



Société Anonyme au capital de 16.104.678,00 €  
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac  
Bordeaux B 493 845 341

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

## CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### ET LE RAPPORT DE GESTION



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a enregistré le présent document de référence le 28 avril 2016 sous le numéro R.16-035. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés établis en normes IFRS au 31 décembre 2014 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 192 à 247 du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2015 sous le numéro R.15-023.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.implanet.com](http://www.implanet.com)).

## TABLE DES MATIERES

TABLE DE CONCORDANCE .....	11
1. PERSONNES RESPONSABLES .....	14
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	14
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE .....	14
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE .....	15
2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	16
2.1. COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE .....	16
2.2. COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT.....	16
2.3. INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES .....	16
2.4. ATTESTATION DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS LEGAUX .....	17
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	18
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES .....	18
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES.....	19
4. FACTEURS DE RISQUE .....	20
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AU MARCHÉ DE LA SOCIETE.....	20
4.1.1. Le secteur des produits orthopédiques est extrêmement concurrentiel et Implanet est susceptible de ne pas être suffisamment compétitif sur ce marché. ....	20
4.1.2. Risques liés à l'adhésion des praticiens et leaders d'opinion au produit Jazz .....	22
4.1.3. Les innovations développées par les concurrents de la Société et les évolutions technologiques pourraient affecter défavorablement la croissance future d'Implanet .....	22
4.1.4. Implanet pourrait ne pas être en mesure de développer avec succès de nouveaux produits ou les améliorations à apporter aux produits existants .....	23
4.1.5. Risques liés à l'élargissement des indications (entre autre dégénératif) et aux résultats futurs des études cliniques pour Jazz .....	24
4.2. RISQUES LIES AUX TIERS .....	24
4.2.1. Risques liés à la dépendance d'Implanet vis-à-vis de son réseau de vente .....	24
4.2.2. Risques liés à l'appui sur des tiers pour la distribution des produits .....	25
4.2.3. Risques liés à la mauvaise utilisation des produits de la Société par les praticiens.....	25
4.2.4. Implanet dépend, pour la fabrication de ses produits, de la capacité de ses fournisseurs à respecter les réglementations applicables .....	25
4.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE .....	27
4.3.1. Risques liés au personnel clé .....	27
4.3.2. Risques liés à la gestion des systèmes d'information .....	28
4.3.3. Risques liés à la gestion de la croissance interne .....	28
4.4. RISQUES JURIDIQUES .....	29
4.4.1. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible .....	29
4.4.2. Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours .....	29
4.4.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits.....	31

4.4.4.	Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux.....	32
4.4.5.	Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres...)	33
4.4.6.	Faits exceptionnels et litiges .....	34
4.5.	RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET AUX LITIGES ASSOCIES.....	34
4.5.1.	Limites de la protection conférée par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle.....	34
4.5.2.	Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire de la Société.....	35
4.5.3.	Risques spécifiques liés à la violation de droits de propriété intellectuelle .....	36
4.5.4.	Risques liés au nantissement de fonds de commerce au profit de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD.....	38
4.6.	RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX .....	39
4.7.	RISQUES FINANCIERS.....	39
4.7.1.	Risques liés aux pertes opérationnelles.....	39
4.7.2.	Risque de crédit .....	39
4.7.3.	Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.....	40
4.7.4.	Financement de la Société .....	40
4.7.5.	Risque de liquidité.....	43
4.7.6.	Risques de dilution .....	44
4.7.7.	Risques liés au crédit d'impôt recherche .....	45
4.7.8.	Risques liés à l'accès à des avances publiques .....	46
4.8.	RISQUES DE MARCHE .....	46
4.8.1.	Risques de taux d'intérêt.....	46
4.8.2.	Risques de change .....	47
4.9.	ASSURANCE ET COUVERTURE DE RISQUES .....	48
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR .....	50
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	50
5.1.1.	Dénomination sociale de la Société.....	50
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société .....	50
5.1.3.	Date de constitution et durée .....	50
5.1.4.	Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable.....	50
5.1.5.	Historique de la Société.....	50
5.2.	INVESTISSEMENTS.....	53
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices .....	53
5.2.2.	Principaux investissements en cours de réalisation .....	54
5.2.3.	Principaux investissements envisagés .....	54
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS.....	55
6.1.	DES AVANCEES SIGNIFICATIVES EN 2015 .....	57
6.1.1.	Maximiser l'adoption de Jazz par un support d'études de référence .....	57
6.1.2.	Enrichir la gamme d'implants .....	58
6.1.3.	Déployer à grande échelle le réseau commercial dédié à l'activité Jazz .....	59
6.1.4.	Focalisation de l'activité d'orthopédie générale sur le genou .....	61
6.2.	LA STRATEGIE D'IMPLANET : FONDER SA CROISSANCE SUR JAZZ.....	61

6.2.1.	Jazz, un modèle économique attractif laissant envisager une croissance rapide et avec des marges élevées .....	62
6.2.2.	Des axes stratégiques clairs pour l'activité Jazz .....	65
6.2.3.	Une gamme d'implants rachidiens classiques : vis, tiges, crochets et cages .....	71
6.3.	<b>LA GAMME GENOU, UN CHIFFRE D'AFFAIRES RECURRENT .....</b>	<b>72</b>
6.3.1.	Une gamme pour les chirurgies du genou positionnée dans le haut de gamme .....	72
6.3.2.	Poursuivre le développement de l'activité genou .....	73
6.3.3.	Couverture export : principaux distributeurs.....	74
6.4.	<b>JAZZ : UNE TECHNOLOGIE S'ADRESSANT A UN MARCHE DE PLUS DE 2 MILLIARDS DE DOLLARS.....</b>	<b>74</b>
6.4.1.	Introduction aux chirurgies de fusion vertébrale .....	74
6.4.2.	Le principe et les atouts de Jazz .....	76
6.4.3.	Le système de pose de Jazz .....	77
6.4.4.	Jazz, un implant de fusion vertébrale en complément ou en substitution des crochets et des vis.....	79
6.4.5.	Jazz s'adresse à un marché potentiel de plus de 2 milliards de dollars.....	80
6.5.	<b>L'UTILISATION DE JAZZ DANS LES GRANDES DEFORMATIONS TYPE SCOLIOSE .....</b>	<b>81</b>
6.5.1.	L'école des montages « tout vis » .....	83
6.5.2.	L'école des montages hybrides « vis et crochets » .....	84
6.5.3.	« Tout vis » ou « vis et crochet » : les deux écoles coexistent encore car chacune est imparfaite .....	87
6.5.4.	Intérêt de Jazz dans les scoliozes sévères .....	87
6.5.5.	Jazz comparé aux techniques traditionnelles : des bénéfices avérés pour le patient et 13% moins cher.....	90
6.5.6.	Le marché mondial potentiel de Jazz dans les grandes déformations .....	92
6.6.	<b>L'UTILISATION DE JAZZ DANS LES CHIRURGIES DU RACHIS DEGENERATIF.....</b>	<b>93</b>
6.6.1.	Déformations rachidiennes dégénératives (scolioses-cyphoses).....	93
6.6.2.	Sécuriser une vis dans un os fragile de type ostéoporotique .....	94
6.6.3.	Remplacer les vis intermédiaires par l'usage de Jazz.....	97
6.7.	<b>L'UTILISATION DE JAZZ EN TRAUMA / TUMEUR.....</b>	<b>97</b>
6.8.	<b>LES OPPORTUNITES DE JAZZ DANS LA NON-FUSION : LA PRESERVATION DE LA MOBILITE.....</b>	<b>99</b>
6.8.1.	Protéger les disques adjacents en ajoutant Jazz aux extrémités des montages .....	100
6.8.2.	Montages souples 100% Jazz en protection d'un disque fragilisé .....	101
6.9.	<b>CONCURRENCE SUR LES IMPLANTS A TRESSE .....</b>	<b>101</b>
6.10.	<b>ORGANISATION DE LA SOCIETE.....</b>	<b>103</b>
6.10.1.	Une équipe de direction expérimentée .....	103
6.10.2.	Une organisation opérationnelle de premier plan .....	104
6.11.	<b>ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>108</b>
6.11.1.	Contexte réglementaire.....	108
6.11.2.	Organisation et contrôle du système qualité .....	109
6.11.3.	Enregistrement et contrôle des produits .....	110
7.	<b>ORGANIGRAMME.....</b>	<b>112</b>
7.1.	<b>ORGANIGRAMME JURIDIQUE .....</b>	<b>112</b>
7.2.	<b>SOCIETES DU GROUPE .....</b>	<b>112</b>

7.3.	FLUX FINANCIERS DU GROUPE .....	112
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS .....	114
8.1.	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS .....	114
8.1.1.	Propriétés immobilières louées .....	114
8.1.2.	Autres immobilisations corporelles.....	115
8.1.3.	Principales charges pesant sur les immobilisations incorporelles de la Société .....	115
8.2.	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES .....	115
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT .....	116
9.1.	PRESENTATION GENERALE.....	116
9.1.1.	Présentation générale .....	116
9.1.2.	Recherche et développement – Sous-traitance.....	117
9.1.3.	Principaux facteurs ayant une incidence sur l’activité .....	118
9.2.	COMPARAISON DES COMPTES DES DEUX DERNIERS EXERCICES .....	118
9.2.1.	Formation du résultat opérationnel et du résultat net.....	118
9.2.2.	Analyse du bilan.....	126
9.3.	ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES .....	130
9.3.1.	Résultat de la Société Implanet SA.....	130
9.3.2.	Activité des filiales .....	131
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX .....	132
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT .....	132
10.1.1.	Financement par le capital.....	132
10.1.2.	Financement par avances remboursables et subventions .....	133
10.1.3.	Financement par le crédit d’impôt recherche .....	134
10.1.4.	Financement par emprunts.....	134
10.1.5.	Engagements hors bilan.....	137
10.2.	FLUX DE TRESORERIE .....	138
10.2.1.	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....	138
10.2.2.	Flux de trésorerie liés aux activités d’investissements .....	138
10.2.3.	Flux de trésorerie liés aux activités de financement.....	139
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT .....	139
10.4.	RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	139
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS.....	140
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES ET AUTRES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	141
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	141
11.2.	PROPRIETE INDUSTRIELLE.....	142
11.2.1.	Politique de protection de la propriété industrielle .....	142
11.2.2.	Nature et couverture des brevets détenus par la Société.....	143
11.2.3.	Brevets actuellement exploités.....	147
11.2.4.	Territoires protégés.....	147
11.2.5.	Litiges .....	147
11.2.6.	Licences .....	147
11.3.	MARQUES ET DESSINS ET MODELES .....	147

11.4.	NOMS DE DOMAINE .....	149
11.5.	NANTISSEMENT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	149
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES .....	150
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE.....	150
12.1.1.	Communiqué de presse en date du 26 janvier 2016 : la Société annonce une hausse du chiffre d'affaires Groupe 2015 (hors hanche) de + 6% à 6,7 M€ et une forte croissance de l'activité Rachis (JAZZ) de + 45% à 2,8 M€. ....	150
12.1.2.	Communiqué de presse en date du 28 janvier 2016 : la Société annonce le succès d'une première chirurgie de scoliose idiopathique réalisée au Brésil avec la plateforme JAZZ.....	151
12.1.3.	Communiqué de presse en date du 1 <sup>er</sup> février 2016 : la Société annonce sa participation au BIO CEO & Investor Conférence 2016 à New York.....	151
12.1.4.	Communiqué de presse en date du 8 février 2016 : la Société annonce la nomination de Brian T. Ennis à la Direction de sa filiale aux Etats-Unis. ....	152
12.1.5.	Communiqué de presse en date du 9 mars 2016 : Implanet participera à la 28ème conférence annuelle de la banque ROTH aux États-Unis .....	152
12.1.6.	Communiqué de presse en date du 14 mars 2016 : Lancement d'une étude clinique prospective et multicentrique avec TFS International .....	153
12.1.7.	Communiqué de presse en date du 30 mars 2016 : la Société annonce ses résultats annuels 2015 .....	153
12.1.8.	Communiqué de presse en date du 5 avril 2016 : Mise sur le marché d'un nouvel implant : JAZZ LOCK®.....	156
12.1.9.	Communiqué de presse en date du 28 avril 2016 : Chiffre d'affaires T1 2016 – Forte augmentation des ventes de JAZZ aux Etats-Unis : +106% .....	157
12.2.	TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE.....	158
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....	159
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....	160
14.1.	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS .....	160
14.1.1.	Composition du conseil d'administration .....	160
14.1.2.	Autres mandats sociaux.....	161
14.1.3.	Déclarations relatives aux membres de la direction et aux administrateurs .....	165
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE .....	165
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES .....	166
15.1.	REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	166
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .....	171
15.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ; BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE .....	172
15.4.	ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .....	173

<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>174</b>
16.1.	DIRECTION DE LA SOCIETE .....	174
16.2.	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LE GROUPE... 174	
16.2.1.	Contrats de travail liant les mandataires sociaux et le Groupe .....	174
16.2.2.	Contrats de prestation de services liant les mandataires sociaux et le Groupe .....	174
16.3.	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	176
16.3.1.	Conseil d'administration.....	176
16.3.2.	Comités spécialisés.....	177
16.4.	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	180
16.5.	CONTROLE INTERNE .....	181
16.6.	INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE .....	182
16.6.1.	Structure du capital de la Société.....	182
16.6.2.	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce .....	182
16.6.3.	Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce .....	182
16.6.4.	Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.....	182
16.6.5.	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier .....	183
16.6.6.	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote.....	183
16.6.7.	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts.....	183
16.6.8.	Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.....	183
16.6.9.	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société .....	183
16.6.10.	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.....	183
<b>17.</b>	<b>SALARIES.....</b>	<b>184</b>
17.1.	NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION .....	184
17.1.1.	Organigramme opérationnel .....	184
17.1.2.	Nombre et répartition des effectifs.....	185
17.2.	PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION .....	185
17.3.	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	185
17.4.	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION .....	185
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>186</b>
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE .....	186
18.2.	ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	187
18.3.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	187
18.4.	CONTROLE DE LA SOCIETE .....	188

18.5.	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....	188
18.6.	ETAT DES NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIETE .....	188
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	189
19.1.	OPERATIONS INTRA-GROUPE .....	189
19.2.	CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES .....	189
19.2.1.	Contrat de prestation de services conclu entre Implanet America Inc. et la société Ennitech LLC.....	189
19.2.2.	Contrat de prestation de services conclu entre la Société et la société HM Conseils...	190
19.2.3.	Contrat de prestation de services conclu entre la Société et la société Health-Advances LLC .....	190
19.3.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	191
19.3.1.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 .....	191
19.3.2.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.....	194
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE .....	196
20.1.	COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 .....	196
20.1.1.	Etat de la situation financière .....	196
20.1.2.	Compte de résultat.....	197
20.1.3.	Etat du Résultat Global.....	198
20.1.4.	Variation des capitaux propres .....	198
20.1.5.	Tableau des flux de trésorerie.....	199
20.1.6.	Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR) .....	200
20.1.7.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS.....	200
20.2.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	254
20.3.	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE IMPLANET SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 .....	255
20.3.1.	Bilan – Actif.....	255
20.3.2.	Bilan – Passif .....	256
20.3.3.	Compte de résultat.....	257
20.3.4.	ANNEXE DES COMPTES ANNUELS .....	258
20.4.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES .....	294
20.4.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 .....	294
20.4.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 .....	296
20.5.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES .....	299
20.6.	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES .....	299
20.7.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES .....	299
20.7.1.	Dividendes et réserves distribuées par la Société au cours des trois derniers exercices.....	299
20.7.2.	Politique de distribution .....	299



20.8.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....	299
20.9.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE .....	299
20.10.	AUTRES INFORMATIONS DU RAPPORT DE GESTION .....	300
20.10.1.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	300
20.10.2.	Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2015 .....	300
20.10.3.	Dépenses non déductibles fiscalement .....	300
20.10.4.	Information sur les délais de paiement des fournisseurs.....	300
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	301
21.1.	CAPITAL SOCIAL .....	301
21.1.1.	Montant du capital social .....	301
21.1.2.	Titres non représentatifs du capital .....	301
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte .....	301
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription ..	304
21.1.5.	Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital.....	313
21.1.6.	Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	317
21.1.7.	Evolution du capital social .....	317
21.2.	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....	320
21.2.1.	Objet social (article 3 des statuts) .....	320
21.2.2.	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction .....	320
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société .....	324
21.2.4.	Modalités de modification des droits des actionnaires .....	326
21.2.5.	Assemblées générales d'actionnaires.....	326
21.2.6.	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle .....	327
21.2.7.	Franchissements de seuils statutaires .....	327
21.2.8.	Conditions particulières régissant les modifications du capital.....	327
22.	CONTRATS IMPORTANTS .....	328
22.1.	CONTRATS DE DISTRIBUTION ET CONTRATS CONCLUS AVEC DES AGENTS COMMERCIAUX .....	328
22.2.	CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE .....	329
22.3.	FINANCEMENT PAR EMPRUNT OBLIGATAIRE AUPRES DE KREOS CAPITAL IV (UK) LTD. ....	330
22.3.1.	Le contexte .....	330
22.3.2.	Le Venture Loan Agreement .....	331
22.3.3.	Caractéristiques des obligations de Kreos .....	331
22.4.	FINANCEMENT PAR EMISSION D'OCABSA AUPRES DE L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND .....	333

<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....</b>	<b>335</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>336</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>337</b>
<b>26.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>338</b>
<b>26.1.</b>	<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>338</b>
<b>26.2.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>352</b>
<b>26.3.</b>	<b>RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>354</b>
<b>26.4.</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES .....</b>	<b>377</b>

## TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence:

Les informations qui constituent le rapport financier annuel (article L. 451-1-2 du code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement général de l'AMF),

Les informations qui constituent le rapport de gestion annuel de la Société et du Groupe (article L. 225-100 et suivants du code de commerce);

Rapport financier annuel		Document de référence
1	Attestation du responsable du rapport financier annuel	§ 1.2
2	Rapport de gestion	Voir index ci-dessous
3	Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes	§ 2.4
4	Comptes consolidés établis en normes IFRS	§ 20.1
5	Comptes sociaux établis en normes françaises	§ 20.3
6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS	§ 20.4.1
7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux établis en normes françaises	§ 20.4.2

Rapport de gestion annuel		Document de référence
1	Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé	§ 6, § 9 et § 20
2	Examen des comptes et résultats	§ 9 et § 20
3	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	§ 6, 9 et 10
4	Principaux risques et incertitudes Utilisation des instruments financiers par la Société	§ 4
5	Activité du Groupe en matière de recherche et développement	§ 11 et § 9.2.1.2
6	Evolution prévisible de la situation du Groupe et perspectives d'avenir	§ 6.2 et § 12
7	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	§ 20.1.7
8	Proposition d'affectation des résultats	§ 20.10.2
9	Dépenses non déductibles fiscalement	§ 20.10.3
10	Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	§ 20.7.1
11	Information sur les délais de paiement des fournisseurs	§ 20.10.4
12	Participation des salariés au capital à la clôture de l'exercice	§ 17.3
13	Gouvernement d'entreprise	§ 16

14	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale	§ 19.2
15	Informations générales concernant les mandataires sociaux	§ 14
16	Rémunération et avantages de toutes natures des mandataires sociaux	§ 15.1
17	Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé	§ 15.4
18	Activités des filiales et des sociétés contrôlées	§ 6, 7 et 25
19	Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations	§ 7 et 25
20	Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions	§ 18.1, 18.2 et 21.1.3
21	Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital	§ 21.1.7
22	Evolution du titre – Risque de variation de cours	§ 21.1.7.4
23	Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions gratuites d'actions	§ 21
24	Délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital	§ 21.1.5
25	Informations requises par l'article L. 225-100-3 du code de commerce	§ 16.6
26	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	§ 20.10.1
27	Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	§ 26.1
28	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	§ 26.2
29	Rapport de responsabilité sociale et environnementale	§ 26.3
30	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	§ 26.4

## REMARQUES GENERALES

### *Définitions*

Dans le présent Document de référence, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **Implanet** » désignent la société Implanet SA dont le siège social est situé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac, France, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 493 845 341 ;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à Implanet SA et sa filiale Implanet America, Inc. ;
- « **Document de référence** » désigne le présent document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- « **Date du Document de référence** » désigne la date d'enregistrement du Document de référence.

### *Avertissement*

Le Document de référence contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Le Document de référence comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le Document de référence pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs de la Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet

### 1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Martillac, le 28 avril 2016

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion répertoriées en pages 11 et 12 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent Document de référence.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 contient l'observation suivante :

- « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe qui expose les éléments et les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation ».

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015 contient l'observation suivante :

- « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes annuels » de l'annexe qui expose les éléments et les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation ».

Monsieur Ludovic Lastennet  
Directeur Général

### **1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE**

Monsieur David Dieumegard

Directeur Financier

Adresse : Technopole Bordeaux Montesquieu - Allée François Magendie, 33650 Martillac

Téléphone : 05 57 99 55 55

Adresse électronique : [investors@implanet.com](mailto:investors@implanet.com)

## **2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES**

### **2.1. COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE**

Ernst & Young Audit, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles, 1-2, Place des Saisons, 92037 Paris La Défense Cedex  
représenté par Monsieur Franck Sebag et Monsieur Jean-Pierre Caton

Date de nomination : 30 avril 2013

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

INKIPIO Audit, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon, Immeuble Le Sans-Souci, 19 rue des Tuilliers, 69003 Lyon  
représenté par Clément Albrieux

Date de nomination : 19 novembre 2013

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### **2.2. COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

AUDITEX, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles, 1-2, Place des Saisons, 92037 Paris La Défense Cedex  
représenté par Monsieur Christian Scholer

Date de nomination : 30 avril 2013

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

INKIPIO SAS, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon, 78 A rue Guy Lussac, 01440 Viriat.

représenté par Gérard ALBRIEUX

Date de nomination : 19 novembre 2013

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### **2.3. INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUEVES**

Non applicable.



## 2.4. ATTESTATION DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS LEGAUX

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par la Société sur les deux dernières années :

Montant HT en euros	31/12/2015		31/12/2014	
	Ernst & Young	INKIPIO AUDIT	Ernst & Young	INKIPIO AUDIT
Mission de commissariat aux comptes	114 000 (1)	76 000 (1)	69 500 (2)	51 000 (2)
Autres prestations et diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes	4 100	-	19 000 (3)	3 000
<b>Sous total</b>	<b>118 100</b>	<b>76 000</b>	<b>88 500</b>	<b>54 000</b>
Autres prestations rendues				
- Fiscale				
- Autres				
<b>Sous total</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>118 100</b>	<b>76 000</b>	<b>88 500</b>	<b>54 000</b>

(1) Y compris des honoraires d'un montant de 43 000 € pour Ernst & Young et 19 000 € pour Inkipio Audit liés à l'augmentation de capital réalisée en mars 2015.

(2) Y compris des honoraires d'un montant de 15 000€ liés à la revue du document de référence enregistré par l'AMF le 12 janvier 2015 sous le numéro R.15-004 pour chacun des commissaires aux comptes.

(3) Y compris des honoraires d'un montant 15 000 € liés à la revue de conformité de la politique de prix de transfert entre Implanet S.A. et Implanet America Inc..

### 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

#### 3.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières sélectionnées et présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés du Groupe établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant à la section 20.1 « Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 » du Document de référence.

Ces données comptables et opérationnelles ci-après sélectionnées doivent être lues en relations avec les informations contenues dans les sections 9 « Examen de la situation financière et du résultat » et 10 « Trésorerie et capitaux ».

Bilans simplifiés consolidés en euros Normes IFRS	31/12/2015 12 mois Audité	31/12/2014 12 mois Audité
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 289 913</b>	<b>14 554 598</b>
<b>Actifs non courants</b>	<b>3 046 742</b>	<b>5 795 142</b>
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	634 732	622 212
<i>dont immobilisations corporelles</i>	1 426 061	2 041 878
<i>dont autres actifs financiers non courants (1) (2)</i>	985 949	3 131 053
<b>Actif courants</b>	<b>13 243 171</b>	<b>8 759 456</b>
<i>dont stocks</i>	3 468 530	3 096 238
<i>dont créances clients</i>	2 538 631	2 062 883
<i>dont autres créances</i>	776 710	1 181 030
<i>dont autres actifs financiers courants (1) (2)</i>	5 309 067	308 116
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 150 232	2 111 188
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 289 913</b>	<b>14 554 598</b>
<b>Capitaux Propres</b>	<b>9 725 600</b>	<b>7 214 130</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 803 745</b>	<b>1 805 329</b>
<i>dont engagements envers le personnel</i>	82 905	74 629
<i>dont dettes financières non courantes</i>	1 720 685	1 722 170
<i>dont instrument dérivé passif</i>	154	8 530
<b>Passifs courants</b>	<b>4 760 568</b>	<b>5 535 139</b>
<i>dont dettes financières courantes</i>	1 872 614	2 473 224
<i>dont instrument dérivé passif</i>	120 264	-
<i>dont provisions</i>	55 000	-
<i>dont dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 134 519	2 297 232
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	560 446	748 808
<i>dont autres créditeurs et dettes diverses</i>	17 725	15 875

(1) Au 31 décembre 2015, les autres actifs financiers non courants sont notamment composés de bons moyen terme négociables et dépôts à terme pour 0,7 M€. Les actifs financiers courants sont uniquement composés de bons moyen terme négociables liquides.

(2) Au 31 décembre 2014, les autres actifs financiers non courants sont notamment constitués de bons moyen terme négociables pour 2,8 M€. Les actifs financiers courants sont uniquement composés de dépôts à terme liquides.

Comptes de résultat simplifiés consolidés en euros Normes IFRS	31/12/2015 12 mois Audité	31/12/2014 12 mois Audité
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>6 878 567</b>	<b>7 417 293</b>
<i>Dont chiffre d'affaires</i>	6 653 374	7 038 416
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(14 510 718)</b>	<b>(13 674 745)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(7 632 150)</b>	<b>(6 636 329)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(375 411)</b>	<b>(235 257)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(8 007 562)</b>	<b>(6 871 586)</b>
<i>Résultat net par action</i>	(0,83)	(1,27)

Tableaux de flux de trésorerie simplifiés en euros Normes IFRS	31/12/2015 12 mois Audité	31/12/2014 12 mois Audité
<b>Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>	<b>(6 811 336)</b>	<b>(5 293 119)</b>
Dont capacité d'autofinancement	(6 017 366)	(4 855 005)
Dont variation du BFR (-)	793 970	438 114
<b>Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement (1)</b>	<b>(3 235 273)</b>	<b>7 487 364</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux activités de financement (2)</b>	<b>9 272 531</b>	<b>(2 884 167)</b>
Incidences des variations des cours des devises	(186 877)	(164 424)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(960 956)</b>	<b>(854 346)</b>

- (1) Au cours de l'exercice 2015, et suite à l'augmentation de capital réalisée en mars 2015, la trésorerie générée a été en partie placée sur des placements liquides. Pour mémoire, la Société avait démobilisé des placements liquides pour 7,7 M€ en 2014 pour faire face à ses besoins de trésorerie de l'exercice.
- (2) Au cours de l'exercice 2015, la trésorerie générée provient principalement de l'augmentation de capital réalisée en mars 2015 (9,9 M€, net de frais) et de l'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (0,9 M€, net de frais). Les besoins de trésorerie liés aux échéances de remboursement de l'emprunt obligataire KREOS se sont élevés à 1,4 M€ en 2015. Pour mémoire, les besoins de trésorerie en 2014 étaient essentiellement liés aux échéances de remboursement de l'emprunt obligataire KREOS pour 2,3 M€.

Niveau d'endettement net en euros Normes IFRS	31/12/2015 12 mois Audité	31/12/2014 12 mois Audité
Dettes financières non courantes	1 720 685	1 722 170
Dettes financières courantes	1 872 614	2 473 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 150 232)	(2 111 188)
Actifs financiers courants et non courants	(5 964 200)	(3 439 169)
<b>Total endettement net (1)</b>	<b>(3 521 133)</b>	<b>(1 354 963)</b>

- (1) Le montant de la trésorerie et des placements financiers inclus dans les actifs financiers courants et non courants est supérieur au montant des dettes financières.

### 3.2. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Non applicable.

## 4. FACTEURS DE RISQUE

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'à la Date du Document de référence, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre.*

*L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la Date du Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.*

*Dans chaque section ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la Date du Document de référence. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.*

### 4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AU MARCHÉ DE LA SOCIÉTÉ

#### 4.1.1. Le secteur des produits orthopédiques est extrêmement concurrentiel et Implanet est susceptible de ne pas être suffisamment compétitif sur ce marché.

---

Le secteur des produits orthopédiques pour les chirurgies du genou et du rachis est un marché concurrentiel dominé notamment par de grands acteurs internationaux. Même si ce secteur est sensible à l'apparition de nouveaux produits (tels Jazz, en phase de déploiement commercial international, cf. chapitre 6) et pratiques commerciales, des produits de référence sont commercialisés depuis plusieurs décennies pour la plupart, attestant de l'existence d'un marché bien établi. Les caractéristiques du marché ainsi que certaines solutions et technologies concurrentes identifiées à ce jour par la Société sont décrites aux sections 6.4 à 6.9 du Document de référence.

Implanet est en concurrence avec d'autres sociétés notamment en ce qui concerne :

- la technologie, la fiabilité, la performance et la qualité des produits ;
- les prix, compte tenu notamment du niveau de remboursement autorisé par les organismes d'assurance santé et les systèmes de santé nationaux et locaux ;
- l'étendue des gammes de produits ;
- les ressources financières et humaines ;
- la propriété intellectuelle ;
- les délais et les moyens de commercialisation ;
- les relations avec les chirurgiens, les établissements de soins et autres fournisseurs et les tiers payeurs de services de soins ;
- les services attachés aux produits et le service client ;
- les relations avec les distributeurs, agents commerciaux, fournisseurs et sous-traitants ; et

- la couverture géographique.

Le marché mondial des produits orthopédiques est dominé par de grands acteurs internationaux (comme Medtronic, Depuy / Synthes, Stryker, Biomet/Zimmer ou Smith & Nephew) qui se sont souvent développés par voie de croissance externe. Implanet estime que ces sociétés détiennent la grande majorité du marché mondial des implants orthopédiques. Ces sociétés, de même que beaucoup d'autres présentes sur le marché des produits orthopédiques, sont solidement établies et disposent de ressources considérables, supérieures à celle d'Implanet, et notamment :

- de ressources financières conséquentes ;
- de budgets plus importants affectés à la recherche et au développement, aux essais cliniques, à la commercialisation des produits et à la gestion du contentieux de la propriété intellectuelle ;
- d'un réseau de chirurgiens partenaires plus important ;
- d'un nombre plus important de produits bénéficiant de données cliniques à long terme ;
- de réseaux de distribution mieux implantés ;
- d'une plus grande expérience et de moyens plus importants en matière de lancement, de promotion, de commercialisation et de distribution de produits ;
- d'infrastructures mieux implantées ; et
- d'une plus forte notoriété.

En outre, la croissance significative du marché des produits orthopédiques et l'évolution historique de ce marché ont attiré d'autres acteurs de différentes tailles disposant de technologies innovantes, et encouragé des sociétés déjà présentes sur ce marché à intensifier leurs efforts concurrentiels ou à se développer par croissance externe.

Si ces sociétés poursuivent leur développement, Implanet estime :

- que la concurrence va encore s'intensifier ;
- que le phénomène de concentration sur un produit ou une partie de marché spécifique va également se renforcer.

S'agissant des produits d'orthopédie générale commercialisés par la Société, la concurrence pourrait entraîner une baisse du prix des produits, ce qui pourrait conduire à une réduction des marges bénéficiaires et, partant, impacter défavorablement la situation financière de la Société.

S'agissant du produit de rupture Jazz, la concurrence est moins intense sur le segment récent des implants à tresse (cf. section 6.9), la Société restant cependant en concurrence avec les acteurs majeurs du marché de la chirurgie du rachis développant et commercialisant des solutions classiques (vis, tiges et/ou crochets), aujourd'hui utilisées dans la plupart des chirurgies ciblées par la Société. Bien que Jazz dispose d'importants atouts pour pénétrer le marché de la chirurgie du rachis (cf. section 6.9) et d'une solide protection de sa propriété intellectuelle (cf. chapitre 11), la Société n'est pas en mesure d'anticiper l'évolution de l'intensité concurrentielle sur le marché ciblé par cet implant.

#### **4.1.2. Risques liés à l'adhésion des praticiens et leaders d'opinion au produit Jazz**

---

Au 31 décembre 2015, la Société a commercialisé 11.690 implants Jazz depuis son lancement début 2013. La Société poursuit actuellement le déploiement international de Jazz, notamment en France, en Europe, aux Etats-unis et au Brésil.

Afin d'accélérer la commercialisation de ce produit, la Société continue ses efforts de recherche et développement et entend, outre la déclinaison multi-diamètre, créer une véritable plateforme technologique (cf. chapitre 6) lui permettant d'étendre son champ d'applications à de multiples indications chirurgicales.

Dans ce contexte, les professionnels de la santé pourraient à l'avenir être réticents à adopter la technologie Jazz, notamment pour les raisons suivantes :

- temps nécessaire à la formation et à l'adoption de la technologie ;
- éventuelle résistance au changement ;
- non adhésion à la technique opératoire de passage de la tresse sous-lamaire ;
- crainte de la mise en jeu de leur responsabilité du fait de l'utilisation de nouveaux produits ;
- difficulté de prise en charge du coût du produit par les établissements de santé en raison notamment des limitations de remboursement par les régimes d'assurances maladie publics ou privés ou les organismes collectifs.

La Société estime que les chirurgiens et autres professionnels de santé n'utiliseront couramment la plateforme technologique Jazz que lorsqu'ils seront convaincus que celle-ci constitue la solution pertinente en complément ou en remplacement des crochets et des vis dans les différentes applications visées (cf. sections 6.4.4, 6.5.5 et 6.5.6 du Document de référence).

Afin de renforcer leur adhésion, Implanet s'appuie sur des études cliniques et scientifiques relatives aux implants à tresse, telles qu'exposées aux sections 6.4.4, 6.5.5 et 6.5.6 du Document de référence. Cependant, si la Société ne parvenait pas à convaincre les professionnels de santé de l'intérêt de Jazz, il en résulterait une faible pénétration du marché qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Pour assurer le succès des efforts de commercialisation de la Société, il est essentiel qu'un nombre suffisant de chirurgiens soient formés et que ceux-ci soient confiants dans l'utilisation de la technologie Jazz. En particulier, la Société ne peut être assurée de voir ses efforts aboutir pour convaincre davantage de chirurgiens du rachis de consacrer du temps et l'énergie nécessaires à une formation relative à la plateforme technologique Jazz.

#### **4.1.3. Les innovations développées par les concurrents de la Société et les évolutions technologiques pourraient affecter défavorablement la croissance future d'Implanet**

---

L'innovation dont font preuve les sociétés concurrentes pourrait affecter la croissance future d'Implanet. En effet, la Société ne peut garantir que les concurrents ne parviendront pas à développer avec succès des technologies ou des produits moins coûteux ou plus innovants que ceux actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société. En outre, les produits développés par les concurrents d'Implanet pourraient être mis sur le marché avant ses propres produits. Il ne peut davantage être exclu que les produits des concurrents rencontrent plus de succès que les produits actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société.

Les produits de la Société sont destinés à être implantés dans le cadre de chirurgies orthopédiques complexes (cf. chapitre 6). Le développement de nouvelles technologies non-chirurgicales et chirurgicales pourrait conduire à une diminution de la demande de ces produits ou les rendre obsolètes. Par exemple, le développement d'innovations médicales permettant des traitements préventifs des pathologies cause des chirurgies actuellement effectuées pourrait réduire ou retarder les besoins d'implants chirurgicaux et constituer, à terme, une réelle alternative à l'utilisation d'implants. Toutefois, la durée nécessaire à l'approbation réglementaire et la validation scientifique de la preuve du bénéfice apporté par ces nouvelles technologies permettrait à Implanet de prendre des dispositions pour réduire l'impact de tels facteurs externes.

#### **4.1.4. Implanet pourrait ne pas être en mesure de développer avec succès de nouveaux produits ou les améliorations à apporter aux produits existants**

---

Bien que la Société cherche à développer de nouveaux produits et à améliorer ses produits existants, elle ne peut garantir qu'elle sera en mesure de les développer ou de les commercialiser avec succès. Elle ne peut davantage garantir que les futurs produits ou que les améliorations apportées aux produits existants seront acceptés par les chirurgiens et agréés par les autorités de régulation et les organismes payeurs, lesquels supportent la charge financière d'un grand nombre d'interventions chirurgicales réalisées avec les produits de la Société. Le succès du lancement de nouveaux produits de la Société dépendra donc de plusieurs facteurs et notamment de la capacité de la Société à :

- bien identifier et anticiper les besoins des chirurgiens et des patients ;
- développer et lancer de nouveaux produits ou améliorer ses produits existants de manière appropriée ;
- ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers ;
- démontrer, le cas échéant, la sécurité et l'efficacité de nouveaux produits, en s'appuyant sur les résultats d'études précliniques et d'essais cliniques ;
- obtenir les agréments réglementaires ou les approbations nécessaires à l'utilisation et à la commercialisation de nouveaux produits ou aux améliorations apportées aux produits existants ;
- dispenser la formation adaptée aux utilisateurs potentiels des produits d'Implanet ;
- obtenir les accords de remboursement adéquats ;
- développer un réseau de distribution et de commercialisation spécialisé ; et
- obtenir l'adhésion des professionnels de santé.

Plusieurs produits sont en cours de développement, selon un planning défini par la Société, qui comporte :

- genou : développement d'une prothèse de révision (cf. section 6.2.3)
- Jazz : développement d'une gamme plus étendue visant à simplifier la gestion opérationnelle pour le chirurgien et adresser des pathologies de chirurgies dégénératives (cf. section 6.2.2)

Si la Société ne développe pas de nouveaux produits ou n'améliore pas les produits existants de manière à répondre au moment opportun à l'attente du marché, ou si la demande pour ces produits ou pour ces améliorations se révèle insuffisante, l'activité de la Société pourrait s'en trouver affectée.

#### 4.1.5. Risques liés à l'élargissement des indications (entre autre dégénératif) et aux résultats futurs des études cliniques pour Jazz

---

Pour la commercialisation de Jazz, la Société s'appuie sur la notoriété des implants à tresse ainsi que sur des études cliniques et scientifiques publiées sur l'utilisation d'autres implants à tresse dans les indications qui sont aujourd'hui approuvées (cf. sections 6.4.4, 6.5.5 et 6.5.6). La Société a l'intention de réaliser des études cliniques avec Jazz sur les indications approuvées ainsi que sur d'autres indications (notamment sur le dégénératif), afin de confirmer l'efficacité de ses produits et mettre l'accent sur les avantages de Jazz vis-à-vis des solutions concurrentes ou alternatives.

Si les résultats d'études futures ne confirmaient pas les attentes de la Société, il en résulterait une moindre reconnaissance de la technologie Jazz. Si une telle éventualité se réalisait, la capacité de la Société à conquérir des parts de marché en serait sérieusement affectée, et l'effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives pourrait être significatif.

## 4.2. RISQUES LIES AUX TIERS

### 4.2.1. Risques liés à la dépendance d'Implanet vis-à-vis de son réseau de vente

---

La distribution des produits commercialisés par Implanet est assurée soit de manière indirecte (par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs) soit de manière directe par le Groupe (force de vente interne ou recours à des agents spécialisés aux Etats-Unis) auprès d'établissements de soins. La stratégie de la Société consiste à assurer la commercialisation de ses produits de la façon suivante (cf. sections 6.1.3 et 6.2.1.1) :

- France : vente en direct pour Jazz et principalement en indirect pour le genou ;
- Etats-Unis : vente essentiellement en direct via la filiale Implanet America Inc. à l'exception de quelques ventes en indirect réalisées via des distributeurs ;
- Reste du Monde : vente exclusivement de manière indirecte via un réseau de distributeurs.

#### 4.2.1.1. Vente indirecte par l'intermédiaire de partenaires commerciaux (distributeurs)

Implanet a choisi de mettre en place un réseau de vente indirecte par le biais d'accords de distribution conclus avec des partenaires commerciaux locaux, ces derniers assurant, au 31 décembre 2015, près de 65% du chiffre d'affaires annuel d'Implanet.

A la Date du Document de référence, Implanet bénéficie d'accords de distribution avec 20 partenaires commerciaux dans 16 pays (cf. section 6.2.1.1).

Implanet ne peut garantir qu'elle pourra conserver ces partenaires commerciaux ni que ceux-ci continueront à consacrer les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits qui dépend notamment des efforts marketing déployés par les partenaires commerciaux. La capacité de la Société à s'implanter sur les marchés qu'elle vise dépend en grande partie du niveau de service client fourni par les distributeurs de ses produits. D'une manière générale, ce système de vente indirecte maintient Implanet dans une situation de dépendance commerciale à l'égard des partenaires commerciaux sur lesquels elle s'appuie, particulièrement en ce qui concerne la relation



*intuitu personae* que ces partenaires commerciaux entretiennent avec les chirurgiens et les établissements de soins.

S'agissant en particulier de la commercialisation à l'international (hors Etats-Unis) de Jazz, la Société entend étendre son réseau de distribution actuel en s'appuyant sur des distributeurs.

Bien que la Société ait sélectionné de façon rigoureuse ses partenaires commerciaux, notamment au travers du partage d'objectifs communs dans la montée en puissance de la commercialisation de Jazz, elle ne peut exclure que l'un ou plusieurs de ces partenaires commerciaux n'atteignent pas les performances attendues, ce qui aurait un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

#### **4.2.1.2. Vente directe**

La commercialisation des produits d'Implanet de manière directe se fait exclusivement en France et aux Etats-Unis.

Ce canal de distribution n'est pas une orientation privilégiée par la Société à l'étranger (hors Etats-Unis). Pour son développement international, la Société souhaite en effet disposer de flexibilité pour ajuster sa force de vente en fonction de ses besoins et limiter son risque de contrepartie.

Plus spécifiquement sur le marché américain, Implanet America Inc. a conclu depuis sa création 30 accords avec des partenaires commerciaux (agents) et entend en conclure d'autres afin d'améliorer sa couverture du territoire.

#### **4.2.2. Risques liés à l'appui sur des tiers pour la distribution des produits**

---

Les distributeurs d'Implanet pourraient ne pas accomplir leur tâche dans les délais fixés ou ne pas respecter leurs engagements, notamment en matière de réglementation et de matériovigilance. Ainsi, une défaillance chez un distributeur, qui ne transmettrait pas les informations relatives aux incidents ou accidents survenus ou potentiels, mettrait en échec les procédures de matériovigilance mises en place par Implanet. Toutes ces conséquences pourraient avoir des effets défavorables sur la diffusion des produits d'Implanet et son activité en général.

#### **4.2.3. Risques liés à la mauvaise utilisation des produits de la Société par les praticiens**

---

Bien que la Société développe depuis sa création et continue de développer un programme de formation et une documentation sur l'utilisation de ses produits, les chirurgiens pourraient utiliser les produits de la Société de manière inappropriée. Une mauvaise utilisation pourrait porter atteinte à l'image de la Société et pourrait, dans certains cas, conduire à des poursuites judiciaires à son encontre. Toutes ces conséquences pourraient avoir des effets défavorables sur la diffusion des produits d'Implanet et son activité en général.

#### **4.2.4. Implanet dépend, pour la fabrication de ses produits, de la capacité de ses fournisseurs à respecter les réglementations applicables**

---

La fabrication des produits d'Implanet est exigeante en raison notamment de la réglementation stricte applicable. En effet, les produits de la Société sont classés parmi les dispositifs médicaux et, à ce titre, sont soumis à des réglementations spécifiques dans tous les pays où ils sont fabriqués, testés ou commercialisés. Ces réglementations imposent des obligations en matière de conception, de fabrication, de contrôle et d'assurance qualité des produits, et dans certains cas de tests précliniques ou d'essais cliniques des produits. (cf. section 4.4.5).

Cette réglementation s'applique à la Société et ses sous-traitants pour les produits dont elle est réglementairement le fabricant. La Société dépend également de l'application de cette réglementation par des fabricants tiers pour les produits dont elle assure uniquement la distribution (cf. section 6.11 du Document de référence).

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits. A la Date du Document de référence, la Société travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

S'agissant des implants métalliques d'orthopédie générale, la Société dispose de divers sous-traitants et il existe de nombreuses sources d'approvisionnement potentielles en Europe et la Société a établi une liste de sous-traitants pouvant se substituer à ses sous-traitants actuels en cas de défaillance de ces derniers. D'autre part, la Société est propriétaire de ses plans et de ses moules, ce qui lui apporte la flexibilité nécessaire lui permettant de changer de sous-traitants pour la fabrication de ses produits d'orthopédie générale. Cependant, un changement de sous-traitant sur les opérations de moulage des prothèses de genoux nécessiterait des études de validation ainsi que la soumission d'un dossier aux autorités réglementaires avant de pouvoir reprendre la commercialisation.

S'agissant de Jazz, la Société s'appuie sur des sous-traitants différents pour la fabrication de la partie métallique et de la tresse (cf. section 6.4 pour la description de Jazz). La partie métallique est fabriquée par les sous-traitants sur lesquels s'appuie la Société pour les produits d'orthopédie générale. Elle est donc en mesure de changer facilement de sous-traitant pour la fabrication de cette partie. Pour la fabrication de la tresse, afin de limiter les coûts de développement (nombreux tests de résistance notamment) très onéreux pour ce type de produits, la Société s'appuie sur un unique sous-traitant (cf. chapitre 22). Même si Implanet entend dupliquer, à terme, la source d'approvisionnement de cette tresse, la Société est donc aujourd'hui dépendante du savoir-faire de ce sous-traitant, ce qui, en cas de défaillance de ce dernier, pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Par ailleurs, la Société fait appel à des sous-traitants pour le nettoyage, l'emballage et la stérilisation de ses produits, opérations relativement standardisées et pour lesquelles il existe des sources d'approvisionnement alternatives aisément identifiables. Les phases de nettoyage et d'emballage sont assurées par un unique sous-traitant basé en Italie pour les implants du genou et par le fabricant de la tresse pour Jazz. Un sous-traitant installé dans le sud de la France se charge enfin de la phase de stérilisation de l'ensemble des produits. La défaillance d'un de ces sous-traitants pourrait entraîner des retards dans la chaîne de production des produits d'Implanet, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité générale de la Société.

Afin de limiter le risque de défaillance de ses sous-traitants, la Société a mis en place un système Qualité qui repose sur des procédures visant, entre autres, à détecter tout produit non conforme en interne ou en externe. Ce système Qualité a été certifié par un organisme tiers conformément aux exigences réglementaires de la directive européenne applicable 93/42/CEE et aux normes de références ISO 9001 et ISO 13485. Par ailleurs, la Société fait signer à tous ses sous-traitants des accords de confidentialité afin de protéger ses connaissances, pour lesquelles de multiples brevets ont été déposés.

La capacité d'Implanet à commercialiser ses produits dépend donc en partie de sa capacité à obtenir de ses fournisseurs des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, dans les quantités demandées, et de manière rentable.

Implanet ne peut garantir toutefois que ses sous-traitants respectent ou respecteront la réglementation applicable. Les autorités de régulation pourraient, au cours d'une inspection d'installations nouvelles ou existantes ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, identifier des manquements aux normes applicables et chercher à y remédier par des demandes d'actions correctives susceptibles de retarder la fabrication et la fourniture des produits d'Implanet. La suspension ou la perte, par des sous-traitants d'Implanet, d'agrément ou de certification, ou la fermeture totale ou partielle de leurs installations de fabrication, est susceptible de nuire à la réputation d'Implanet et d'avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière et le résultat opérationnel d'Implanet. La Société a déjà dû faire face à ce type de situation et considère que cela fait partie des aléas inhérents à son activité.

### 4.3. RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

#### 4.3.1. Risques liés au personnel clé

---

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses dirigeants, cadres dirigeants et son personnel occupant des postes clés (« **Personnel Clé** »).

Le Personnel Clé inclut la très grande majorité des 50 salariés (à la Date du Document de référence) du Groupe. Les chirurgiens, chercheurs et experts scientifiques qui collaborent ponctuellement avec la Société ne sont pas salariés de la Société.

L'indisponibilité momentanée ou définitive de son Personnel Clé pourrait altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Pour motiver et fidéliser dans la durée l'ensemble de son Personnel Clé, la Société a mis en place une politique de gestion de ses talents. Le Personnel Clé bénéficie d'éléments de rémunération variable attribués en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs déterminés. Ils se sont également vus attribuer des BSA et/ou des BSPCE (cf. section 15.1).

Cette politique de motivation et de fidélisation se concrétise par une rotation des effectifs peu élevée d'une façon générale.

Les contrats de travail et management conclus entre la Société et son Personnel Clé prévoient des engagements de confidentialité, de loyauté et de non-concurrence. En outre, ils contiennent des clauses permettant à la Société de se prévaloir de la titularité de la propriété industrielle créée par ses salariés.

Dans l'avenir, la Société sera sans doute amenée à recruter de nouveaux cadres confirmés et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Elle est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir du personnel scientifique, technique et de gestion hautement qualifié. Dans la mesure où cette concurrence est vive, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces salariés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à retenir son Personnel Clé et/ou à attirer de nouveaux talents pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

#### **4.3.2. Risques liés à la gestion des systèmes d'information**

---

Les systèmes d'information de la Société constituent des outils indispensables à son activité dans la mesure où ils assurent la traçabilité des produits et donc la conformité aux normes réglementaires. Leur éventuelle défaillance pourrait avoir un impact important : non-conformité réglementaire, entrave à son activité, mobilisation de ressources internes, impact financier...

La Société a mis en place des mesures assurant la fiabilité et la sécurité de ses données informatiques et permettant d'anticiper les situations exceptionnelles qui pourraient brutalement interrompre le fonctionnement de ses systèmes auprès de prestataires extérieurs pour le site français et pour le site américain.

Cependant, si à l'avenir, la Société n'était pas en mesure de faire face à une défaillance de ses systèmes d'information, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives pourraient en être affectés.

#### **4.3.3. Risques liés à la gestion de la croissance interne**

---

La Société devrait être amenée à recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles à l'avenir, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;  
et
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer.

L'incapacité de la Société à gérer sa croissance, ou les difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

## 4.4. RISQUES JURIDIQUES

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaines...). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

### 4.4.1. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible

---

De fait, les produits du Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution qui régit leur commercialisation. Ces contraintes réglementaires impactent fortement l'ensemble des activités du Groupe : le développement, le contrôle, la fabrication et la vente des produits.

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations, ni à leur délai d'obtention ou au maintien de telles autorisations. Si la certification ou l'autorisation de commercialisation des produits du Groupe était refusée, suspendue ou retirée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Même si le Groupe prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les Etats dans lesquels le Groupe commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits du Groupe en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

La découverte ultérieure de problèmes inconnus auparavant concernant un produit ou un fabricant pourrait entraîner des amendes, des retards ou des suspensions d'autorisation réglementaires, des saisies ou des rappels de produits, des notifications aux médecins ou toute autre action sur le terrain, des restrictions concernant l'exploitation et/ou des poursuites pénales.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

### 4.4.2. Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours

---

#### 4.4.2.1. Risques liés à l'environnement réglementaire en Europe – marquage CE

Les produits du Groupe répondent à la définition de dispositifs médicaux et sont régis, entre autres, par les dispositions de la directive européenne 93/42/CEE modifiée qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits du Groupe au sein de l'Espace Economique Européen.

Ces produits ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des certificats permettant le marquage CE, valides pour une durée de 3 ans. Ce marquage CE est le témoin de la conformité du dispositif médical concerné aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par la directive européenne applicable et atteste qu'il a subi les procédures adéquates d'évaluation de sa conformité.

Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non obtention dans les délais des certificats permettant le marquage CE.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Les demandes de renouvellement des certificats relatifs au marquage CE imposent entre autres le maintien de la conformité du système qualité, la prise en compte des évolutions réglementaires, la mise à jour de la gestion des risques et la conformité aux exigences essentielles des directives européennes applicables.

Si le Groupe ne parvenait pas à obtenir le renouvellement des certificats nécessaires pour le marquage CE de ses produits existants dans les délais requis, la commercialisation de ses produits serait interrompue dans l'attente de l'obtention de ces autorisations.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Enfin, en septembre 2012, la Commission européenne a présenté un projet de révision significative de la législation européenne relative aux dispositifs médicaux. Plus particulièrement, il est envisagé de remplacer la Directive en vigueur par un règlement qui serait directement applicable dans tous les États Membres et ne laisserait plus de place aux particularités nationales. En substance, la nouvelle réglementation renforcerait significativement les dispositions relatives à l'évaluation clinique au cours de la vie d'un produit et à la surveillance du marché (vigilance), afin d'assurer la sécurité des patients. Une telle modification réglementaire aurait pour effet de diminuer la marge opérationnelle de la Société. La Commission indiquait alors que le règlement pourrait être adopté en 2014 et mis en application entre 2015 et 2019. Depuis, le Parlement européen a adopté une résolution législative sur la proposition de règlement en première lecture le 2 avril 2014. La nouvelle réglementation a fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil de l'Union européenne en juin 2015. Le processus législatif est en cours et fait encore l'objet de discussions entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne. La nouvelle législation pourrait être adoptée en 2016 et entrer en vigueur en 2017 ou 2018.

#### **4.4.2.2. Risques liés à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis**

Le marché américain est régi par la réglementation fédérale 21 CFR qui encadre la mise sur le marché des dispositifs médicaux en imposant des exigences pré et post mise sur le marché dont l'organe de contrôle est la Food and Drug Administration (FDA).

La commercialisation de dispositifs médicaux, tels que ceux fabriqués par le Groupe, sur le marché américain est soumise à une procédure de notification à la FDA avant leur mise sur le marché et aux exigences relatives au système qualité établies par le 21 CFR820. Ces produits sont des dispositifs médicaux qui présentent un risque potentiel modéré (classe II pour la FDA), et pour lesquels il est

possible de démontrer une équivalence substantielle par rapport à un dispositif médical déjà approuvé sur le marché américain. La Société peut ainsi utiliser une procédure dite « 510(k) » afin de soumettre le dossier pour examen de la FDA. Après approbation du dossier, le dispositif médical est enregistré dans une base informatique tenue à jour par la FDA.

Jazz a obtenu l'autorisation 510k le 13 septembre 2012 sous le numéro K121541 et le produit Implanet Spine System le 16 juillet 2012 sous le numéro K120564.

Le site de Martillac a fait l'objet d'un audit FDA en février 2014 au terme duquel aucune remarque n'a été exprimée.

Les informations relatives à la réglementation américaine applicable aux appareils d'Implanet font l'objet de développements présentés à la section 6.11 du Document de référence.

Si les autorisations de la FDA relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par la FDA, la Société ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché américain ou devrait mettre en œuvre d'autres procédures, plus longues et plus coûteuses, pour obtenir ou mettre à jour ses autorisations. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

#### **4.4.2.3. Risques liés à l'environnement réglementaire dans les autres pays**

La mise sur le marché des produits médicaux dans d'autres pays nécessite des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires (notamment, au Brésil, en Inde, en Iran etc.).

Il existe toutefois des équivalences et des reconnaissances en termes de certification dans certains pays (notamment en Turquie, en Afrique du Sud ou en Australie). Ces équivalences ou reconnaissances sont des éléments importants dans le processus de décision de commercialiser les produits du Groupe dans un nouveau pays.

Le Groupe a déjà obtenu des autorisations de commercialisation pour certains de ses produits existants dans certains pays hors Union Européenne et Etats-Unis, notamment en Afrique du Sud, en Australie, au Brésil, en Inde, en Iran, en Russie et en Turquie. (cf. chapitre 6)

Dans le cadre de son développement, le Groupe étudie des opportunités de déploiement de ses nouveaux produits et de ses produits existants dans de nouveaux pays.

L'incapacité pour le Groupe d'obtenir ou de maintenir pour ses produits les autorisations nécessaires pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

#### **4.4.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits**

---

L'activité de la Société l'expose à des risques de mise en jeu de sa responsabilité du fait des produits, inhérents à la recherche et au développement, aux études précliniques et cliniques, la fabrication, la commercialisation, la promotion, la vente et l'exploitation des produits de la Société. Des poursuites sur le plan civil ou pénal pourraient être engagées contre la Société par des utilisateurs (patients, chirurgiens et autres professionnels de santé), les autorités réglementaires, des partenaires commerciaux (distributeurs ou agents) et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. La mise en jeu de la responsabilité associée aux produits peut être coûteuse à défendre et des jugements négatifs pourraient être prononcés à l'encontre de la Société.

A la Date du Document de référence, Implanet n'a jamais été confrontée à des mises en cause significatives émanant de patients, de chirurgiens, d'autorités réglementaires ou de tout autre tiers, du fait de ses produits.

La Société a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux (cf. Section 4.9 couvrant notamment les activités du Groupe aux Etats-Unis. Le problème de la « responsabilité du fait des produits » (« product liability ») aux Etats-Unis est en effet un point particulièrement crucial s'agissant d'un marché propice à des contentieux coûteux.

#### **4.4.4. Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux**

---

La capacité de la Société à générer du chiffre d'affaires avec les produits qu'elle pourrait développer, le degré de succès des produits de la Société et leurs performances dépendent en partie des conditions de prise en charge et de remboursement dans les pays où elle commercialise ou entend commercialiser ses produits.

Beaucoup de patients pourraient ne pas être capables de payer pour un produit existant ou un produit que la Société pourrait développer. La capacité de la Société à obtenir des niveaux acceptables de remboursement de la part des autorités gouvernementales, des assureurs de santé privés et de tout autre organisme aura un impact sur sa capacité à commercialiser ses produits avec succès. Le caractère remboursable ou non des implants affecte le choix des clients concernant les produits qu'ils achètent et les prix qu'ils sont prêts à payer. Le remboursement varie d'un pays à l'autre et peut avoir un effet important sur l'acceptation de nouveaux produits et services. La Société ne peut pas être certaine d'obtenir un remboursement optimal aux Etats-Unis, en Europe ou ailleurs pour les produits que la Société a développés ou pourrait développer, et tout remboursement accordé pourrait être réduit ou supprimé à l'avenir.

En Europe, et aux Etats-Unis ainsi que sur les autres marchés principaux sur lesquels la Société pourrait vendre ses produits, il existe une constante pression économique, réglementaire et politique pour limiter le coût des procédures impliquant des dispositifs médicaux. Les tiers payants remettent de plus en plus en question les prix des dispositifs médicaux, et de nombreux tiers payants pourraient refuser de rembourser ou pourraient diminuer les quotes-parts remboursées pour certains dispositifs.

De nouvelles réformes législatives ou administratives des systèmes de remboursement américain ou d'autres pays pourraient également réduire substantiellement le remboursement des interventions utilisant les dispositifs médicaux de la Société (ou même refuser d'assurer ces interventions) entre autres par la régulation des prix ou la tarification compétitive.

L'absence ou l'insuffisance du remboursement ou de la prise en charge des produits de la Société ou l'adoption de mesures plus restrictives en termes de remboursement ou de prise en charge seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.



#### 4.4.5. Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres...)

---

Les produits de la Société sont classés parmi les dispositifs médicaux et, à ce titre, sont soumis à des réglementations spécifiques dans tous les pays où ils sont fabriqués, testés ou commercialisés. Ces réglementations imposent des obligations en matière, notamment:

- de conception ;
- de tests précliniques et d'essais cliniques des produits ;
- de fabrication, de contrôle et d'assurance qualité des produits ;
- d'étiquetage des produits, y compris les notices d'utilisation ;
- de stockage des produits ;
- d'identification et de traçabilité des produits ;
- de procédures de conservation des données ; et
- de surveillance postérieure à la mise sur le marché et de signalement des incidents liés à l'utilisation des produits.

Cette réglementation s'applique à la Société pour les produits dont elle est réglementairement le fabricant. La Société dépend de l'application de cette réglementation par des fabricants tiers pour les produits dont elle est le distributeur.

La Société ne peut cependant garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable. L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et demander à ce qu'il y soit remédié par la conduite d'actions correctives susceptibles d'interrompre la fabrication et/ou la fourniture des produits de la Société.

La suspension, l'arrêt total ou l'interdiction totale ou partielle des activités des fournisseurs de la Société pourraient significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe.

La Société a mis en place un système qualité qui repose sur des procédures visant, entre autres, à détecter tout produit non conforme en interne ou en externe. Ce système qualité a été certifié par un organisme tiers conformément aux exigences réglementaires de la directive européenne applicable 93/42/CEE et aux normes de références (ISO 9001 et ISO 13485). Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des défauts de conformité nommé système CAPA (« Corrective Action and Preventive Action ») qui a pour but :

- l'identification et l'enregistrement des défauts de conformité relatifs aux produits ou au système qualité ;
- l'enregistrement de toutes les investigations et analyses liées à l'analyse des causes de ces défauts de conformité et des risques liés ;
- l'identification et la mise en place de corrections ou d'actions correctives et préventives ; et
- la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les défauts de conformité.

Le traitement de toute déclaration d'incident ayant des conséquences sur les patients et/ou utilisateurs et/ou tiers est défini par la réglementation relative à la matériovigilance qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes. La Société possède en interne une

procédure de suivi et d'analyse des rapports d'incidents reçus et, le cas échéant, de leurs déclarations par le correspondant matériovigilance auprès des autorités réglementaires nationales (par exemple, l'ANSM ou « Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé » en France).

#### **4.4.6. Faits exceptionnels et litiges**

---

Il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou celle du Groupe.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

### **4.5. RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET AUX LITIGES ASSOCIES**

#### **4.5.1. Limites de la protection conférée par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle**

---

Le succès commercial d'Implanet et la protection de ses inventions dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets, marques, dessins et modèles et demandes y afférents ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux et son savoir-faire). La Société consacre d'importants efforts financiers et humains à la protection de sa technologie et met en œuvre des moyens communément utilisés dans l'industrie (tel que le dépôt de développements complémentaires permettant d'étendre une ou plusieurs revendications d'un brevet) pour prolonger la protection de sa technologie au-delà de la période initiale, sans pour autant qu'elle puisse garantir l'issue d'une telle demande. A la connaissance de la Société, les inventions incorporées dans les implants et/ou instruments de la Société sont protégées par ses brevets et ses demandes de brevets (cf. chapitre 11).

Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

Il est tout d'abord rappelé que les droits de propriété intellectuelle de la Société offrent une protection d'une durée qui peut varier d'un territoire à un autre (cette durée est par exemple, en matière de brevet, de 20 ans à compter de la date de dépôt des demandes de brevets en France et en Europe).

De plus, au moment du dépôt d'une demande de brevet, d'autres brevets peuvent constituer une antériorité mais ne pas être encore publiés. Malgré les recherches d'antériorités et la veille qu'elle effectue, la Société ne peut donc être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait, notamment, que dans la plupart des pays, la publication des demandes de brevets a lieu 18 mois après le dépôt des demandes.

La Société peut par ailleurs être amenée à déposer des marques et des dessins et modèles. A l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné.

La Société pourrait donc rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'obtention de certaines de ses demandes de brevets, de marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle actuellement en cours d'examen/d'enregistrement.

De plus, la seule délivrance d'un brevet, d'une marque, d'un dessin et modèle ou d'autres droits de propriété intellectuelle n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester avec succès la validité ou l'opposabilité des brevets, marques, dessins et modèles ou demandes y afférents de la Société devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents.

Enfin, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle de la Société, de développer ou de commercialiser les produits de la Société ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays.

En conséquence, les droits de la Société sur ses brevets, ses marques, ses dessins et modèles, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. La Société ne peut donc garantir de manière certaine que:

- la Société parviendra à développer de nouvelles inventions brevetables ;
- les demandes de brevets de la Société qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- les brevets délivrés à la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des tiers ne revendiqueront pas la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de la Société ; et
- des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

#### **4.5.2. Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire de la Société**

---

Il est également important pour la Société de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux. Or, la Société peut être amenée à fournir, sous différentes formes, des informations, technologies, procédés, savoir-faire, données ou renseignements, non brevetés et/ou non brevetables, aux tiers avec lesquels elle collabore (tels que des établissements universitaires et d'autres entités publiques ou privées, ou ses sous-traitants) concernant les recherches, le développement, la conduite de tests, la fabrication et la commercialisation de ses produits. Dans ces hypothèses, la Société exige la signature d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés

et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Par ailleurs, la Société veille à ce que les contrats de collaboration ou de recherche qu'elle signe lui donnent accès à la pleine propriété des résultats dès lors qu'elle a effectivement participé à la création de l'invention. Implanet cherche également, dans le cadre de contrats de licence, à garder le contrôle sur la gestion des brevets ou à bénéficier d'une exclusivité d'exploitation dans son domaine d'activité.

Cependant, les moyens de protection de ces éléments n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite par des tiers des technologies détenues par la Société. En effet, malgré les précautions, notamment contractuelles, prises par la Société avec ces entités, celles-ci pourraient notamment revendiquer la propriété de droits de propriété intellectuelle résultant par exemple des essais effectués par leurs employés. Ces entités pourraient ne pas être en mesure de concéder l'exclusivité d'exploitation à la Société selon des modalités jugées acceptables par celle-ci.

De tels contrats exposent donc la Société au risque de voir les tiers concernés (i) revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur les inventions de la Société, (ii) ne pas assurer la confidentialité des innovations ou perfectionnements non brevetés et du savoir-faire de la Société, (iii) divulguer les secrets commerciaux de la Société à ses concurrents ou développer indépendamment ces secrets commerciaux et/ou (iv) violer de tels accords, sans que la Société n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits de la Société sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et la Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie, des produits ou dispositifs semblables ou similaires dans leur nature ou leur destination à ceux de la Société ;  
et
- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats de la Société.

#### **4.5.3. Risques spécifiques liés à la violation de droits de propriété intellectuelle**

---

Il est important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'exploiter librement ses produits sans que ceux-ci ne portent atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'Implanet.

##### **4.5.3.1. Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société**

Implanet continue donc de diligenter, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, les études préalables qui lui semblent nécessaires au regard des risques précités avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits. Elle maintient notamment une veille sur l'activité (notamment en termes de dépôts de brevets) de ses concurrents.

Plus spécifiquement et s'agissant de Jazz, la Société a procédé, avec l'aide de ses cabinets référents en propriété intellectuelle français et américain, à une recherche d'antériorité visant à étudier l'état de l'art relatif aux produits équivalents et à le confronter aux spécificités de Jazz. La Société a par ailleurs réalisé une analyse de liberté d'exploitation des dépôts d'Implanet relatifs à Jazz vis-à-vis de ceux de ses concurrents. La Société dispose ainsi d'éléments particulièrement pertinents lui permettant de développer sereinement Jazz.

Toutefois, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie est difficile. La Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés en raison de la portée territoriale des droits de propriété industrielle ;
- que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- qu'il n'existe pas des brevets, d'interprétation complexe, ou autres droits de propriété intellectuelle susceptibles de couvrir certains produits, procédés, technologies, résultats ou activités de la Société et que des tiers agissent en contrefaçon ou en violation de leurs droits à l'encontre de la Société en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés ;
- qu'il n'existe pas de droits de marques, de dessins et modèles ou d'autres droits de propriété intellectuelle antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ; et/ou
- que les noms de domaine de la Société ne feront pas l'objet, de la part d'un tiers qui disposerait des droits antérieurs (par exemple des droits de marques), d'une procédure UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) ou assimilée ou d'une action en contrefaçon.

Un litige intenté contre la Société, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts substantiels et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si ces poursuites étaient menées à leur terme, la Société pourrait être contrainte d'interrompre (sous astreinte) ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou des procédés visés par ces procès, ce qui affecterait de façon significative ses activités. Certains concurrents disposant de ressources plus importantes que la Société pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure complexe. Tout litige de ce type pourrait donc affecter la faculté de la Société à poursuivre toute ou partie de son activité dans la mesure où la Société pourrait être tenue :

- de cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- d'obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables ;
- de revoir sa conception ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits afin d'éviter d'empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible ou être long et coûteux, et pourrait, de fait, impacter ses efforts de commercialisation.

#### **4.5.3.2. Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de la Société par des tiers**

D'autres sociétés pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments de la technologie de la Société protégés par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour la Société. La Société ne peut pas garantir de manière certaine qu'elle n'intentera pas de contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir le monopole conféré par ses droits de propriété intellectuelle (notamment ses brevets, marques, dessins et modèles ou noms de domaine) en justice.

Une action en justice à l'initiative de la Société pourrait donc s'avérer nécessaire afin de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle, de protéger ses secrets commerciaux ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle. Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables, influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée.

#### **4.5.3.3. Incidence d'une action judiciaire**

La survenance de l'un de ces événements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Cependant, à la Date du Document de référence, la Société n'a été confrontée à aucune de ces situations ni impliquée dans un quelconque litige, en demande ou en défense, relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

#### **4.5.4. Risques liés au nantissement de fonds de commerce au profit de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD**

---

Le 19 juillet 2013, la Société a conclu un *venture loan agreement* avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD, tel que modifié par avenant en date du 16 avril 2015, tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros par KREOS CAPITAL IV (UK) LTD, l'émission de bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD et le nantissement du fonds de commerce de la Société (comprenant, en particulier, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle détenus et à détenir par la Société) au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD. (cf. sections 22.3, notamment, pour plus de précisions relativement aux engagements pris par la Société dans le cadre de l'emprunt obligataire, ainsi qu'aux cas d'exigibilité anticipée).

Le nantissement susvisé a pour objet de garantir toutes les obligations de paiement de la Société relatives au remboursement de l'emprunt obligataire, pour un montant nominal total de cinq millions d'euros (5.000.000 €), correspondant au montant de l'emprunt obligataire, augmenté de tous intérêts de retard, commissions, frais, indemnités et accessoires.

Le non-respect par la Société de ses engagements au titre de cet emprunt obligataire ou la survenance d'évènements (tels le défaut de paiement d'une somme quelconque à l'échéance, la violation du protocole et des engagements pris à cet égard, l'insolvabilité de la Société, le changement du domaine d'activité de la Société, le transfert des droits de propriété intellectuelle et industrielle détenus par la Société) pourrait entraîner la mise en œuvre de ce nantissement et le transfert de propriété du fonds de commerce de la Société en ce compris l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle.

La survenance de tels événements aurait un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

## 4.6. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

## 4.7. RISQUES FINANCIERS

### 4.7.1. Risques liés aux pertes opérationnelles

---

Créée au mois de décembre 2006, le Groupe a enregistré chaque année des pertes opérationnelles et des pertes nettes qui s'expliquent par :

- les coûts de recherche et développement sur les projets Madison (prothèse totale du genou de première intention et de révision) et Jazz (système de fixation postérieure et de réduction de déformation rachidienne) : tests mécaniques et cliniques, dépôts de brevets, dépenses de protection de propriété intellectuelle... ;
- les dépenses de développement de l'activité Beep N Track jusqu'en 2011 ;
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits ; expansion territoriale, notamment aux Etats Unis).

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, le Groupe a enregistré une perte nette (IFRS) de 8 008 K€.

Dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, il pourrait connaître de nouvelles pertes en raison :

- des dépenses marketing, commerciales et administratives à engager ;
- des dépenses relatives à de nouvelles études cliniques ;
- de la poursuite de sa politique de recherche et développement et de lancement de nouveaux produits ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la commercialisation de ses produits, la mise en place d'un programme d'études cliniques en France et à l'étranger ; et
- de la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation sur de nouveaux marchés.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### 4.7.2. Risque de crédit

---

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

A l'international, la Société facture ses implants à des distributeurs. En France et aux Etats-Unis, le Groupe facture principalement des établissements de soins publics et privés.

Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la Loi de Modernisation de l'Economie (« LME »).

Concernant la concentration du risque de crédit, deux distributeurs représentent respectivement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2015 : un distributeur Export (26 %) et un distributeur France (21 %).

A compter du 1er janvier 2016, Implanet a mis en place une assurance-crédit avec la compagnie Atradius lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique et une couverture de risque de crédit approprié.

#### **4.7.3. Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement**

---

L'activité de commercialisation d'implants orthopédiques nécessite pour le Groupe:

- la mise à disposition de stocks en consignation à son réseau de distribution en France et aux Etats-Unis ;
- la commercialisation ou la mise à disposition d'ancillaires (instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants) auprès des établissements de soin.

Les stocks en consignation sont constitués d'une gamme complète d'implants (kits, tailles, accessoires) disponibles pour les différentes chirurgies et adaptables aux spécificités de chaque patient.

En France et aux Etats-Unis, la facturation des implants orthopédiques aux distributeurs, aux agents ou aux établissements de soins intervient dès communication des informations liées à la pose des implants et génère une demande de réassort du stock en consignation par les clients d'Implanet pour les produits utilisés.

Une augmentation significative de l'activité de la Société (volume et nombre de clients) ainsi que l'expansion territoriale de son réseau de distribution seraient susceptible d'accroître sensiblement le niveau des stocks en consignation, le montant des créances clients et le volume des ancillaires nécessaire aux poses d'implants.

Par ailleurs, bien que la Société demeure vigilante au respect des délais de paiement, elle ne peut exclure un allongement du délai moyen de paiement des distributeurs et des établissements de soins, ce qui aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement. De même, un raccourcissement des délais de paiement des fournisseurs de la Société aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement.

L'incapacité de la Société à maîtriser son besoin en fonds de roulement et sa croissance serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

#### **4.7.4. Financement de la Société**

---

##### *Financement par le renforcement de ses fonds propres*

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital (y compris lors de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013 et lors de son augmentation de capital avec



maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en mars 2015) totalisant 64 822 K€ depuis sa création.

#### *Recours à des financements publics*

La Société a bénéficié d'avances remboursables OSEO Innovation, de subventions OSEO, de subventions FEDER du Conseil Régional d'Aquitaine, du Crédit Impôt Recherche (« CIR ») et d'une assurance prospection COFACE.

L'échéancier de remboursement des avances remboursables présenté selon les normes IFRS s'analyse comme suit au 31 décembre 2015:

	<b>OSEO Genoux</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>163 253</b>
Part à moins d'un an	78 309
Part d'un an à 5 ans	84 944
Part à plus de 5 ans	-

#### *Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS*

Le 24 juillet 2013, la Société a conclu un *venture loan agreement* avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros par KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« **Kreos** »), l'émission de bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (se reporter à la section 22.3.3 du Document de référence pour plus de précisions quant aux caractéristiques de l'emprunt obligataire).

Le 16 avril 2015, la Société et KREOS CAPITAL IV (UK) LTD ont conclu un avenant au *venture loan agreement* en date du 19 juillet 2013 aux termes duquel les parties ont décidé le rééchelonnement de l'emprunt obligataire susvisé (se reporter à la section 22.3.3 du Document de référence pour plus de précisions quant aux caractéristiques de l'emprunt obligataire à la suite dudit rééchelonnement). En contrepartie de ce rééchelonnement de l'emprunt obligataire, le conseil d'administration de la Société du 24 juin 2015, agissant sur délégation consentie le même jour par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société, a décidé l'émission de 18.473 bons de souscription d'actions au profit de la société KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD.

Le non-respect par la Société de ses engagements au titre de cet emprunt obligataire ou la survenance d'évènements (tels le défaut de paiement d'une somme quelconque à l'échéance, la violation du protocole et des engagements pris à cet égard, l'insolvabilité de la Société, le changement du domaine d'activité de la Société, le transfert des droits de propriété intellectuelle et industrielle détenus par la Société) pourrait entraîner l'exigibilité anticipée de la totalité dudit emprunt obligataire.

L'exigibilité anticipée et le défaut de paiement de la Société au titre de l'emprunt obligataire pourrait entraîner la mise en œuvre des sûretés consenties par la Société à KREOS CAPITAL IV (UK) LTD et le transfert de l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

La Société pourrait ne pas pouvoir faire face aux échéances de remboursement de ce prêt et se trouver en situation de cessation de paiement ou privée de tout ou partie de ses actifs qui ont été nantis pour garantir ce remboursement (Cf. sections 22.3 du Document de référence notamment pour les engagements pris par la Société dans le cadre de cet emprunt obligataire et les cas d'exigibilités anticipés).

L'échéancier de remboursement de l'emprunt présenté selon les normes IFRS s'analyse comme suit au 31 décembre 2015:

	<b>Emprunt obligataire non convertible KREOS</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1 984 812</b>
Part à moins d'un an	900 572
Part d'un an à 5 ans	1 084 240
Part à plus de 5 ans	

*Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») au profit de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND*

Le 14 octobre 2015, la Société a signé un contrat d'OCABSA avec L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société (se reporter à la section 21.1.4.5 du Document de référence pour plus de précisions quant aux caractéristiques de ce contrat).

Une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€ a été souscrite le même jour par L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND. Les obligations ainsi émises sont convertibles à tout moment et ont une maturité de douze mois. En l'absence de conversion de l'intégralité des obligations en actions à la date de maturité, la Société doit procéder à leur remboursement.

A la Date du Document de référence, 30 obligations convertibles en actions sont en circulation représentant 0,3 M€.

La Société a par ailleurs la possibilité d'émettre au bénéfice de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND 400 bons d'émission, susceptibles de donner lieu à un emprunt obligataire d'un montant maximum additionnel de 4 M€ (en plusieurs tranches d'un montant maximum de 250 000 euros chacune, étant précisé que L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pourra demander à augmenter le montant de l'une de ces tranches de 100.000 euros) sous réserve :

- de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir d'ici le 30 juin 2016,
- que la participation directe et indirecte de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND dans le capital de la Société n'excède pas 3% du capital et des droits de vote compte tenu du nombre d'actions potentielles issu de la conversion des obligations convertibles,

- du complet remboursement ou conversion de la tranche précédente ou un délai de 35 jours à l'issue du tirage sur la tranche précédente (à l'exclusion de la première tranche), et
- d'un cours de clôture et d'un cours de bourse moyen pondéré par les volumes au cours des cinq séances de bourse précédant la demande d'émission d'au moins 1,10 €.

#### *Financement par emprunt bancaire*

L'échéancier de remboursement des emprunts bancaires présenté selon les normes IFRS s'analyse comme suit au 31 décembre 2015 :

	Emprunt bancaire
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>418 680</b>
Part à moins d'un an	165 033
Part d'un an à 5 ans	253 647
Part à plus de 5 ans	-

#### *Ligne de financement Kepler Cheuvreux*

Enfin, dans le but d'anticiper ses besoins de trésorerie futurs, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres auprès de la société Kepler Cheuvreux en 2014. La mise en place du contrat OCABSA avec L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND suspend la capacité pour la Société d'utiliser cette ligne de financement par fonds propres.

(Se reporter à la section 10.1 du Document de référence pour plus d'informations concernant les sources de financement de la Société)

#### **4.7.5. Risque de liquidité**

---

Depuis sa création, la Société a réalisé d'importants efforts de recherche et développement, des dépenses de commercialisation et de marketing qui ont contribué à générer des flux de trésorerie opérationnels négatifs s'élevant à -6 811 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 et à - 5 293 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 1 150 K€. Les actifs financiers courants mobilisables (placement de trésorerie) s'élèvent à 5 309 K€.

A la date d'arrêté des comptes annuels, la continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Cette analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- la trésorerie disponible du Groupe pour 1,2 M€,
- ses placements de trésorerie en autres actifs financiers courants pour 5,3 M€,
- l'utilisation potentielle de la ligne de financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions dans les conditions et sous les réserves mentionnées ci-dessus.

Par ailleurs, la Société réfléchit à réaliser un financement additionnel pour ses nouveaux développements, qui pourrait passer par une augmentation de capital, notamment dans l'hypothèse où la Société ne serait plus en mesure d'utiliser la ligne de financement OCABSA, ou si elle décidait de ne pas l'utiliser. La Société a procédé à l'extension du périmètre d'affacturage pour la France au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et à la mise en place d'un contrat d'affacturage pour l'Europe et le reste du monde au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2016.

L'interruption ou la réduction de ces sources de revenus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

A la Date du Document de référence, la Société est en mesure de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois sans avoir recours à l'utilisation de la ligne de financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions.

La Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement supplémentaires pour le développement et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, moyennant le renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et/ou la souscription d'emprunts bancaires.

Il se pourrait que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir limiter le développement de nouveaux produits ou retarder ou renoncer à la commercialisation sur de nouveaux marchés.

De plus, le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques de liquidité mentionnés ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

#### **4.7.6. Risques de dilution**

---

La participation des actionnaires de la Société dans son capital pourrait être diluée significativement.

A la Date du Document de référence, la Société a émis et attribué des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et des options de souscription ou d'achat d'actions et a mis en place un contrat d'obligations convertibles en actions

assorties de bons de souscriptions d'actions (« OCABSA ») ainsi qu'une ligne de financement en fonds propres.

A la Date du Document de référence, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à ce jour permettrait la souscription de 1.600.778 actions nouvelles, générant alors une dilution égale à 14,91% sur la base du capital existant à ce jour et 12,98% sur la base du capital pleinement dilué (hors (i) exercice des bons d'émission d'actions (BEA) émis au profit de Kepler Cheuvreux et dont les termes sont décrits à la section 21.1.4.2 du Document de référence et (ii) conversion des OCA (et exercice des BSA attachés) à émettre sur exercice des 400 bons d'émission à émettre par la Société au profit de L1 European Healthcare Opportunities Fund, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir le 24 mai 2016 et du respect de certaines autres conditions usuelles (se reporter aux sections 10.1.4.2 et 21.1.4.5 du Document de référence)).

A cette même date, la capacité pour la Société d'utiliser sa ligne de financement en fonds propres est suspendue compte tenu de la signature du contrat d'OCABSA avec L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer et retenir un personnel qualifié, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

(se reporter à la section 21.1.4 du Document de référence pour la description des termes de l'ensemble des instruments dilutifs émis par la Société à la Date du Document de référence).

#### **4.7.7. Risques liés au crédit d'impôt recherche**

---

La Société bénéficie du dispositif du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

Le montant demandé au titre du CIR 2015 est de 225 K€.

Au cours de l'année 2012, les crédits d'impôts recherche des exercices 2009, 2010 et 2011 ont fait l'objet d'un contrôle fiscal ayant conduit à un redressement de 80 K€ (y compris intérêts de retard et majoration).

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

Si une telle situation devait se produire, elle pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

#### 4.7.8. Risques liés à l'accès à des avances publiques

---

Depuis sa création, la Société s'est vu accorder les aides remboursables suivantes :

A la Date du Document de référence (montants en K€)	Montant accordé	Montant reçu	Montant remboursé
OSEO Genoux	350	350	200
OSEO - BEEP'n TRACK	650	650	650
COFACE Etats-Unis - BEEP'n TRACK	194	194	194
<b>Total</b>	<b>1 194</b>	<b>1 194</b>	<b>1 044</b>

A la Date du Document de référence, seule l'avance remboursable OSEO Genoux n'est pas encore totalement remboursée. En effet, son remboursement s'effectue selon un échéancier démarrant en mars 2013 et s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2017 (cf. section 10.1.2 du Document de référence). Conformément à l'échéancier de remboursement, la Société a procédé à un remboursement de 20 K€ au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. A la Date du Document de référence, le solde de cette avance remboursable s'élève à 150 K€.

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'aides conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée.

Une telle situation pourrait priver la Société de moyens financiers nécessaires pour ses projets de recherche et développement et elle ne peut garantir qu'elle trouverait les moyens financiers supplémentaires nécessaires.

## 4.8. RISQUES DE MARCHÉ

### 4.8.1. Risques de taux d'intérêt

---

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne les postes d'actif de son bilan, dans la mesure où les placements de trésorerie sont constitués de comptes à termes et de bons moyen terme négociables à taux fixe.

La Société n'a pas souscrit de dette à taux variable. Les emprunts contractés par la Société sont les suivants :

- Emprunt obligataire non convertible contracté le 19 juillet 2013 (modifié par un avenant en date du 16 avril 2015) pour un montant de 5 000 K€ au profit de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD portant intérêts au taux fixe de 11,5%. (Cf. section 22.3 du Document de référence).
- Emprunt obligataire convertible souscrit le 14 octobre 2015 pour un montant de 1 000 K€ par L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND. Cet emprunt ne porte pas intérêt.
- Emprunt bancaire contracté le 10 juin 2015 pour un montant de 500 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,95 % l'an.

Les contrats de crédit-bail souscrits par la Société dans le cadre du financement de ses ancillaires ou instruments portent intérêts à taux fixe.

De plus, à la Date du Document de référence, la Société ne dispose pas d'autorisation de découvert de trésorerie.

En conséquence, la Société estime ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts.

#### **4.8.2. Risques de change**

---

La trésorerie de la Société est investie dans des produits de placements en euros exclusivement. Au 31 décembre 2015, l'intégralité de la trésorerie était libellée en euros.

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats commerciaux (en-dehors des contrats conclus par la filiale américaine de la Société, Implanet America, Inc.).

La Société a ouvert une filiale aux Etats-Unis (en février 2013). Par conséquent, cette ouverture a engendré une plus grande exposition au risque de change lié à la variation du taux de change Euro/Dollars américain. Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges en dollars avec cette filiale.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de l'activité de sa filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Si la Société ne parvenait pas, à l'avenir, à prendre des dispositions en matière de couverture de change efficaces, les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être altérés.

## 4.9. ASSURANCE ET COUVERTURE DE RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges payées par la Société au titre de l'ensemble des polices d'assurances (France et Etats-Unis) s'élevait à 219.400 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**Tableau récapitulatif des assurances souscrites par la Société :**

Type d'Assurance	Compagnie Assurance ou Courtier	Couverture	Montants couverts	Franchise par sinistre
<b>Responsabilité Civile Professionnelle</b>	Cabinet ABC - CHUBB	Monde entier sauf ETABLISSEMENTS PERMANENTS OU NECESSITANT DES INSTALLATIONS, OU BUREAUX DE REPRESENTATION SITUES EN DEHORS DE LA FRANCE METROPOLITAINE ET DES PRINCIPAUTES DE MONACO ET D'ANDORRE, sauf pour les établissements ou bureaux de représentation situés à l'étranger expressément nommés au contrat (ex. Bureau de Boston)		
	Exploitation	Tous dommages confondus y compris corporels dont : - Faute inexcusable - Dommages matériels et immatériels dont : - Vol commis par les préposés - Dommages aux biens confiés - Dommages immatériels non consécutifs - Pollution soudaine et accidentelle	<u>Par année d'assurance:</u> 3 000 000 € 10 000 000 € 10 000 000 € 30 000 € 300 000 € 500 000 €	Néant 5 000 € par victime 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 €
	Produits / après Livraison	Tous dommages confondus y compris corporels dont : par sinistre et par période d'assurance	<u>Par année d'assurance:</u> 10 000 000 € 10 000 000 €	15 000 € 15 000 €
		Dommege Immatériel non consécutifs Frais de Retrait Garantie USA/Canada par sinistre Garantie USA/Canada par période d'assurance	<u>Par année d'assurance:</u> 1 500 000 € 500 000 € 10 000 000 € 10 000 000 €	15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 €
	Défense et Recours	Défense et Recours	<u>Par année d'assurance:</u> 30 000 €	Litiges Supérieur à 1500 €
<b>Multirisque Industrielle et Commerciale Dommages aux biens et Pertes d'Exploitation</b>	AXA	Garanties principales :  Incendie, Explosions, Foudre, Chute d'appareils de navigation aérienne, Choc de véhicule terrestre, Tempête, Vandalisme, Terrorisme, Dégâts des Eaux  Dommages aux appareils électriques, électroniques, aux matériels informatiques et bureautiques Bris des matériels Informatiques et Bureautiques Bris de Machines Bris de Glaces Vol, Tentative de vol (Biens, mobiliers, marchandises) Espèces et valeurs en caisses ou Coffre fort Transport de fonds Pertes de marchandises sous température dirigée Effondrement Autres evenements naturels Tous risques sauf (autres dommages matériels) Biens en cours de transport Biens en tous lieux chez les tiers Biens confiés Biens en cours de construction Biens en cours de "Montages-Essais" Assurance Automatique Difference de conditions, de limites et de définitions	Garanti à la hauteur des montants assurés  50 000 € Non garanti Non garanti 12 000 € 300 000 € Non garanti Non garanti Non garanti Non garanti Non garanti 1 500 000 € Non garanti 3 735 000 € 3 480 000 € Non garanti Non garanti 50 000 €	Incendie : néant Dégâts des eaux : 1774 € Tempêtes : 10 % minimum 1 774 € Emeutes : 10 % minimum 2661 €  887 € 887 €  3 500 €



Type d'Assurance	Compagnie Assurance ou Courtier	Couverture	Montants couverts	Franchise par sinistre
<b>Marchandises Transportées</b>	AXA	Transports maritimes Transports fluviaux, aériens et terrestres Transports pour propre compte Foire-Expositions Postal	300 000 € 300 000 € 60 000 € 150 000 € 5 000 €	sans franchise sans franchise sans franchise sans franchise sans franchise
<b>Responsabilité Civile des Dirigeants et des Mandataires Sociaux des entreprises cotées</b>	AXA	Responsabilité civile des mandataires sociaux, Frais de Défense, assistance pénale (par période d'assurance)	3 000 000 €	sans franchise
<b>Flotte Automobiles</b>	AXA	Dommages tous accidents, Dommages par collision Incendie, explosion, attentats, grêle et tempêtes Vol Bris de Glaces Catastrophes naturelles Sécurité du conducteur	Garanti Garanti Garanti Garanti Garanti 160 000 €	450 € ou 650 € 450 € ou 650 € 450 € ou 650 € 80 € sans franchise sans franchise
<b>Assurance Credit</b>	Atradius	Couverture de l'insolvabilité des clients Couverture risques politiques	Pourcentage assuré pour les clients dénommés 90% les clients non dénommés 70%	
<b>Assurance Filiale (Boston US)</b>	Federal Insurance Company	Commercial General Liability Workers Compensation and Employers' Liability Property	\$ 1 000 000 \$ 1 000 000 \$ 120 000	

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### 5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1. Dénomination sociale de la Société

---

La Société a pour dénomination sociale : Implanet SA.

#### 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

---

La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro d'identification 493 845 341.

Le code NAF de la Société est le 4646Z.

#### 5.1.3. Date de constitution et durée

---

La Société a été constituée le 23 janvier 2007 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 23 janvier 2106, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

---

Le siège social de la Société est situé au Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 05 57 99 55 55

Télécopie : 05 57 99 57 00

Site internet : [www.implanet.com](http://www.implanet.com)

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du code de commerce.

#### 5.1.5. Historique de la Société

---

2006

- Création de la Société.

2007

- 1<sup>er</sup> tour de financement de 13 millions d'euros.
- Recrutement des équipes de direction, d'administration, de marketing, de Recherche & Développement, de suivi des affaires réglementaires et commerciales.
- Conception et mise en place de l'infrastructure industrielle et logistique.

2008

- Obtention des certifications ISO 13485 (13419) et ISO 9001 (13417).
- Obtention du marquage CE et pose des premiers implants de la gamme d'arthroscopie du genou.
- Obtention du marquage CE et premières poses d'implants de la gamme hanche.
- Mise en place dans des établissements hospitaliers pilotes du système ISS (Implanet Smart System) permettant de dématérialiser la fonction logistique et d'automatiser la traçabilité.

## 2009

- 2<sup>ème</sup> tour de financement pour un montant de 7,6 millions d'euros.
- Lauréat du « DELL Innovation Award » et de l' « IBM Information Champion Award » pour la technologie Beep N Track de traçabilité et de logistique des implants orthopédiques.
- Lancement du projet genou « Madison ».
- Lancement du projet Rachis « Implanet Spine System », concernant des implants traditionnels de type vis et crochets.
- Mise en place de l'activité Beep N Track permettant de gérer toute la logistique et la traçabilité des implants entre les blocs opératoires et les fabricants (obtention du brevet en fin d'année).
- Obtention du marquage CE du bouton pour fixation fémorale Twist (Genou).
- Signature des contrats de distribution au Brésil pour la gamme d'arthroscopie du genou et soumission des dossiers réglementaires associés.
- Signature des contrats de distribution en Iran pour la gamme d'arthroscopie du genou et soumission des dossiers réglementaires associés.

## 2010

- Lancement de la conception de Jazz.
- 3<sup>ème</sup> tour de financement pour un montant de 8 millions d'euros.
- Obtention du marquage CE et autorisation de mise sur le marché de la gamme d'implants traditionnels de rachis.
- Obtention du marquage CE et premières poses de prothèses de genou Madison.
- Signature d'un contrat de distribution en Turquie et soumission des dossiers réglementaires pour la gamme d'arthroscopie du genou et Rachis « Implanet Spine System ».
- Obtention d'une subvention du conseil régional d'Aquitaine d'un montant de 222.320 euros pour le financement du développement de la prothèse de genou Madison.

## 2011

- 4<sup>ème</sup> tour de financement pour un montant de 5 millions d'euros.
- Renouvellement des certificats ISO 13485 (13419) et ISO 9001 (13417).
- Lancement et premières poses de la gamme d'implant traditionnels pour le rachis.
- Obtention du marquage CE et autorisation de mise sur le marché de Jazz.
- Obtention des autorisations de mise sur le marché au Brésil de la gamme Twist Bouton (Genou).
- Signature du contrat de distribution en Afrique du Sud et obtention des enregistrements pour les gammes genou et rachis « Implanet Spine System ».
- Cession de l'activité Beep N Track à la société américaine GHX, leader mondial de la logistique hospitalière.

## 2012

- Obtention du label « Oseo Entreprise Innovante ».
- Commercialisation de la gamme Genou en France confiée à des distributeurs.
- Prélancement de Jazz dans le traitement des déformations importantes et de la scoliose.

- Homologation de la gamme arthroscopie (Genou) au Brésil.
- Obtention des homologations de la FDA (510 (k)) pour la gamme d'implant traditionnelle Rachis en juillet.
- Obtention des homologations de la FDA (510 (k)) pour Jazz en octobre.
- Signature du contrat de distribution de Jazz en Belgique.
- Soumission des dossiers réglementaires pour la gamme Genou en Inde et au Brésil.

#### 2013

- Signature des contrats de distribution de Jazz en Italie, Australie et Nouvelle Zélande.
- Signature du contrat de distribution en Russie et soumission des dossiers d'enregistrement Genou et Rachis.
- Obtention de l'enregistrement des gammes Rachis et Genou en Inde.
- Soumission des dossiers réglementaires pour la gamme Rachis au Brésil.
- Ouverture de la filiale américaine Implanet America en février.
- Déploiement de Jazz en France et en Europe.
- Signature par Implanet America de contrats d'agents commerciaux avec des spécialistes du Rachis sur la cote Est et la cote Ouest des Etats-Unis.
- Premières poses de Jazz aux Etats-Unis en juin.
- Emission d'obligations remboursables en actions en janvier 2013 pour 1,5 millions d'euros et d'obligations convertibles en actions en mai et juillet 2013 pour un total de 2,9 millions d'euros qui ont été intégralement converties dans le cadre de l'introduction en bourse.
- Emission d'obligations au profit de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD pour 5 millions d'euros.
- Introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre.

#### 2014

- Arrêt de la commercialisation des prothèses de hanches au cours du premier semestre 2014.
- Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres par la société Kepler Cheuvreux.
- Transfert du bureau d'Implanet America Inc. de New-York à Boston en janvier 2014.
- Ludovic Lastennet, Directeur Général de la Société, prend en charge depuis Boston la supervision opérationnelle de la filiale Implanet America Inc. aux Etats-Unis.
- Recrutement de 4 salariés par la filiale américaine.
- Audit FDA réalisé en février 2014 du site de Martillac.
- Signature de plusieurs accords d'agents commerciaux aux Etats-Unis permettant à la Société d'étendre son réseau commercial à 25 partenaires adressant plus de 60% du marché U.S.
- Publication en juillet 2014 d'un « white paper » par l'équipe du Professeur Ilharreborde sur les résultats d'une étude clinique sur la restauration des équilibres frontaux et sagittaux en chirurgie des scolioses de l'adolescent.
- Publication en décembre 2014 du premier « white paper » sur l'utilisation de Jazz chez des patients âgés par le Dr Cavagna dans le dégénératif. Premiers résultats sur l'efficacité en chirurgie de la scoliose lombaire dégénérative avec un suivi moyen à 16 mois.

2015

- Obtention définitive de la protection intellectuelle de la technologie JAZZ en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).
- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 11,2 M€, prime d'émission incluse.
- Obtention des résultats cliniques définitifs d'une étude comparative démontrant l'efficacité de l'implant JAZZ dans le traitement de la scoliose idiopathique chez l'adolescent.
- Obtention du marquage CE et homologation de la FDA aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de JAZZ.
- Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) de la FDA aux États-Unis pour l'utilisation de la plateforme JAZZ avec l'ensemble des systèmes de fixation thoraco-lombaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.
- Mise en place d'un financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€ maximum, susceptible d'être majorée d'un montant équivalent en cas d'exercice des bons de souscription d'actions attachés, et tirage de la première tranche pour un montant d'1 M€.
- Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme JAZZ Band™.

2016

- Succès de la première chirurgie JAZZ au Brésil, premier marché d'Amérique Latine.
- Nomination de Brian Ennis à la direction de la filiale Implanet America Inc.
- Lancement d'une étude clinique prospective et multicentrique avec TFS International sur l'utilisation de Jazz dans le traitement des pathologies rachidiennes dégénératives.
- Mise sur le marché d'un nouvel implant : JAZZ LOCK®

## 5.2. INVESTISSEMENTS

### 5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices		
en Euros	31/12/2015	31/12/2014
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>309 080</b>	<b>166 618</b>
<i>dont capitalisation de frais de développement</i>	<i>272 950</i>	<i>106 179</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>287 374</b>	<b>869 719</b>
<i>dont outillages et matériel industriels</i>	<i>129 249</i>	<i>833 124</i>
<b>Total</b>	<b>596 454</b>	<b>1 036 337</b>

Les investissements du Groupe en immobilisations incorporelles au cours des deux exercices présentés sont principalement liés à la capitalisation des frais de développement (projets « Jazz Claw», « Jazz Lock » et « Madison Révision » pour l'exercice 2015).

Les investissements en immobilisations corporelles au cours des deux exercices présentés correspondent essentiellement à des acquisitions d'ancillaires ou instruments, réalisés notamment par l'intermédiaire de contrats de location financement.

#### **5.2.2. Principaux investissements en cours de réalisation**

---

Aucun investissement significatif n'a été réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **5.2.3. Principaux investissements envisagés**

---



La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission est d'identifier, concevoir et fabriquer des innovations majeures dans les segments les plus porteurs de l'orthopédie (genou et rachis). La Société commercialise ses produits dans le monde entier et a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 M€ en 2015.

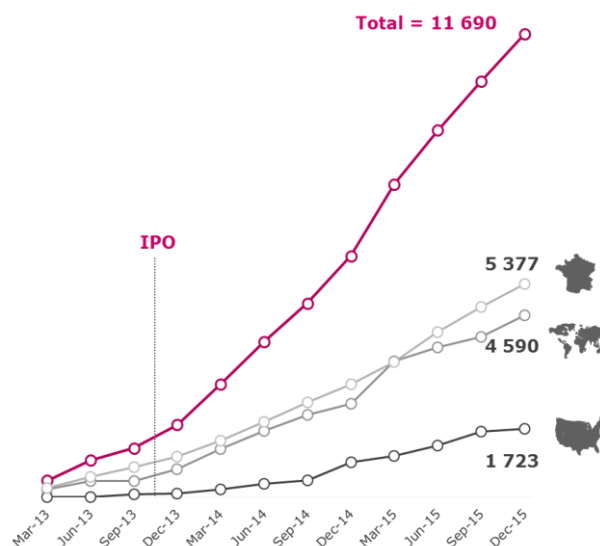
Implanet commercialise depuis 2013 son produit phare, Jazz, destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une fusion vertébrale. Ce produit complète l'arsenal de produits utilisés habituellement tels que les vis pédiculaires et les crochets et a déjà été utilisé dans plus de 2.000 chirurgies, représentant la pose de plus de 11.000 implants Jazz.

Suivi du nombre de chirurgiens en France et aux Etats-Unis d'Amérique<sup>1</sup>

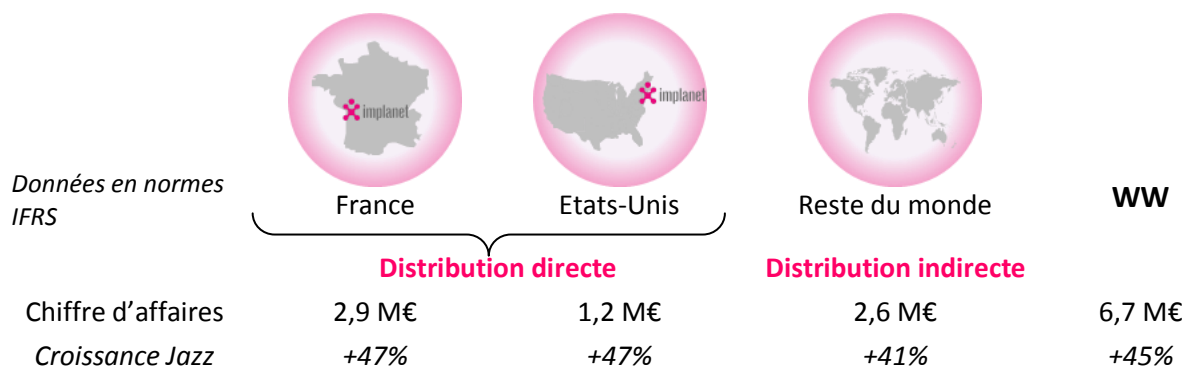
	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>39</b>
	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>43</b>
<b>Nombre de chirurgiens actifs</b>	<b>16</b>	<b>38</b>	<b>82</b>

(1) Nombre de chirurgiens actifs, ayant eu une activité sur une période de 12 mois glissants, dans le traitement des pathologies rachidiennes.

#JAZZ vendus par trimestre (Cumulé)



La progression de premier plan du chiffre d'affaires, au cours de l'exercice 2015, en Rachis (+45%) est matérialisée par la performance homogène des différents canaux de distribution sur l'ensemble des marchés du Groupe :



Les principales chirurgies du dos consistent à fusionner les vertèbres sur un ou plusieurs niveaux. Pour ce faire, des tiges métalliques fixées aux vertèbres sont utilisées pour immobiliser ces dernières le temps que la fusion osseuse se réalise. La fixation des tiges aux vertèbres se fait par le biais de vis pédiculaires implantées jusque dans le corps vertébral. Dans le cas de montages plus complexes, des crochets sont aussi utilisés. Ces techniques, mises au point depuis une trentaine d'années, ont tout d'abord été utilisées dans le traitement des déformations (e.g. scolioses sévères) puis étendues aux autres pathologies du rachis (traumatismes, tumeurs, dégénérescences telles que discopathies, sténoses, spondylolisthésis...).

L'équipe de Recherche & Développement d'Implanet a conçu l'implant Jazz afin d'améliorer la première génération d'implant à tresse commercialisée par la société Zimmer. La Société considère que Jazz apporte des innovations majeures qui facilitent son utilisation au bloc chirurgical et permet une meilleure efficacité opératoire. L'ambition de la Société est de généraliser l'utilisation, aux côtés des vis et des crochets, de cette troisième famille d'implants.

En effet la Société a construit une véritable plateforme technologique, à partir de l'implant initial Jazz, afin d'adresser un marché estimé de 2,1 milliards de dollars<sup>1</sup> (voir section 6.4) grâce à :

- l'extension de la gamme ;
- la comptabilité avec l'ensemble des systèmes de fixation existant sur le marché ; et
- la couverture de l'ensemble des niveaux de la colonne vertébrale.

La stratégie de la Société est de faire de cette plateforme technologique Jazz la référence mondiale sur le marché des implants à tresse dont elle contribuera à développer l'adoption par les chirurgiens par sa facilité d'utilisation.

La Société s'appuie en outre sur son activité historique d'implants pour la chirurgie du genou qui constitue un socle important d'expertise et permet à la Société de bénéficier d'effets d'échelle sur ses activités opérationnelles (commercial, logistique, production, affaires réglementaires...) et ainsi de couvrir une partie de ses coûts fixes.

<sup>1</sup> Estimation Société (voir section 6.4).



## 6.1. DES AVANCEES SIGNIFICATIVES EN 2015

Grâce à la stratégie définie en 2013 de focalisation sur sa technologie Jazz, la Société a réalisé des avancées significatives en 2014 et 2015 qui sont décrites dans les paragraphes suivants.

### 6.1.1. Maximiser l'adoption de Jazz par un support d'études de référence

#### 6.1.1.1. Objectifs annoncés

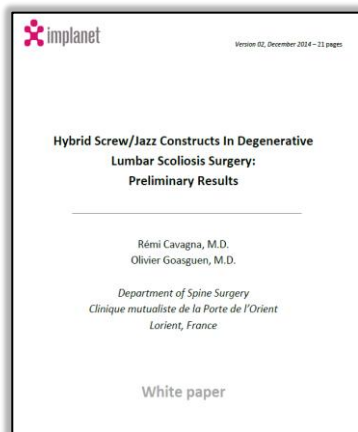
- objectiver la supériorité de Jazz en scoliose ;
- démontrer l'efficacité de Jazz en dégénératif ; et
- intensifier le marketing et constituer 2 conseils scientifiques, aux US et en Europe.

#### 6.1.1.2. Réalisations en 2014 et 2015

Publication d'un « white paper » par l'équipe du Professeur Ilharreborde (APHP – Hôpital Robert Debré) et du Professeur Choufani (APHM – Hôpital de la Timone) démontrant un rétablissement des équilibres frontaux et sagittaux en

chirurgie des scolioses de l'adolescent supérieur aux techniques classiques utilisées (12 mois de suivi / 20 patients). Ce White Paper en

deux parties, compare les données et résultats de deux centres universitaires de premier ordre et démontre une grande constance dans la qualité des résultats obtenus et l'indépendance de ces derniers au praticien réalisant la chirurgie sont désormais établies. Ce « white paper » devrait faire l'objet d'une publication en 2016, les patients ayant un recul effectif de 2 ans.



De même, le Professeur Ilharreborde a établi (dans un « white paper » publié en 2015) l'absence d'un taux d'infection post-opératoire supérieur des patients pour lesquels il a été utilisé des bandes sous-lamaires par rapport à des patients pour lesquels des montages classiques vis et crochets ont été utilisés.

Publication du premier « white paper » sur l'utilisation de Jazz chez des patients âgés par le Dr Cavagna et le Dr Goasguen (Clinique mutualiste de Lorient). Résultats sur l'efficacité en chirurgie de la scoliose lombaire dégénérative avec un suivi moyen à 16 mois.

La direction clinique et scientifique de la Société a par ailleurs collaboré avec la Mayo Clinic (Rochester, Minnesota) pour la réalisation d'une étude ex-vivo sur spécimen cadavérique ostéoporotique destinée à étudier le comportement d'un ancrage de vis pédiculaire avec et sans la protection d'un implant Jazz. Les résultats préliminaires encourageants de cette étude permettent d'anticiper un effet protecteur de la fixation avéré grâce à l'utilisation de l'implant Jazz. Les résultats du laboratoire biomécanique de la Mayo Clinic feront l'objet d'une publication.

La Société a renforcé la composition de son conseil scientifique en intégrant les Dr Brian Kwon, Geoffrey Stewart et Raymond Woo, en tant que conseillers médicaux pour les Etats-Unis chargés de la mise en place des suivis cliniques et des programmes d'éducation.

Le Dr Brian Kwon est diplômé de la « Washington School of Medicine » St Louis MO, il exerce au New England Baptist Hospital à Boston et est spécialisé dans les chirurgies mini invasives du rachis. Le Dr Kwon est membre de la NASS (North American Spine Society) et siège au comité Editorial du « Journal of Spinal Disorders and Techniques ».

Le Dr Geoffrey Stewart est diplômé du « Jefferson Medical College of Medicine » Philadelphia PA, il exerce à l'ORMC Hospital à Orlando et est spécialisé dans les chirurgies du rachis dégénératif de l'adulte. Le Dr Stewart est Professeur Associé à « l'University of Central Florida » et formateur à « l'Orlando Regional Healthcare system ». Il est membre de la NASS (North American Spine Society).

Le Dr Raymond Woo est diplômé du « Wayne State University School of Medicine » Detroit MI, il exerce au « Florida Hospital for Children » à Orlando FL, établissement au sein duquel, il exerce la fonction de directeur du service de pédiatrie orthopédique. Il est spécialisé dans les chirurgies rachidiennes de l'enfant et de l'adolescent. Le Dr Woo est membre de la NASS (North American Spine Society) et de la SRS (Scoliosis Research society) et siège au comité Editorial du « Journal of Spinal Disorders and Techniques ».

### **6.1.1.3. Plan de développement**

Comme détaillé à la section 6.2.2.1, la Société a choisi de concentrer son investissement dans des études et suivis cliniques adaptés à ses objectifs d'expansion commerciale et de support marketing dans les indications dégénératives et les corrections des déformations rachidiennes chez l'adulte.

La Société a conclu un partenariat avec une CRO (Contract Research Organization) de renom, TFS International, société spécialisée dans les essais cliniques, pour mener une étude clinique prospective et multicentrique visant à étayer les résultats de la technologie Jazz dans ces indications.

## **6.1.2. Enrichir la gamme d'implants**

---

### **6.1.2.1. Objectifs annoncés**

- adapter des versions de Jazz aux tiges de fusion 3,5mm à 6,0 mm ; et
- adapter la plateforme Jazz aux procédures de chirurgie moins invasives.

### **6.1.2.2. Réalisations en 2014 et 2015**

- Jazz 3,5 – 4,0 – 4,5 – 4,75 et 6,0 mm validés et obtention du marquage CE, homologation de la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis et autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour l'intégralité de ces nouveaux diamètres ;
- nouvelle autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) pour l'utilisation de la plateforme Jazz avec l'ensemble des systèmes de fixation thoraco-lombaires (vis, tiges, crochets) disponible sur le marché aux



Etats-Unis permettant à Implanet de promouvoir la plateforme Jazz auprès de l'ensemble des chirurgiens américains ;

- homologation du Jazz 3,5, nouveau prédicat pour les futurs implants à tresse Implanet ;
- rationalisation des dossiers CE et FDA pour l'ensemble de la gamme ;et
- instrumentation en chirurgie moins invasive – 1<sup>ère</sup> génération en cours de validation.

### 6.1.2.3. Plan de développement

Outre la déclinaison multi-diamètre prévue lors de l'introduction en bourse, Jazz est devenu une véritable plateforme technologique pouvant étendre son champ d'applications pour couvrir de multiples indications chirurgicales. La section 6.2.2.2 détaille la constitution de cette plateforme ainsi que les objectifs que la Société se donne en la matière, afin d'étendre l'utilisation de Jazz sur l'ensemble des niveaux de la colonne vertébrale.

## 6.1.3. Déployer à grande échelle le réseau commercial dédié à l'activité Jazz

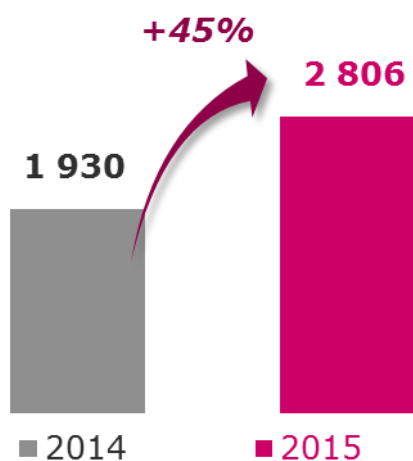
### 6.1.3.1. Objectifs annoncés

- recruter les partenaires commerciaux les mieux positionnés ; et
- recruter pour intensifier l'export essentiellement aux Etats-Unis.

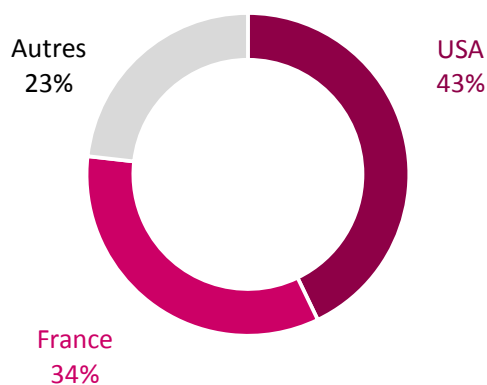
### 6.1.3.2. Réalisations en 2014 et 2015

L'activité Jazz a représenté 42% des ventes totales du Groupe en 2015, contre 27% en 2014, soutenue par une progression de premier plan, avec une performance homogène sur l'ensemble des marchés de la Société :

Activité liée au rachis (en milliers d'euros)



Répartition des ventes de Jazz par région en 2015



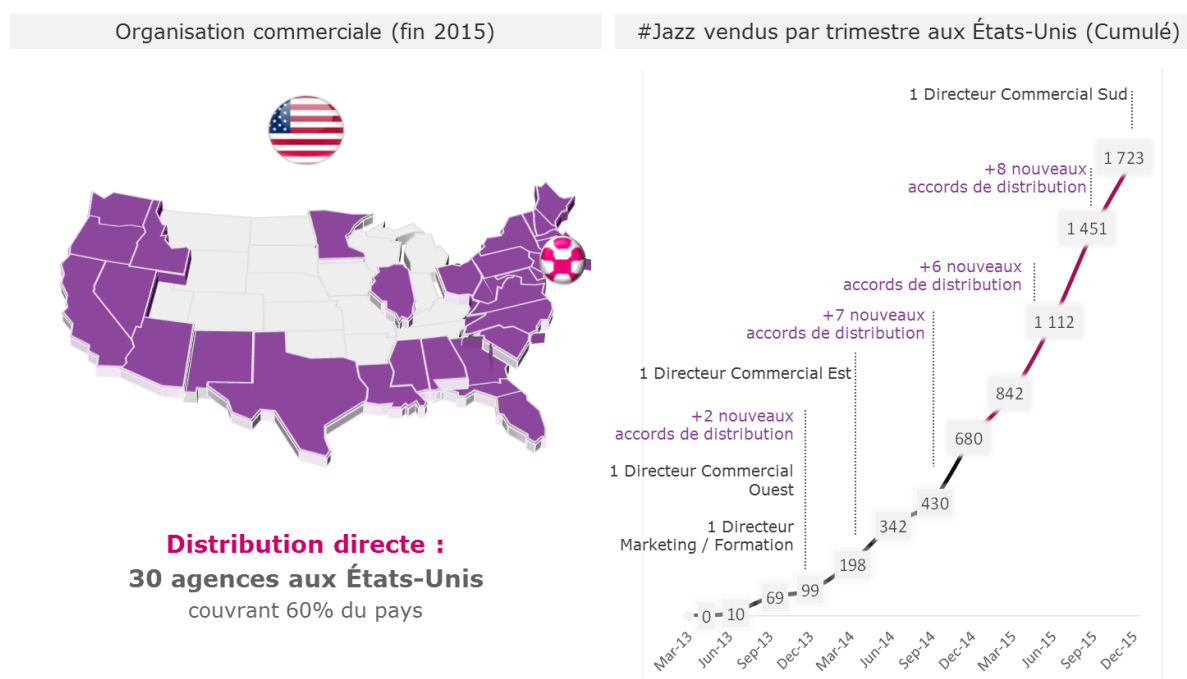
## Structurer l'Europe et le reste du monde

- 1 directeur Commercial Europe
- 1 responsable Produit International
- 1 responsable Formation
- déploiement commercial en Europe (Allemagne – 1<sup>er</sup> marché européen du rachis , Espagne et Portugal, Royaume-Uni)
- contacts initiés avec des distributeurs en Scandinavie (concrétisation de ces discussions envisagée pour le S1 2016)
- déploiement commercial en cours en Russie et
- obtention des enregistrements au Brésil (premier marché d'Amérique latine) et déploiement commercial en cours avec les premières chirurgies jazz réalisées début 2016.

Il est précisé qu'en Inde, d'importantes modifications dans la politique gouvernementale de remboursement ont contraint la Société à repousser son déploiement commercial.

## Accélération aux Etats-Unis

- 30 contrats d'agence signés,
- Recrutement de Brian T. Ennis pour diriger les opérations aux Etats-Unis,
- 7 collaborateurs vente & marketing.



Cette accélération des ventes sur le marché américain valide le choix stratégique de déploiement commercial de la Société, à savoir un nombre limité de directeurs régionaux salariés encadrant des agents commerciaux locaux ayant des relations privilégiées avec les chirurgiens.

Tout en facturant directement les hopitaux, Implanet conserve ainsi avec cette organisation une vision exacte de sa performance commerciale en variabilisant le coût direct des ventes.

Enfin, pour accélérer la commercialisation de Jazz, la Société a mis en place un plan de formation et d'éducation des chirurgiens intégré dans le programme de Jazz Academy, présenté à la section 6.2.2.3 du Document de référence.

### 6.1.3.3. Plan de développement

Comme détaillé à la section 6.2.2.3, la Société va continuer à intensifier ses efforts marketing et commerciaux :

- Etats-Unis : finalisation de la structure commerciale et de support aux partenaires commerciaux régionaux ;
- Focalisation de l'organisation commerciale « reste du monde » en deux zones : Europe et grand export ;
- Renforcement du support clinique et marketing pour soutenir le développement de l'utilisation de Jazz en chirurgie du rachis dégénératif ;
- Déploiement au niveau mondial de la réussite du programme d'éducation Jazz Academy en Europe.

### 6.1.4. Focalisation de l'activité d'orthopédie générale sur le genou

---

La Société a finalisé son virage pour ne se concentrer que sur ses deux activités stratégiques : Jazz et les implants pour la chirurgie du genou. A cet effet, la Société a annoncé au cours du premier semestre 2014 qu'elle arrêterait son activité prothèses de hanche qui, pour rappel, était une activité d'achat et de revente générant peu de synergies avec le reste des activités de la Société.

L'activité des implants pour la chirurgie du genou continue à se développer comme en témoigne par exemple les obtentions de l'enregistrement de la gamme Madison en Russie (quatrième trimestre 2014) et au Brésil (deuxième trimestre 2015).

Les perspectives de cette activité sont détaillées à la section 6.3.

## 6.2. LA STRATEGIE D'IMPLANET : FONDER SA CROISSANCE SUR JAZZ

Implanet entend accélérer sa croissance avec une stratégie sur deux axes dans les années à venir :

- 1) Accélérer la commercialisation mondiale de la plateforme Jazz dans la chirurgie du rachis pour en faire la référence mondiale des implants à tresse ;
- 2) Poursuivre son activité d'implants pour la chirurgie du genou pour continuer de bénéficier des effets d'échelle que procure cette activité.



Chacun de ces axes a ses propres caractéristiques mais s'appuie sur une plateforme commune de développement, d'assurance-qualité / réglementaire, d'industrialisation et de logistique particulièrement efficace grâce à sa conception récente et à l'expérience des dirigeants de la Société.

### 6.2.1. Jazz, un modèle économique attractif laissant envisager une croissance rapide et avec des marges élevées

---

Sur un marché adressable de 2,1 milliards de dollars<sup>2</sup>, Jazz présente des caractéristiques laissant envisager (i) la possibilité d'une croissance rapide des ventes via des partenaires commerciaux spécialisés (ii) des marges élevées notamment aux Etats-Unis et (iii) un besoin en fonds de roulement limité au regard des exigences usuelles du secteur.

#### 6.2.1.1. Commercialisation via des agents et distributeurs spécialisés pour une croissance rapide

Compte tenu de la complémentarité de la plateforme technologique Jazz avec la grande majorité des gammes de produits existantes et distribuées par les acteurs du secteur des implants rachidiens, Implanet estime être en capacité de sélectionner les partenaires commerciaux les plus adéquats dans chaque pays (nationaux ou régionaux en fonction des pays).

Ces partenaires commerciaux disposent d'une force commerciale spécialisée dans la chirurgie du rachis et sont à la recherche de nouvelles technologies, telles que Jazz, leur permettant d'étendre leur offre et de proposer à leurs clients ou prospects des innovations fortes. Par ailleurs, la Société a d'ores et déjà constaté que la simplicité de formation des chirurgiens à la technique opératoire et le chiffre d'affaires élevé généré par ce type de chirurgies sont des facteurs particulièrement incitatifs et motivants pour les forces de vente qui peuvent s'attendre à un « retour sur investissement commercial » très rapide. A titre d'exemple, pour une chirurgie de la scoliose aux Etats-Unis, la facturation moyenne attendue par acte se situant aux alentours de 8.400 dollars, un agent commercial peut générer une commission immédiate supérieure à 2.000<sup>3</sup> dollars dès la première chirurgie, somme conséquente et par voie de conséquence incitative.

A ce jour, Implanet a signé des accords avec les partenaires commerciaux suivants couvrant en exclusivité tout ou partie de leur pays :

<b>Pays</b>	<b>Nom des partenaires commerciaux</b>
<b>Allemagne</b>	ORTHOVATIVE GmbH
<b>Australie</b>	LIFEHEALTHCARE DIST. LTD
<b>Benelux</b>	HOSPITHERA SA/NV
<b>Brésil</b>	IMPORTEK - TARGMED
<b>Chypre</b>	UNIMED CYPRUS LTD
<b>Espagne</b>	PRIM *
<b>Grèce</b>	MEDIFIELD LTD
<b>Iran</b>	FANAVARAN ARYAN PYRAMID CO
<b>Italie</b>	MEDINEXT
<b>Mexique</b>	NOVOVASCULAR TECHNOLOGIES *
<b>Pérou</b>	IMPORTEK PERU SAC
<b>Portugal</b>	NEUROWAVE
<b>Royaume Uni</b>	LINDARE *
<b>Suisse</b>	STOECKLI MEDICAL

\* Nouveaux partenaires commerciaux recrutés au cours de l'exercice 2015.

<sup>2</sup> Source : Société, cf. section 6.3.1...

<sup>3</sup> Sur la base du versement aux agents d'une commission de 35% comme observé par la Société.

Implanet America, Inc. coordonne le déploiement commercial du Groupe aux Etats-Unis, avec l'appui des partenaires commerciaux figurant dans le tableau ci-dessous, couvrant ainsi la majorité du territoire américain :

<b>Nom des partenaires commerciaux</b>	<b>Territoire couvert (entièrement ou partiellement)</b>
Operating Room Specialties	Arizona
BayFusion	Californie
Evolution Pacific	Californie
City Surgical	Californie
Medical Device Solutions	Caroline du Nord
NuSpine *	Caroline du Nord
Paramount Medical *	Caroline du Nord
Mountain West Medical *	Colorado
Victor Medical *	Connecticut
Spine Enthusiast	Floride
SS Fusion *	Floride
Perpetual Medical Innovations *	Illinois
InMotion Medical *	Louisiane et Texas
Paradigm Biodevices	Massachusetts
OMS Surgical	Nevada
Diamond Surgical	New Jersey
NJCB Associates	New Jersey
RM St. John *	New York
Presidential Medical	Ohio
True North Surgical	Oregon
AMC	Oregon
S1 Spine	Pennsylvanie
M&S Ventures	Tennessee
Aslan Medical	Texas
Medical Solutions of Texas	Texas
Veritex Spine *	Texas
JDS Spine *	Texas
Paragon Medical *	Virginie
WV Biologics *	Virginie
Port Spine *	Wisconsin

\* Nouveaux partenaires commerciaux recrutés au cours de l'exercice 2015.

La sélection des partenaires commerciaux est basée sur la compétence reconnue de ces acteurs sur les implants rachidiens, sur la force et la réputation de leur réseau commercial et surtout sur l'aptitude avérée de ces distributeurs à lancer de nouveaux produits en s'appuyant sur une capacité de formation des utilisateurs fondée notamment sur un réseau de centres de référence et de leaders d'opinion sélectionnés.

### 6.2.1.2. Des prix assurant des marges élevées

Jazz est un implant permettant de générer des marges élevées. La Société a pour stratégie un prix de vente moyen unitaire de son implant aux établissements de soins américains (facturés directement par Implanet America, Inc.) de 1.450 dollars et un prix de vente aux distributeurs importateurs dans les autres pays en moyenne de 300 euros. Ainsi sur la base d'un prix moyen de 1.000 dollars par implant, la marge brute dégagée par la Société devrait se maintenir au-dessus de 85% (avant commissions versées aux agents commerciaux le cas échéant).



Ce niveau élevé de marge dès la phase de lancement permet de répartir la marge entre tous les partenaires commerciaux impliqués, qu'ils aient un statut de distributeur ou d'agent commercial. Cette motivation financière est essentielle pour s'assurer la mobilisation de tous les intervenants dans la phase de déploiement commercial.

### 6.2.1.3. Une génération de flux de trésorerie potentiellement importante avec des investissements et un besoin en fonds de roulement limités

Le secteur de l'orthopédie, et dans une moindre mesure celui de la chirurgie du rachis, sont réputés très consommateurs en besoin de fonds de roulement compte tenu du nombre important de références d'implants nécessaires et du coût des instrumentations associées, mises gratuitement à la disposition des établissements de soins. Ces besoins en fonds de roulement génèrent des besoins de trésorerie importants pour la grande majorité des sociétés en croissance du secteur.

La plateforme technologique Jazz est de ce point de vue une exception puisque la pose de ces implants nécessite une instrumentation simple et peu coûteuse (cf. Section 6.5.5). Cette simplicité, combinée à des marges importantes, permet à la Société d'anticiper un modèle économique très vertueux du point de vue de la génération de trésorerie liée à la croissance des ventes anticipées. La Société anticipe que, sur un marché comme celui des Etats-Unis, les mises à disposition d'instruments et stocks d'implants devraient permettre un retour sur investissement après moins de 10 chirurgies par client.

#### Tableau de marges et de contributions variables sur le rachis :

	 USA	 France & RoW
Eléments financiers	<b>Revenus</b>	<b>100%</b>
	(Cogs)	(9%)
	<b>Marge sur produit</b>	<b>91%</b>
	(Inst. & log.)	(10%)
	(Commissions)	(41%)
	(Autre)	(6%)
	<b>Contribution var.</b>	<b>34%</b>
Prix de vente moyen Jazz	<b>1,4 K€</b>	<b>0,3 K€</b>



## 6.2.2. Des axes stratégiques clairs pour l'activité Jazz

Implanet a défini une stratégie qui se décline sur 3 axes majeurs pour Jazz : (i) la publication d'études cliniques pour soutenir les efforts commerciaux de la Société, (ii) l'extension de la gamme et (iii) une présence forte sur le marché américain. Ces objectifs stratégiques sont cohérents avec le positionnement que la Société souhaite adopter sur le marché des implants à tresse : utiliser la facilité de pose de Jazz pour accélérer l'adoption des implants à tresse et s'imposer comme le leader de cette technologie d'implants dans les fusions vertébrales.

### 6.2.2.1. Un programme clinique en support du marketing

Implanet peut s'appuyer sur une base d'études cliniques et d'utilisateurs réguliers des implants à tresse pour le déploiement commercial de Jazz (cf. sections 6.4.4, 6.5.5 et 6.5.6), ainsi que sur des premières publications spécifiques à son produit Jazz disponibles depuis mi-2014, sur les utilisations pédiatriques en grande déformation et sur les applications de Jazz dans l'ostéo-dégénératif.

La Société a choisi d'intensifier son investissement dans des études cliniques adaptées à ses objectifs d'expansion commerciale et de support marketing :

- **Osteo-dégénératif (patients âgés)** : à la suite des résultats très encourageants de l'étude mécanique sur spécimen ostéoporotique réalisée à la Mayo Clinic et de l'étude clinique mono centrique en partenariat avec l'université de l'Ohio aux Etats-Unis, la Société a décidé d'intensifier ses efforts pour promouvoir l'utilisation de Jazz sur les patients âgés présentant des os de mauvaise qualité.

Ainsi, une nouvelle étude, coordonnée par la société TFS, s'appuyant sur les résultats de l'étude biomécanique réalisée à l'université de l'Ohio aux Etats-Unis, devrait confirmer l'apport de Jazz pour la sécurisation de vis pédiculaires sur des patients opérés pour des déformations dégénératives. Les implants JAZZ seront positionnés au niveau de la dernière vertèbre fusionnée, en sommet de montage, avec leur tresse prise sur la lame de la vertèbre immédiatement supérieure.

Le protocole prévoit l'enrôlement de 100 patients, âgés de 50 à 80 ans, répartis sur 5 centres et suivis sur un maximum de 2 ans.

- **Etudes medico-économique** : ces études ont pour objet d'alimenter les dossiers requis par les services achats des hôpitaux en documentant les avantages économiques liés à l'utilisation de Jazz et de permettre aux prescripteurs d'obtenir les référencements. Dans ce cadre une première étude a été publiée en Mars 2015 par la société Health-Advances.



Par ailleurs, la Société continuera à soutenir les publications sur Jazz dans le segment des scolioses pédiatriques et des grandes déformations. A ce sujet, la Société a lancé un « International Sub-Laminar Study Group » (groupe d'étude sous-laminaire international) qui vise à regrouper un nombre important de centres autour d'un protocole clinique unique. Son objectif est de permettre aux membres de ce groupe de publier des résultats cliniques sur des cohortes de patients très importantes.


Les tableaux suivants synthétisent ces programmes ainsi que les objectifs de calendrier que s'est donnée la Société:

### Programme clinique

	Critères	Enjeu	Prochaines étapes
<b>Grandes déformations</b> (pédiatriques et adolescent)			
<p>Versatilité de JAZZ en corrections AIS</p> <p><i>International sub-laminar study group</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multicentrique</li> <li>Collecte de données standardisées</li> <li>Rétrospectif/prospectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats sur grandes cohortes</li> <li>Groupe international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation du protocole</li> </ul>

<b>Ostéo-dégénératif</b> (patients âgés)			
<p>Efficacité en protection de vis pédiculaires sur os ostéoporotiques</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur spécimen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer les qualités mécaniques pour le marché dégénératif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication</li> </ul>
<p>Arthrodèse thoraco-lombaire – suivi de cas - protection des vis pédiculaires avec JAZZ</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monocentrique (Ohio)</li> <li>Prospectif</li> <li>Étude "investigator initiated study"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer l'utilisation de JAZZ dans des os osteo-dégénératifs aux États-Unis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Premiers résultats</li> </ul>
<p>Utilisation de JAZZ dans la fusion et le traitement des déformations chez l'adulte</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multicentrique</li> <li>Prospectif</li> <li>Centres américains</li> <li>Coordination par la société TFS International (Contract Research Organization)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider la sécurisation des vis pédiculaires dans le traitement des déformations dégénératives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication des centres participants</li> </ul>

### Etudes médico-économiques

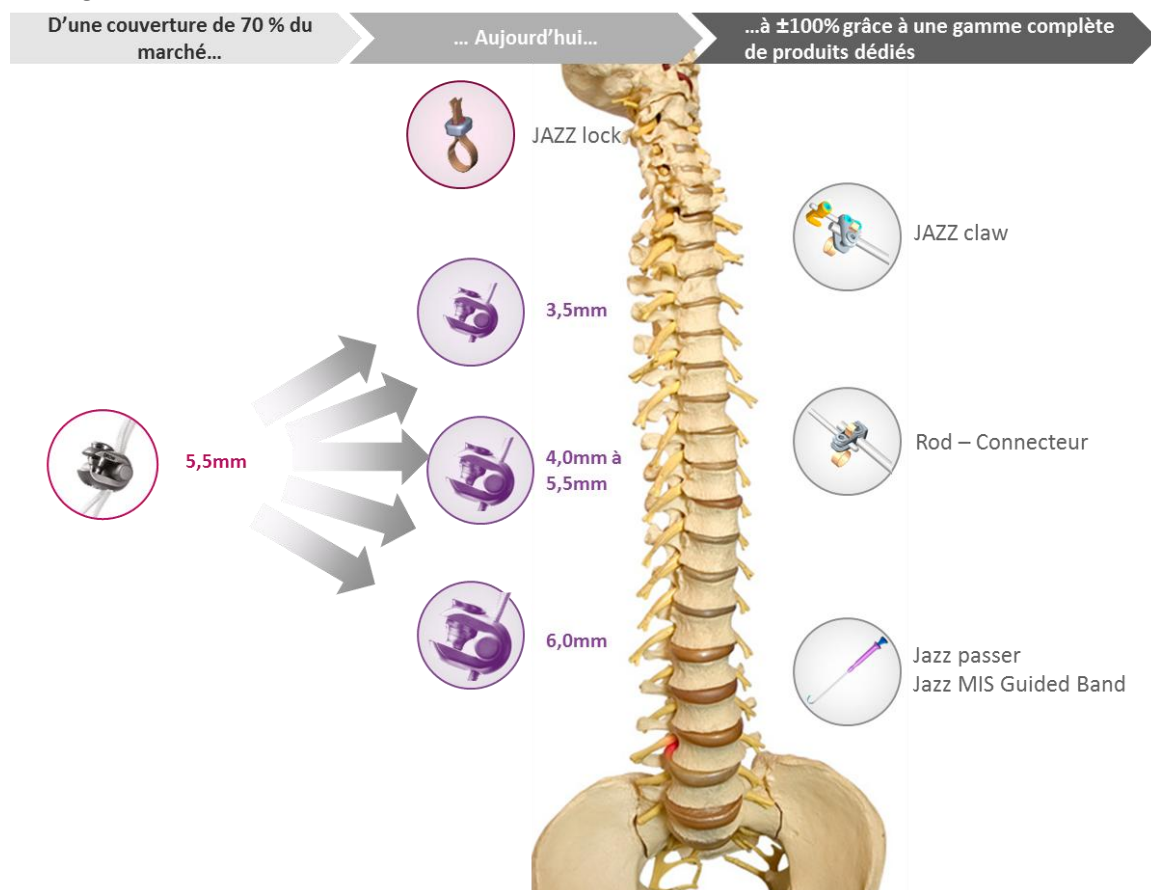
	Critères	Enjeu	Prochaines étapes
<p>Analyse médico-économique de l'utilisation de JAZZ dans la correction des grandes déformations pédiatriques</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse comparative multicritère</li> <li>2 cohortes de 32 patients</li> <li>Rétrospectif</li> <li>Construction hybride JAZZ vs. vis</li> <li>réalisée par une société US indépendante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantifier les avantages médico-économiques</li> <li>Renforcer le référencement par les établissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication</li> </ul>

## Calendrier



### 6.2.2.2. Transformer Jazz en une plateforme technologique

Le schéma qui suit détaille l'évolution prévue de la plateforme technologique Jazz qui, outre la déclinaison multi-diamètre prévue lors de l'introduction en bourse, devient une véritable plateforme technologique pouvant étendre son champ d'applications pour couvrir de multiples indications chirurgicales.



### **JAZZ CLAW**



JAZZ Claw est une extension de la plateforme Jazz qui apporte une solution pour les fixations de sommet de montage qui sont habituellement réalisées avec des vis pédiculaires ou des pinces-crochets. Il permet de réaliser les fixations de sommet de montage de façon plus rapide grâce au module Jazz qui assure un ancrage solide et pérenne lors de la pose. Les solutions concurrentes comportent les désavantages des crochets et des vis pédiculaires. Jazz Claw, commercialisé en complément de gamme dans les chirurgies de la déformation, devrait être une source naturelle de chiffre d'affaires supplémentaire sur chaque intervention.

### **JAZZ LOCK**



Jazz Lock est une innovation majeure intégrant la plateforme technologique Jazz. Cette technologie de rupture, protégée, permet de bloquer la tresse sans utilisation d'une tige ou d'une vis afin de réaliser des techniques de laçage inter-lamaire, notamment au niveau cervical. Jazz Lock offrant une surface de contact importante contrairement aux solutions concurrentes utilisant des fils ou des câbles de petite section, permet d'appliquer une tension optimale sur la lame et d'obtenir une fixation élimant tout risque de fracture osseuse. Par ses caractéristiques, Jazz Lock est une solution unique qui devrait rapidement prendre des parts de marché face aux implants existants aux limites énoncées ci-dessus.

### **JAZZ AUTOSTABLE**

Jazz Autostable est un nouvel implant dédié à la chirurgie du dégénératif. Cet implant de fusion vertébrale est une solution complémentaire de haut de montage visant à sécuriser le niveau susjacent sans connexion à la tige, lorsque l'utilisation de vis n'est pas souhaitée ou possible. Le bénéfice patient attendu est de limiter la fixation pédiculaire et par conséquent de réaliser des chirurgies moins invasives. Ce nouveau composant de la plateforme Jazz sera utilisée avec l'instrumentation Jazz existante.

### **JAZZ MIS**

Jazz MIS est une solution (nouvelle tresse & instrument) visant à faciliter les différentes techniques chirurgicales, qu'elles soient sous-lamaires ou utilisant les transverses en région thoraciques, dans certaines configurations anatomiques compliquées fréquemment rencontrées dans les pathologies du rachis dégénératif.

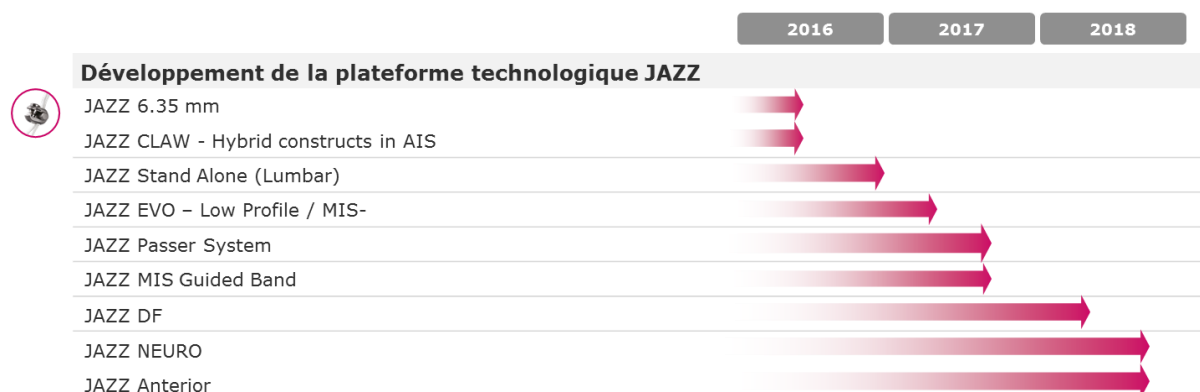
### **JAZZ EVO**

Dans une volonté permanente d'innovation, la Société travaille en étroite collaboration avec les chirurgiens utilisateurs à faire évoluer sa gamme afin d'optimiser le design de l'implant Jazz pour rendre encore plus facile son utilisation dans le rachis lombaire dégénératif.

### **JAZZ DF**

La solution Jazz DF est une des concrétisations de l'approche d'Implanet qui consiste à investiguer l'ensemble des indications compatibles avec l'usage des tresses sous-lamaires. Cet implant permettra d'adresser la demande de chirurgiens ayant besoin, pour certaines de leurs pathologies dégénératives, d'une solution de fusion stable sans recours à l'utilisation de vis pédiculaires.

La Société s'est fixé les objectifs suivants pour les étapes de développement ou mise sur le marché de ses nouveaux produits.



### 6.2.2.3. Une intensification des efforts marketing et commerciaux conforme à la stratégie mise en place en 2013

Forte de ses réalisations commerciales à la fois en France, aux Etats-Unis et dans le reste du monde, la Société continue à intensifier son réseau commercial à l'international. Pour soutenir cette intensification, la Société continue à se structurer pour assurer un support permanent à ses partenaires commerciaux.

Dans ce cadre, la Société s'est fixé les objectifs suivants :

- ▶ **COMMERCIALISATION AUX ETATS-UNIS.** Aux Etats-Unis, la Société souhaite continuer à structurer progressivement son équipe commerciale et de support aux partenaires commerciaux (agents) en 2016, avec notamment l'arrivée de Brian Ennis comme président de Implanet Inc.. Le but est de poursuivre le maillage du territoire américain afin de disposer de partenaires commerciaux indépendants supplémentaires qui assureront au quotidien la promotion de la plateforme technologique Jazz. Toutefois, la Société ne souhaite pas augmenter ses coûts fixes, mais continuer à privilégier les frais de structure commerciale variables. De ce fait, le déploiement à travers un réseau d'agents indépendants est particulièrement adapté à la stratégie de la Société.
- ▶ **ORGANISATION COMMERCIALE « RESTE DU MONDE ».** L'arrivée depuis fin 2014 d'un responsable export zone Europe confirme la volonté de la Société d'intensifier ses efforts commerciaux sur ce marché. Fort du marquage CE pour l'ensemble de sa gamme, des progrès rapides sont attendus. L'obtention des enregistrements au Brésil (premier marché d'Amérique latine avec 27.000 chirurgies réalisées en 2015 pour une croissance annuelle attendue à +7,5% sur les prochaines années<sup>4</sup>), les premières chirurgies jazz réalisées fin 2015 et les enregistrements en cours dans d'autres pays tels que le Mexique, devraient permettre de tirer partie à moyen terme des gisements de croissance que ces marchés représentent. Les objectifs de lancement du Jazz dans les principaux pays sont repris ci-dessous.

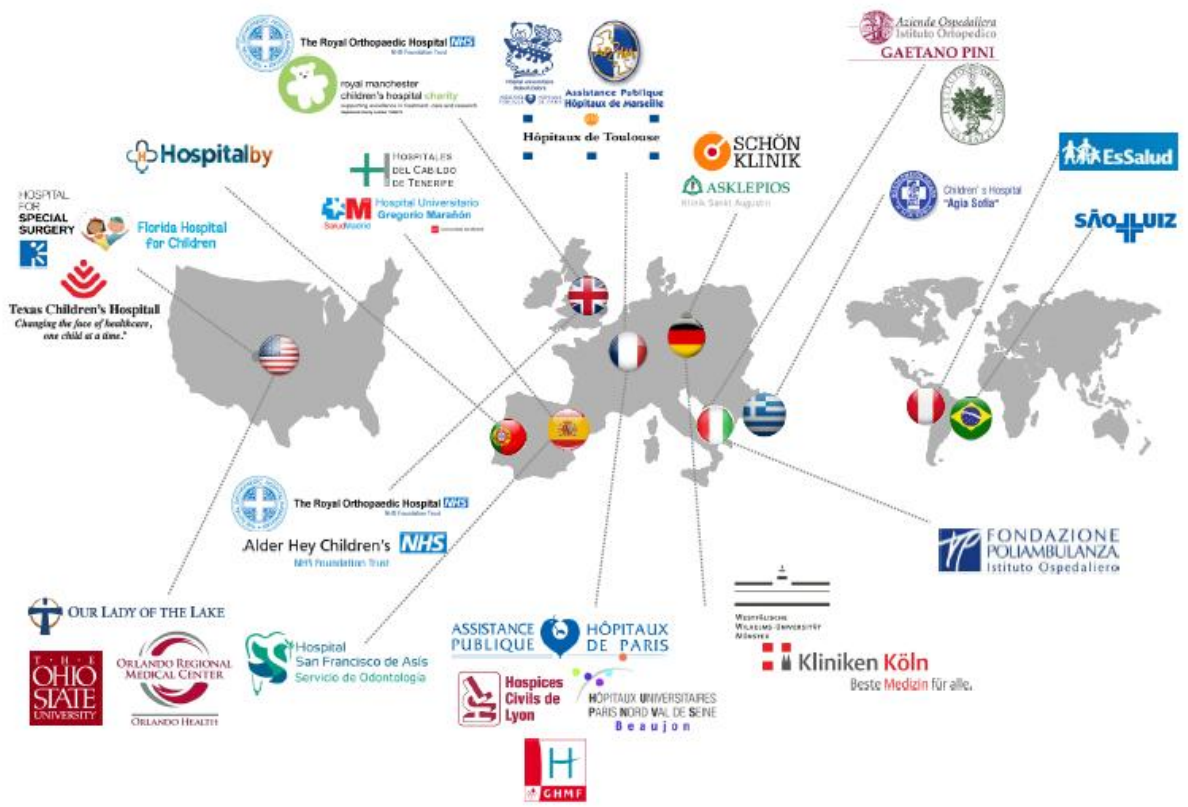
<sup>4</sup> Source : GlobalData, version 2015, « Global Spinal Market 2005-2021 ».

- ▶ **INTENSIFICATION DU MARKETING.** Le département marketing, organisé autour de deux directeurs marketing, Europe et Etats-Unis, de deux chefs de produit et d'un responsable de la communication compte intensifier la mise en valeur de la technologie Jazz ainsi que le support aux efforts commerciaux. Cette intensification se fait à travers des partenariats avec les principales sociétés scientifiques du domaine et par une présence accrue lors des congrès, « *workshops* » dédiés et symposiums cliniques et scientifiques. En collaboration avec la direction clinique et scientifique, le département marketing participe aux conseils scientifiques et aux réunions de développement produit.
- ▶ **JAZZ ACADEMY.** Afin de favoriser l'adoption de la plateforme technologique Jazz et d'en faciliter la commercialisation auprès des chirurgiens quelles que soient les applications (déformations ou ostéo-dégénératif), la Société a mis en place récemment un programme d'éducation multi-support regroupé au sein de la « Jazz Academy ». Sur 2015, la Société a organisé 10 sessions de formation ad-hoc visant à la fois à former ses experts mondiaux et éduquer ses futurs utilisateurs. Ce programme se décline à la fois avec des sessions au siège de la Société, bénéficiant ainsi de la réputation mondiale des centres d'excellence français partenaires d'Implanet, et des sessions organisées localement dans des établissements référents, tant aux Etats-Unis directement par Implanet que dans les autres pays par les partenaires commerciaux de la Société.



JAZZ ACADEMY	Nombre
Sessions depuis son démarrage au second trimestre 2015	10
Nombre total de participants, dont :	58
<i>Chirurgiens</i>	32
<i>Commerciaux / agents / distributeurs</i>	26

Implanet compte de nombreux centres de référence prestigieux à travers le monde :



Le tableau ci-dessous reprend les objectifs de lancement de Jazz dans les pays clés.



### 6.2.3. Une gamme d'implants rachidiens classiques : vis, tiges, crochets et cages



La Société a développé cette gamme pour des raisons tactiques et d'indépendance, afin de réaliser tous ses tests de validation sur tige de son implant Jazz. Cette gamme est commercialisée avec les mêmes partenaires que ceux qui distribuent Jazz.





La Société a par conséquent développé une gamme complète d'implants rachidiens, dénommée « *Implanet Spine System* », qui inclut : des vis mono-axiales et poly-axiales, des tiges, des crochets ainsi que les instruments de pose associés. La Société considère que sa gamme Implanet Spine System est tout à fait compétitive et représente les dernières évolutions en termes d'implants rachidiens, avec notamment la possibilité d'utiliser des tiges de 5,5 ou 6,0 mm de diamètre avec la même gamme de vis pédiculaires et de crochets.

La Société dispose également d'une gamme de cages intersomatiques, dénommée Haka-Plif, qui permet de restaurer au mieux l'espace intersomatique.

### 6.3. LA GAMME GENOU, UN CHIFFRE D'AFFAIRES RECURRENT

#### 6.3.1. Une gamme pour les chirurgies du genou positionnée dans le haut de gamme

La Société a souhaité offrir à des distributeurs nationaux une gamme de produits pour les chirurgies du genou permettant de devenir indépendants de leurs partenaires historiques, les multinationales américaines.

Implanet a constaté que les leaders mondiaux de l'orthopédie tentent de prendre graduellement le contrôle de leur commercialisation dans les pays où ils travaillaient traditionnellement avec des distributeurs. Ces distributeurs ont constitué au cours des dernières années des forces de vente compétentes parfaitement rompues à la commercialisation d'implants orthopédiques de qualité. Ils sont à la recherche de gammes de produits de qualité leur permettant d'utiliser leurs capacités de commercialisation auprès des chirurgiens et de ne plus dépendre de leurs anciens fournisseurs.

Plus de 60.000 chirurgies ont été réalisées avec les produits de la Société depuis le lancement commercial des lignes destinées à la chirurgie du genou.

La gamme pour les chirurgies du genou d'Implanet répond à ce besoin avec deux lignes de produits conçues pour répondre aux exigences des chirurgiens et des autorités de santé des pays ciblés par la Société.

#### **Madison - La gamme complète de prothèse totale de genou**

Implanet a conçu et commercialise une gamme complète de prothèses de genoux (cimentée et non-cimentée avec revêtement en hydroxyapatite, plateaux tibiaux fixes et mobiles, inserts postérieurs stabilisés ou ultra congruents). Cette gamme permet de réaliser toutes les techniques chirurgicales conventionnelles (conservation des ligaments, équilibrage ligamentaire, postéro stabilisation, planning opératoire CAD-Scan-IRM, guides de coupe sur mesure à usage unique...).





Implanet s'est attachée à rendre ses prothèses particulièrement compétitives avec :

- un design anatomique qui préserve au mieux le capital osseux du patient. Le bouclier fémoral de 8mm d'épaisseur est l'un des plus fins du marché. Le dessin épuré de la trochlée réduit au minimum la découpe osseuse ;
- un insert tibial unique qui a fait l'objet de l'obtention d'un brevet européen en 2014 (cf. chapitre 11) ;
- une instrumentation simplifiée permettant de réduire la courbe d'apprentissage des chirurgiens à moins de 5 chirurgies, une réduction du nombre d'étapes chirurgicales de découpe osseuse, un rangement de l'instrumentation en seulement 4 boîtes réduisant les coûts de nettoyage, stérilisation et stockage ; et
- depuis 38 mois, 125 patients dans 5 centres de référence sont suivis annuellement dans le cadre d'un suivi Post Market.

### **Twist - La gamme complète « Twist » pour la réparation des ligaments**

Cette gamme composée de vis d'interférences et de fixations externes à tresse a été conçue pour permettre toutes les techniques chirurgicales pratiquées par les chirurgiens spécialistes dans la réparation des ruptures ligamentaires du genou (Mac Intosh, Kennet-Jones ou DIDT).

Ces produits ne nécessitent pas d'instrumentation spécifique et sont vendus en emballage stérile unitaire.



#### **6.3.2. Poursuivre le développement de l'activité genou**

---

La Société entend poursuivre son activité d'implants pour les chirurgies du genou. La Société est attentive à ce que cette activité soit rentable et génératrice de trésorerie, et a mis au point une stratégie qui respecte ces impératifs. La Société considère qu'elle a atteint une taille critique dans le domaine des chirurgies du genou lui permettant de maintenir son activité ou croître sans augmentation significative de son besoin en fonds de roulement.

##### **6.3.2.1. Continuer à développer l'activité en France**

La croissance de l'activité en France s'appuie sur le recrutement fin 2015 d'un directeur des ventes genou France et plusieurs partenaires commerciaux reconnus dans l'orthopédie générale et pour les chirurgies du genou en particulier.

##### **6.3.2.2. Privilégier la distribution de ses gammes pour les chirurgies du genou à l'export via des distributeurs spécialisés**

A l'export, Implanet privilégie des marchés à forte croissance. La Société a pris la décision de faire acquérir par les distributeurs les stocks d'implants et les instruments mis à disposition des établissements de soins, ce qui réduit considérablement les investissements et le besoin en fonds de roulement de la Société quitte à limiter la croissance de son chiffre d'affaires.

### 6.3.2.3. Compléter la gamme pour les chirurgies avec des efforts de R&D ciblés

La Société considère que sa gamme pour les chirurgies du genou couvre l'ensemble des pathologies qu'elle souhaite adresser. Conformément à son plan opérationnel, la Société a développé une gamme de prothèses de genou spécialement conçue pour les « reprises » (chirurgies pour des patients nécessitant une seconde intervention). Cette prothèse et son instrumentation sont en cours d'industrialisation afin de réaliser les derniers tests nécessaires pour l'obtention du marquage CE. La Société a pour objectif de commercialiser cette prothèse au plus tard début 2017.

### 6.3.3. Couverture export : principaux distributeurs

La Société commercialise sa gamme genou par l'intermédiaire d'importateurs distributeurs spécialisés figurant dans le tableau ci-dessous. Ces distributeurs ont été choisis pour leur expertise dans la commercialisation d'implants orthopédiques. Ils bénéficient d'une exclusivité territoriale et sont principalement actifs sur la gamme genou.

<b>Pays</b>	<b>Nom du distributeur</b>
<b>Allemagne</b>	SET ORTHOPEDICS GMBH & CO KG
<b>Brésil</b>	IMPORTEK - TARGMED
<b>Espagne</b>	PROTECTRAUMA S.L
<b>Grèce</b>	ORTHOMEDICAL SA
<b>Iran</b>	FANAVARAN ARYAN PYRAMID CO
<b>Pérou</b>	IMPORTEK PERU SAC
<b>Suisse</b>	ADIF MEDICAL SARL
<b>Russie</b>	EQUAL SA

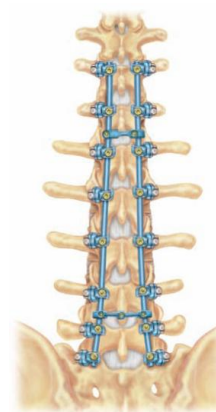
## 6.4. JAZZ : UNE TECHNOLOGIE S'ADRESSANT A UN MARCHÉ DE PLUS DE 2 MILLIARDS DE DOLLARS

Implanet a développé Jazz, un implant de dernière génération en chirurgie du rachis. Sa commercialisation a démarré en Europe et aux Etats-Unis en 2013 et laisse entrevoir un déploiement mondial à grande échelle.

### 6.4.1. Introduction aux chirurgies de fusion vertébrale

La chirurgie de la colonne vertébrale couvre trois grands domaines :

1. Les grandes déformations rachidiennes de l'enfant et de l'adolescent (principalement les scolioses évolutives).
2. La traumatologie (fractures vertébrales traumatiques ou liées à une ostéoporose sévère) et le traitement des tumeurs.
3. Les pathologies dégénératives qui correspondent à la majorité des chirurgies réalisées (les déformations dégénératives, scolioses dégénératives, cyphoses, spondylolisthésis...), les pathologies discales (hernies), et les sténoses du canal lombaire.



Très souvent chez les patients dont le rachis est dégénératif, les pathologies sont multiples. La chirurgie sert à traiter principalement les douleurs de dos ou les sciatiques consécutives à un pincement des racines nerveuses.



Dans le cas de déformations, dégénératives ou non, la technique consiste à repositionner les vertèbres dans leur alignement normal à l'aide d'un montage composé d'implants métalliques fixés aux segments osseux, puis à réaliser une fusion des vertèbres traitées. En l'absence de déformation, la technique consiste à fusionner les segments vertébraux opérés, un montage métallique plus court servant à stabiliser le rachis durant la période nécessaire à la réalisation de la fusion.

Les montages de fusion vertébrale sont réalisés avec des tiges métalliques solidarisiées aux vertèbres à l'aide de vis, crochets, fils ou câbles métalliques.

Les **vis pédiculaires** offrent un bon ancrage dans la vertèbre pour autant qu'elles soient correctement implantées et que l'os soit de bonne qualité. Les vis sont insérées dans les pédicules, ponts osseux de forme « tubulaire » qui relient la partie postérieure et le corps de la vertèbre de part et d'autre du canal rachidien qui abrite la moelle épinière. L'insertion des vis est une opération très délicate et plusieurs technologies ont été mises au point pour réduire les erreurs de positionnement qui peuvent être responsables de complications graves. L'analyse de la littérature fait ressortir un taux de vis mal placées d'environ 20% avec une technique traditionnelle<sup>5</sup>. Afin de s'adapter à toutes les configurations anatomiques rencontrées lors de la chirurgie, le chirurgien doit avoir à sa disposition un nombre important de vis de différents diamètres et de différentes longueurs.



Suivant la technique employée par le chirurgien, des crochets peuvent être également utilisés en remplacement ou en complément des vis (montages hybrides). Ces crochets prennent appui sur les différentes structures des vertèbres comme, par exemple, sur le schéma de droite, la lame, élément osseux de l'arc postérieur qui protège la moelle épinière. Là encore, afin de s'adapter aux différentes situations anatomiques rencontrées, le chirurgien doit avoir à sa disposition un grand nombre de crochets de tailles et de formes différentes (jusqu'à 50 pour certains systèmes actuellement commercialisés).



Toutes ces techniques d'instrumentation ont d'abord été mises au point dans le domaine le plus complexe de la chirurgie du dos : les grandes déformations rachidiennes telles que les scolioses

<sup>5</sup> Tian NF, Huang QS, Zhou P, Zhou Y, Wu RK, Lou Y, Xu HZ. *Pedicle screw insertion accuracy with different assisted methods: a systematic review and meta-analysis of comparative studies*. Eur Spine J. 2011 Jun;20(6):846-59. Epub 2010 Sep 23.

Gelalis ID, Paschos NK, Pakos EE, Politis AN, Arnaoutoglou CM, Karageorgos AC, Ploumis A, Xenakis TA. *Accuracy of pedicle screw placement: a systematic review of prospective in vivo studies comparing free hand, fluoroscopy guidance and navigation techniques*. Eur Spine J. 2011 Sep 7

Verma R, Krishan S, Haendlmayer K, Mohsen A. *Functional outcome of computer-assisted spinal pedicle screw placement: a systematic review and meta-analysis of 23 studies including 5,992 pedicle screws*. Eur Spine J. 2010 Mar;19(3):370-5. Epub 2010 Jan 6

sévères. Dans ces applications, outre le maintien des tiges aux vertèbres, le montage doit aussi faciliter les « réductions » de la déformation c'est-à-dire permettre de repositionner la colonne vertébrale dans la conformation anatomique souhaitée. Les chirurgiens travaillant sur ces grandes déformations sont toujours à l'avant-garde des nouvelles technologies car ils sont confrontés à un niveau de complexité extrême.

Une fois maîtrisées dans ces applications les plus exigeantes, les nouvelles techniques sont ensuite démocratisées dans les applications moins complexes mais qui touchent un plus grand nombre de cas telles que les pathologies dégénératives du rachis. Il en va de même de l'implant Jazz.

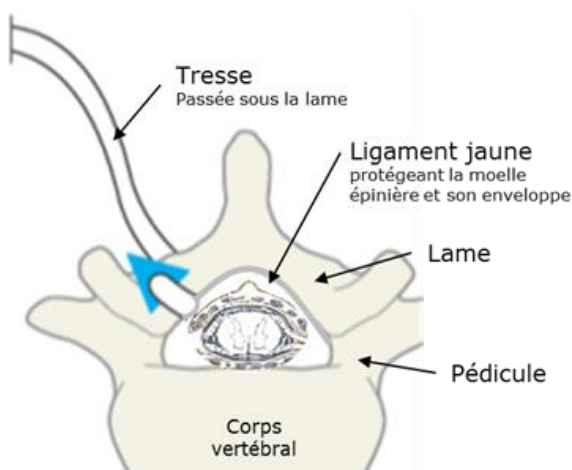
Les qualités recherchées pour un système d'instrumentation de la colonne sont les suivantes :

- Qualité et facilité de fixation :
  - à la tige métallique
  - aux vertèbres, qu'elles soient normales ou pathologiques :
    - vertèbres saines ;
    - vertèbres fragiles (par exemple dans le cas de patients ostéoporotiques) ;
    - vertèbres déformées (par exemple scoliose).
- Temps de pose le plus rapide possible : les chirurgies de scoliose peuvent durer plus de 5 heures (risque opératoire croissant avec la durée).
- Capacité de réduction dans le cas de déformations rachidiennes :
  - facilité de réduction ;
  - qualité de la réduction sur le plan frontal ;
  - qualité de la réduction sur le plan latéral (profil) ;
  - stabilité dans le temps de la correction obtenue.

Les vis et les crochets ne sont pas toujours adaptés à tous ces critères.

#### 6.4.2. Le principe et les atouts de Jazz

---



Le principe de Jazz est de solidariser la tige à la vertèbre en utilisant une tresse de forte résistance en polymère qui est fixée sur la tige par le connecteur Jazz.

En passant sous la lame, la tresse se conforme parfaitement à l'anatomie rencontrée et offre ainsi une excellente accroche osseuse sans créer de pression de contact importante.

Ce type d'implant permet de résoudre des situations où les vis et les crochets ne sont pas adaptés à l'anatomie du patient et / ou à la qualité du tissu osseux dans lequel ils sont fixés.

### 6.4.3. Le système de pose de Jazz

---

L'implant Jazz, son instrumentation et la technique opératoire ont été développés pour permettre son utilisation dans toutes les situations et notamment les chirurgies les plus complexes, qui avec des vis et des crochets, durent de manière habituelle entre 4 et 6 heures.

Les étapes de pose de Jazz sont les suivantes. L'exemple ci-dessous simule la réduction d'une scoliose sur une colonne vertébrale à fortes angulations :



Les tiges sont tout d'abord fixées en bas et en haut du rachis grâce aux implants traditionnels (vis en bas et doubles crochets en haut)

La tige a été préformée avec la courbure finale souhaitée par le chirurgien dans chacun des plans frontal et sagittal (profil).

La tresse est passée sous la lame vertébrale. Afin de faciliter son passage, l'extrémité est raidie sur ses premiers centimètres par une âme métallique plate qui peut être préformée. Le passage est facilité par les instruments développés par Implanet.



Une fois la tresse passée sous la lame, elle est réintroduite dans le connecteur et refermée sur elle-même par une pièce en titane similaire à une boucle de ceinture. La tresse pourra ainsi être tendue et contrôlée comme souhaité.

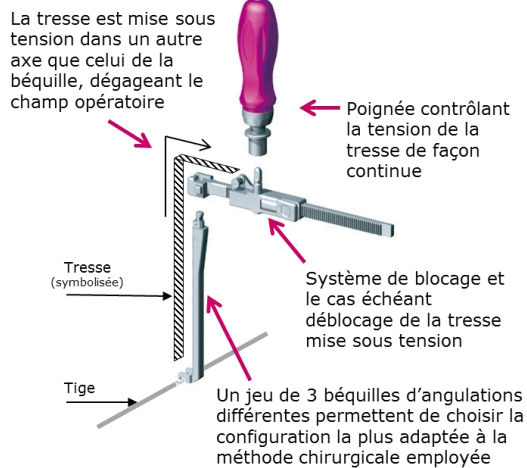


Le dispositif Jazz est ensuite clippé sur la tige à l'aide d'une pince prévue à cet effet. L'implant peut être facilement déplacé pour le positionner à l'endroit optimal sans avoir à le démonter.

La vis de blocage est insérée sans être serrée pour permettre à l'implant d'être mis en tension lors de la phase de réduction.

Comme visualisé à droite, l'implant reste libre pour s'assurer d'un bon positionnement dans tous les axes lors de la mise sous tension et des mouvements (réduction) réalisés sur la colonne vertébrale.





La tresse est ensuite tendue grâce à un instrument réutilisable (voir ci-dessus), le tendeur. Celui-ci permet de contrôler la tension exercée sur la tresse et de s'assurer de son bon positionnement sur l'anatomie et sur les tiges. En tournant la poignée du tendeur, les manœuvres de réduction peuvent être réalisées progressivement et en douceur, permettant ainsi de ramener la colonne vertébrale contre la tige préformée.



Lorsque la position souhaitée de la colonne vertébrale par rapport à la tige est obtenue, la vis de blocage est serrée. Le tendeur est alors retiré et la tresse coupée à l'aide d'un scalpel.




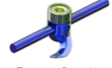

Une caractéristique importante de Jazz est son étrier **clippable breveté**. Ce mode de fixation rapide sur la tige permet le positionnement initial de l'implant et, si besoin, son repositionnement durant toute la durée de la chirurgie sans être obligé de modifier tout ou partie des éléments du montage.

Par ailleurs, **le système breveté de blocage de la tresse** se fait par serrage de la vis sur la tige. La tresse est ainsi comprimée de façon régulière entre la tige et le fond de l'implant en assurant un blocage optimal tel qu'illustré sur la coupe ci-contre. Cette méthode de blocage assure une compression uniforme de la bande sans pincement local qui risquerait de l'endommager et ainsi réduire son comportement mécanique en fatigue.

#### 6.4.4. Jazz, un implant de fusion vertébrale en complément ou en substitution des crochets et des vis

Les systèmes d'implants à tresse, en permettant un maintien des tiges différent de ce qu'il est possible de faire avec les crochets et les vis pédiculaires, se positionnent en complément ou en substitution des crochets ou des vis pour la chirurgie de la colonne vertébrale.

Le tableau suivant présente les points forts de Jazz que la Société estime spécifiques par rapport aux crochets et aux vis.

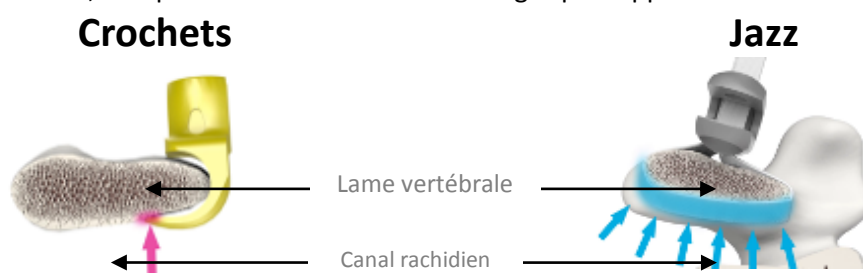
	 Vis	 Crochets	 Jazz	
<b>Qualité/ Facilité de fixation</b>	Sur la tige	+++	+++	+++
	Sur vertèbre saine	+++	+	++
	Sur vertèbre fragile	+	-	++
	Sur vertèbre déformée	-	++	+++
<b>Temps de pose</b>	--	--	+++	
<b>Facilité de réduction</b>	--	--	+++	
<b>Qualité de réduction plan frontal</b>	+++	+	+++	
<b>Qualité de réduction plan latéral</b>	-	+	+++	

Tout comme les vis et les crochets, Jazz permet une excellente fixation sur la tige mais il apporte surtout une fixation de très bonne qualité sur les vertèbres et ce, dans toutes les configurations anatomiques.

Contrairement aux vis et crochets, un seul modèle de Jazz est nécessaire quelle que soit la chirurgie envisagée et la pathologie traitée. Cette capacité d'adaptation de Jazz à des situations anatomiques complexes est le point le plus recherché dans tout nouveau système d'implant par les praticiens.



Bien que l'adaptabilité des crochets dans un grand nombre de pathologies ait permis leur essor face aux vis pédiculaires, Jazz présente de nombreux avantages par rapport aux crochets :



Le chirurgien doit avoir à sa disposition une très grande variété de crochets afin de pouvoir choisir la forme la plus adaptée à l'anatomie du patient opéré et offrir ainsi le meilleur ancrage possible sur la vertèbre.

La tresse de l'implant Jazz répartit la pression régulièrement sur toute la surface de contact avec la vertèbre, ne créant aucun pic de pression qui pourrait endommager la vertèbre.

Néanmoins, de par sa géométrie, le crochet n'offre pas un contact optimal avec l'élément osseux instrumenté et crée une contrainte très élevée sur les zones de contact avec la vertèbre.

De plus, la tresse s'adaptant à toutes les anatomies, un seul type d'implant suffit à couvrir tous les besoins.

#### 6.4.5. Jazz s'adresse à un marché potentiel de plus de 2 milliards de dollars

L'implant Jazz cible des indications pour lesquelles le produit a reçu des enregistrements en Europe et aux Etats-Unis, qui seront développées dans les sections 6.5 à 6.7.

La Société s'attend à ce que son produit puisse pénétrer dans le même horizon de temps les différents segments de fusion vertébrale, ce qui représente un marché mondial annuel visé de plus de 2 milliards de dollars selon les volumes de chirurgies mondiales fournies par i-Data.

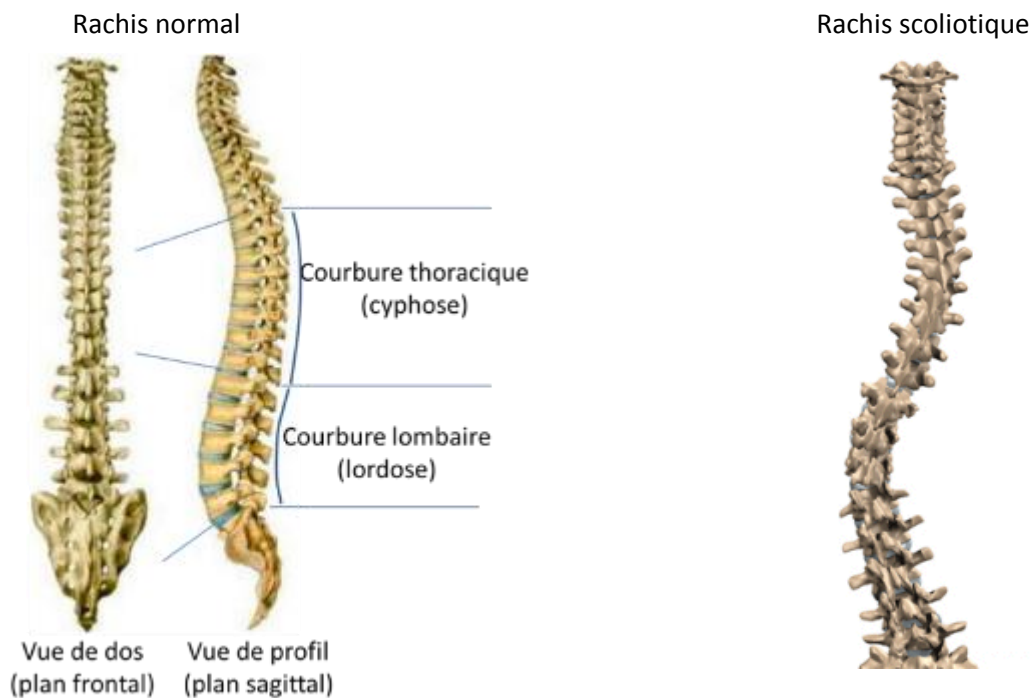
Marché mondial annuel potentiel par segment	Nb de cas potentiels	Nb unités / cas	Nb unités totales	Moyen \$/unité	Marché en M\$	Sources cf sections
Scolioses / Grandes déformations pédiatriques et adolescents	80 000	6	480 000	\$ 1 000	\$ 480	6.5.7
Dégénératif ostéoporotique	231 000	4	924 000	\$ 1 000	\$ 924	6.6.2
Dégénératif : remplacement de vis intermédiaire	200 000	2	400 000	\$ 1 000	\$ 400	6.6.3
Trauma / Tumeurs	80 000	4	320 000	\$ 1000	\$ 320	6.7
<b>TOTAL</b>			<b>2 124 000</b>		<b>\$ 2 124</b>	



## 6.5. L'UTILISATION DE JAZZ DANS LES GRANDES DÉFORMATIONS TYPE SCOLIOSE

Les grandes déformations, du type scoliose, représentent environ 80.000<sup>6</sup> chirurgies par an dans le monde. Ces opérations sont complexes, longues et très lourdes pour les patients. Elles sont réalisées par des chirurgiens très spécialisés. A titre d'exemple, aux Etats-Unis, ce type de chirurgie représente un coût moyen de 134 529 dollars<sup>7</sup>.

Les images ci-dessous présentent les courbures d'un rachis normal et scoliotique :



Une colonne vertébrale normale se caractérise par :

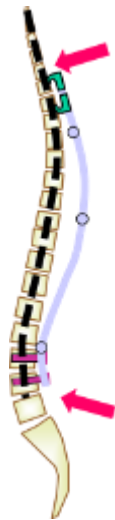
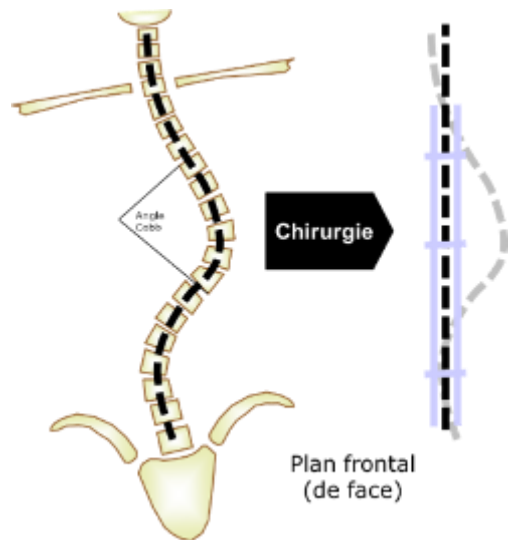
- des vertèbres alignées verticalement dans le plan frontal ;
- une double courbure principale dans le plan sagittal. Cette double courbure est nécessaire à l'équilibre global du tronc et au bon positionnement du centre de gravité.

La scoliose se caractérise par une déformation dans tous les plans de l'espace. Le traitement chirurgical vise à ramener les vertèbres dans la position anatomique d'un rachis normal aussi bien dans le plan frontal que sagittal. Alors que les scolioses touchent 2 à 3% des adolescents, seuls les cas les plus graves (soit 0,2% dont 80% d'adolescentes) nécessitent un traitement chirurgical lorsque leur angle de Cobb dépasse 45°.

<sup>6</sup> Source i-Data pour l'année 2010 : 82 025 procédures mondialement

<sup>7</sup> Prix moyen de facturation d'une chirurgie par les établissements de soins américains: Code 81.08 National Inpatient Sample (NIS). Healthcare Cost and Utilization Project (HCUP). 2008. Agency for Healthcare Research and Quality, Rockville, MD.

**REDRESSER LA COLONNE.** L'objectif de ces opérations est de redresser la colonne vertébrale du patient. Pour cela, deux tiges longues sont fixées en bas du rachis par au moins 4 vis et en haut par des crochets ou des vis. La colonne est réalignée en faisant des dérotations et des réductions. L'angle de Cobb, symbolisé ci-contre sur le schéma de gauche est donc réduit. Plus cet angle est proche de zéro, meilleure est la correction.



### MAIS Il faut aussi réaligner la colonne dans sa vue de profil

La complexité de ces chirurgies est due au fait que la colonne vertébrale est en fait déformée dans les 3 dimensions. Il en résulte qu'il est difficile de la remettre droite dans le plan frontal et d'obtenir aussi la courbure voulue dans le plan saggital (de profil). En effet, il est impératif que cette courbure soit respectée.

Un dos mal équilibré dans le plan sagittal va forcer le patient à corriger sa posture pour maintenir son équilibre. Cette correction risque de sur-solliciter les zones de transition entre la partie opérée et fusionnée et la zone non traitée. Cette sollicitation accrue peut poser ultérieurement des problèmes de dégénérescence.

**Plan sagittal  
(de profil)**

### Les deux écoles : montages « tout vis » ou montages hybrides « vis et crochets »

Il y a schématiquement deux grandes écoles pour réaliser ces chirurgies, l'école des montages « tout vis », très représentée aux Etats-Unis, et l'école des montages hybrides « vis + crochet », plutôt représentée en Europe.

Les deux écoles coexistent encore car chacune est imparfaite comme détaillé ci-dessous.

### 6.5.1. L'école des montages « tout vis »

Un exemple de montage « tout vis ».

Les avantages :

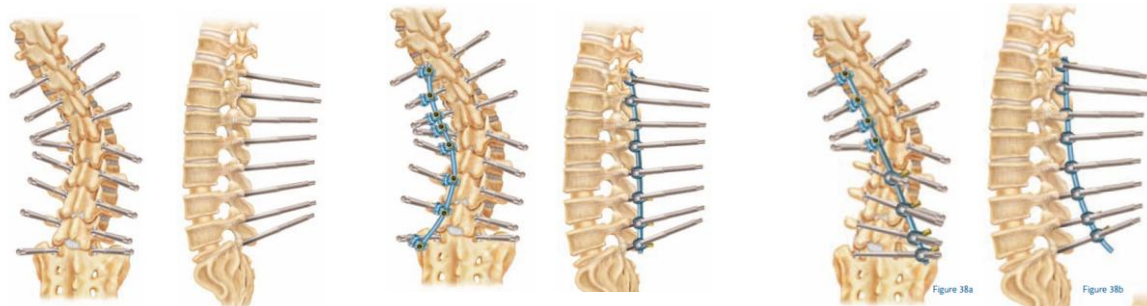
- Une très bonne correction dans le plan frontal
- Un montage très stable

Les inconvénients :

- Une mauvaise correction sagittale (dos plat)
- Une procédure longue (5h20<sup>8</sup> en moyenne)
- Une procédure difficile à réaliser (implantation des vis très complexe et risquée dans des vertèbres déformées par la scoliose)



Exemple de procédure « tout vis » telle que définie dans le protocole opératoire des implants TSRH-3D du leader mondial Medtronic, à noter que le montage n'est que de 8 niveaux (alors qu'il est de 13 sur l'exemple montré ci-dessus) :

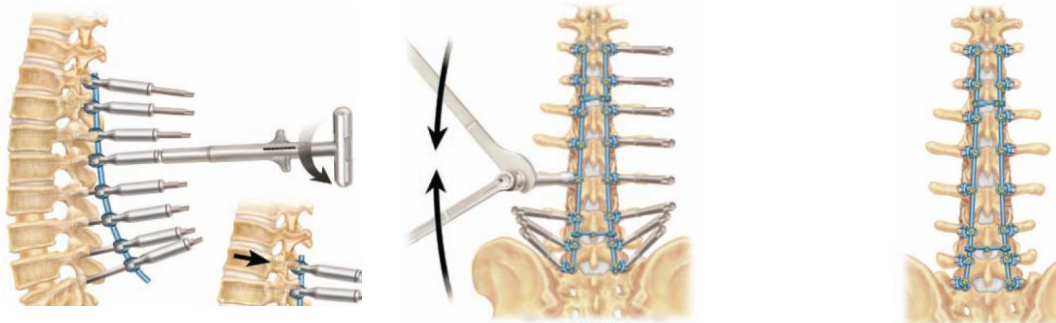


Les vis sont mises en place une par une (environ 10 minutes par vis, une opération délicate car les vertèbres sont déformées). Puis installation de guides.

Les tiges qui ont été préformées sont enfilées dans les guides

La tige est ensuite descendue contre la colonne à l'une des extrémités (ici en haut)

<sup>8</sup> Moyenne sur 7 études et 188 patients : Crawford AH et al, Spine 2013 Epub ahead ; Mattila M et al, J Bone Joint Surg Br. 2012; 94(10):1393-8. ; Cheng I et al, Spine. 2005;30(18):2104-12. ; Liljenqvist U et al, Eur Spine J. 2002 ;11(4):336-43 ; Dobbs MB, et al, Spine. 2006;31(20):2400-4. ; Mooney JF et al, J Pediatr Orthop B. 2012 ;21(6):602-5



Des inserts sont ajoutés sur chaque guide à l'aide d'un outil. La « réduction » se fait graduellement afin de ramener la colonne contre la tige préformée.

Les attaches entre les vis et la tige sont bloquées et les guides retirés.

Le montage est vérifié aux rayons X.

### 6.5.2. L'école des montages hybrides « vis et crochets »

Un exemple de plan de montage « vis et crochets ».

Les avantages :

- une correction sagittale souvent meilleure, et
- peu de vis à implanter.

Les inconvénients :

- un choix complexe parmi les types de crochets fournis et instabilité de ces derniers avant leur fixation à la tige,
- une correction frontale moins bonne,
- une procédure longue (5h42<sup>9</sup> en moyenne), et
- un montage difficile à réaliser et moins stable.

Hook Construct Legend	
NBH	= Narrow Blade Hook
OH	= Offset Hook
PH	= Pedicle Hook
⊗	= Pedicle Screw
WBH	= Wide Blade Hook
↗	= Up-Going Hook
↘	= Down-Going Hook
TAPH	= Total Anatomical Pedicle Hook
TATP	= Total Anatomical Transverse Process Hook
EBH	= Extended Body Hook



<sup>9</sup> Moyenne sur 7 études et 245 patients : Crawford AH et al, Spine 2013 Epub ahead ; Mattila M et al, J Bone Joint Surg Br. 2012; 94(10):1393-8. ; Cheng I et al, Spine. 2005;30(18):2104-12. ; Liljenqvist U et al, Eur Spine J. 2002 ;11(4):336-43 ; Dobbs MB, et al, Spine. 2006;31(20):2400-4. ; Ilharreborde, Spine 2010; 25(3):306-14

La table ci-dessous est extraite d'un manuel opérateur en anglais de la ligne de crochets de la nouvelle gamme SOLERA du leader mondial Medtronic. Cette table permet d'illustrer les points suivants :

- **L'interface crochet/os est imparfaite** : le « *Wide Blade Hook* » montre bien le souci d'éviter que le crochet n'appuie sur une surface trop réduite et endommage l'os.
- **Les crochets créent un encombrement dans le canal rachidien** : 3 modèles de crochets sont spécialement conçus pour réduire le volume de métal présent dans le canal rachidien qui peut être source de pressions sur la moelle épinière pouvant entraîner des problèmes neurologiques. Ce métal peut également générer des artefacts lors de la réalisation des images par IRM et ainsi perturber l'analyse qui est nécessaire pour s'assurer que les tissus nerveux ne sont pas endommagés.

Hook Type	Vertebral Posterior Element Placement	Blade Direction	Region of Spine	Design Features
Pedicle Hook	Articular Process	↑	T1 – T10	» Bifid blade grasps thoracic pedicle for stability.
Wide Blade Hook	Lamina	↕	T1 – L5	» Wider blade width distributes forces evenly over a wider aspect of bone.
	Transverse Process	↕	T1 – L5	
Narrow Blade Hook	Lamina	↕	T1 – L5	» Narrower blade width minimizes metal volume in the spinal canal.
	Transverse Process	↕	T1 – L5	
Wide Blade Ramped Hook	Lamina	↕	T1 – L5	» Ramp reduces intra-canal intrusion.
	Transverse Process	↕	T1 – L5	
Narrow Blade Ramped Hook	Lamina	↕	T1 – L5	» Ramp reduces intra-canal intrusion.
	Transverse Process	↕	T1 – L5	
Extended Body Hook	Lamina	↕	T1 – L5	» Can correct anatomic misalignment between two laminae in the dorso-ventral plane.
	Transverse Process	↕	T1 – L5	
Offset Hook	Lamina	↕	T1 – L5	» Centralized head for balance. » Anatomic angulation to mimic the posterior spinal elements.
	Transverse Process	↕	T1 – L5	
Total Anatomical Pedicle Hook	Articular Process	↑	T1 – T10	» Centralized head for balance. » Lipped design can improve hook stability. » Anatomic angulation to mimic the posterior spinal elements.
Total Anatomical Transverse Process Hook	Transverse Process	↕	T1 – L5	» Centralized head for balance. » Lipped design can improve hook stability. » Anatomic angulation to mimic the posterior spinal elements.

Color-coding Size Reference

Extra Small	Small	Medium	Large
●	●	●	●



A gauche, un exemple de boîtes d'implants et d'outillage composées de plus de 100 références nécessaires à la réalisation d'un montage hybride « vis et crochets ».

Toutes les pièces non implantées doivent être nettoyées et stérilisées pour pouvoir être réutilisées lors d'une prochaine chirurgie.

Par ailleurs ces « set » constituent un investissement d'environ 50.000 euros par chirurgie.



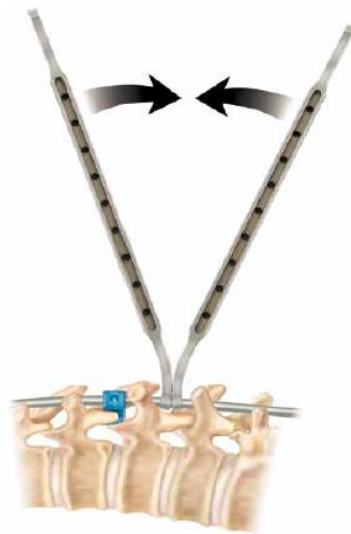
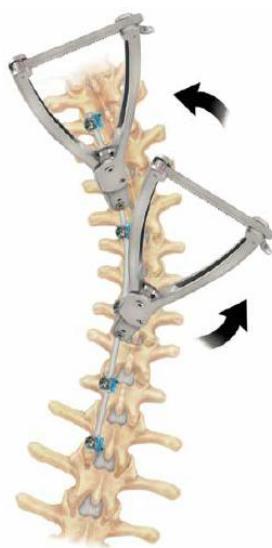
Quelques étapes clés d'un montage avec crochets tel que définis dans la procédure avec les implants de la gamme Solera de Medtronic.



Les crochets sont insérés à l'emplacement souhaité qui a été préalablement préparé en retirant des parties d'os qui pourraient gêner

Les tiges qui ont été préformées mais pas dans la position définitive car elles ne pourraient pas être insérées dans les crochets.

La tige est insérée au mieux dans les crochets. La colonne du patient est « translaturée » pour se conformer à la tige préformée. C'est l'une des parties délicates de l'intervention.



Après insertions des vis de blocage des crochets, la tige est tournée pour que la colonne devienne droite sur le plan frontal et courbe sur le plan sagittal. Etape à réaliser en douceur pour éviter de déloger des crochets ou endommager le système neurologique.

Il est souvent nécessaire de modifier la courbure des tiges « in-situ ».

Une fois le montage vérifié, les vis de blocage des crochets sont serrées et verrouillées.

### 6.5.3. « Tout vis » ou « vis et crochet » : les deux écoles coexistent encore car chacune est imparfaite

L'analyse d'une publication de référence<sup>10</sup> comparant la méthode « tout vis » avec la méthode « vis et crochet » telle que reproduite ci-dessous illustre les avantages et inconvénients des deux techniques :

	« Tout vis » <sup>11</sup>	« Vis et crochets » <sup>12</sup>
<b>Des chirurgies très longues dans les 2 cas : temps de chirurgie</b>	<b>5h20</b>	<b>5h42</b>
<b>Une meilleure correction frontale pour le « tout vis »</b> Réduction de l'angle de Cobb exprimé en % de l'angle de Cobb initial par rapport à l'angle mesuré au suivi. Plus la valeur est élevée, meilleure est la correction.	<b>70%</b>	<b>42%</b>
<b>Mais le « tout vis » fait un dos plat</b> Modification de l'angle de la courbure sagittale. Le fait que les données soient négatives indique que le patient a perdu de la courbure. Le chiffre de -44% du « tout vis » montre un dos trop plat (dit hypocyphotique).	<b>-44%</b>	<b>-5%</b>

### 6.5.4. Intérêt de Jazz dans les scolioses sévères

Fort de ce constat, Jazz offre une nouvelle technologie qui est fondamentalement compatible avec chacune des deux écoles en remplacement des vis ou des crochets, tout d'abord sur les niveaux où les vis ou crochets sont difficiles à utiliser, mais surtout pour profiter des capacités exceptionnelles de Jazz à réaliser des réductions grâce à la tresse souple et au tendeur.

<sup>10</sup> *Pedicle Screw Versus Hooks* KimY.J. et al, SPINE Volume 29, Number 18, pp 2040–2048, 2004.

<sup>11</sup> Moyenne sur 7 études et 188 patients : Crawford AH et al, Spine 2013 Epub ahead ; Mattila M et al, J Bone Joint Surg Br. 2012; 94(10):1393-8. ; Cheng I et al, Spine. 2005;30(18):2104-12. ; Liljenqvist U et al, Eur Spine J. 2002 ;11(4):336-43 ; Dobbs MB, et al, Spine. 2006;31(20):2400-4. ; Mooney JF et al, J Pediatr Orthop B. 2012 ;21(6):602-5.

<sup>12</sup> Moyenne sur 7 études et 245 patients : Crawford AH et al, Spine 2013 Epub ahead ; Mattila M et al, J Bone Joint Surg Br. 2012; 94(10):1393-8. ; Cheng I et al, Spine. 2005;30(18):2104-12. ; Liljenqvist U et al, Eur Spine J. 2002 ;11(4):336-43 ; Dobbs MB, et al, Spine. 2006;31(20):2400-4. ; Ilharreborde, Spine 2010; 25(3):306-14.

La technique de réduction des Déformations de la colonne en chirurgie avec Jazz.



Après installation des tresses sur chacun des étages selon la procédure expliquée plus haut, chacune d'elles est mise en tension sur son tendeur individuel.



Dans l'exemple ci-contre, les quatre tendeurs permettent de faire une réduction graduelle sur les quatre niveaux.

Cette réduction se fait de façon harmonieuse sur tous les niveaux.



Si lors de cette réduction, un implant Jazz doit être repositionné le long de la tige compte tenu des variations d'angle, ce repositionnement est très facile à effectuer.





Un exemple de correction de scoliose réalisé avec Jazz.

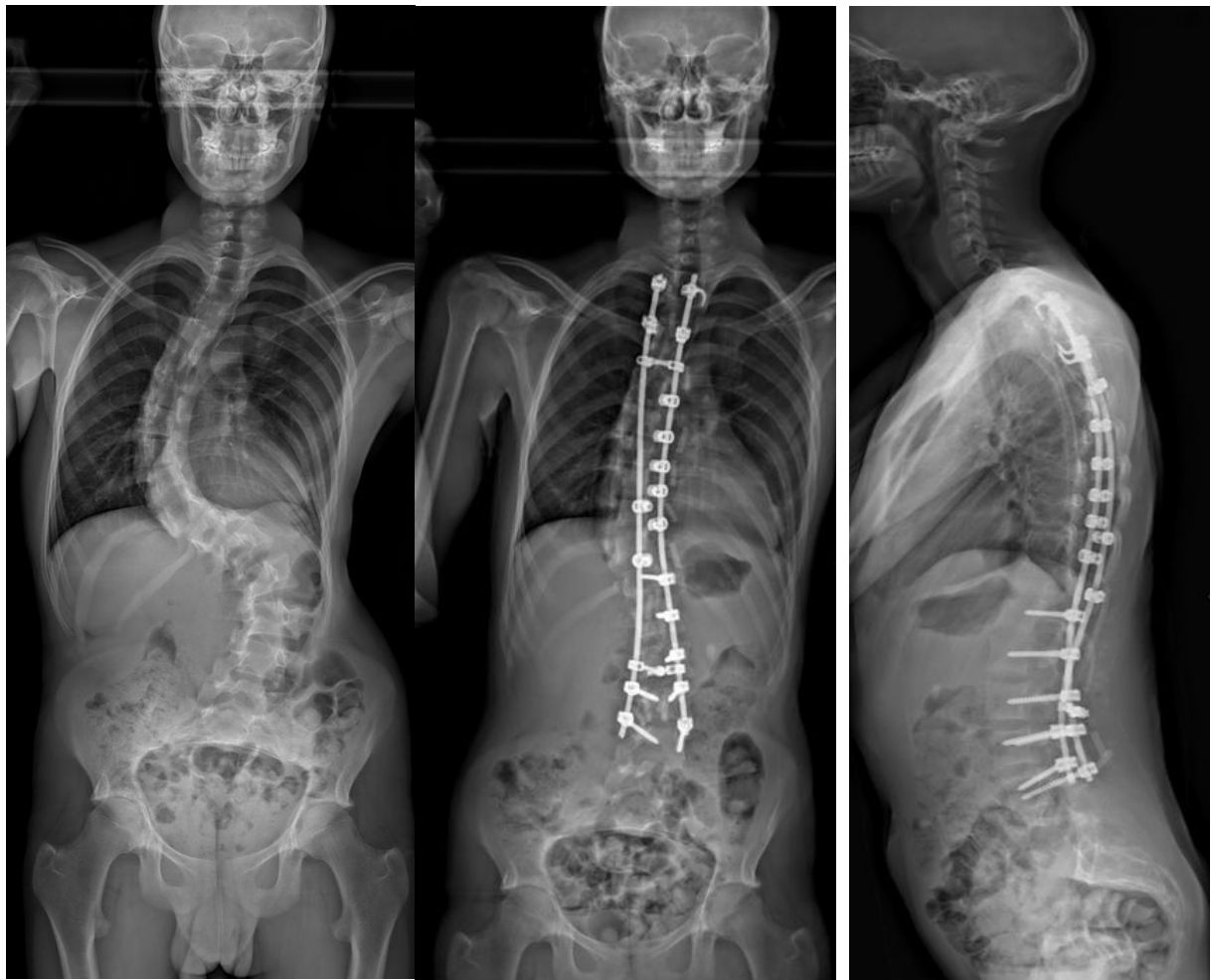
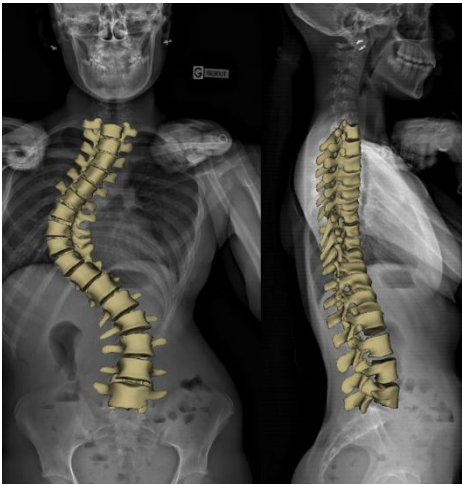





Image pré-opératoire montrant une scoliose thoracique importante.

Comme pour un montage vis et crochets, la tige est maintenue par des vis en bas et 4 crochets en haut. La réduction est ensuite réalisée.

6.5.1. Jazz comparé aux techniques traditionnelles : des bénéfices avérés pour le patient et 13% moins cher<sup>13</sup>

Jazz est particulièrement pertinent et performant pour réaliser les « réductions » dans tous les montages de grandes déformations et notamment dans les scolioses sévères.

Patient atteint d'une scoliose	Vis + crochet+ implant à tresse <sup>14</sup>	« Tout vis » <sup>15</sup>	« Vis + crochet » <sup>16</sup>
			
<b>Temps de chirurgie raccourci</b>	<b>3h20</b>	5h20	5h42
<b>Une correction frontale similaire aux montages</b>	<b>70%<sup>17</sup></b>	70%	42%
Réduction de l'angle de Cobb exprimée en % de l'angle de Cobb initial par rapport à l'angle mesuré au suivi.			
<b>Une position sagittale naturelle avec Jazz</b>	<b>+27%<sup>18</sup></b>	-44%	-5%
Modification de l'angle de la courbure sagittale, plus le chiffre est élevé et positif plus le dos possède la courbure adéquate.	<b>Equilibre sagittal</b>	Dos plat	Peu de correction

<sup>13</sup> Source Health Advances : étude rétrospective médico-économique sur l'utilisation de l'implant à tresse Jazz dans la correction des grandes déformations et des scolioses.

<sup>14</sup> 3 études sur Universal Clamp totalisant 188 patients : Ilharreborde, Spine 2010; 25(3):306-14 ; Sales de Gauzy, J Child Orthop. 2011;5(4):273-82 ; La Rosa, Eur Spine J. 2011; 20 Suppl 1:S90-4

<sup>15</sup> Moyenne sur 7 études et 188 patients : Crawford AH et al, Spine 2013 Epub ahead ; Mattila M et al, J Bone Joint Surg Br. 2012; 94(10):1393-8. ; Cheng I et al, Spine. 2005;30(18):2104-12. ; Liljenqvist U et al, Eur Spine J. 2002 ;11(4):336-43 ; Dobbs MB, et al, Spine. 2006;31(20):2400-4. ; Mooney JF et al, J Pediatr Orthop B. 2012 ;21(6):602-5

<sup>16</sup> Moyenne sur 7 études et 245 patients : Crawford AH et al, Spine 2013 Epub ahead ; Mattila M et al, J Bone Joint Surg Br. 2012; 94(10):1393-8. ; Cheng I et al, Spine. 2005;30(18):2104-12. ; Liljenqvist U et al, Eur Spine J. 2002 ;11(4):336-43 ; Dobbs MB, et al, Spine. 2006;31(20):2400-4. ; Ilharreborde, Spine 2010; 25(3):306-14.

<sup>17</sup> Etude sur 2x75 patients réalisée avec l'Universal Clamp: Sales de Gauzy Idiopathic J Child Orthop (2011)

<sup>18</sup> Etude sur 2x75 patients réalisée avec l'Universal Clamp: Ilharreborde, Spine 2010; 25(3):306-14

Les résultats ci-dessus démontrent les **bénéfices<sup>19</sup> patients avérés liés à l'utilisation des implants à tresse** dans le traitement des grandes déformations et des scolioses :

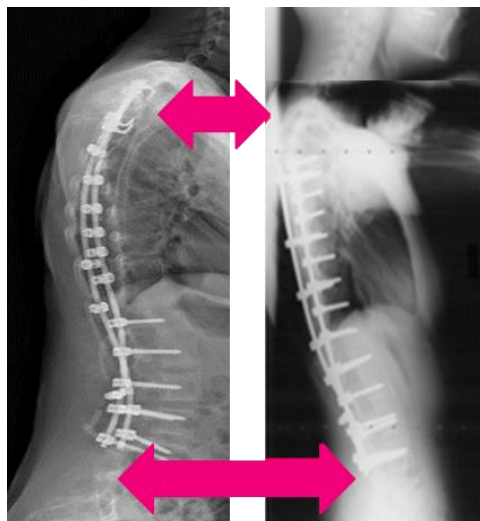
- **Une réduction de plus de 2 heures du temps opératoire** permettant de :
  - Limiter les pertes sanguines et ne plus avoir recours à l'utilisation de transfusion<sup>20</sup> ; et
  - Diminuer la durée d'hospitalisation en la passant de 4-5 jours à 2-3 jours.
- Des corrections similaires dans le plan frontal et **un rétablissement de la courbure sagittale naturelle** bien supérieur à celui obtenu avec les techniques de correction classiques.

Les zones des transitions au-dessus et en dessous du montage (voir flèches dans les images) ne seront pas sollicitées de la même façon. Sur le montage « tout vis » le dos plat va sur-solliciter les zones de transition et potentiellement créer des problèmes de dégénérescence de ces zones.

Sur le montage à tresse type Jazz, les courbures du haut et du bas du dos ont été bien rétablies. Le montage est bien aligné avec la position naturelle du patient.

**Implant à tresse type Jazz**

Montage « tout vis »



13 implants

20 implants

- **Moins d'implants utilisés**, comme illustré par le schéma ci-dessus, permettant ainsi :
  - de réduire les risques de complication par mauvais positionnement de vis, notamment en thoracique ; et

<sup>19</sup> Source Health Advances : étude rétrospective médico-économique sur l'utilisation de l'implant à tresse Jazz dans la correction des grandes déformations et des scolioses.

<sup>20</sup> Source Health Advances analysis, Mayo clinic, Mao et al 2014 PLOSOne : près de 30% des patients reçoivent une transfusion sanguine au cours d'une opération de traitement des grandes déformations ou scolioses utilisant un montage « tout vis », contre aucun des 32 patients ayant été opéré avec l'utilisation de l'implant Jazz.

- de limiter l'exposition (de 3 minutes environ à moins de 10 secondes) du patient aux radiations lors des radios de contrôle de pose des vis durant l'opération<sup>21</sup>.

Dans une étude publiée par Health Advances, cabinet de consulting américain spécialisé dans les études économiques dans le domaine de la santé, il est démontré que **le bilan économique de l'utilisation de Jazz<sup>22</sup>** par rapport aux techniques classiques **est très favorable** puisque les simulations comparant les achats d'implants, associées aux frais d'utilisation de la salle d'opération, font ressortir une baisse de coût de 13% pour un montage intégrant Jazz.

**Coûts économiques comparés des méthodes Jazz et « tout vis »  
pour une chirurgie de scoliose aux Etats-Unis**

	<b>Vis + crochet+ implant à tresse</b>	<b>Technique traditionnelle</b>
Coût des implants <i>Dont Jazz</i>	21 823 \$ <i>10 150 \$</i>	21 811 \$ - \$
Coût de Transfusion	- \$	252 \$
Coût de l'opération	5 160 \$	7 891 \$
Coût du séjour post op.	4 200 \$	6 000 \$
<b>Coût Total</b>	<b>31 183 \$</b>	<b>35 954 \$</b>

Au-delà des économies réalisées sur l'opération, l'analyse médico-économique de Health Advances montre que l'hôpital peut optimiser l'utilisation de la salle d'opération, du fait de l'économie de temps, en réalisant des chirurgies supplémentaires, générant ainsi un gain additionnel évalué à 6 966 \$.

### 6.5.2. Le marché mondial potentiel de Jazz dans les grandes déformations

La Société estime qu'en moyenne 6 implants Jazz seront utilisés dans les montages destinés aux grandes déformations soit, pour un marché mondial d'environ 80 000<sup>23</sup> chirurgies couvrant cette pathologie, un potentiel de 480 000 implants par an.

**Marché potentiel mondial annuel de Jazz dans les grandes déformations : 480 M\$**

<b>Nb de chirurgies mondiales par an</b>	<b>% de chirurgies adressables</b>	<b>Nb d'implants par chirurgie</b>	<b>Nombre d'implants potentiels par an</b>
<b>80 000</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>	<b>480 000</b>

<sup>21</sup> Source Health Advances : étude rétrospective médico-économique sur l'utilisation de l'implant à tresse Jazz dans la correction des grandes déformations et des scolioses.

<sup>22</sup> Source Health Advances : étude rétrospective médico-économique sur l'utilisation de l'implant à tresse Jazz dans la correction des grandes déformations et des scolioses.

<sup>23</sup> Source i-Data pour l'année 2010 : 82 025 procédures mondialement.

Le montant de ce marché potentiel est de 480 M\$ pour les fabricants et distributeurs d'implants à tresse sur la base d'un prix de vente moyen de 1 000 \$/implant.

## 6.6. L'UTILISATION DE JAZZ DANS LES CHIRURGIES DU RACHIS DEGENERATIF

Annuellement, environ 700.000<sup>24</sup> chirurgies du rachis dégénératif sont réalisées dans le monde. Avec son implant Jazz, la Société vise particulièrement 3 opportunités.

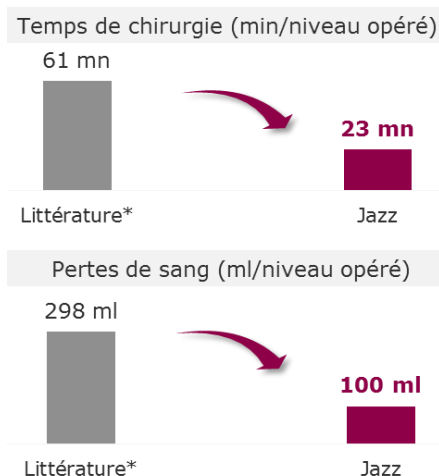
### 6.6.1. Déformations rachidiennes dégénératives (scolioses-cyphoses)

Le traitement de la déformation dégénérative découle naturellement de l'application pédiatrique citée précédemment. Cependant, les populations traitées restent très différentes : les patients sont âgés, fragiles, souvent ostéoporotiques, présentant un nombre important de comorbidités et le taux de complications de cette chirurgie reste important. De plus, contrairement à la scoliose infantile, le taux de prévalence de scoliose dégénérative chez des patients âgés de plus de 60 ans est très élevé (supérieur à 60%<sup>25</sup>).

Une série prospective monocentrique de montages hybrides vis/Jazz réalisés sur 21 patients (âge moyen 68 ans) à un recul moyen de 16 mois a été évaluée par le Dr Cavagna (Clinique de la Porte de l'Orient, Lorient). Cette étude a fait récemment l'objet d'un white paper rendu public.

Les montages hybrides Vis/Jazz utilisés par le Dr Cavagna ont montré des résultats cliniques équivalents aux données de la littérature en termes de réduction de la déformation et d'amélioration de la qualité de vie des patients.

La réduction obtenue est sûre, rapide et facile à réaliser. Par rapport aux données de la littérature publiées sur des patients similaires, l'utilisation du Jazz et de son système de réduction permet une réduction significative de la durée de chirurgie, des pertes sanguines et du nombre d'implants mis en place. Le graphe ci-contre présente les données clés de l'étude en les comparant aux données de la littérature référencée dans l'étude<sup>26</sup>. Outre son aspect économique, cette réduction présente un avantage certain car la durée de chirurgie et les pertes sanguines peropératoires sont connues pour être à l'origine d'un taux de complications ultérieures significatif.



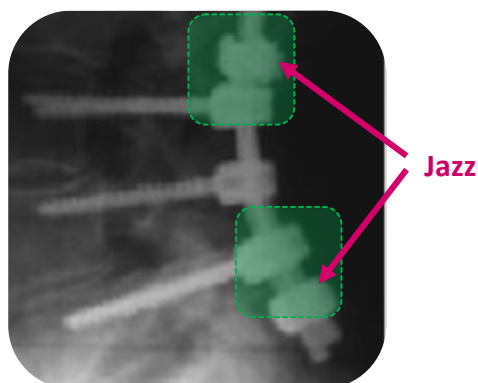
<sup>24</sup> Source i-Data pour l'année 2010 : 702 761 procédures mondialement.

<sup>25</sup> *Adult scoliosis: prevalence, SF-36, and nutritional parameters in an elderly volunteer population.* Schwab F, Dubey A, Gamez L, El Fegoun AB, Hwang K, Pagala M, Farcy JP. *Spine (Phila Pa 1976)*. 2005 May 1;30(9):1082-5.

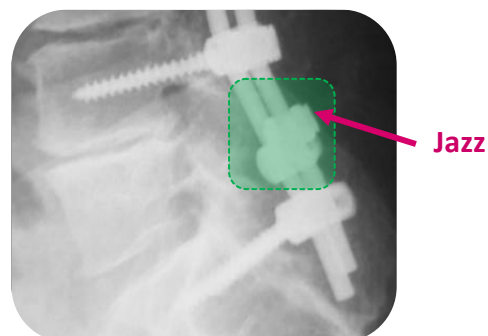
<sup>26</sup> Comparative studies : Cho K-J et al, *Spine*. 2007 / Daubs MD et al, *Spine*. 2007 Sep 15 / Wu C-H et al, *J Spinal Disord Tech*. 2008 Jul / Tang H et al, *J Orthop Surg Res*. 2014 (patients with complications) / Tang H et al, *J Orthop Surg Res*. 2014 (patients without complications) / Pellisé F et al, *European Spine Journal*. 2014 Sep / Lonergan T et al, *J Spinal Disord Tech*. 2012 Oct 10; [published ahead of print].

Au-delà de cette indication évidente, dans le traitement du rachis dégénératif, Jazz est également utilisé sur un montage lombaire court dans deux indications supplémentaires :

#### Utilisation de Jazz en sécurisation des vis



#### Utilisation de Jazz en remplacement des vis



### 6.6.2. Sécuriser une vis dans un os fragile de type ostéoporotique

Plus de 33% des patients subissant une chirurgie du dos ont des os ostéoporotiques<sup>27</sup>. La fragilité des os rend les montages peu fiables et conduit à des taux d'échec supérieurs à 40%<sup>28</sup>. Dans ce cas, les taux de réopération peuvent aller jusqu'à 60%<sup>29</sup>. C'est par exemple le cas quand la fusion désirée n'est pas obtenue (pseudarthrose). Dans ces conditions, le montage continue de supporter l'ensemble des charges mécaniques appliquées aux vertèbres opérées, ce qui conduit dans la plupart des cas à une rupture mécanique du montage (vis ou tige rompues, vis sortie du pédicule...) et nécessite une nouvelle opération.

Dans le cas d'ostéoporose, plusieurs techniques ont été proposées pour prévenir ces problèmes :

- faire un montage plus long pour répartir la charge sur plusieurs vis afin de réduire les contraintes mécaniques dans les ancrages osseux ;
- utilisation de vis creuses et injection de ciment ;
- utilisation de vis coniques ;
- utilisation de vis recouvertes d'hydroxyapatite ; et
- mise au point de vis à expansion.

Pour l'instant, aucune de ces techniques ne donne entière satisfaction.

La technologie Jazz a fait l'objet d'une étude en 2014, réalisée par le Laboratoire de Biomécanique de la Mayo Clinic (Rochester, Minnesota, USA), afin de valider et de quantifier l'avantage potentiel de son utilisation chez des patients ostéoporotiques opérés du rachis.

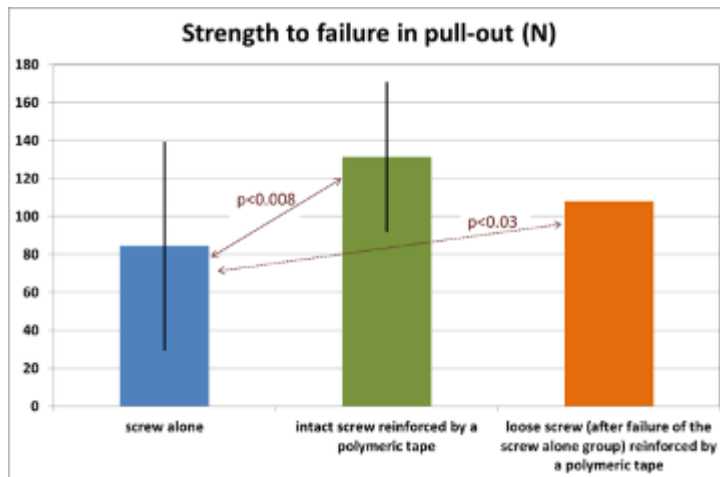
<sup>27</sup> D. K. Chin *et al.* Osteoporos Int (2007) 18:1219–1224.

<sup>28</sup> Yadla S, Maltenfort MG, Ratliff JK, Harrop JS. Adult scoliosis surgery outcomes: a systematic review. Neurosurg Focus. 2010 Mar;28(3):E3.

<sup>29</sup> Burneikiene S, Nelson EL, Mason A, Rajpal S, Serxner B, Villavicencio AT. Complications in patients undergoing combined transforaminal lumbar interbody fusion and posterior instrumentation with deformity correction for degenerative scoliosis and spinal stenosis. Surg Neurol Int. 2012;3:25.

Réalisée dans des conditions très strictes par une des meilleures équipes mondiales de recherche en biomécanique, cette étude a permis de démontrer que :

- JAZZ a un effet protecteur avéré sur des vis implantées dans des vertèbres ostéoporotiques,
- l'ajout de JAZZ évite une ruine complète du montage et une migration ultérieure des vis,
- une vis complètement descellée et protégée ensuite par un implant JAZZ récupère une valeur à la rupture proche de celle d'une vis intacte, et
- l'énergie nécessaire pour rompre le montage est considérablement augmentée par l'ajout d'un implant Jazz.



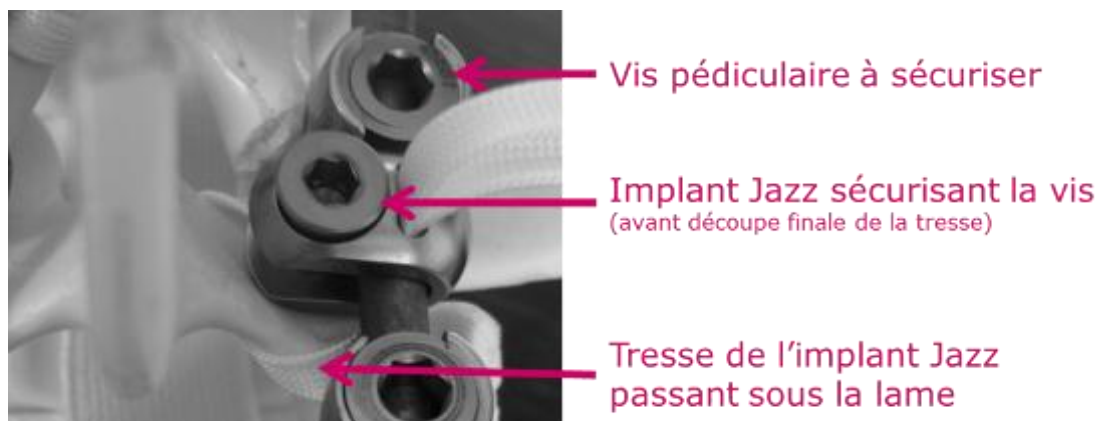
Sur le graphique ci-contre la colonne de gauche montre la force permettant d'arracher une vis. La colonne du milieu montre qu'il faut une force de plus de 60% plus importante pour arracher une vis sécurisée par une tresse nouée.

La colonne de droite montre qu'une vis qui a été arrachée préalablement et ensuite maintenue par une tresse à une résistance à l'arrachement plus élevée (+30%) que la vis initialement fixée dans l'os vertébral.

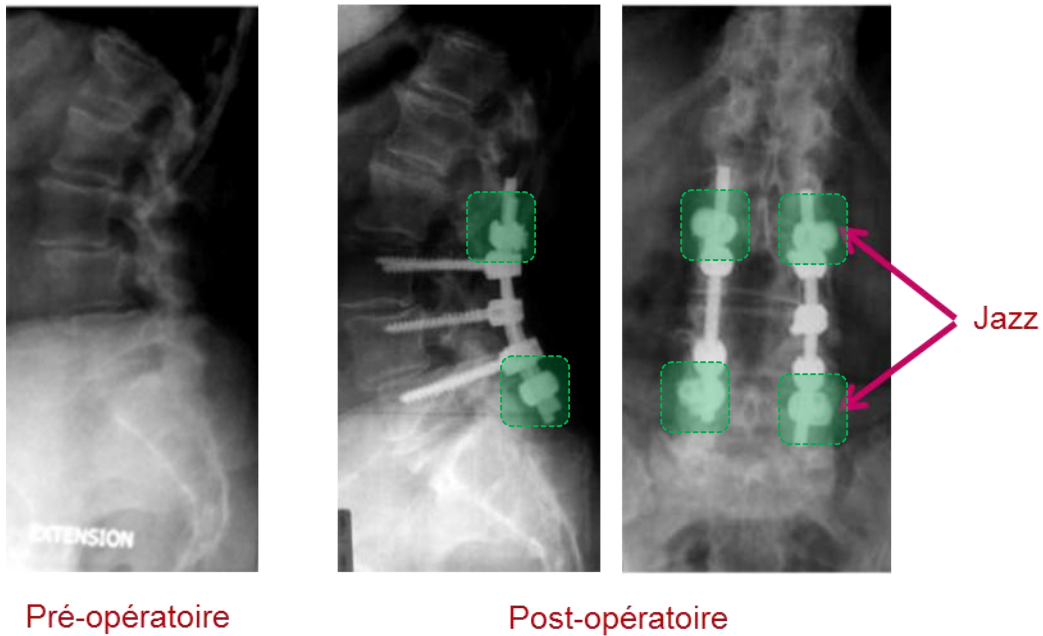
Ces résultats sont en adéquation et corroborent les résultats d'autres études publiées notamment en 2010 par l'équipe d'Hamasaki lors de tests similaires avec ajout de tresses nouées à un montage conventionnel.

Cette étude majeure démontre donc l'intérêt des implants Jazz dans la stabilisation d'un montage réalisé dans des vertèbres de qualité mécanique médiocre.

Positionnement d'un implant Jazz en sécurisation d'une vis pédiculaire sur un os fragile :







Les images radiologiques ci-dessus montrent des vertèbres lombaires d'une patiente ostéoporotique présentant une spondylolisthésis. Compte tenu de la fragilité des vertèbres, les 5 vis des extrémités ont été sécurisées par la mise en place de 4 Jazz.

Par ailleurs, une étude clinique observationnelle menée sur une série de 14 patients ostéoporotiques opérés entre 2011 et 2012 par le Dr. Rémi Cavagna (Clinique mutualiste de la porte de L'orient, Lorient, France) montrent des résultats préliminaires extrêmement satisfaisants. Toutefois le nombre faible de patients inclus et le temps de suivi assez limité ne permettent pas d'obtenir des résultats hautement significatifs. Les conclusions préliminaires ont été publiés en white paper mi-2014, le suivi des patients se poursuit encore au niveau du centre.

**Marché potentiel mondial annuel de Jazz de sécurisation des vis dans les montages dégénératifs avec os fragiles du type ostéoporose : 924 M\$**

Nb de chirurgies mondiales par an	Dont chirurgies adressables	Nb d'implants par chirurgie	Nombre d'implants potentiels par an
<b>700 000<sup>30</sup></b>	<b>231 000 (33%<sup>31</sup>)</b>	<b>4</b>	<b>924 000</b>

Le montant de ce marché potentiel est de 924 M\$ pour les fabricants et distributeurs d'implants à tresse sur la base d'un prix de vente moyen de 1 000 \$/implant.

L'implant Jazz est aujourd'hui enregistré dans toutes les indications dégénératives où les vis sont approuvées aux Etats-Unis et en Europe.

<sup>30</sup> Source i-Data pour l'année 2010 : 702 761 procédures mondialement.

<sup>31</sup> D. K. Chin *et al.* Osteoporos Int (2007) 18:1219–1224.



### 6.6.3. Remplacer les vis intermédiaires par l'usage de Jazz

L'implant Jazz étant avant tout un implant approuvé pour tout type de montage, la Société estime que de nombreux chirurgiens voudront également utiliser ses produits en remplacement des vis intermédiaires dans certaines chirurgies de plus de deux niveaux (6 vis implantées).

Dans cette application, Jazz permet une chirurgie plus facile, moins longue et un montage très stable. La Société estime qu'en moyenne deux vis pourraient ainsi être remplacées dans tous les montages comportant plus de quatre vis. La Société estime que ces derniers représentent environ 200 000 chirurgies au niveau mondial. Ceci donne le potentiel de marché suivant :

#### **Marché potentiel mondial annuel de Jazz de remplacement de vis intermédiaires dans les montages dégénératifs : 400 M\$**

Nb de chirurgies mondiales par an	Dont chirurgies adressables	Nb d'implants par chirurgie	Nombre d'implants potentiels par an
700 000 <sup>32</sup>	200 000 (29% <sup>33</sup> )	2	400 000

Le montant de ce marché potentiel est de 400 M\$ pour les fabricants et distributeurs d'implants à tresse sur la base d'un prix de vente moyen de 1 000 \$/implant.

L'implant Jazz est aujourd'hui enregistré dans toutes les indications dégénératives pour lesquelles les vis sont approuvées aux Etats-Unis et en Europe et les chirurgiens pourraient vouloir les remplacer par un implant à tresse Jazz.

## 6.7. L'UTILISATION DE JAZZ EN TRAUMA / TUMEUR

Les chirurgies de la colonne vertébrale dans les applications de traumatologie et de pathologies tumorales sont en général regroupées parce qu'elles constituent des applications qui sont liées à des situations similaires. Un accident (traumatologie) ou une tumeur crée un problème au niveau de la colonne vertébrale. Chaque problème étant différent d'un patient à l'autre, le type d'intervention varie beaucoup dans chaque cas. La chirurgie consiste à rétablir au mieux l'équilibre de la colonne et à soulager les douleurs et les problèmes neurologiques induits par l'accident ou la tumeur.

Pour ce type d'intervention, les chirurgiens ont besoin de disposer du maximum d'outils leur permettant de traiter chaque cas. Les outils actuels : tiges tenues par des vis ou crochets présentent chacun des limitations importantes.

<sup>32</sup> Source i-Data pour l'année 2010 : 702 761 procédures mondialement.

<sup>33</sup> Estimation de la Société du nombre de procédures utilisant plus de 4 vis et ayant des vis intermédiaires.

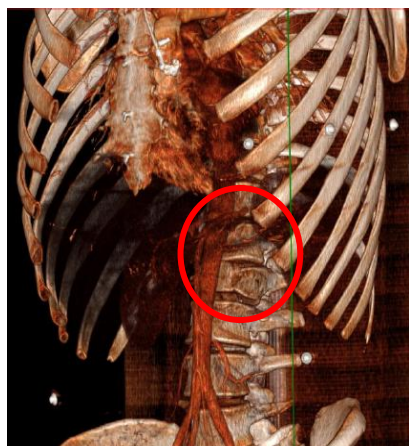
Dans ce type de situations, les implants à tresse et en particulier la technologie Jazz offrent les avantages suivants :

- Un implant polyvalent qui :
  - permet de s'adapter à une gamme très large de situations tout en conservant toujours un contact optimal os vertébral/tresse et en réduisant l'encombrement dans le canal médullaire ;
  - évite d'avoir recours à un assortiment complet d'implants pour faire face à différentes situations.
- L'ajout de Jazz à des montages tiges/vis permet de réduire la longueur de ces montages et minimise ainsi le nombre de vertèbres définitivement fusionnées. Ceci est particulièrement important chez des patients qui sont souvent jeunes et pour lesquels la préservation de segments vertébraux intacts réduit les risques de dégénérescence ultérieure des niveaux adjacents à la zone fusionnée.<sup>34</sup>
- Chez des patients pour lesquels il est souvent nécessaire de visualiser par IRM ou scanner la moelle épinière et/ou le canal médullaire après la chirurgie, l'utilisation d'un Jazz à la place de vis ou de crochets réduit considérablement les artefacts d'imagerie liés à la présence de ces implants dans le voisinage des zones à étudier. Ces artefacts peuvent parfois empêcher une interprétation correcte de la situation clinique fusionnée<sup>35</sup>.

L'utilisation de Jazz Band dans ces indications procure un avantage clinique significatif pour les patients car il permet de réduire de 2 niveaux la longueur du montage, préservant ainsi 2 vertèbres et 2 disques. Les résultats post-opératoires préliminaires sont positifs et confirment tout l'intérêt et le potentiel que Jazz pourrait représenter dans le traitement de ce type de pathologies.

***Illustration d'un cas complexe de traumatologie rachidienne avec traitement Jazz Band permettant de réduire de 2 niveaux le montage postérieur pour un patient de 25 ans ayant fait une chute de 15 mètres avec déficit neurologique sensorimoteur.***

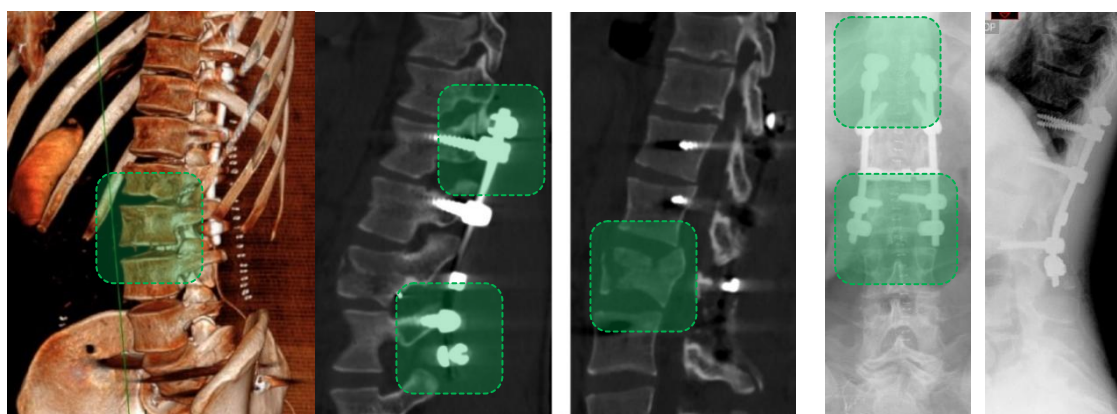
Imagerie pré-opératoire (reconstruction 3D)



<sup>34</sup> Ilharreborde B *et al*, J Pediatr Orthop. 2012;32(5):440-4.

<sup>35</sup> Gazzeri R *et al*. Acta Neurochir (2009) 151:1673–1680.

## Imagerie post-opératoire (reconstruction 3D)



### **Marché potentiel mondial annuel de Jazz en traumatologie et tumeur : 320 M\$**

Nb de chirurgies mondiales par an	Dont chirurgies adressables	Nb d'implants par chirurgie	Nombre d'implants potentiels par an
80 000 <sup>36</sup>	80 000 (100%) <sup>37</sup>	4	320 000

Le montant de ce marché potentiel est de 320 M\$ pour les fabricants et distributeurs d'implants à tresse sur la base d'un prix de vente moyen de 1 000 \$/implant.

## **6.8. LES OPPORTUNITES DE JAZZ DANS LA NON-FUSION : LA PRESERVATION DE LA MOBILITE**

La non-fusion est un vaste sujet auquel correspond une opportunité de marché très importante.

Le concept est de traiter des pathologies de la colonne vertébrale avant qu'elles ne nécessitent le recours à une fusion. En effet, bien que la fusion soit un moyen efficace de traiter ces pathologies à un certain stade, l'idée de les traiter plus en amont et de préserver la fonction de mobilité des vertèbres les unes par rapport aux autres est évidemment très attirante. En bloquant la mobilité des vertèbres, les fusions conditionnent une dégradation éventuelle des autres segments de la colonne vertébrale qui sont plus sollicités.

Les approches de préservation de la mobilité ont créé beaucoup d'enthousiasme depuis plus de dix ans et ont malheureusement souvent déçu (tiges flexibles, disque artificiels...). En effet, prouver le bénéfice des approches de préservation de la mobilité nécessite d'avoir un suivi très long dans les études cliniques, ce qui est très coûteux.

Implanet est donc très prudente quant à la possibilité et à la rapidité du développement de ces marchés. Cependant, le potentiel de marché étant très important et son produit Jazz pouvant être

<sup>36</sup> Source i-Data pour l'année 2010 : 80 617 procédures mondialement.

<sup>37</sup> Estimation de la Société du nombre de procédures.

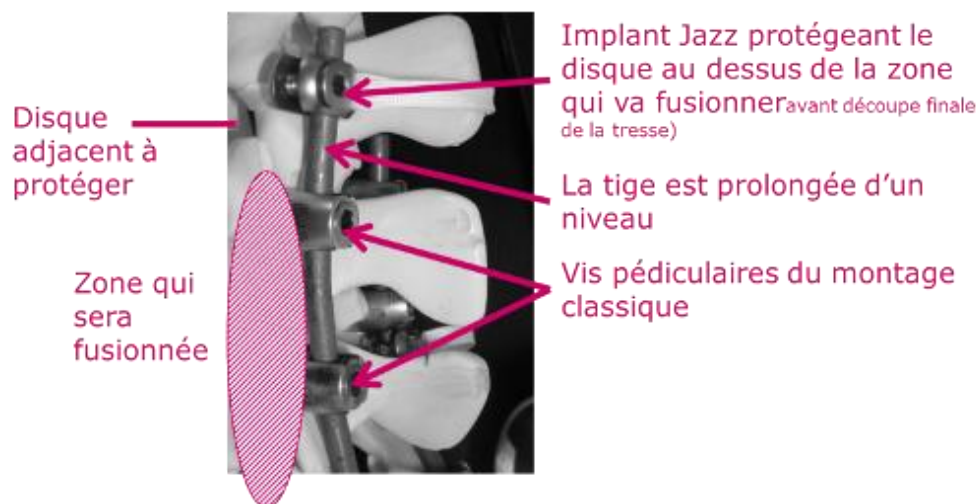
utilisé dans certaines applications sans nouveaux développements techniques, la Société entend se positionner sur ces applications de façon opportuniste.

### 6.8.1. Protéger les disques adjacents en ajoutant Jazz aux extrémités des montages

La réalisation d'une fusion vertébrale a pour conséquence de rigidifier la colonne vertébrale sur les niveaux fusionnés. Il en ressort que les disques vertébraux au-dessus et en dessous du montage (appelés les disques adjacents) sont plus sollicités lors des mouvements du corps. Chez des patients qui ont une tendance à la dégénération de la colonne, les disques adjacents risquent donc d'être endommagés et à leur tour de devoir être fusionnés lors d'une nouvelle intervention (25%<sup>38</sup> des patients présentent des pathologies de jonction proximale suite à une intervention de fusion rachidienne). Plusieurs produits ont d'ailleurs été mis au point pour soulager les disques adjacents comme par exemple les systèmes flexibles DTO développés par Zimmer. Ces produits n'ont pas pu obtenir d'approbation sur le marché principal des Etats-Unis mais le principe de protéger le ou les disques adjacents n'en demeure pas moins une opportunité pour une technologie adaptée.

Jazz est un produit qui est facile d'utilisation pour cet usage. En effet, en prolongeant les deux tiges jusqu'à la vertèbre au-dessus du disque adjacent et en positionnant des implants Jazz, on obtient un montage qui permet de garder la mobilité du disque tout en réduisant les contraintes mécaniques appliquées.

Exemple de montage d'implant Jazz en protection du disque adjacent sur démonstrateur



Le potentiel de Jazz sur ce segment serait très important puisqu'il s'agirait en pratique de rajouter jusqu'à 4 implants Jazz pour chacune des 700 000 chirurgies dégénératives (2 au-dessus et 2 en-dessous du montage classique), soit un potentiel de 1 400 000 implants supplémentaires par an.

L'implant Jazz n'est pas enregistré pour cette indication ni aux Etats-Unis ni en Europe. La Société pense que le développement de cette application de Jazz nécessiterait des études cliniques importantes préalablement à sa commercialisation, notamment aux Etats-Unis qui représentent le marché principal. Ces études cliniques nécessaires à l'obtention de l'approbation de commercialisation par la FDA aux Etats-Unis prendraient vraisemblablement plusieurs années

<sup>38</sup> Source : Etude Health Advances 2015

(effectuées sous *Investigational Device Exemption*) comme cela a pu être le cas pour les autres produits de « préservation de la mobilité » tels que les tiges flexibles ou les disques artificiels.

### 6.8.2. Montages souples 100% Jazz en protection d'un disque fragilisé

De nombreuses sociétés ont développé des implants de préservation de la mobilité dits de « stabilisation dynamique ». Ces implants sont destinés à traiter le rachis dégénératif sans réaliser de fusion aux niveaux des vertèbres opérées et permettent de conserver une certaine mobilité des vertèbres, mobilité qui est totalement limitée quand celles-ci sont fusionnées. Les indications sont principalement les sténoses lombaires, la stabilisation du rachis après discectomie (traitement du disque intervertébral après hernie discale) et la protection des disques intervertébraux modérément dégénératifs.

Deux grandes familles de produits sont sur le marché :

- les implants inter-épineux qui se placent entre les épines dorsales de deux vertèbres en limitant les mouvements vertébraux en flexion-extension ; et
- les implants à vis rigides et tiges souples. Ces implants sont fixés comme les montages de fusion conventionnels avec des vis pédiculaire métalliques, la mobilité en flexion-extension entre deux vertèbres étant limitée par des systèmes plus ou moins flexibles fixés à ces vis pédiculaires.

Le système Jazz peut apporter une troisième solution basée sur une fixation vertébrale souple (la tresse) associée à des tiges plus ou moins rigides qui limitent une partie de la mobilité. Dans ces conditions, les déplacements verticaux et les efforts de compression appliqués aux vertèbres sont limités par la tige alors que les déplacements en rotation restent possibles de par la flexibilité de la tresse de liaison. Cette approche originale est en fait une extension du concept de protection des niveaux adjacents présentée précédemment mais étendue aux montages de fusion pure.

## 6.9. CONCURRENCE SUR LES IMPLANTS A TRESSE

Compte tenu des limites des vis et des crochets, quelques sociétés ont développé des implants à tresse souple. Quatre implants concurrents de Jazz existent actuellement sur le marché :

**L'Universal Clamp (Zimmer)** est le premier implant à tresse souple abouti. Il a été développé par la société SpineNext, acquise en 2004 par les laboratoires Abbott. Ces derniers souhaitaient pénétrer le secteur de la chirurgie du rachis, mais ont décidé en 2008 de céder leur division Abbott Spine à Zimmer<sup>39</sup>. Le responsable du développement initial de l'Universal Clamp, Régis Le Couëdic, est désormais directeur de la Recherche et Développement chez Implanet. Avec son équipe R&D, Régis Le Couëdic a développé Jazz en apportant les améliorations demandées par les premiers utilisateurs sur l'implant et son instrumentation (facilité de pose, système de blocage de la tresse plus performant), tout en s'assurant que Jazz n'enfreigne pas le portefeuille de brevets détenu par Zimmer suite à l'acquisition de l'Universal Clamp.

Depuis que ce produit a été racheté par Zimmer dans le cadre de l'acquisition de la division Spine d'Abbott en 2008, la Société constate que l'Universal Clamp n'a pas fait l'objet d'une intensification des études cliniques comme cela aurait dû être le cas dans les premières années de lancement d'une nouvelle technologie d'implants. Zimmer Spine semble par ailleurs avoir fait le choix de ne pas

<sup>39</sup> <http://www.mddionline.com/article/zimmer-acquires-abbott-spine>

déstabiliser son produit phare historique, le Dynésis, au détriment de l'expansion économique de l'Universal Clamp.

**Le Ligapass (Medicrea) :** le développement de ce produit par Medicrea est une validation du potentiel des implants à tresse. Approuvé aux Etats-Unis et en Europe, le Ligapass semble être en lancement depuis début 2013 alors qu'un premier lancement semble avoir eu lieu en 2010. La Société estime que le développement du Ligapass a dû être gêné ou complexifié par les portefeuilles de brevets combinés de Zimmer et d'Implanet.

En 2014, la société américaine **Globus Medical** a lancé un implant à tresse dénommé SILC qui utilise également une tresse en polyester. Il semble néanmoins que ses concepteurs n'aient pas trouvé de solution viable et libre de droit permettant de bloquer la tresse et l'implant avec un moyen de serrage unique comme cela est le cas sur l'implant Jazz de même que sur l'UC de Zimmer Spine.

En 2015, la société **K2M**, spécialiste du traitement de la déformation rachidienne a lancé un implant à tresse dénommé NILE qui utilise également une tresse en polyester. Toutefois, ses concepteurs n'ont pas trouvé de solution viable et libre de droit permettant de bloquer la tresse et l'implant avec un moyen de serrage unique comme cela est le cas sur JAZZ de même que sur l'UC de Zimmer Spine.

Ces développements confortent la Société dans ses choix stratégiques par l'importance de l'activité de conception sur ce segment qui apporte la preuve de l'acceptation et de l'appétence de la communauté chirurgicale pour cette technologie sur laquelle son équipe de Recherche & Développement est pionnière.

	<b>JAZZ</b>	<b>UC ZIMMER</b>	<b>BENEFITS</b>
<b>1/ Implant Concept – Connector</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Open</li> <li>• Auto-stable</li> <li>• Profile : 10mm wide + ML</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hinge design</li> <li>• No primary stability</li> <li>• Profile : 12mm wide + ML</li> </ul>	<b>JAZZ:</b> Stability + User friendly + Time saving + Profile
<b>2/ Braid Tightening Mode</b>	2-in-1 (Braid + Connector)	2-in-1 (Braid + Connector)	
<b>3/ Connector Tightening Mode</b>	2-in-1	2-in-1	
<b>4/ Braid Failure Mode during Traction</b>	Buckle level	Buckle level	
<b>5/ Failure Mode during Final Tightening</b>	NONE	NONE	
<b>6/ Passage of the Braid around Anatomical Structures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Single</li> <li>• Sub-laminar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Single</li> <li>• Sub-laminar</li> <li>• Stopped the double, «8» type Sub-laminar + transverse process</li> </ul>	
<b>7/ Tensioner</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Strong proven solution</li> <li>• No wear debris</li> <li>• Angulation choice</li> <li>• Can be disassembled</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Weak design</li> <li>• Cannot be disassembled</li> <li>• Generate wear debris</li> <li>• No angulation choice</li> </ul>	<b>JAZZ:</b> Stronger + No wear debris + Surgeon choice + Easy to clean
<b>8/ Mechanical Performance</b>	Based on parallel mechanical testing with the UC Zimmer predicate device	Based on parallel mechanical testing with the UC Zimmer predicate device	<b>JAZZ:</b> Stronger – 20% mean increased performances

	<b>JAZZ</b>	<b>LIGAPASS MEDICREA</b>	<b>BENEFITS</b>
<b>1/ Connector Concept</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Open</li> <li>• Auto-stable</li> <li>• Low profile – run on the rod and ML</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Closed</li> <li>• Auto-stable</li> <li>• Low profile – run on the rod</li> </ul>	<b>JAZZ:</b> Stability + User friendly + Time saving <b>Ligapass:</b> Stability
<b>2/ Braid Tightening Mode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2-in-1 (Braid + Connector)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Independent, resulting in 2 tightening steps</li> <li>• Traumatic for the Braid - Tightening of the closer screw directly on the Braid</li> </ul>	<b>JAZZ :</b> Atraumatic for the Braid - Compression between smooth surfaces with optimal constraint repartition + Time saving
<b>3/ Connector Tightening Mode</b>	2-in-1	Independent = 2 tightening steps	<b>JAZZ:</b> Time saving + Powerful
<b>4/ Braid Failure Mode during Traction</b>	Buckle level	Unpredictable	<b>JAZZ:</b> Reproducible – no need to change the implant even in case of Braid breakage
<b>5/ Failure Mode during Final Tightening</b>	NONE	YES – Connector level	<b>JAZZ:</b> Powerful + Atraumatic + Reproducible tightening
<b>6/ Passage of the Braid around Anatomical Structures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Single</li> <li>• Sub-laminar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Double, «8» type</li> <li>• Sub-laminar + transverse process</li> </ul>	<b>JAZZ:</b> Time saving + Powerful + Optimal connection to the anatomy
<b>7/ Tensioner</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Strong proven solution</li> <li>• Can be disassembled</li> <li>• No wear debris</li> <li>• Angulation choice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Powerful design ?</li> <li>• Cannot be disassembled ?</li> <li>• Generate wear debris ?</li> <li>• No angulation choice</li> </ul>	<b>JAZZ:</b> User friendly and more usable especially in acute scoliosis

## 6.10. ORGANISATION DE LA SOCIETE

### 6.10.1. Une équipe de direction expérimentée

La Société est composée de managers qui ont tous une forte expérience dans le secteur des technologies médicales et de l'orthopédie. Par ailleurs, les dirigeants ont, pour la plupart, travaillé ensemble d'une façon ou d'une autre dans des sociétés précédentes, ce qui confère à l'équipe de direction une très forte cohésion.



#### **Ludovic LASTENNET – Directeur Général et Administrateur**

Ludovic a 22 ans d'expérience dans le domaine médical : biens d'équipement, orthopédie reconstructive, implantologie dentaire.

Il a passé 5 ans en tant que Directeur Général de la filiale française de la société KaVo Dental, appartenant au groupe Danaher Corp après 6 ans en tant que directeur des ventes en France / Allemagne / Autriche / Suisse et des pays de l'Est pour Stryker Corporation.

Il est diplômé de l'école de commerce, ISG, Paris, 1988.



#### **David DIEUMEGARD – Directeur Financier**

David a 22 ans d'expérience en Finance dans diverses industries, notamment en tant que Directeur Financier au sein du laboratoire KOT (diététique adulte) et Musiwave (téléchargement de contenus musicaux sur les mobiles, société cédée à Microsoft e-live) ou encore en tant que Corporate Controller chez ActivIdentity (solution de sécurité et d'authentification sur internet, société cotée au Nasdaq).

David est diplômé d'une MSG et d'un DESS en Comptabilité et Finance – Université de Poitiers, 1993.





**Régis LE COUEDIC - Directeur R&D et RAQA**

Régis a 25 ans d'expérience dans les implants orthopédiques et rachidiens au sein des sociétés leaders du marché (Zimmer, Stryker, Abbott Spine).

Il fut l'un des fondateurs et le Directeur R&D de Spine Next.

Il a un diplôme d'ingénieur en Génie Mécanique de l'école Polytech'Lille, 1990.

**Brian ENNIS – Président Implanet Inc.**

Brian apporte plus de 30 ans dans le développement et la croissance de sociétés de technologies médicales. Après un passage de 11 ans chez Stryker Corporation à divers postes de direction et de présidence tant en Europe qu'aux Etats-Unis, il occupe les fonctions de Président International de Wright Medical Group, groupe spécialisé dans les biotechnologies et dispositifs orthopédiques ; Président chez Empi, société spécialisée dans les solutions médicales électro thérapeutiques ; Président Directeur Général d'Etex Corporation pendant 7 années, pilotant avec succès la transformation de cette startup axée sur la Recherche & Développement de biomatériaux en société commerciale rentable et à forte croissance.



**Laurent PENISSON - Directeur Commercial OUS**

Laurent a 20 ans d'expérience dans la Direction Régionale des Ventes dans le domaine médical et 16 ans d'expérience dans le domaine de la vente d'équipements et d'implants orthopédiques (J&J, Stryker, Arthrex).



**Nicolas MARIN – Directeur Marketing**

Nicolas a 17 ans d'expérience en marketing et développement de produits internationaux en chirurgie rachidienne, orthopédique et arthroscopique.

Il a été Chef de Produit International puis Marketing Manager Europe / Moyen-Orient / Afrique pendant 7 ans chez Stryker.

Nicolas est titulaire d'une Maîtrise AES de l'Université de Bordeaux IV et en Sciences Politiques de University College of Dublin ainsi que d'un MSc en Business International du MIB-MACI, Bordeaux Business School obtenue en 1997.



**Franck LAPORTE - Directeur des Opérations**

Franck a 16 ans d'expérience dans la Direction des Opérations dans l'orthopédie dont 11 ans avec les sociétés leaders du marché: Spine Next, Abbott Spine, Zimmer Spine.

Il a obtenu un DUT en logistique.



---

**6.10.2. Une organisation opérationnelle de premier plan**

Implanet a conçu son infrastructure opérationnelle selon des critères de qualité et d'excellence conformes aux normes réglementaires les plus strictes, se plaçant d'emblée en capacité de servir les marchés les plus compétitifs et exigeants. Cette plateforme permet d'absorber la croissance de l'activité à moyen terme sans investissement significatif.





Implanet est implantée à Martillac, à 20 mn de Bordeaux et de son aéroport international, au sein d'une Technopole accueillant une cinquantaine de sociétés dans des secteurs d'activités tels que les biotechnologies, les éco-technologies ou la vitiviniculture.

L'activité d'Implanet se déploie sur deux bâtiments :

Le premier est entièrement dédié, sur deux étages, aux équipes recherche & développement, marketing, qualité système et affaires réglementaires, commerciales et administratives.

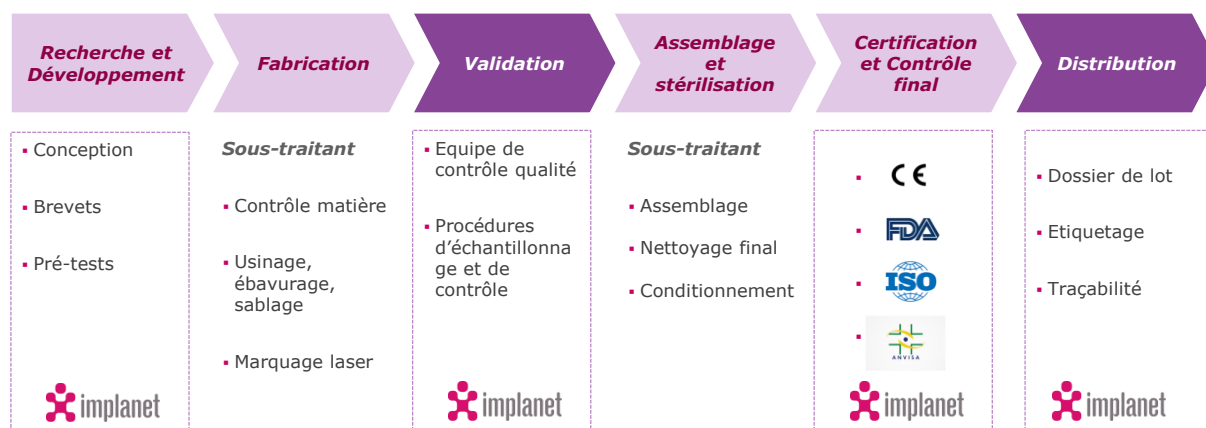


Le second intègre les activités industrielles d'Implanet comme le contrôle qualité, certaines étapes de production réalisées en interne (nettoyage et décontamination des ancillaires), les stocks de produits finis ainsi que le département logistique et approvisionnement.



La Société a décidé de regrouper ses activités avec la création d'une extension du second bâtiment. Elle emménagera dans ces nouveaux locaux fin 2016. Ce nouveau bâtiment répondra ainsi aux exigences de la RT 2012, avec le recours à des équipements énergétiques performants à haut rendement limitant les déperditions énergétiques.

### 6.10.2.1. Schéma global d'industrialisation



Ce schéma reprend les principales étapes de la fabrication des dispositifs médicaux mises en place par Implanet en l'illustrant par le processus de production de Jazz. La Société ne réalise pas toutes ces étapes en interne mais n'en est pas moins considérée par les autorités réglementaires comme le fabricant de cet implant. Dans une volonté de maîtriser l'ensemble de ce processus, elle a constitué un réseau de partenaires spécialisés qui interviennent dans la chaîne de production sous sa responsabilité et selon ses spécifications et cahier des charges.

La Société a conservé en interne certaines étapes clés du processus que sont notamment les étapes de contrôle qualité. Il est par ailleurs envisageable que la Société décide d'internaliser des étapes d'assemblage afin de réduire les délais d'approvisionnement, ses coûts de production et lui permettre ainsi d'avoir plus de flexibilité pour la gestion de supply chain.

Cette organisation permet à Implanet de bénéficier de l'expertise, des économies d'échelle et des capacités d'expansion de ses partenaires industriels sans avoir à investir en propre. Elle permet également à la Société de conserver une plus grande souplesse dans le choix des technologies à mettre en œuvre dans le cadre de la fabrication de nouveaux produits puisqu'elle n'est pas contrainte d'utiliser son propre parc de machines au détriment de l'innovation. Ainsi, le département recherche & développement peut concevoir les implants et instruments sans aucun impératif de matières premières ou de formes autres que ceux imposés par la fonctionnalité du dispositif et le bien-être du patient.

Le champ des technologies mises en œuvre dans la fabrication des dispositifs médicaux conçus par Implanet est extrêmement large et varié puisqu'il englobe des moyens de l'industrie lourde (fonderie, forge, traitements thermiques), du tissage de bio-textiles, de la pulvérisation de céramiques phospho-calciques, de la découpe au fil ou au jet d'eau et également des moyens d'usinage plus conventionnels tels que des centres d'usinage 5 ou 6 axes ainsi que des tours à commande numérique. Partant de ce constat, le choix de la Société a été de privilégier sa réactivité par l'utilisation de ressources de production externes.

### 6.10.2.2. Des outils de contrôle, mesure et lavage « *state of the art* »

Une production externalisée impliquant une rigueur sans concession en matière de contrôle des fournisseurs, Implanet a investi dans des moyens techniques et humains de tout premier ordre lui permettant de réaliser toutes les étapes de métrologie selon les règles de l'art et les dernières réglementations en vigueur.



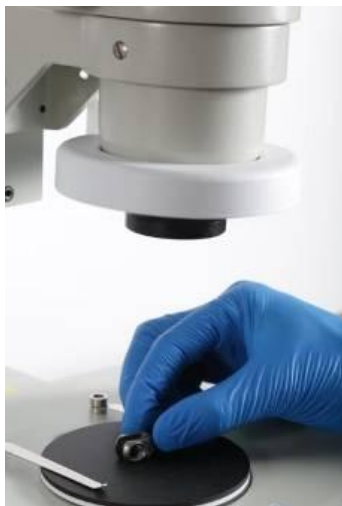
Les installations regroupent des équipements de contrôle mécaniques, traditionnels ou numériques, adaptés à chaque implant ou instrument. Toutes les activités du département Contrôle sont encadrées par un système qualité intégrant des procédures parfaitement établies impliquant une revue documentaire systématique et extrêmement

rigoureuse des dossiers de lots de fabrication (ensemble des documents de traçabilité du produit contrôlé englobant les identifiants des matières premières, des machines et des outils utilisés, etc.).

Sur l'image ci-contre est présentée la vérification de l'épaisseur minimale des inserts tibiaux de la prothèse de genou à partir d'une colonne de mesure. Compte tenu de l'extrême sensibilité de certains matériaux aux variations de température et d'hygrométrie, ce contrôle est effectué dans une pièce à atmosphère contrôlée.



Contrôle au moyen d'une machine de mesure tridimensionnelle dont on peut voir le palpeur sur l'image ci-contre. Cette machine permet notamment de contrôler des cotes d'assemblage (ici une embase tibiale en chrome-cobalt appartenant à la prothèse de genou Madison). Ces dimensions, précises au centième de millimètre, doivent être mesurées avec une extrême précision car elles garantissent la durée de vie de l'implant après son assemblage par le chirurgien.



Contrôle dimensionnel et d'aspect des composants métalliques Jazz. En complément, une inspection soignée est réalisée à la loupe binoculaire (grossissement x20) afin de s'assurer que toutes les caractéristiques du design ont bien été usinées selon les spécifications des plans réalisés par le département recherche & développement d'Implanet. Cette étape garantit que toutes les zones de contact avec la tresse polyester sont exemptes d'anomalies pouvant l'endommager.

Après ces étapes de contrôle, les implants sont libérés par le département qualité pour réalisation des phases finales de production : nettoyage, conditionnement et stérilisation.

Implanet dispose également d'un laveur-désinfecteur lui permettant de réaliser en interne les opérations de nettoyage des instruments chirurgicaux. Cet équipement est destiné :

- Au nettoyage de tous les instruments neufs livrés par les sous-traitants d'Implanet. Cette étape, ayant fait l'objet d'une validation spécifique, permet de s'assurer que tous les résidus de fabrication, y compris les résidus d'huile de coupe, indispensables lors des étapes d'usinage, ont bien été enlevés. Ainsi les instruments sont prêts à être stérilisés par l'établissement de santé avant utilisation par le chirurgien ;
- Au nettoyage des instruments de prêts. Après chaque chirurgie les instruments sont nettoyés et stérilisés par l'établissement de santé. Cependant, en complément, lorsque ceux-ci sont retournés chez Implanet, un nettoyage est systématiquement réalisé. Chaque instrument est contrôlé suivant des critères fonctionnels précis afin qu'il puisse à nouveau être utilisé au bloc opératoire pour une prochaine chirurgie.

### 6.10.2.3. Un outil logistique entièrement automatisé et intégré au système informatique.

Pour maîtriser ses stocks de produits finis, ou semi-finis, Implanet dispose de 20 armoires rotatives informatisées. L'emplacement de chaque lot de pièce ou chaque produit fini est systématiquement répertorié dans le système informatique de gestion de production d'Implanet afin de garantir une parfaite traçabilité.



Outre l'aspect sécuritaire, ce système a été conçu pour une excellente efficacité opérationnelle et pour une montée en puissance des volumes avec des coûts marginaux faibles.

## 6.11. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

### 6.11.1. Contexte réglementaire

En tant que fabricant de dispositifs médicaux, Implanet doit satisfaire aux exigences réglementaires dans chacun des pays de commercialisation de ses produits.

Les réglementations pour les marchés « clés » que constituent l'Europe, les Etats-Unis et le Brésil sont rappelées ci-après :

- En Europe, la clé de voûte de la réglementation est la directive européenne 93 / 42 / CE. Cette directive définit notamment une classification des dispositifs en fonction de leur risque pour le patient. De cette classification dépend le niveau de contrôle appliqué par les autorités. Avant la mise sur le marché européen, les produits doivent avoir obtenu le marquage CE garantissant la conformité à cette réglementation. Les organismes notifiés sont en charge du contrôle du marquage CE et sont initialement sélectionnés par le fabricant parmi les différents organismes nommés par les états membres. Les fabricants ainsi que les organismes notifiés sont également sous le contrôle de l'autorité compétente du pays, ayant pouvoir de police sanitaire et étant rattachée au ministère de la santé.



Implanet, dès sa création en 2007, a choisi l'organisme notifié français, le LNE-GMED dans le cadre de la commercialisation de ses produits en Europe. De plus, en tant que fabricant français, Implanet est également sous le contrôle de l'ANSM, autorité compétente française.

- Aux Etats-Unis, la réglementation applicable aux dispositifs médicaux est définie par le code fédéral Américain n°21. Une classification des produits est également applicable en fonction du risque patient. Le contrôle de l'enregistrement des produits et des fabricants est exercé directement par l'autorité compétente en l'occurrence la Food & Drug Administration (FDA).
- Au Brésil, les autorisations de mise sur le marché sont délivrées par l'ANVISA, organisme national, sur la base de dossiers d'enregistrement produits ainsi que d'audits des sites de production.

Il est à noter que ces réglementations s'appliquent aux fabricants qui ont la responsabilité de la mise sur le marché des produits. Implanet est fabricant sur les gammes stratégiques de produits telles que la prothèse de genou et les implants rachidiens incluant Jazz. Implanet exerce également une activité de distributeur, pour laquelle cette réglementation ne lui est pas applicable, cela pour un certain nombre de produits standards concernant sa gamme d'arthroscopie.

Dans les pays « clés » de commercialisation des dispositifs médicaux, on constate un renforcement important et rapide des exigences réglementaires visant à accroître la sécurité des patients. La prise en compte de ces exigences est incontournable compte tenu des risques engendrés et illustrés par les scandales récents (Médiateur, PIP, Prothèses de hanche au couple de frottement métal / métal, etc.). En effet, lors des audits par les organismes notifiés ou lors des inspections par les autorités compétentes, tout écart critique à une exigence réglementaire peut entraîner l'arrêt immédiat de la commercialisation du produit impactant significativement l'activité, l'image de marque voire la pérennité de l'entreprise.

Dans tous les cas, quelles que soit la réglementation évoquée précédemment, les dispositions permettant d'assurer la sécurité d'un dispositif s'articulent autour des deux points suivants :

- la mise en œuvre d'un système qualité pertinent, approprié et efficace ; et
- l'enregistrement préalable des produits sur la base d'un dossier technique pouvant comprendre les données de conception et de fabrication.

#### **6.11.2. Organisation et contrôle du système qualité**

---

Depuis sa création, Implanet a mis en place un système qualité couvrant l'ensemble de ses activités de la conception jusqu'à la distribution des dispositifs. Ce système qualité s'applique indifféremment à tous les produits et est audité annuellement par l'organisme notifié, le LNE-GMED, afin de s'assurer qu'il reste efficace. Pour ses activités, Implanet dispose des certifications suivantes :

- certificat ISO 13485 : il s'agit d'une certification indispensable du système qualité pour les fabricants de dispositifs médicaux et permettant de répondre à un certain nombre d'exigences de la directive européenne, et
- certificat ISO 9001, certification volontaire du système qualité.

En complément de ces audits du système qualité en général, l'organisme notifié audite également les dossiers techniques de marquage CE des produits et l'application du système qualité pour chaque type de produits.

Tous les 3 ans, un audit complet du système qualité et de son application aux produits est mené par l'organisme notifié. En octobre 2015, IMPLANET a été audité avec succès par le LNE-GMED ce qui a permis le renouvellement de ses certifications.

Depuis son entrée sur le marché en 2008, Implanet a été audité à 8 reprises par le LNE-GMED. En 2012, dans le cadre d'une mission de contrôle des fabricants du secteur de l'orthopédie, Implanet a également été inspecté par l'autorité compétente française (ANSM). Ces audits ont toujours rendu des résultats satisfaisants, aucun n'ayant soulevé de remarques critiques pouvant avoir un impact sur la sécurité des patients et / ou nécessitant une action réglementaire immédiate. Les écarts soulevés ont toujours été soldés dans les meilleurs délais auprès des autorités dans une volonté d'Implanet de répondre de la manière la plus satisfaisante.

Concernant le marché Américain, les produits Implanet Jazz et Implanet Spine System (ISS) ont été commercialisés pour la première en 2013. Il n'existe pas de certification de système qualité aux Etats-Unis similaire à celle utilisée pour l'Europe. Les fabricants doivent cependant appliquer les « Quality System Regulations » (QSR) décrites dans le code fédéral 21 CFR PART 820. La vérification de la bonne application de ces dispositions est à l'appréciation de la FDA qui déclenche une inspection chez le fabricant lorsqu'elle le souhaite. Le pouvoir de la FDA est particulièrement important aux Etats-Unis, le non-respect d'une exigence au QSR est considéré comme une fraude ; le pouvoir de la FDA pouvant aller jusqu'au blocage immédiat des exportations de produits sur le sol américain.

Implanet, pour la commercialisation de Jazz et de l'ISS aux Etats-Unis a donc mis en œuvre dans son système qualité les dispositions visant à répondre aux exigences spécifiques américaines. En février 2014, Implanet a fait d'ailleurs l'objet d'un audit de la FDA sans qu'aucune remarque ni non-conformité ait été émise.

L'organisation d'Implanet répond aux exigences des GMPs (Good Manufacturing Practices) qui sont la référence sur laquelle l'ANVISA (Brésil) se base pour réaliser ses audits qualité, parallèlement à la revue des dossiers d'enregistrement. L'organisme Brésilien a audité les installations et procédures de la société au mois de janvier 2015 sans qu'aucune remarque ni non-conformité ne soit là encore émise.

### **6.11.3. Enregistrement et contrôle des produits**

---

Dans le cadre du marché européen, Implanet commercialise des produits de classe IIb et classe III correspondant respectivement aux implants rachidiens tels que Jazz et aux prothèses articulaires. La classe III constitue la classification la plus critique, la mise sur le marché de ces produits nécessite une revue préalable du dossier technique par l'organisme notifié. Tant que les remarques de l'organisme notifié ne sont pas levées, le produit ne peut être libéré à la vente.

Implanet dispose donc d'une forte expérience dans la conception, la fabrication et la soumission de dossiers de classe III acquise dans le cadre de sa commercialisation de prothèses de hanche et de genou. Cette expérience peut s'avérer utile dans un contexte de révision de la directive européenne dans lequel les implants rachidiens seront très probablement élevés à la classe III.

Sur le marché américain, les produits Jazz et ISS sont soumis à la procédure d'enregistrement « premarket notification 510 (k) ». Cette procédure repose sur la soumission d'un dossier technique dans lequel une démonstration doit être faite que le produit soumis est substantiellement équivalent à un produit déjà présent sur le marché américain (« Predicate device »). Le délai de revue d'un dossier par la FDA est de 90 jours. Cependant, tant que toutes les réponses apportées ne donnent pas satisfaction à la FDA le délai de revue est suspendu et peut donc devenir extrêmement long voire aboutir à un échec de la soumission. Compte tenu du caractère innovant de Jazz et de la

présence d'un seul *predicate device*, l'obtention du 510k pour le produit Jazz constituait un challenge important dans un contexte de renforcement des exigences de la FDA et particulièrement du processus d'enregistrement 510k. Le fait d'avoir défini, pour Jazz, une stratégie d'enregistrement appropriée et couronnée par un enregistrement rapide, constitue un atout important qui pourra être utilisé dans le cadre des extensions de la gamme de ce produit (nouvelles dimensions, nouveaux matériaux, évolutions des indications par exemple). Il est important de noter que, selon leur degré de complexité, les nouvelles soumissions de dossiers peuvent très bien être classées en tant que "Special 510k Submission" dont le délai de revue est réduit à 30 jours (hors questions).

L'obtention d'un enregistrement aux Etats-Unis nécessite une connaissance des nombreuses spécificités américaines dans une organisation réglementaire complexe et cela en relation avec la FDA reconnue comme une autorité compétente particulièrement rigoureuse, indépendante et exigeante. Pour l'ensemble de ses actions réglementaires sur le territoire américain, Implanet s'appuie sur l'expertise d'un cabinet spécialisé de tout premier ordre.

Lorsque les produits innovants de classe III, sans aucun « predicate device », tombent dans la procédure d'enregistrement « premarket approval » (PMA), le process est alors significativement plus complexe et plus long, entraînant des investissements extrêmement importants sur plusieurs années.

Implanet assure également l'enregistrement de ses produits dans de nombreux autres pays. Ainsi, outre l'Europe et les Etats-Unis, Jazz est enregistré dans les pays suivants : Australie, Afrique du Sud, Inde, Iran, Turquie.

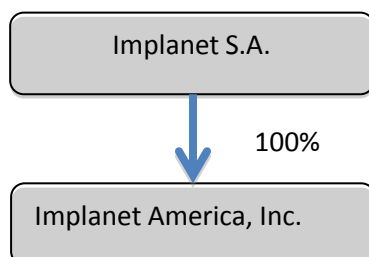
	Pays enregistrés	Pays en cours d'enregistrement
Gammes de rachis : JAZZ et gamme traditionnelle	Australie, Afrique du Sud, Brésil, Europe, Etats-Unis, Inde, Iran, Turquie	Mexique, Russie, Israël
Prothèse de Genou Madison	Brésil, Europe, Iran, Russie, Turquie	

Aux Etats-Unis, il est précisé que l'enregistrement 510K obtenu en octobre 2012 ne couvrait que le traitement des os matures. La Société a étendu son enregistrement aux indications pédiatriques (os non matures) avec un nouveau dépôt de dossier auprès de la FDA effectué le 24 juillet 2013. La Société a reçu une réponse favorable de la FDA le 25 septembre 2013, avant même le délai maximum de réponse de la FDA. Le produit Jazz est ainsi enregistré aux Etats-Unis pour les mêmes indications que l'autre implant à tresse approuvé ainsi que les implants classiques de fusion (vis et crochets).

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la Date du Document de référence, l'organigramme juridique du Groupe Implanet se présente comme suit :



### 7.2. SOCIÉTÉS DU GROUPE

- **Implanet S.A.** : société mère du Groupe, basée à Martillac, en France (département 33).
- **Implanet America Inc.** : créée en février 2013 dans l'Etat de New-York, la société a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et David Dieumegard, respectivement directeur général et directeur financier d'Implanet S.A, assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'Implanet America Inc. A la Date du Document de référence, les bureaux de cette filiale sont localisés à Boston.

### 7.3. FLUX FINANCIERS DU GROUPE

Dans le cadre du lancement de l'activité opérationnelle d'Implanet America Inc., la Société a mis en place un **contrat de distribution** déterminant le cadre commercial et les conditions dans lesquels Implanet America Inc. assure la distribution des produits d'Implanet aux Etats-Unis.

La Société assume tous les risques liés à la commercialisation des produits sur le territoire américain et garantit à sa filiale un ratio de résultat d'exploitation une fois le développement de l'activité réalisé (capacité de la filiale de couvrir ses frais fixes).

Ce niveau de profit (établi selon la méthode transactionnelle de la marge nette qui consiste à déterminer un ratio de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires dans une situation de pleine concurrence) se maintiendra par un ajustement en fin de période des prix de transferts opérés dans l'année.

Ce contrat a été signé le 2 janvier 2014 et est entré en vigueur à la même date. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2016 et pourra par la suite être renouvelé par tacite reconduction par période d'un an.



Par ailleurs, des conventions sont en cours d'élaboration concernant :

- **Les refacturations de services** : une convention intragroupe sera signée d'ici fin 2016 entre Implanet et Implanet America Inc.
- **Les flux financiers** : une convention de trésorerie sera signée d'ici fin 2016 entre Implanet et Implanet America Inc. afin de déterminer les conditions de rémunérations des avances de trésorerie effectuées par la Société à sa filiale.

Les flux réalisés au cours de l'exercice 2015 entre Implanet SA et sa filiale Implanet America sont les suivants :

- ventes de marchandises par Implanet SA à Implanet America : 740 K€,
- refacturation de services par Implanet SA à Implanet America : 179 K€,
- refacturation de frais pris en charge par Implanet SA : 250 K€.

Les créances clients et le compte courant Implanet America dans les comptes d'Implanet SA s'élèvent respectivement à 1.719 K€ et 3.160 K€ (déprécié à hauteur de 1.287 K€) au 31 décembre 2015.

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

#### 8.1.1. Propriétés immobilières louées

---

Implanet SA occupe un bâtiment administratif au titre d'un bail commercial :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Superficie	Bureaux de 761 m <sup>2</sup> ainsi que 32 emplacements de parking sur une parcelle d'une superficie de 2 757 m <sup>2</sup>
Durée	8 octobre 2007 – 8 octobre 2016
Loyer annuel HT HC 2015	136 058 €

Implanet SA occupe un bâtiment logistique au titre d'un bail commercial :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Superficie	Surface privative de 803 m <sup>2</sup> y compris dépendance sur une parcelle d'une superficie de 5 244 m <sup>2</sup>
Durée	15 décembre 2010 – 1 <sup>er</sup> octobre 2016
Loyer annuel HT HC 2015	126 398 €

La Société souhaite regrouper ses activités administratives et logistiques. Ainsi, elle a conclu un nouveau bail en février 2016 pour cet ensemble immobilier :

Adresse	Technopole Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Superficie	Surface privative de 1 587 m <sup>2</sup> composés de 34 bureaux aménagés, un espace de stockage, des sanitaires, ainsi qu'une terrasse d'une superficie de 72 m <sup>2</sup>
Durée	1 <sup>er</sup> octobre 2016 – 30 septembre 2026
Loyer annuel HT HC	212 000 €

Les loyers des baux commerciaux ci-dessus varient automatiquement de plein droit et sans formalités à l'expiration de chaque année le jour anniversaire du commencement du bail, suivant l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Implanet America Inc occupe des bureaux administratifs au titre d'un bail de courte durée :

Adresse	8 Faneuil Hall Market Place, 3rd Floor, Boston, Massachusetts, 02109, United States
Superficie	Variable selon le nombre de bureaux utilisés
Loyer HT HC 2015	61 019 €

Le loyer ci-dessus peut varier en fonction de la surface utilisée.

### **8.1.2. Autres immobilisations corporelles**

---

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites à la note 4 de l'annexe aux comptes IFRS figurant à la section 20.1.7 du Document de référence.

### **8.1.3. Principales charges pesant sur les immobilisations incorporelles de la Société**

---

A la Date du Document de référence, la Société a nanti son fonds de commerce et sa propriété intellectuelle, au bénéfice de Kreos Capital IV (UK) LTD en garantie du remboursement d'un emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros émis le 19 juillet 2013 (à cet égard, voir la section 22.3 « Financement par emprunt obligataire auprès de Kreos Capital IV (UK) LTD » du Document de référence).

## **8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES**

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Voir section 4.6 « Risques industriels et environnementaux ».

Voir le « Rapport de responsabilité sociale et environnementale » figurant en section 26.3 du présent document de référence.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats de la Société et de sa filiale avec l'ensemble du Document de référence et notamment les états financiers consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le lecteur pourra ainsi consulter les notes annexées aux états financiers, telles qu'insérées à la section 20.1 du Document de référence.

Les commentaires sur les comptes présentés aux chapitres 9 et 10 du Document de référence, sont établis sur la seule base des comptes consolidés établis en normes IFRS insérés à la section 20.1 du Document de référence.

### 9.1. PRESENTATION GENERALE

#### 9.1.1. Présentation générale

---

La Société a été immatriculée le 23 janvier 2007 aux fins de conception, fabrication et commercialisation de tous types d'implants et matériels chirurgicaux.

La mission de la Société est de concevoir et fabriquer des implants innovants, à la qualité sans compromis et aux performances cliniques irréprochables pour les segments les plus porteurs de la chirurgie orthopédique (genou et rachis). La Société entend faire de sa plateforme technologique, destiné à améliorer le traitement de pathologies rachidiennes nécessitant une fusion vertébrale, la technologie mondiale de référence sur le marché des implants à tresse dont il contribuera à développer l'adoption par les chirurgiens par sa facilité d'utilisation.

Implanet consacre une large part de son activité tant au niveau de sa recherche et développement qu'au niveau de son action marketing et commerciale pour le développement de nouveaux marchés.

Dans le cadre de son développement international, la Société a créé en février 2013 une filiale aux Etats-Unis, Implanet America Inc.

Depuis sa création, la Société a été financée par :

- des augmentations de capital ;
- des aides à l'innovation et des subventions d'OSEO ;
- une assurance prospection COFACE couvrant la zone géographique Etats-Unis ;
- une subvention FEDER du Conseil Régional d'Aquitaine ;
- le crédit d'impôt recherche ;
- des emprunts obligataires remboursables en actions, convertibles en actions ou non convertibles ;
- une introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en 2013, ainsi qu'une augmentation de capital en 2015.

Enfin, dans le but d'anticiper ses besoins de trésorerie futurs, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres auprès de la société Kepler Cheuvreux en 2014. Toutefois, la mise en place du contrat OCABSA avec L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND suspend la capacité pour la Société d'utiliser cette ligne de financement en fonds propres.

Les activités poursuivies par la Société au cours de l'exercice présenté peuvent être regroupées sous un unique segment : la commercialisation d'implants orthopédiques (rachis, genou, arthroscopie).

Depuis juin 2014, la Société a stoppé la commercialisation des produits relatifs à la chirurgie de la hanche.

### **9.1.2. Recherche et développement – Sous-traitance**

---

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir des dispositifs innovants dans le domaine des implants orthopédiques.

En 2015, la Société estime avoir consacré près de 1 391 K€ au développement, à la promotion et aux coûts des affaires réglementaires et qualité de Jazz : système de fixation postérieur et de réduction de déformation rachidienne au moyen d'une bande polymérique sous-lamaire et d'un connecteur métallique (cf. Section 6.4 du Document de référence pour plus d'informations).

La Société consacre également une part non négligeable de ses ressources à la protection de sa propriété intellectuelle en déposant des brevets et demandes de brevets au niveau international (cf. chapitre 11 du Document de référence).

La Société développe les implants et les ancillaires et s'appuie pour leur fabrication sur des sous-traitants spécialisés devant répondre aux exigences réglementaires de la Société.

L'assemblage des kits et leur contrôle à différentes étapes sont principalement réalisés par la Société Implanet dans ses installations de Martillac.

Les relations avec les sous-traitants critiques (intervenant dans la fabrication d'un produit fini) sont définies par les éléments suivants en accord avec la procédure interne de la Société :

- Une sélection est réalisée en fonction de l'expérience, des certifications qualité, des capacités de production et des technologies du sous-traitant. Cette phase de sélection peut inclure des visites, audits et réalisation de pièces types (présérie ou prototypes). La décision de sélection est validée par les départements R&D, Opérations et Qualité ;
- Un accord est établi entre les parties afin de définir notamment les règles d'approvisionnement, de protection de la propriété intellectuelle, des responsabilités, des engagements en matière de qualité et de traçabilité, des conditions de paiement, des mécanismes d'actualisation des quantités, des prix, etc... ;
- Un cahier des charges est formalisé pour la fabrication de chaque type de produit. Celui-ci définit précisément les exigences d'Implanet concernant la maîtrise de la fabrication par le sous-traitant ;
- Un contrôle à l'entrée des produits est réalisé sur tous les lots par le département de contrôle qualité d'Implanet avant libération pour mise sur le marché ;
- Un audit des sous-traitants est réalisé à minima tous les 3 ans et fait l'objet d'un rapport d'évaluation.

### 9.1.3. Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité

Depuis sa création, la Société a souhaité développer une gamme innovante de produits orthopédiques se traduisant par des pertes opérationnelles entre 2007 et 2015. Elle a en effet consacré ses capitaux:

- à la recherche et au développement pour la conception et l'enregistrement de sa gamme de produits (notamment, Madison : prothèse totale du genou de première intention et de révision et Jazz : système de fixation postérieur et de réduction de déformation rachidienne) ;
- à des frais marketing ;
- à la mise en place d'infrastructures industrielles, logistiques et commerciales ; et
- au développement de l'activité Beep N Track (cédée en décembre 2011).

Au regard du stade de développement du Groupe, les principaux facteurs ayant une incidence sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives sont :

- le déploiement commercial et marketing aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis;
- la poursuite de sa politique de recherche et développement ;
- la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation sur de nouveaux marchés ;
- l'obtention de subventions et d'avances remboursables ;
- l'existence de dispositifs fiscaux incitatifs tels que le crédit d'impôt recherche dont elle bénéficie ;
- la protection et le maintien des droits de la propriété intellectuelle notamment concernant le portefeuille de brevets et de marques.

## 9.2. COMPARAISON DES COMPTES DES DEUX DERNIERS EXERCICES

### 9.2.1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

#### 9.2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de la commercialisation d'implants orthopédiques (rachis, hanche, genou, arthroscopie) et se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Rachis	2 805 947	1 930 012
Genou + Arthroscopie	3 847 428	4 343 096
Hanche	-	765 308
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6 653 374</b>	<b>7 038 416</b>

Le chiffre d'affaires d'Implanet s'élève à 6 653 K€ sur 2015, en léger recul de -5% par rapport à un exercice 2014 (7 038 K€) intégrant 765 K€ de ventes résiduelles relatives à l'activité Hanche, sans lesquelles la croissance est de +6% par rapport à un chiffre d'affaires ajusté à 6 273 K€.

Alors que la performance globale est impactée par un recul de l'activité Genou de -11% à 3 847 K€ (vs. 4 343 K€) dans un environnement très concurrentiel, la performance 2015 est soutenue par un niveau record de ventes en Rachis, avec une hausse de +45% à 2 806 K€ (vs. 1 930 K€ en 2014). L'activité Rachis a représenté 42% des ventes totales du groupe en 2015 contre 27% en 2014. Cette progression de premier plan du chiffre d'affaires en Rachis est matérialisée par la performance suivante des différents canaux de distribution sur l'ensemble des marchés du groupe : +47% à 1 203 K€ aux États-Unis (vs. 821 K€), +47% à 952 K€ en France (vs. 648 K€) et +41% dans le reste du monde à 651 K€ (vs. 461 K€).

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices présentés est le suivant :

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
France	2 852 681	3 984 975
Brésil	1 755 699	875 813
Etats-Unis	1 203 200	820 880
Reste du monde	841 795	1 356 648
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6 653 374</b>	<b>7 038 416</b>

Au 31 décembre 2015, Implanet a vendu 843 unités JAZZ aux États-Unis, 2 543 en France et 2 224 dans le reste du monde, pour un total de 5 601 unités et une croissance en volume de +31% (vs. 4 260 au 31 décembre 2014).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 18, la Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

### 9.2.1.2. Charges opérationnelles par fonction

#### Coût des ventes

<b>COÛT DES VENTES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Achats de matières premières et marchandises	(3 314 474)	(4 844 562)
Amortissement des ancillaires	(755 590)	(771 925)
Reprise de provision pour dépréciation des stocks	-	1 516 983
<b>Coût des ventes</b>	<b>(4 070 063)</b>	<b>(4 099 504)</b>

Sur l'exercice 2014, la société a procédé à la cession de l'ensemble des produits de la gamme « hanches ». Ce montant est présenté en chiffre d'affaires au niveau du compte de résultat. Le coût des produits de la gamme « hanches » (1 572 K€) ainsi que la reprise de provision correspondant à ces derniers (1 517 K€) ont été présentés au niveau du coût des ventes conduisant à la constatation d'une marge à 100% sur cette vente au cours de l'exercice 2014.

Le taux de marge brute de la Société s'établit à 39% au 31 décembre 2015 contre 42% au 31 décembre 2014 (étant précisé que ces chiffres au 31 décembre 2014 sont présentés après retraitement de l'activité « hanches »). Cette variation s'explique principalement par un accroissement des ventes à l'export, notamment le Brésil.

## Frais de recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir des dispositifs innovants dans le domaine des implants orthopédiques. Au cours des années présentées, la Société a consacré une part importante de ses ressources au développement de nouveaux produits.

En 2015, la Société a consacré environ la moitié de ses efforts de recherche et développement (frais encourus et/ou dépenses capitalisées) sur Jazz (environ 420 K€ en 2015 et 663 K€ en 2014 selon ses estimations).

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Au cours de l'exercice 2015, la Société a considéré que « Jazz Claw », « Jazz Lock » et « Madison Révision » remplissaient les critères de capitalisation d'IAS 38 et a ainsi décidé de comptabiliser les frais de développement en immobilisations incorporelles.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

Les frais de Recherche et Développement au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Locations véhicules	(42 812)	(62 834)
Matériel, équipements et travaux	(11 961)	(13 910)
Etudes et recherches	(167 342)	(234 319)
Honoraires propriété intellectuelle	(160 704)	(297 625)
Déplacements, Missions et Réceptions	(37 227)	(59 212)
Impôts et taxes	(633)	(5 603)
Charges de personnel	(631 151)	(774 411)
Capitalisation des frais de R&D	233 211	99 433
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(100 796)	(100 796)
Amortissement des immobilisations	(2 260)	(10 766)
Païement fondés sur des actions	(19 197)	(58 660)
Divers	(5 703)	(19 506)
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>(946 574)</b>	<b>(1 538 209)</b>
Crédit d'impôt recherche	215 057	361 350
<b>Subventions</b>	<b>215 057</b>	<b>361 350</b>
<b>Frais de Recherche et Développement, nets</b>	<b>(731 517)</b>	<b>(1 176 859)</b>

Les dépenses de Recherche et Développement sont constituées essentiellement :

- des frais de personnel des ingénieurs et directeur de la R&D ;
- des matières consommées dans le cadre de leurs travaux ;
- des frais d'études, de tests, de prototypes (en diminution de 67 K€ par rapport à 2014 compte tenu de la nature ou des phases des projets en cours) ;



- des frais de protection des brevets et de la marque (en retrait de 137 K€ par rapport à l'exercice précédent compte tenu de frais importants en 2014 liés à des dépenses de veilles et d'enregistrement de brevets significatifs aux Etats-Unis) ;
- de l'impact de la capitalisation des frais de Recherche et Développement (en hausse de 134 K€ compte tenu de la capitalisation sur l'exercice 2015 du projet « Madison Révision ») et des amortissements relatifs aux frais capitalisés.

Le recul des frais de Recherche et Développement s'est accompagné d'une diminution du Crédit Impôt Recherche dont le Groupe bénéficie au titre de ses activités de recherche en France (215 K€ en 2015 contre 361 K€ en 2014).

### Coûts des Affaires Réglementaires et d'Assurance Qualité

Les dépenses relatives aux Affaires Réglementaires et à l'Assurance Qualité au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

<b>COÛTS DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières et fournitures non stockées	(79 819)	(81 613)
Locations diverses	(1 015)	(11 591)
Etudes et recherches	(190 364)	(94 515)
Rémunérations Interm. Honoraires	(200 315)	(43 594)
Déplacements, Missions et Réceptions	(8 104)	(11 029)
Charges de personnel	(395 696)	(475 180)
Capitalisation des frais de R&D	39 739	6 747
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(63 963)	(63 963)
Amortissement des immobilisations	(15 763)	(12 264)
Païement fondés sur des actions	(3 238)	(9 244)
Divers	(32 064)	(33 114)
<b>Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité</b>	<b>(950 602)</b>	<b>(829 361)</b>
Crédit d'impôt recherche	10 136	17 527
<b>Subventions</b>	<b>10 136</b>	<b>17 527</b>
<b>Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité, nets</b>	<b>(940 466)</b>	<b>(811 834)</b>

Les coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité sont constitués principalement :

- des frais de personnel des contrôleurs qualité (contrôle dimensionnel) ;
- des coûts des homologations au niveau des différents pays (la hausse des honoraires encourus sur l'exercice 2015 de 157 K€ par rapport à 2014 s'explique par l'évolution des exigences des organismes de certification et des honoraires de consulting spécifiques pour l'extension Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis) ;
- des coûts de la démarche qualité au niveau de l'entreprise (procédures, audit qualité...) ;
- de l'impact de la capitalisation des frais de Recherche et Développement et des amortissements relatifs aux frais capitalisés.

Jazz a représenté près de 329 K€ de l'effort consacré par la Société au titre des affaires réglementaires et d'assurance qualité en 2015 (frais encourus et dépenses capitalisées) contre 243 K€ en 2014.

### Frais de Marketing et Vente

Les dépenses de Marketing et Vente au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

<b>VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières et fournitures non stockées	(181 813)	(103 479)
Locations Véhicules	(68 590)	(40 107)
Locations diverses	(8 517)	(2 889)
Matériel, équipements et travaux	(17 534)	(9 671)
Primes d'assurances	(79 104)	(33 288)
Rémunérations Interm. Honoraires	(381 108)	(81 234)
Publicité	(222 927)	(218 429)
Transport	(3 067)	(23 805)
Déplacements, Missions et Réceptions	(579 559)	(356 424)
Impôts et taxes	(3 167)	(605)
Charges de personnel	(1 623 799)	(986 024)
Amortissement des immobilisations	(44 039)	(7 399)
Païement fondés sur des actions	(124 624)	(325 666)
Dotations / reprise litige	(45 000)	-
Royalties	(115 596)	(177 985)
Commissions sur ventes	(678 871)	(518 210)
Dépréciations des comptes clients	(276 488)	(379 956)
Divers	(26 535)	(36 149)
<b>Frais Ventes, Distribution et Marketing</b>	<b>(4 480 338)</b>	<b>(3 301 320)</b>

Les frais de marketing et vente sont constitués principalement :

- des frais de personnel de la force de vente (en hausse de 638 K€ par rapport à l'exercice précédent compte tenu d'un renforcement de l'équipe commerciale, en particulier aux Etats-Unis, avec l'embauche de 3 personnes au cours de l'année 2015) ;
- des commissions des agents commerciaux ;
- des frais de déplacements ;
- des coûts des séminaires et des congrès nationaux et internationaux ;
- des honoraires (en hausse de 300 K€ par rapport à 2014 en lien avec la réalisation d'études stratégiques, notamment sur le déploiement de l'activité aux Etats-Unis, et la mise en place de programmes de formation des chirurgiens) ;
- des dépenses de marketing et de communication : insertion publicitaires, brochures, kits de démonstration, site web, etc.

Les efforts de frais de marketing et vente consacrés à Jazz en 2015 se sont élevés à 642 K€ contre 319 K€ au cours de l'exercice précédent.

## Coûts des opérations

Les dépenses liées aux « opérations » au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

<b>COÛTS DES OPERATIONS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières et fournitures non stockées	(16 241)	(24 782)
Locations mobilières et immobilières	(135 893)	(123 009)
Locations Véhicules	(12 297)	(9 941)
Locations diverses	(1 877)	(22 210)
Matériel, équipements et travaux	(37 943)	(39 316)
Rémunérations Interm. Honoraires	(39 554)	10 692
Transport	(15 747)	(32 206)
Déplacements, Missions et Réceptions	(6 977)	(11 925)
Charges de personnel	(570 052)	(528 343)
Amortissement des immobilisations	(117 497)	(138 694)
Païement fondés sur des actions	(7 893)	(30 779)
Reprise de provision stocks	204 914	32 616
Divers	(34 638)	(4 035)
<b>Coûts des Opérations</b>	<b>(791 697)</b>	<b>(921 933)</b>

Le coût des « opérations » comprend principalement :

- la gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- les amortissements des immobilisations dédiées (stockeurs...) ;
- l'administration des ventes ;
- la dépréciation des stocks (en nette amélioration par rapport à l'exercice 2014 compte tenu d'une optimisation de la gestion des stocks ainsi que de la mise en place d'un processus re-stérilisation des vis afin d'allonger leur durée d'utilisation).

## Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

<b>FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières et fournitures non stockées	(60 452)	(54 626)
Locations immobilières	(201 233)	(224 265)
Locations Véhicules	(34 769)	(30 167)
Locations diverses	(72 879)	(1 913)
Matériel, équipements et travaux	(225 252)	(180 255)
Assurances	(227 921)	(226 745)
Rémunérations Interm. Honoraires	(988 393)	(1 009 105)
Publicité	(29 709)	(38 754)
Déplacements, Missions et Réceptions	(286 101)	(152 606)
Frais postaux et télécommunications	(66 904)	(74 692)
Services bancaires	(33 037)	(66 663)
Impôts et taxes	(98 802)	(77 599)
Charges de personnel	(984 195)	(983 860)
Jetons de présence	(18 000)	(12 000)
Amortissement des immobilisations	(71 723)	(96 657)
Paiement fondés sur des actions	(16 203)	(127 878)
Profit sur dette fournisseur prescrite	201 388	-
Dotation / reprise litige	(10 000)	-
Divers	(47 261)	(5 510)
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>(3 271 443)</b>	<b>(3 363 295)</b>

Les frais généraux et administratifs sont principalement constitués :

- des frais de personnel de la direction générale, de l'informatique et de la direction financière ;
- du loyer et de la maintenance du bâtiment administratif ;
- des assurances ;
- des honoraires d'avocats et de conseils extérieurs ;
- des amortissements du matériel de bureau et informatique, du mobilier, des logiciels, des installations et agencements ;
- des frais de déplacements (en hausse par rapport à 2014, s'expliquant notamment par l'intensification de l'activité aux Etat-Unis) ;
- des commissions et services bancaires ;
- partiellement compensés par un profit sur une dette fournisseur prescrite de 201 K€.

### 9.2.1.3. Résultat financier

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Coût amorti de l'emprunt	(641 175)	(571 500)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	35 774	70 308
Autres charges financières	(29 468)	(27 677)
Produits financiers	57 630	75 579
(Pertes) et gains de change	201 828	218 033
<b>Total produits et charges financières</b>	<b>(375 411)</b>	<b>(235 257)</b>

Le résultat financier est principalement constitué :

- Du coût de l'emprunt obligataire Kreos pour - 397 K€ en 2015 (coût amorti de l'emprunt pour - 405 K€ et variation de la juste valeur du dérivé passif pour + 8 K€) contre - 501 K€ en 2014.
- Du coût de l'emprunt obligataire convertible en actions assorties de bons de souscriptions d'actions L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND mis en place en 2015 pour - 209 K€ (coût amorti de l'emprunt pour - 236 K€ et variation de la juste valeur du dérivé passif pour + 27 K€).
- Des gains de change essentiellement liés à l'effet favorable du taux euro / dollar.

### 9.2.1.4. Impôts sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

Le Groupe dispose au 31 décembre 2015 de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant de :

- 51 985 K€ en France ;  
L'imputation des déficits fiscaux en France est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants et imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.  
Le taux d'impôt applicable à Implanet SA est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.
- 4 026 K\$ pour la filiale américaine dont :
  - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
  - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
  - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.Le taux d'impôt applicable à Implanet America Inc. est le taux en vigueur aux Etats Unis, soit 44%.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. En application de ce principe, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs.

### 9.2.1.5. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock options) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultat de l'exercice	(8 007 562)	(6 871 586)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 692 216	5 399 522
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,83)</b>	<b>(1,27)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>(0,83)</b>	<b>(1,27)</b>

L'analyse de la formation du résultat opérationnel et du résultat net permet de constater:

- l'évolution économique de l'activité « Implants orthopédiques » ;
- l'évolution de l'activité réalisée aux Etats-Unis par l'intermédiaire de la filiale américaine ;
- les efforts déployés par la Société pour le développement et le lancement de Jazz ;
- le renforcement de la force de vente, en particulier aux Etats-Unis ;
- l'existence d'une plateforme administrative et logistique ne nécessitant pas un accroissement de capacité à court terme.

### 9.2.2. Analyse du bilan

---

#### 9.2.2.1. Actifs non courants

<b>ACTIFS NON COURANTS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Immobilisations incorporelles	634 732	622 212
Immobilisations corporelles	1 426 061	2 041 878
Autres actifs financiers non courants	985 949	3 131 053
<b>Total actifs non courants</b>	<b>3 046 742</b>	<b>5 795 142</b>

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de la capitalisation des frais de développement pour une valeur nette de 615 K€ au 31 décembre 2015 contre 507 K€ au 31 décembre 2014. Ils concernent essentiellement le projet « Jazz ».

Le montant brut activé s'élève à 1 203 K€ au 31 décembre 2015 contre 930 K€ au 31 décembre 2014. Les coûts de développement activés en 2015, soit 273 K€, sont relatifs aux projets « Jazz Claw », « Jazz Lock » et « Madison Révision ».

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition à des établissements de santé.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de :

- De dépôts à terme et bons moyen terme négociables nantis au profit d'établissements bancaires dans le cadre de contrats de lease back ou d'emprunts pour un montant total de 650 K€ ;
- D'un dépôt de garantie au profit de Kreos de 191 K€ dans le cadre de la mise en place en 2013 de l'emprunt obligataire de 5 000 K€.

#### 9.2.2.2. Actifs courants

<b>ACTIFS COURANTS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Stocks	3 468 530	3 096 238
Clients et comptes rattachés	2 538 631	2 062 883
Autres créances	776 710	1 181 030
Actifs financiers courants	5 309 067	308 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 150 232	2 111 188
<b>Total actifs courants</b>	<b>13 243 171</b>	<b>8 759 456</b>

Les stocks sont essentiellement constitués des différentes catégories d'implants pour le rachis, l'arthroscopie et le genou ainsi que des ancillaires neufs disponibles à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Les autres créances incluent principalement :

- les crédits impôts recherche constatés au cours des exercices de référence (225 K€ en 2015 et 379 K€ en 2014) et dont le remboursement est intervenu ou doit intervenir au cours de l'exercice suivant ;
- la TVA déductible et les crédits de TVA pour un total de 349 K€ en 2015 contre 556 K€ au 31 décembre 2014 ;
- les charges constatées d'avances se rapportant à des charges courantes.

Les actifs financiers courants sont constitués de bons moyen terme négociables à échéance en 2016 et 2019 avec un remboursement anticipé possible.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont uniquement composés de comptes bancaires. A la clôture de l'exercice précédent, ce poste comprenait également un dépôt à terme de 1 000 K€.

### 9.2.2.3. Capitaux propres

<b>CAPITAUX PROPRES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Capital	15 887 399	8 099 283
Primes d'émission et d'apport	15 055 931	12 495 647
Réserve de conversion	(338 654)	(153 051)
Autres éléments du Résultat global	(23 131)	(29 069)
Réserves - part de groupe	(12 848 383)	(6 327 095)
Résultat - part de groupe	(8 007 562)	(6 871 586)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>9 725 600</b>	<b>7 214 130</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>9 725 600</b>	<b>7 214 130</b>

Le capital social au 31 décembre 2015 est fixé à 15 887 398,50 € divisé en 10 591 599 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 1,50 €.

Les variations nettes des capitaux propres du Groupe par rapport à 2014 résultent principalement:

- Des augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice pour un montant, net de frais, de 10 335 K€ ;
  - Augmentation de capital réalisée en mars 2015 pour un montant, net de frais, de 9 875 K€ ;
  - Conversion de 46 obligations convertibles L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pour un montant de 460 K€ ;
- Des pertes annuelles reflétant les efforts que la Société a consacrés notamment aux travaux de recherche & développement des produits Jazz et au développement de sa force commerciale.

Suite à la conversion de 24 obligations convertibles L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2016, le capital social de la Société s'élève à 16 104 678,00 € à la Date du Document de référence et est divisé en 10 736 452 actions d'une valeur nominale de 1,50 €.

### 9.2.2.4. Passifs non courants

<b>PASSIFS NON COURANTS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Engagements envers le personnel	82 905	74 629
Dettes financières non courantes	1 720 685	1 722 170
Dérivé passif	154	8 530
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 803 745</b>	<b>1 805 329</b>

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de départ en retraite.



Les dettes financières non courantes comprennent essentiellement :

- la part non courante de l'emprunt obligataire non convertible contracté auprès de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD pour 1 084 K€ au 31 décembre 2015 (contre 1 085 K€ à fin 2014) ;
- les dettes financières à plus d'un an au titre des contrats de location financement pour 298 K€ au 31 décembre 2015 (479 K€ au 31 décembre 2014) ;
- la part non courante d'un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit en 2015 pour 254 K€.

Elles incluent également la part non courante des avances remboursables (cf. section 10.1.2 pour plus de détails concernant les avances remboursables).

#### 9.2.2.5. Passifs courants

<b>PASSIFS COURANTS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dettes financières courantes	1 872 614	2 473 224
Dérivé passif	120 264	-
Provisions	55 000	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 134 519	2 297 232
Dettes fiscales et sociales	560 446	748 808
Autres créditeurs et dettes diverses	17 725	15 875
<b>Passifs courants</b>	<b>4 760 568</b>	<b>5 535 139</b>

Les dettes financières courantes comprennent essentiellement :

- la dette liée à l'emprunt obligataire convertible contracté en octobre 2015 auprès de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pour 120 K€ au 31 décembre 2015 ;
- la part courante de l'emprunt obligataire non convertible contracté auprès de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD pour 1 269 K€ au 31 décembre 2015 (contre 1 931 K€ à fin 2014) ;
- les dettes financières à moins d'un an au titre des contrats de location financement pour 295 K€ au 31 décembre 2015 (322 K€ au 31 décembre 2014) ;
- la part courante d'un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit au cours de l'exercice 2015 pour 165 K€.

Elles incluent également la part courante des avances remboursables et les dettes financières liées au contrat d'affacturage.

## 9.3. ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES

### 9.3.1. Résultat de la Société Implanet SA

(Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation	7 165 507	10 306 056
<i>dont chiffre d'affaires</i>	6 618 006	7 147 861
Charges d'exploitation	12 753 677	15 480 421
Résultat d'exploitation	(5 588 170)	(5 174 365)
Résultat financier	(1 464 133)	(469 168)
Résultat exceptionnel	50 466	(23 651)
Impôt sur les sociétés	(225 193)	(378 877)
Résultat net	(6 776 643)	(5 288 306)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 7,2 M€ en 2015 contre 10,3 M€ en 2014 soit une baisse de 3,1 M€. Cette évolution s'explique principalement par :

- Un léger recul du chiffre d'affaires. Il s'élève à 6,6 M€ en 2015 contre 7,1 M€ en 2014 qui intègre 0,8 M€ de ventes résiduelles relatives à l'activité Hanche (cédée fin juin 2014). Retraitée de l'arrêt de l'activité Hanche, la croissance du chiffre d'affaires est de +4% avec une activité Rachis en forte progression (+57%).
- Des transferts de charges en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2014 en lien avec la diminution des ancillaires mis à disposition des établissements de santé au cours de l'exercice ;
- L'impact en 2014 de la reprise de l'intégralité de la dépréciation constatée sur les produits de la gamme « hanches » pour un montant de 1,5 M€ suite à la cession de l'ensemble des produits. Ainsi ces ventes ont conduit à la constatation d'une marge à 100% au cours de l'exercice 2014. Pour mémoire, ces produits avaient été intégralement dépréciés en 2013 suite à une décision de se retirer progressivement des secteurs jugés non stratégiques et présentant des profils de rentabilités faibles.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12,8 M€ en 2015 contre 15,5 M€ en 2014 soit une baisse de 2,7 M€.

Retraitée de l'activité « hanche », la marge brute est stable par rapport à 2014.

Les autres postes de charges d'exploitation sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à -5,6 M€ en 2015 contre -5,2 M€ en 2014.

Le résultat financier s'élève à -1,5 M€ au 31 décembre 2015 contre -0,5 M€ au 31 décembre 2014. Cette évolution s'explique principalement par la combinaison des effets suivants :

- Constatation d'une provision pour dépréciation du compte courant de la filiale Implanet America Inc. pour un montant de 1,3 M€ compte tenu des flux de trésorerie attendus sur 5 ans (sur la base des perspectives de croissance des ventes de la filiale, et notamment du développement attendu du produit Jazz).

- Diminution de la charge d'intérêts de 0,2 M€ essentiellement liée à la renégociation de l'emprunt obligataire Kreos au cours de l'exercice 2015.

Le résultat exceptionnel ressort à 0,1 M€ au 31 décembre 2015.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 0,2 M€, le résultat s'établit à - 6,8 M€ en 2015 contre - 5,3 M€ en 2014.

### 9.3.2. Activité des filiales

La société Implanet America est la seule filiale d'Implanet SA au 31 décembre 2015, dont les comptes synthétiques se présentent de la façon suivante :

(Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation	1 203 200	822 076
<i>dont chiffre d'affaires</i>	1 203 200	820 894
Charges d'exploitation	(3 390 675)	(2 076 187)
Résultat d'exploitation	(2 187 475)	(1 254 111)
Résultat financier	322	-
Résultat exceptionnel	-	(256)
Impôt sur les sociétés	878 161	534 086
Résultat net	(1 309 314)	(720 281)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1,2 M€ en 2015 contre 0,8 M€ en 2014 soit une hausse de 46%. A taux de change constant, la hausse du chiffre d'affaires est de 25 % par rapport à l'exercice 2014. Cette nette amélioration s'explique par une progression des volumes d'implants Jazz.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à - 3,4 M€ en 2015 contre - 2,1 M€ en 2014 soit une hausse de 1,3 M€. A taux de change constant, les charges d'exploitation progressent de 0,8 M€. Cette hausse s'explique principalement par :

- La forte hausse de l'activité sur l'exercice 2015 ;
- Une augmentation des charges de personnel de 0,2 M€ en lien avec le renforcement de la force commerciale avec l'embauche de 3 employés au cours de l'exercice 2015 ;
- Une hausse des honoraires de 0,1 M€ (à taux de change constant), en lien avec le recours à du consulting stratégique, notamment sur le déploiement de l'activité aux Etats-Unis.

Compte tenu de la constatation d'un produit d'impôt différé de 0,9 M€ lié à l'activation de la perte fiscale reportable sur 20 ans, le résultat net ressort à - 1,3 M€.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Le lecteur est invité à se reporter également aux notes 8, 10 et 12 en annexe des comptes consolidés établis en normes IFRS figurant à la section 20.1 du présent Document de référence.

### 10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2015, le montant net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par la Société (somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'actif et des concours bancaires courants au passif) s'élevait à + 1 150 K€ contre + 2 111 K€ au 31 décembre 2014.

#### 10.1.1. Financement par le capital

La Société a reçu un total de 64 822 K€ (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital et prix de souscription des BSA) au travers de l'apport des fondateurs et des augmentations de capital réalisées entre 2007 et 2016, de l'introduction en bourse en 2013 et de l'augmentation de capital réalisée en mars 2015.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales augmentations de capital en valeur jusqu'à la date du présent document de référence :

Périodes	Montants bruts levés en K€	Opérations
2006	140	Apport des fondateurs
2007 – 2008	13 360	Premier tour de financement
2009	7 620	Deuxième tour de financement
2010	8 008	Troisième tour de financement
Mars - Avril 2011	2 823	Quatrième tour de financement
Septembre 2011	2 429	Cinquième tour de financement
Novembre 2013	(1) 4 458	Conversion des obligations convertibles et remboursement des obligations remboursables en actions lors de l'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris
Novembre 2013	(2) 14 107	Introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris par augmentation de capital
Mars 2015	(3) 11 177	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
Octobre 2015 – Mars 2016	700	Conversion de 70 obligations convertibles L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND
<b>Total</b>	<b>64 822</b>	

- (1) Montant total correspondant à la souscription des (i) obligations remboursables en actions émises le 1er février 2013 et (ii) des obligations convertibles en actions émises les 21 mai 2013 et 19 juillet 2013.
- (2) L'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris a engendré des frais à hauteur de 2,4 M€.
- (3) L'augmentation de capital de février 2015 a engendré des frais à hauteur de 1,3 M€.

### **10.1.2. Financement par avances remboursables et subventions**

---

La Société a conclu trois avances conditionnées depuis sa création :

- deux aides à l'innovation remboursable OSEO ;
- une avance remboursable dite « assurance prospection » de la COFACE couvrant la zone géographique Etats-Unis.

La première avance remboursable a été accordée le 28 janvier 2008 par OSEO. Il s'agit d'une aide à l'innovation remboursable de 650 K€ ne portant pas intérêt pour le « développement d'un nouveau service informatique de gestion des implants à l'intention des établissements de santé (I-SMART) ». Un premier versement de 325 K€ a été reçu le 4 février 2008 suivi par un deuxième versement de 195 K€ le 28 avril 2009 et le solde à l'achèvement des travaux le 28 avril 2009. Suite au succès technique et commercial du projet, la Société a procédé entre 2011 et 2013 à des remboursements totalisant 400 K€. Le dernier remboursement a été réalisé en mars 2014 à hauteur de 250 K€.

La seconde avance remboursable a été accordée le 25 février 2010 par OSEO. Il s'agit d'une aide à l'innovation remboursable de 350 K€ ne portant pas intérêt pour le « développement d'une prothèse tri-compartimentale de genou de première intention et des instruments associés ». Un premier versement de 280 K€ a été reçu le 1<sup>er</sup> mars 2010 suivi par le solde à l'achèvement des travaux le 9 mai 2011. Suite au succès technique et commercial du projet, cette avance fait l'objet de remboursement au moyen de versements trimestriels déterminés entre 2013 et 2017.

La troisième avance remboursable a été conclue avec la COFACE le 28 décembre 2009 au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Etats-Unis ». Implanet bénéficie d'une période de couverture de 4 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 5 ans, pendant laquelle Implanet rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées. Implanet a reçu le 10 février 2011 une avance de 194 268 € au titre du 1<sup>er</sup> exercice de couverture des dépenses. Suite à la cession de l'activité Beep N Track, la COFACE a demandé la résiliation du contrat d'assurance prospection et le remboursement des avances perçues sur 2013.

<b>EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montants en euros)</b>	<b>OSEO Genoux</b>	<b>OSEO - BEEP'n TRACK</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>278 574</b>	<b>248 043</b>	<b>526 617</b>
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement	(60 000)	(250 000)	(310 000)
Subventions			-
Charges financières	8 206	1 957	10 162
(+/-) Autres mouvements			-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>226 779</b>	<b>-</b>	<b>226 779</b>
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement	(70 000)	-	(70 000)
Subventions			-
Charges financières	6 474	-	6 474
(+/-) Autres mouvements			-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>163 253</b>	<b>-</b>	<b>163 253</b>

### 10.1.3. Financement par le crédit d'impôt recherche

<b>CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Crédit d'impôt recherche	225 193	378 877

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Le crédit d'impôt recherche (« CIR ») de 2014 a été remboursé au cours de l'exercice 2015.

Le remboursement du CIR 2015 est attendu en 2016.

### 10.1.4. Financement par emprunts

#### 10.1.4.1. Emprunt obligataire non convertible au profit de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD

Le 19 juillet 2013, la Société a conclu un « venture loan agreement » avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« KREOS ») tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5 000 K€ par KREOS, l'émission de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS.

Ces différentes opérations ont été réalisées ainsi qu'il suit :

- l'emprunt obligataire de 5 000 000 d'euros par voie d'émission de 5 000 000 d'obligations (non convertibles) d'une valeur nominale de 1 euro l'une au bénéfice de KREOS a été décidé par le conseil d'administration de la Société le 19 juillet 2013 et intégralement souscrit par KREOS le 24 juillet 2013 ;

- l'émission à titre gratuit de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013 ;
- le nantissement du fonds de commerce de la Société a été consenti le 19 juillet 2013.

Ce contrat prévoyait le remboursement de mensualités constantes de 190 735,43€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016. L'emprunt obligataire porte intérêts au taux de 11,5%.

Le 16 avril 2015, la Société et KREOS CAPITAL IV (UK) LTD ont conclu un avenant au venture loan agreement en date du 19 juillet 2013 aux termes duquel les parties ont décidé le rééchelonnement de l'emprunt obligataire susvisé dans les termes suivants :

- la durée de l'emprunt est portée de 36 à 54 mois ;
- la mensualité constante (capital et intérêts) est réduite de 190 735,43€ à 94 160,22€ ;
- le taux d'intérêt annuel est maintenu à 11,5% ;

En contrepartie de ce rééchelonnement de l'emprunt obligataire, le conseil d'administration de la Société du 24 juin 2015, agissant sur délégation consentie le même jour par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société, a décidé l'émission de 18.473 bons de souscription d'actions au profit de la société KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD.

(se reporter à la section 22.3.3 du Document de référence pour plus de précisions quant aux caractéristiques de l'emprunt obligataire à la suite dudit rééchelonnement).

Cet emprunt a donné lieu à des remboursements par mensualités constantes de 191 K€ entre janvier 2015 et mars 2015, puis de 94 K€ entre avril 2015 et décembre 2015 soit un total de 1 419 K€ au cours de l'exercice 2015.

#### **10.1.4.2. Emprunt obligataire convertible assorti de bons de souscriptions d'actions au profit de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND**

Le 14 octobre 2015, la Société a mis en place un financement avec L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société, sous la forme d'OCABSA.

Une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€ a été souscrite le même jour par L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND. Les obligations ainsi émises sont convertibles à tout moment et ont une maturité de douze mois. En l'absence de conversion de l'intégralité des obligations en actions à la date de maturité, la Société doit procéder à leur remboursement.

La Société a par ailleurs la possibilité d'émettre au bénéfice de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND 400 bons d'émission, susceptibles de donner lieu à un emprunt obligataire d'un montant maximum additionnel de 4 M€ (en plusieurs tranches d'un montant maximum de 250 000 euros chacune, étant précisé que L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pourra demander à augmenter le montant de l'une de ces tranches de 100.000 euros) sous réserve :

- de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir d'ici le 30 juin 2016,
- que la participation directe et indirecte de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND dans le capital de la Société n'excède pas 3% du capital et des droits de vote

compte tenu du nombre d'actions potentielles issu de la conversion des obligations convertibles,

- du complet remboursement ou conversion de la tranche précédente ou un délai de 35 jours à l'issue du tirage sur la tranche précédente (à l'exclusion de la première tranche), et
- d'un cours de clôture et d'un cours de bourse moyen pondéré par les volumes au cours des cinq séances de bourse précédant la demande d'émission d'au moins 1,10 €.

Les 100 OCA émises en 2015 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale d'une OCA : 10 000 €
- Prix de souscription d'une OCA : 99% du pair
- Maturité : 12 mois
- Modalités de conversion :  $N = V_n / P$  où
  - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
  - $V_n$  correspond à la valeur de la créance obligataire
  - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion.

(se reporter à la section 21.1.4.5 du Document de référence pour plus de précisions quant aux caractéristiques de cet instrument).

Au cours de l'exercice 2015, 46 obligations ont été converties en action générant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 460 K€.

#### **10.1.4.3. Ligne de financement KEPLER CHEUVREUX**

La Société a mis en place une ligne optionnelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux le 9 juillet 2014. IMPLANET a la faculté de demander à Kepler de souscrire à des actions nouvelles qui pourront être émises par tranches dans les 24 mois suivant la mise en place du contrat, dans la limite globale de 530 000 actions. Kepler Cheuvreux a pris un engagement ferme de souscription à la demande exclusive d'IMPLANET. La Société n'a procédé à aucun tirage sur cette ligne de financement à la date d'enregistrement du document de référence.

La mise en place du contrat OCABSA avec L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND suspend la capacité pour la Société d'utiliser cette ligne de financement par fonds propres.

Voir section 21.1.4 pour plus de détails sur les modalités et le fonctionnement de cet instrument.

#### **10.1.4.4. Dettes financières au titre des contrats de location-financement**

Depuis sa création, la Société a conclu des contrats de location-financement portant sur des logiciels, des installations, du mobilier, du matériel et de l'outillage.

Les biens financés par des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17, qui en substance transfèrent à la Société les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont



comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

L'évolution des dettes financières au titre des contrats de location financement s'analyse comme suit :

<b>EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - LOCATION FINANCEMENT (Montant en euros)</b>	<b>Dettes financières - Contrats de location financement</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>392 821</b>
(+) Souscription	750 400
(-) Remboursement	(341 756)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>801 466</b>
(+) Souscription	139 239
(-) Remboursement	(347 420)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>593 285</b>

#### 10.1.4.5. Autorisation de découverts

La Société ne dispose pas d'autorisation de découvert de trésorerie à la Date du Document de référence.

#### 10.1.5. Engagements hors bilan

##### 10.1.5.1. Location de véhicules

La Société a conclu des contrats de location de véhicules, considérés comme des contrats de locations simples au regard des dispositions de la norme IAS 17.

La ventilation des redevances restant à payer au 31 décembre 2015 s'analyse comme suit :

Location de véhicules	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements hors bilan au 31/12/2015 (montant en euros)	77 536	53 532	-

### 10.1.5.2. Locations immobilières

Le montant des loyers futurs, relatifs aux baux des bâtiments administratif et logistique situés à Martillac ainsi que des bureaux situés à Boston, jusqu'à la prochaine période de résiliation se présente comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location (hors charges) au 31/12/2015	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Bâtiment administratif	08/10/2007	08/10/2016	136 058	103 416	-	-
MARTILLAC	Bâtiment logistique	15/12/2010	01/10/2016	126 398	94 797	-	-
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2026	-	53 000	848 000	371 000
BOSTON	Bureaux administratifs	01/12/2014	31/05/2016	61 019	27 739	-	-

## 10.2. FLUX DE TRESORERIE

### 10.2.1. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 s'est élevée respectivement à 6,8 M€ et 5,3 M€.

### 10.2.2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissements se sont élevés à - 3,2 M€ contre + 7,5 M€ au 31 décembre 2014.

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement en 2015 s'explique par :

- Des souscriptions à des placements financiers (dépôt à terme, bons moyen terme négociables), nettes des démobilitations, pour 2,9 M€, liées au placement de la trésorerie générée par l'augmentation de capital réalisée en mars 2015 ;
- L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un total de 0,3 M€. L'activité de production ne nécessite pas d'investissements corporels significatifs du fait du recours à la sous-traitance. Néanmoins, la Société investit sur des instruments ou ancillaires mis à disposition des établissements de santé pour permettre la pose d'implants et des machines de stockage spécifiques ;
- L'activation de frais de développement pour 0,3 M€.

La trésorerie générée en 2014 par les activités d'investissement s'explique essentiellement par la conjugaison des éléments suivants :

- Des démobilitations de dépôts à terme et bons moyen terme négociables pour + 7,7 M€ ;
- L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un total de - 0,2 M€.
- L'activation de frais de développement pour - 0,1 M€.

### 10.2.3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La Société a procédé à plusieurs augmentations de capital depuis sa création en 2006 (cf. section 10.1.1), a reçu le versement d'avances ou subventions en 2010 et 2011 (cf. section 10.1.2), a ouvert des crédits de trésorerie (cf. section 10.1.4), a émis des emprunts obligataires (cf. section 10.1.4), a effectué son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris en novembre 2013 et a réalisé une augmentation de capital en mars 2015.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement figurent ci-dessous :

<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	11 177 006	-
Souscription de BSA	12 963	10 821
Frais relatifs à l'augmentation de capital	(1 301 569)	(5 000)
Remboursement emprunt obligataire KREOS	(1 129 437)	(1 860 324)
Intérêts financiers bruts versés	(309 660)	(440 371)
Emission d'obligations convertibles en actions net de frais	907 962	-
Emission d'emprunts bancaires	500 000	-
Remboursements d'avances conditionnées	(70 000)	(310 000)
Remboursements des locations financements	(347 420)	(341 756)
Remboursements d'emprunts bancaires	(81 320)	-
Autres flux de financement (affacturage)	(85 994)	(111 094)
Autres flux de financement (variation du contrat de liquidité)	-	173 557
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>9 272 531</b>	<b>(2 884 167)</b>

La trésorerie générée en 2015 par les activités de financement s'explique essentiellement par la conjugaison des éléments suivants :

- Augmentation de capital en mars 2015 d'un montant, net de frais, de 9,9 M€ ;
- Emission d'un emprunt obligataire au profit de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pour un montant, net de frais, de 0,9 M€ ;
- Echéances de remboursement de l'emprunt obligataire KREOS pour 1,1 M€.

En 2014, les besoins de trésorerie étaient essentiellement liés aux échéances de remboursement de l'emprunt obligataire KREOS pour 2,3 M€.

### 10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Les informations relatives au financement des activités du Groupe figurent à la section 10.1 « Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement » du Document de référence.

### 10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Le produit de l'emprunt obligataire de 5 000 K€ émis au profit de KREOS doit être affecté par la Société au financement de ses besoins en fonds de roulement. (Cf. section 22.3.3 du Document de référence pour plus d'informations sur les caractéristiques de ces obligations).

## **10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS**

Compte tenu de son stade de développement et afin de financer ses investissements futurs, la Société pourrait avoir recours à des financements par le capital.

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES ET AUTRES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le département Recherche et Développement d'Implanet est composé de cinq personnes ayant, pour certaines d'entre elles, plus de vingt ans d'expérience dans le développement d'implants et d'instruments destinés aux principaux secteurs de la chirurgie orthopédique : rachis, hanche, genou, épaule, etc. De formation ingénieur ou universitaire, ils ont acquis leur savoir-faire aussi bien au sein de départements R&D de groupes internationaux (Zimmer, Stryker Osteonics, Stryker Spine, Abbot Spine, Smith & Nephew) que dans des start-up (Spine Next). Dans chaque projet de développement, ils collaborent avec des chirurgiens-consultants choisis pour leur expérience scientifique et chirurgicale spécifique au domaine étudié ainsi qu'aux pays ciblés. Ces groupes de développement mixtes sont impliqués tout au long du projet, depuis l'établissement du cahier des charges jusqu'aux étapes de lancement commercial.

L'ensemble des actions du département R&D d'Implanet est conduit selon les normes qualité ISO 9001 et ISO 13485 pour lesquelles la Société est certifiée et ont pour objectif de permettre :

- La création de nouveaux produits ;
- Le perfectionnement de produits existants afin de suivre l'évolution des techniques et des marchés.

Avant tout engagement de projet, une phase d'investigation est menée, en collaboration avec le département Marketing de la Société, afin d'évaluer :

- la pertinence du produit par rapport à la gamme Implanet ;
- la faisabilité ;
- l'environnement concurrentiel ;
- l'état de l'art et de la propriété intellectuelle ;
- les taux de remboursement par pays ainsi que les niveaux de marge pratiqués.

Selon les conclusions de cette étude préliminaire, le Comité de Direction d'Implanet décide ou non de la réalisation d'un projet et de son passage en phase de développement.

Dans le cas d'une décision favorable, l'ensemble des étapes de développement fait l'objet d'une planification suivie et remise à jour en fonction des évolutions du projet. Elle commence par l'établissement du cahier des charges et se termine par l'obtention des certifications réglementaires (510(k), marquage CE, Anvisa) en passant par des étapes de conception, prototypages, essais mécaniques, études anatomiques et simulations chirurgicales in-vitro, etc. Tout au long du projet, l'ensemble des départements de la Société est impliqué (Industrialisation, Qualité, Logistique) afin d'appréhender le nouveau produit non seulement dans sa dimension produit de santé mais également dans toute sa globalité industrielle et réglementaire. Dans cette optique, Implanet s'attache à collaborer, dans chaque domaine, avec des organismes et laboratoires reconnus pour leurs compétences et savoir-faire tels que :

- Tests biologiques : NAMSA (Etats-Unis, France)
- Tests biomécaniques : CRITT Champagne-Ardennes (France)  
Mayo Clinic College of Medecine (Etats-Unis)  
Nebraska's Health Science Center (Etats-Unis)  
Empirical Testing Corporation (Etats-Unis)

Au cours des deux dernières années, les coûts de Recherche et Développement de la Société et les frais de Recherche et développement capitalisés se sont élevés à :

	2014	2015
Coûts de R&D en K€	1 538	947
Frais de R&D bruts capitalisés en K€	99	233

La réussite de cette approche repose sur la mise en place d'une politique d'innovation qui permet de faire émerger, de promouvoir et de transformer les nouvelles idées en produits pour la santé humaine. Cette politique d'innovation est notamment soutenue par une veille scientifique et technologique principalement dans les domaines de la colonne vertébrale et du genou.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les règles de dévolution au profit de la Société des inventions qu'ils ont pu ou pourraient réaliser, ainsi que les modalités de rémunération, sont régies par l'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle.

## 11.2. PROPRIETE INDUSTRIELLE

### 11.2.1. Politique de protection de la propriété industrielle

Le succès de la Société dépend, au moins en partie, de sa capacité à protéger ses inventions, notamment par l'obtention et le maintien en vigueur de brevets en Europe et dans les autres pays clés pour la commercialisation des implants de la Société (les Etats-Unis, notamment, pour Jazz). Implanet attache ainsi une importance particulière à la protection et au maintien de ses droits de propriété intellectuelle, et notamment de son portefeuille de brevets, qui est une des clefs stratégique de son développement commercial. Elle mène donc une politique extrêmement proactive et rigoureuse afin de protéger ses inventions en déposant des brevets. Implanet a confié la gestion de l'ensemble de son portefeuille de brevets et de marques au Cabinet Benech (Paris) qui s'appuie sur un solide réseau de correspondants à l'étranger dont le Cabinet Banner & Witcoff aux Etats-Unis.

La politique active de la Société est, à la fois, de protéger les produits en cours de développement, et de tenter de se protéger contre toute potentielle entrée de produits alternatifs. Cette politique active de dépôt de titres de propriété industrielle remplit un double objectif: (i) protéger ses nouvelles technologies et (ii) conserver l'avantage concurrentiel dont elle dispose vis-à-vis de sociétés opérant dans le même secteur d'activité.

De façon générale, Implanet procède en premier lieu au dépôt d'une demande de brevet en France qui fait ensuite l'objet d'une extension PCT puis de passages en phases nationales et régionales pour lesquelles les Etats-Unis et l'Europe sont systématiquement désignés. Au cas par cas, d'autres pays peuvent être ajoutés tels que l'Australie, le Japon, la Corée du Sud ou d'autres pays choisis en fonction de leur pertinence par rapport à l'invention faisant l'objet de la demande de brevet. Toutes les demandes de brevets sont effectuées à un stade très précoce du développement produit afin d'optimiser au maximum sa protection dans un environnement extrêmement concurrentiel.

La durée de validité des brevets est de 20 ans à compter de la date du dépôt (date de priorité ou date de l'extension à l'étranger le cas échéant) de leur demande.

A ce jour, les inventions d'Implanet ont été protégées par des dépôts de demandes de brevets constituant 12 familles distinctes. Le portefeuille d'Implanet est ainsi constitué de 57 brevets et demandes de brevets appartenant à la Société, dont la plupart sont encore en cours d'examen mais dont certains ont été délivrés.

#### **11.2.2. Nature et couverture des brevets détenus par la Société**

---

Les brevets et demandes de brevets détenus et exploités par Implanet visent à couvrir de manière précise les différents aspects des quatre gammes de produits qu'elle a développées, à savoir :

- La gamme de produits « Prothèse de genou Madison » ;
- La gamme de produits « Jazz » ;
- La gamme de produits « Autres implants du rachis »; et
- La gamme de produits « Arthroscopie ».

### 11.2.2.1. La gamme de produits « Prothèse de genou Madison »

La gamme « Prothèse de genou Madison » consiste en une famille d'implants permettant de réaliser des arthroplasties totales du genou. Elle comprend des implants fémoraux, tibiaux et patellaires proposées en version cimentée ou sans-ciment ainsi qu'en version mobile ou fixe. Les inserts tibiaux en polyéthylène permettent, quant à eux, de conserver les ligaments croisés ou de réaliser des niveaux de stabilisation plus ou moins contrainte. L'invention protégée permet à la Société d'utiliser le même insert que ce soit en version mobile ou fixe. Concrètement, cela permet de réduire le stock nécessaire de 50% et annule toute source d'erreur au bloc opératoire ou dans la planification des implants nécessaires à la pose. Les demandes de brevets couvrant cette gamme de produits sont détaillées ci-dessous :

Gamme de Produits	Date de Priorité <sup>40</sup>	Titre	Détenteur	Extensions			
				Pays	N° Dépôt	Publication <sup>41</sup>	Délivrance <sup>42</sup>
Prothèse de Genou MADISON	16/03/2010	Prothèse de genou avec plaque méniscale mixte	IMPLANET	France	FR 10/01056	FR 2957518	
				PCT	PCT/FR2011/000148	WO 2011/114024 A1	
				EUROPE	11716284.2	EP 2547291	2547291
				USA	13/583,701	US 2013006374	
				Afrique du Sud	2012/06423		2012/06423
				Corée du Sud	10-2012-7024005	KR 20130006447	

### 11.2.2.2. La gamme de produits « Jazz »

Jazz est un implant destiné à la chirurgie de la colonne vertébrale et permettant d'effectuer des chirurgies visant à fusionner des vertèbres entre elles lors du traitement des pathologies suivantes : scoliose, traumatologie, pathologies dégénératives et tumorales. Constitué d'une partie métallique et d'une tresse textile en polyester, il permet avec un seul diamètre d'implant d'adresser toutes les configurations anatomiques ainsi que toutes les stratégies chirurgicales là où les produits concurrents peuvent comporter jusqu'à 50 types d'implants différents.

<sup>40</sup> La « date de priorité » du brevet est la date qui correspond au premier dépôt effectué. Sous réserve de leur délivrance, les brevets sont délivrés pour une durée de 20 ans à compter de leur date de dépôt respective (c'est-à-dire à compter de la date de dépôt de la demande nationale, européenne ou internationale correspondant, étant précisé que (i) les demandes de brevet internationales (PCT) et/ou nationales (Europe, USA, etc.) doivent nécessairement intervenir dans un délai de 12 mois suivant la date de dépôt de la demande de brevet servant de priorité pour bénéficier de cette priorité) et (ii) lorsque les produits sont enregistrés (i.e. obtention d'une autorisation de mise sur le marché) et correspondent à certains critères spécifiques dépendant du pays concerné, les brevets sont susceptibles de bénéficier d'un prolongement de leur durée de protection allant de 6 mois à 5 ans au maximum.

<sup>41</sup> « Publication » fait référence à une demande de brevet ayant fait l'objet d'un dépôt et ayant été rendue publique par l'autorité compétente, avec la référence correspondante (celle-ci intervient en règle générale au bout de 18 mois postérieurement à la date de priorité). Cette publication empêche alors tout dépôt ultérieur de la même invention pour défaut de nouveauté.

<sup>42</sup> « Délivrance » signifie que le brevet est accepté dans le pays concerné et que la Société peut s'en prévaloir sans restriction pour protéger une invention.



La Société a notamment protégé l'implant et son mode de fonctionnement mécanique ainsi que l'instrument majeur qui permet sa mise en œuvre. Deux alternatives potentielles ont également fait l'objet du dépôt de demandes de brevets.

La gamme Jazz comprend sept dépôts en France qui ont ensuite été gérés selon la procédure exposée ci-dessus. Les cinq premiers dépôts ont donné lieu à la délivrance de cinq brevets d'invention français (10/00040, 10/04786, 11/02072, 11/03319 et 13/60195). Les brevets et demandes de brevets couvrant cette gamme de produits sont détaillés ci-dessous :

Gamme de Produits	Date de Priorité	Titre	Dé détenteur	Extensions			
				Pays	N° Dépôt	Publication	Délivrance
JAZZ	06/01/2010	Dispositif de fixation vertébrale	IMPLANET	France	FR 10/00040	FR 2954905	10 00040
				PCT	PCT/FR2011/000005	WO 2011/083261 A1	
				EUROPE	11703720.0	EP 2521500	EP 2521500
				USA	13/541,271	US 20120271354	
				Afrique du Sud	2012/04047		2012/04047
				Australie	2011204541	AU 2011204541	
				Chine	201180005413.3	CN102695467A	201180005413.3
				Corée du Sud	10-2012-7017518	10-2012-0107984	
				Inde	5247/DELNP/2012		
	Japon	2012-547528					
	08/12/2010	Dispositif de mise en tension d'une bande souple	IMPLANET	France	FR 10/04786	FR 2968739	10 04786
				PCT	PCT/FR2011/000639	WO 2012/076771 A1	
				EUROPE	11807713.0		
				USA	13/906 550	US 20130261680 A1	US 8,728,083 B2
				USA	14/275,236		
	30/06/2011	Dispositif de fixation vertébrale (Implant à boucle)	IMPLANET	France	FR 11/02072	FR 2977138	11 02072
				PCT	PCT/FR2012/000259	WO 2013/001180 A1	
				EUROPE	12738485.7	EP 2725993	EP 2725993
				USA	14/128214	US 20140114356 A1	
				Afrique du Sud	2013/08615		
				Australie	2012277658		
				Chine	201280031789.6	Abandon	
				Corée du Sud	10-2013-7034261		
				Inde	10048/DELNP/2013		
	28/10/2011	Tendeur à lamelle	IMPLANET	France	FR 1103319	FR 2981841	
				PCT	PCT/FR2012/052454	WO 2013/06990 A1	
				EUROPE	12794370.2		
				USA	14/350387	US 20140277207 A1	
				Chine	201280053640.8		
				Corée du Sud	10-2014-7010814		
	18/10/2013	Dispositif et système de fixation vertébrale pour maintien d'une vertèbre sur une tige, Méthode de blocage d'une boucle avec un tel dispositif (JAZZ Linéaire)	IMPLANET	France	FR 13/60195		
				EUROPE	14003529.6		
USA				14/514764			
19/12/2013	Dispositif de fixation vertébrale à double accroche, Système et Méthode de blocage d'une boucle avec un tel dispositif (JAZZ Crochet)	IMPLANET	France	FR 13/63093			
20/01/2014	Dispositif et Méthode de fixation d'une bande plate sur une partie osseuse (JAZZ Autostable)	IMPLANET	PCT	PCT/FR2014/053429			
			France	FR 15/50441			

### 11.2.2.3. La gamme de produits « Autres implants du rachis »

La Société a également développé une gamme d'implants de stabilisation de la colonne vertébrale reposant sur un concept plus classique et mettant en œuvre des vis pédiculaires ainsi que des

crochets. Lors de ce projet, elle a inventé un dispositif de liaison transverse permettant de relier les tiges d'union du montage l'une avec l'autre dans le but de former un cadre indéformable.

La Société a, de plus, protégé un implant intersomatique innovant destiné à être introduit entre deux vertèbres afin d'améliorer la stabilisation de la colonne en vue de l'obtention d'une fusion. Les formes ainsi que les instruments développés permettent d'obtenir une mise en place facilitée par rapport aux implants concurrents.

Les brevets et demandes de brevets couvrant cette gamme de produits sont détaillés ci-dessous :

Gamme de Produits	Date de Priorité	Titre	Détenteur	Extensions			
				Pays	N° Dépôt	Publication	Délivrance
Autres Implants du Rachis	08/04/2010	Système et dispositif de liaison transverse pour colonne vertébrale	IMPLANET	France	FR 10/01489	FR 2958532	10 01489
				PCT	PCT/FR2011/000200	WO 2011/124789 A1	
				EUROPE	11719595.8	EP 2555697	
				Corée du Sud	10-2012-7026102	10-2013-0041778	
				Inde	8615/DELNP/2012		
				Japon	2013-503151	2013-523300 A	
08/02/2012	Implant intersomatique et outil pour installer un tel implant (Cage TLIF)	IMPLANET	France	FR 12/00385	2 986 416	12 00385	
			PCT	PCT/FR2013/050254	WO 2013/117861 A1		
			EUROPE	13706645.2			
			USA	14/377198	US 20150012099 A1		

#### 11.2.2.4. La gamme de produits « Arthroscopie »

Les deux familles du tableau suivant concernent la chirurgie arthroscopique de l'épaule.

La première protège un instrument de mise en place d'une ancre de stabilisation destinée à la réparation de la coiffe des rotateurs. L'invention décrit un dispositif permettant de protéger les fils de suture liés à l'ancre lors sa phase d'implantation.

La deuxième décrit une ancre de stabilisation dite de « second rang » permettant l'insertion des fils de suture du tendon directement lors son implantation par vissage ainsi que la mise en tension automatique desdits fils.

Les brevets et demandes de brevets couvrant cette gamme de produits sont détaillés ci-dessous :

Gamme de Produits	Date de Priorité	Titre	Détenteur	Extensions			
				Pays	N° Dépôt	Publication	Délivrance
Arthroscopie	21/12/2007	Dispositif ancillaire pour l'ancrage d'un tissu	IMPLANET	France	FR 07/09089	FR 2925286	709,089
				France	FR 07/09090	FR 2925287	07 09090
	21/12/2007	Dispositif d'ancrage d'un tissu dans un os	IMPLANET	PCT	PCT/FR2008/001814	WO 2009/106741 A1	
				EUROPE	08 872893.6	EP 2229107	

### 11.2.3. Brevets actuellement exploités

---

A l'exception des titres suivants (mentionnés dans les tableaux ci-dessus) (i) « *Dispositif d'ancrage d'un tissu dans un os* », (ii) « *Tendeur à lamelle* » et (iii) « *Implant intersomatique et outil pour installer un tel implant* », qui ne font pas l'objet d'une exploitation commerciale par la Société, les brevets et demandes de brevets de la Société font tous l'objet d'une exploitation directe par la Société.

### 11.2.4. Territoires protégés

---

Depuis 2007, toutes les demandes de brevets sont initialement déposées en France. Elles sont ensuite étendues, le cas échéant, à l'étranger *via* la procédure PCT, au plus tard dans un délai de 12 mois suivant la date de priorité.

Le choix des territoires retenus pour les entrées en phases nationales/régionales est fonction de la stratégie d'Implanet.

Les territoires couverts englobent systématiquement l'Europe et les Etats-Unis. Elles couvrent aussi généralement l'Australie, le Japon, la Corée du Sud, ainsi que, le cas échéant, d'autres pays choisis en fonction de leur pertinence par rapport à l'invention faisant l'objet de la demande de brevet.

Les tableaux figurant au paragraphe 11.2.2 ci-dessus présentent les territoires couverts par chaque famille de brevets détenue par la Société.

### 11.2.5. Litiges

---

A ce jour, aucun litige portant sur des droits de propriété intellectuelle n'est survenu, qu'il s'agisse d'un litige à l'encontre d'un tiers ou dirigé contre la Société.

### 11.2.6. Licences

---

Implanet a sécurisé un portefeuille de propriété industrielle pour protéger ses innovations. Elle est seule propriétaire de l'ensemble des droits et aucune licence n'a été accordée sur les droits de propriété industrielle de la Société.

## 11.3. MARQUES ET DESSINS ET MODELES

Implanet, dans sa stratégie de dépôt des marques et de dessins et modèles, procède à leur enregistrement par la voie nationale ou internationale. Les enregistrements de marques sont en général accordés pour une durée de dix ans renouvelables indéfiniment, sous réserve du paiement des taxes de renouvellement et à condition, dans certains pays, qu'elles fassent l'objet d'une exploitation sérieuse. Les enregistrements de dessins et modèles sont en général accordés pour une durée de cinq ans renouvelable par périodes de cinq ans jusqu'à un maximum de vingt-cinq ans, sous réserve du paiement des taxes de renouvellement.

Il n'existe aucun litige relatif aux marques ni aucune procédure d'opposition qui aurait été intentée par la Société (à l'encontre d'une demande de marque d'un tiers) ou par un tiers (à l'encontre d'une demande de marque de la Société).

Implanet est titulaire des marques suivantes :

Date de dépôt	Intitulé	Dépôt initial	Classes	Certificat	Extensions
14/11/2007	IMPLANET PARTNERS (verbale)	France	9, 10, 42	07/3537411	Italie, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne,
14/11/2007	IMPLANET (Logo)	France	9, 10, 42	07/3537412	Italie, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis
14/11/2007	IMPLANET (verbale)	France	9, 10, 42	07/3537413	Italie, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis
14/11/2007	IMPLANET SMART SYSTEM	France	9, 10, 42	07/3543997	Italie, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne,
05/02/2009	IMPLANET + Logo + « Gold Standards For Everybody”	France	9, 10, 42	09/3627623	Italie, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis
05/02/2009	Combination of colors : PINK 5rubine Red C) + Grey	France	10, 35, 42	09/3627625	
11/05/2009	IMPLANET + Logo + « Smarter Medical Device Company”	France	9, 10, 42	09/3649719	Italie, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Japon

Implanet est titulaire des dessins et modèles suivants:

Date de Priorité	Titre	Détenteur	Pays	N° de Dépôt	Date d'enregistrement	Statut
26/05/2009	Assistant Numérique	IMPLANET	Etats-Unis	D626550	02/11/2010	Accordé
			Etats-Unis	D626558	02/11/2010	Accordé
			Etats-Unis	D626551	02/11/2010	Accordé

#### 11.4. NOMS DE DOMAINE

Implanet est détentrice des noms de domaines suivants :

Noms de domaine	Date de création	Date d'expiration	Date de dernière maj
implanet.com	2007-08-09	2017-04-24	2015-04-07
implanet-institute.org	2008-09-23	2016-09-23	2015-08-28
implanet-invest.com	2013-09-12	2016-09-12	28/08/2015
implanet.org	2007-02-19	2017-02-19	2015-12-21
implanet.name	2007-02-19	2017-02-19	2015-12-21
implanet.fr	2007-02-20	2017-01-05	2015-12-07
implanet.biz	2007-02-20	2016-02-19	2015-12-21
implanet-spine.info	2007-06-12	2016-06-12	2015-05-18
implanet-spine.org	2007-06-12	2016-06-12	2015-05-18
implanet-spine.biz	2007-06-12	2016-06-11	2015-05-18
implanet-spine.com	2007-06-12	2016-06-12	2015-05-18
implanet-spine.us	2007-06-12	2016-06-11	2015-05-18
implanet-spine.net	2007-06-12	2016-06-12	2015-05-18
myscoliosis.org	2015-12-03	2016-12-03	2015-12-03
myscoliosis.us	2015-12-03	2016-12-02	2015-12-03
myscoliosis.info	2015-12-03	2016-12-03	2015-12-03
myscoliosis.me	2015-12-03	2016-12-03	2015-12-03
myscoliosis.fr	2015-12-03	2016-12-03	2015-12-03
myscoliosis.eu	2015-12-03	2016-12-03	2015-12-03

Les noms de domaine sont indéfiniment renouvelables à échéance annuelle ou biennale.

#### 11.5. NANTISSEMENT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Afin de garantir le remboursement par la Société de l'emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros souscrit par KREOS CAPITAL IV (UK) LTD, la Société a consenti à ce dernier le 19 juillet 2013 un nantissement sur la totalité de son fonds de commerce comprenant, en particulier, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle détenus et à détenir par la Société (brevets, dessins et modèles, noms de domaine, marques) tels que décrits dans le présent chapitre 11 (cf. section 22.3.3 du Document de référence pour les conditions dudit emprunt obligataire).

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1. PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

12.1.1. Communiqué de presse en date du 26 janvier 2016 : la Société annonce une hausse du chiffre d'affaires Groupe 2015 (hors hanche) de + 6% à 6,7 M€ et une forte croissance de l'activité Rachis (JAZZ) de + 45% à 2,8 M€.

La Société annonce une croissance de son chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre et pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, déclare : « Notre performance annuelle démontre une forte progression du chiffre d'affaires en Rachis, grâce à la conquête de parts de marché en chirurgies de la scoliose pédiatrique, et l'attaque du marché plus large du rachis dégénératif adulte, pour lequel nous prévoyons de lancer plusieurs nouveaux produits cette année. Nos perspectives sur 2016 sont excellentes et nous sommes confiants quant à la poursuite de notre croissance sur l'ensemble de nos territoires, et à l'accélération de l'adoption de notre technologie par les chirurgiens. »

Chiffre d'affaires (en K€ - Normes IFRS)	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre	1 599	2 047	-22%
Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre	1 707	1 954	-13%
Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre	1 693	1 188	+42%
Rachis (JAZZ)	561	658	-15%
Genou + Arthroscopie	1 093	1 190	-8%
Hanche	-	-	-
Chiffre d'affaires total 4 <sup>ème</sup> trimestre	1 654	1 848	-10%
Rachis (JAZZ)	2 806	1 930	+45%
Genou + Arthroscopie	3 847	4 343	-11%
Hanche	-	765	-
Chiffre d'affaires 2015	6 653	7 038	-5%
Chiffre d'affaires 2015 - retraité Hanche	6 653	6 273	+6%

Les performances de la société en Rachis s'élevèrent à +78%, +54% et +101% sur les trois premiers trimestres de l'année. Le quatrième trimestre est en retrait relatif par rapport à la même période de l'année dernière suite à d'importantes commandes de stock par certains distributeurs aux États-Unis fin 2014. Néanmoins sur ce trimestre, le nombre de chirurgies JAZZ est en progression de + 56% par rapport au T4 2014.

En séquentiel trimestriel, l'activité Rachis poursuit sa progression dans le mix produits et représente 51% des ventes totales. Le chiffre d'affaires trimestriel réalisé sur l'activité demeure à un niveau de progression en ligne avec les prévisions de la société. L'activité Rachis poursuit sa montée en puissance en France et dans le Reste du monde, où les niveaux de croissance s'élevèrent respectivement de +34% à 219 K€ (vs. 163 K€) et +129% à 153 K€ (vs. 67 K€).

Le chiffre d'affaires d'Implanet s'élève à 6 653 K€ sur 2015, en léger recul de -5% par rapport à un exercice 2014 (7 038 K€) intégrant 765 K€ de ventes résiduelles relatives à l'activité Hanche, sans lesquelles la croissance est de +6% par rapport à un chiffre d'affaires ajusté à 6 273 K€.

Alors que la performance globale est impactée par un recul de l'activité Genou de -11% à 3 847 K€ (vs. 4 343 K€) dans un environnement très concurrentiel, la performance 2015 est soutenue par un

niveau record de ventes en Rachis, avec une hausse de +45% à 2 806 K€ (vs. 1 930 K€ en 2014). L'activité Rachis a représenté 42% des ventes totales du groupe en 2015 contre 27% en 2014. Cette progression de premier plan du chiffre d'affaires en Rachis est matérialisée par la performance homogène des différents canaux de distribution sur l'ensemble des marchés du groupe : +47% à 952 K€ aux États-Unis\*, +47% à 1 203 K€ en France\* (vs. 821 K€) et +41% dans le Reste du monde à 651 K€ (vs. 461 K€).

Au 31 décembre 2015, Implanet a vendu 843 unités JAZZ aux États-Unis, 2 543\* en France et 2 224 dans le reste du monde, pour un total de 5 601 unités et une croissance en volume de +31% (vs. 4 260 au 31 décembre 2014).

\*Il convient de lire :

- « +47% à 952 K€ en France, +47% à 1 203 K€ aux États-Unis (vs. 821 K€) » au lieu de « +47% à 952 K€ aux États-Unis, +47% à 1 203 K€ en France (vs. 821 K€) » ; et

- « 2 534 en France » au lieu de « 2 543 en France ».

#### **12.1.2. Communiqué de presse en date du 28 janvier 2016 : la Société annonce le succès d'une première chirurgie de scoliose idiopathique réalisée au Brésil avec la plateforme JAZZ**

---

La Société annonce le succès d'une première chirurgie de scoliose idiopathique réalisée au Brésil avec la plateforme JAZZ. Cette chirurgie a été réalisée avec succès par le Dr Raphael Pratali et son équipe à l'Hospital do Servidor Público Estadual, à São Paulo. De nouvelles chirurgies sont d'ores et déjà programmées dans le pays.

*« La technologie JAZZ est une excellente alternative aux vis pour maximiser la correction des grandes déformations de la colonne vertébrale. Recourir aux implants JAZZ pour une construction hybride en chirurgie de la scoliose idiopathique permet de rétablir l'équilibre sagittal chez le patient. En réduisant de façon significative le temps opératoire, on offre une sécurité supplémentaire au patient. Il est évident que j'utiliserai dorénavant la technologie JAZZ au cours de mes prochaines chirurgies », déclare le Dr Pratali.*

Alvaro Tadeus, Directeur Général d'Importek, partenaire commercial d'Implanet au Brésil, déclare : « Nous sommes ravis du consensus unanime qu'a remporté cette première chirurgie, réalisée par un éminent chirurgien de la colonne vertébrale au Brésil. Nous allons désormais pouvoir accélérer la commercialisation de la technologie JAZZ sur notre territoire en nous appuyant sur notre connaissance approfondie du marché du rachis, notre réseau de leaders d'opinion influents et notre structure commerciale dédiée. »

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, conclut : « Nous sommes admiratifs du délai très court de seulement deux mois entre le feu vert des autorités de santé brésiliennes pour la commercialisation de JAZZ et cette première chirurgie. Le Dr Pratali et son équipe sont ravis des bénéfices que notre technologie leur a offert à tous les égards. Cela permettra sans aucun doute de démocratiser son adoption auprès de leurs pairs sur ce marché qui a recensé près de 27 000 chirurgies de fusion vertébrale en 2015. »

#### **12.1.3. Communiqué de presse en date du 1<sup>er</sup> février 2016 : la Société annonce sa participation au BIO CEO & Investor Conférence 2016 à New York.**

---

La Société annonce que sa direction générale participe au BIO CEO & Investor Conference 2016 qui se tient les 8 et 9 février 2016 prochains au Waldorf Astoria à New York.

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, présente les activités de la société et prend part à des rendez-vous individuels avec les investisseurs participant à l'évènement. BIO CEO & Investor Conference 2016 réunit plus de 200 sociétés privées et cotées parmi plus de 650 investisseurs institutionnels nord-américains.

#### **12.1.4. Communiqué de presse en date du 8 février 2016 : la Société annonce la nomination de Brian T. Ennis à la Direction de sa filiale aux Etats-Unis.**

---

La Société annonce la nomination de Brian T. Ennis au poste de Président de Implanet America. À ce titre, il prend la direction de Implanet America et a pour objectif d'optimiser sa structure organisationnelle afin d'accélérer l'adoption et la progression de la technologie JAZZ sur ce marché crucial.

Brian T. Ennis, Président de Implanet America, déclare : *« C'est un grand privilège pour moi que de rejoindre l'équipe d'Implanet. Je me réjouis de l'opportunité qui m'est offerte de diriger cette filiale et de l'accompagner dans ses ambitions de développement rapide sur le marché US. Je suis convaincu du fort potentiel de croissance de la technologie de la bande sous-lamaire pour les marchés des déformations sévères et des pathologies dégénératives du rachis. »*

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, conclut : *« Nous sommes très heureux d'accueillir Brian pour prendre la tête de l'équipe d'Implanet America. Son expérience, sa vision stratégique et ses compétences managériales lui permettront de mettre en œuvre avec succès le plan de croissance ambitieux d'Implanet aux États-Unis. Au cours de sa carrière, il a su relever chaque nouveau défi en obtenant d'excellents résultats, quelle que soit la problématique. Son parcours jalonné de succès en fait un leader naturel pour notre filiale aux États-Unis, qui compte désormais une équipe commerciale solide et plus de 25 agences partenaires couvrant 60 % du pays. Je suis convaincu que la contribution de Brian sera déterminante pour nous permettre de franchir de nouvelles étapes majeures dans notre développement. »*

#### **12.1.5. Communiqué de presse en date du 9 mars 2016 : Implanet participera à la 28ème conférence annuelle de la banque ROTH aux États-Unis**

---

La Société annonce que sa direction participera et présentera à l'occasion de la 28ème conférence annuelle de la banque ROTH, qui se tiendra du lundi 14 au mercredi 16 mars 2016 à Laguna Niguel en Californie.

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, présentera les activités de la société mercredi 16 mars 2016 à 7h00. Pendant toute la durée de la conférence, il rencontrera les investisseurs inscrits à l'occasion de rendez-vous individuels.

La 28e Conférence annuelle de ROTH Capital est l'une des plus importantes du genre aux États-Unis. Suite au succès des événements lors des années précédentes, la Conférence ROTH, avec plus de 500 entreprises participantes et plus de 3000 participants, mettra en vedette des présentations de centaines d'entreprises publiques et privées de secteurs variés. La nomination de Brian T. Ennis au poste de Président de Implanet America. À ce titre, il prend la direction de Implanet America et a pour objectif d'optimiser sa structure organisationnelle afin d'accélérer l'adoption et la progression de la technologie JAZZ sur ce marché crucial.



#### **12.1.6. Communiqué de presse en date du 14 mars 2016 : Lancement d'une étude clinique prospective et multicentrique avec TFS International**

---

La Société annonce le lancement d'une étude clinique prospective et multicentrique visant à étayer les résultats de la technologie JAZZ dans les indications dégénératives et les corrections des déformations rachidiennes chez l'adulte.

Implanet a conclu un partenariat avec une CRO (Contract Research Organization) de renom, TFS International, société spécialisée dans les essais cliniques, afin de garantir la validité scientifique de la conception et de la mise en œuvre de l'étude.

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, déclare : *« Nous sommes ravis d'annoncer cette première étape importante dans la mise en place de notre étude clinique prospective et multicentrique aux États-Unis. Nous avons conclu un partenariat avec une CRO réputée afin d'organiser et de gérer le projet selon les normes les plus élevées et rigoureuses possibles. La technologie JAZZ Band® est un outil innovant, désormais à disposition des chirurgiens afin de les aider à améliorer la fusion rachidienne dans les chirurgies complexes de l'adulte. En tant que leader mondial sur ces technologies, nous sommes heureux de jouer un rôle moteur, à la fois dans le développement rapide de notre portefeuille de produits et dans la validation des résultats cliniques et économiques. »*

Parallèlement à ce partenariat avec TFS International, Implanet finalise actuellement plusieurs accords avec des centres hospitaliers américains de tout premier ordre, possédant une véritable expertise dans le traitement des pathologies rachidiennes dégénératives complexes chez l'adulte et montrant un vif intérêt pour le développement de plateformes technologiques innovantes sur les implants rachidiens.

Daniel Spasic, Directeur général de TFS International, ajoute : *« Nous sommes très heureux de la décision de la société Implanet de collaborer avec TFS International pour cette étude multicentrique américaine. TFS va maintenant, avec quelques-uns des centres médicaux les plus renommés du pays, travailler avec diligence pour assurer l'exécution d'une étude réussie et aider à positionner Implanet comme une société hautement innovante dans les chirurgies complexes de la colonne vertébrale. »*

#### **12.1.7. Communiqué de presse en date du 30 mars 2016 : la Société annonce ses résultats annuels 2015**

---

La Société annonce ses résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 mars 2016.

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, déclare : *« Nous poursuivons le déploiement commercial de notre plateforme technologique JAZZ. La forte croissance de nos ventes est le fruit d'une stratégie d'accès direct à nos deux principaux marchés, la France et les États-Unis, dans lesquels l'adoption de notre technologie s'est accélérée au cours du deuxième semestre. Cette croissance devrait se poursuivre en 2016, notamment grâce à l'utilisation croissante de la plateforme JAZZ dans le traitement des pathologies rachidiennes dégénératives chez l'adulte. Toutefois, la forte croissance de l'activité Rachis n'a que partiellement compensé l'arrêt de l'activité Hanche. Sur le plan financier, nous avons réalisé les investissements prévus qui doivent nous permettre d'accompagner cette croissance tout en maîtrisant nos dépenses opérationnelles. L'augmentation régulière du nombre de chirurgiens utilisateurs nous permet d'être plus que jamais convaincus de la valeur médicale de notre plateforme technologique JAZZ et confiants sur la poursuite de notre expansion et de la croissance de nos ventes au cours des prochains trimestres ».*

En K€ - Normes IFRS	2015	2014	Variation %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 653</b>	<b>7 038</b>	<b>-5%</b>
<i>Dont Rachis</i>	<i>2 806</i>	<i>1 930</i>	<i>+45%</i>
Coût des ventes	-4 070	-4 100	-1%
<b>Marge brute</b>	<b>2 583</b>	<b>2 938</b>	<b>-12%</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<i>38,8%</i>	<i>41,7%</i>	
<i>Recherche &amp; Développement</i>	<i>-732</i>	<i>-1 177</i>	<i>-38%</i>
<i>Affaires réglementaires, Assurance qualité</i>	<i>-940</i>	<i>-812</i>	<i>+16%</i>
<i>Ventes, distribution, marketing</i>	<i>-4 480</i>	<i>-3 301</i>	<i>+36%</i>
<i>Coûts des opérations</i>	<i>-792</i>	<i>-922</i>	<i>-14%</i>
<i>Frais généraux et administratifs</i>	<i>-3 271</i>	<i>-3 363</i>	<i>-3%</i>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-7 632</b>	<b>-6 637</b>	<b>-15%</b>
Résultat net	-8 008	-6 872	-28%

Note : les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification est en cours d'émission

### 2015 : accélération de la croissance de JAZZ

La Société réalise une nouvelle performance annuelle de premier ordre en Rachis (JAZZ), cœur d'activité d'Implanet, grâce à la poursuite régulière de la conquête de parts de marché en chirurgies de la scoliose pédiatrique (déjà plus de 10% de parts de marché en France) et à l'utilisation croissante de la plateforme JAZZ dans le traitement des pathologies rachidiennes dégénératives chez l'adulte, marché représentant 80% des chirurgies de fusion vertébrales dans le monde.

Les ventes record de l'activité Rachis en 2015, en progression de +45% à 2 806 K€, ont permis à cette activité de représenter 42% des ventes totales contre 27% en 2014. Cette progression a été soutenue par une performance robuste sur chacun des marchés de la Société :

En K€	2015	2014	Variation %
<b>Chiffre d'affaires en Rachis</b>	<b>2 806</b>	<b>1 930</b>	<b>+45%</b>
<i>France</i>	<i>952</i>	<i>648</i>	<i>+47%</i>
<i>États-Unis</i>	<i>1 203</i>	<i>821</i>	<i>+47%</i>
<i>Reste du Monde</i>	<i>651</i>	<i>461</i>	<i>+41%</i>

### Augmentation des dépenses opérationnelles pour accompagner la croissance

L'expansion de la Société et le succès rencontré par la plateforme technologique JAZZ ont été soutenus par des investissements majoritairement centrés sur le développement du marché américain. Ces dépenses de 1,5 M€ ont permis d'étendre la couverture commerciale du territoire nord-américain avec un réseau commercial de 30 agents au 31 décembre 2015, et de conduire une étude clinico-économique d'envergure démontrant les résultats cliniques de la plateforme technologique JAZZ pour les patients, ainsi que ses bénéfices économiques pour les établissements de soins.

La Société a également renforcé sa couverture commerciale pour la distribution de sa plateforme technologique JAZZ en Europe et en Amérique Latine et s'appuie désormais sur un réseau de quatorze distributeurs.

Après prise en compte des charges opérationnelles qui ont progressé de 640 K€ pour s'élever à 10 215 K€ contre 9 575 K€ en 2014, Implanet a enregistré au 31 décembre 2015 une perte opérationnelle de -7 632 K€ (vs. -6 637 K€) et un résultat net de -8 008 K€ (vs. -6 872 K€).

## Trésorerie et placements financiers

Implanet disposait au 31 décembre 2015 d'une trésorerie et de placements financiers de 7,1 M€ (vs. 5,2 M€ au 31 décembre 2014).

La Société a en outre la possibilité d'obtenir auprès de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND un financement complémentaire de 4,0 M€ sous la forme d'OCABSA.

## Avancées significatives et faits marquants en 2015

### Clinique et formation

- publication des résultats cliniques d'une étude comparative démontrant l'efficacité de JAZZ dans le traitement de la scoliose idiopathique par l'équipe des Professeurs Mazda et Ilharreborde (APHP – Hôpital Robert Debré) ;
- résultats préliminaires de l'étude biomécanique réalisée à la Mayo Clinic démontrant l'efficacité de JAZZ en protection des vis implantés dans des os de mauvaise qualité ;
- formation de 58 chirurgiens, agents et distributeurs dans le cadre de 10 sessions au sein de la « Jazz Academy ». La formation de ces experts mondiaux doit à court terme favoriser l'adoption de la plateforme JAZZ et en faciliter sa commercialisation.

### Protection intellectuelle et autorisations réglementaires

- protection de la technologie de JAZZ définitivement accordé en Europe jusqu'en 2031 ;
- marquage CE en Europe et autorisations réglementaires 510(k) aux États-Unis pour la commercialisation de l'ensemble des diamètres de JAZZ et de leur utilisation avec la totalité des systèmes de fixation thoraco-lombaires existants (vis et crochets) ;
- autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de la plateforme technologique JAZZ.

## Perspectives 2016

En 2016, Implanet continuera son expansion en poursuivant sa stratégie de développement sur deux axes principaux : clinique et opérationnel.

### Axe de développement clinique

**Accélérer la conquête de parts de marché dans le traitement des pathologies rachidiennes dégénératives chez l'adulte, un marché d'environ 700.000 chirurgies par an dans le monde :**

- publication des résultats préliminaires du suivi clinique de plus de 30 patients à l'Ohio State University ;
- lancement d'une étude clinique prospective multicentrique dans les indications dégénératives et les corrections des déformations rachidiennes chez l'adulte. Recrutement de 125 patients auprès de 5 centres hospitaliers américains de renom ;
- innovation permanente avec le lancement d'une gamme dégénérative venant s'intégrer dans la plateforme technologique JAZZ.

## Axe de développement opérationnel

- optimisation de la structure et accélération de l'adoption de la technologie JAZZ aux États-Unis, avec notamment la nomination depuis début 2016 de Brian T. Ennis au poste de Président d'Implanet America ;
- consolidation de l'expansion géographique sur des marchés majeurs tels que celui du Brésil (près de 27.000 chirurgies de fusion vertébrale en 2015<sup>43</sup>), avec le succès d'une première chirurgie de scoliose idiopathique réalisée au Brésil par le Dr Raphael Pratali et son équipe à l'Hospital do Servidor Público Estadual, à São Paulo ;
- stabilisation de l'activité historique du genou permettant à la Société de bénéficier d'effets d'échelle sur sa structure opérationnelle (commercial, logistique, production, affaires réglementaires,...).

### 12.1.8. Communiqué de presse en date du 5 avril 2016 : Mise sur le marché d'un nouvel implant : JAZZ LOCK®

---

La Société annonce le feu vert des autorités américaine et européenne avec l'obtention du 510k et du marquage CE pour la mise sur le marché de son nouvel implant Jazz Lock®.

Innovation majeure et premier composant d'une gamme innovante de produits à bandes dédiée à la chirurgie des pathologies du rachis dégénératif, Jazz Lock®, technologie protégée, est un nouvel implant qui élargit la plateforme technologique JAZZ et permet à Implanet d'étendre son activité au marché du rachis cervical, estimé à plus de 200 M\$ dans le monde<sup>44</sup>. Jazz Lock® s'appuie sur la plateforme de tresse sous-lamaire en polyester, mais supprime la vis de serrage et la tige d'union de son mécanisme de blocage. Jazz Lock® simplifie la procédure chirurgicale en supprimant deux étapes importantes grâce à un système de verrouillage unique par sertissage. Implanet offre ainsi aux chirurgiens une nouvelle solution inédite avec une technique opératoire optimisée et reproductible, permettant notamment une réduction de la durée opératoire.

Régis Le Couedic, Directeur Recherche et Développement d'Implanet, déclare : « *Innover pour maintenir en permanence notre avantage technologique est essentiel. Au cours des deux dernières années, nos efforts se sont portés sur la finalisation de notre gamme d'implants Jazz®, avec notamment la gamme de connecteurs la plus étendue du marché, pour une compatibilité totale avec l'ensemble des systèmes de fixation existants. Fruit de la collaboration avec un groupe de chirurgiens de renom, Jazz Lock® est une avancée majeure : non seulement nous maintenons une avance réelle sur le plan de la propriété intellectuelle mais nous simplifions encore notre technologie grâce à notre capacité à innover en permanence pour offrir aux chirurgiens une solution qu'aucun autre acteur ne leur offre jusqu'à présent.* »

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, conclut : « *L'obtention de ces autorisations réglementaires pour la commercialisation de ce nouveau composant majeur de notre plateforme Jazz Band® est une avancée significative en terme d'extension de notre gamme. Déjà solidement positionnés sur le segment le plus technique de la chirurgie des grandes déformations, nous accélérons désormais sur le segment de l'ostéo-dégénératif qui est trois fois plus important<sup>45</sup>. Jazz Lock® est le premier composant d'une gamme innovante de produits à bandes dédiée à la chirurgie des pathologies du rachis dégénératif, devant voir le jour rapidement, conformément à notre plan*

<sup>43</sup> Source : GlobalData, version 2015, « Global Spinal Market 2005-2021 ».

<sup>44</sup> Source : i-Data pour l'année 2010

<sup>45</sup> Source : i-Data pour l'année 2010

d'exécution. Le lancement commercial de Jazz Lock est en cours et vient étoffer le catalogue produit de nos équipes. »

#### 12.1.9. Communiqué de presse en date du 28 avril 2016 : La Société annonce son chiffre d'affaires du premier trimestre 2016

La Société annonce son chiffre d'affaires du premier trimestre 2016.

Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet, déclare : « La croissance solide du chiffre d'affaires du groupe résulte d'une dynamique continue, centrée sur la commercialisation de notre plateforme technologique JAZZ pour la chirurgie du rachis. Notre croissance actuelle s'appuie sur de solides fondamentaux : une performance médicale validée, l'augmentation régulière du nombre de chirurgiens utilisateurs de nos implants et une plateforme JAZZ en expansion, permettant d'adresser un nombre croissant d'indications. »

Implanet enregistre pour le T1 2016 un chiffre d'affaires en croissance de +24% à 1 988 K€ (vs. 1 599 K€ pour le T1 2015), à nouveau soutenu par une forte croissance de l'activité Rachis aux États-Unis et une performance solide de l'activité Genou en France. Les ventes à l'international s'élèvent à 906 K€ et représentent 46% du chiffre d'affaires total.

En K€ - Normes IFRS*	T1 2016	T1 2015	Variation
Rachis (dont JAZZ)	837	755	+11%
Genou + Arthroscopie	1 151	844	+36%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1 988</b>	<b>1 599</b>	<b>+24%</b>

\*Chiffres non audités

#### Performance solide des ventes de JAZZ : forte progression aux États-Unis, notamment en ostéo-dégénératif, premier marché de la chirurgie du rachis

Les ventes de l'activité Rachis ont progressé de +11% à 837 K€ (vs. 755 K€ au cours du T1 2015). Les États-Unis, premier réservoir de croissance pour la société, ont solidement performé avec un doublement (+106%) des ventes de JAZZ à 403 K€ vs. 196 K€. En France, deuxième marché où la société opère en direct, les ventes de JAZZ ont affiché une hausse de +21%, compensant la faible activité sur les autres implants rachidiens. L'absence de ventes au Brésil, où les difficultés macro-économiques pèsent sur l'activité locale, a impacté les ventes de l'activité Rachis dans le reste du monde, les rapportant à 175 K€ vs. 305 K€.

La répartition géographique du chiffre d'affaires de l'activité Rachis sur le trimestre met en exergue la forte progression des États-Unis dans le mix produit. Les États-Unis représentent en effet 48% du total des ventes de l'activité Rachis, contre 31% et 21% respectivement pour la France et le reste du monde.

Sur les marchés où la société opère en direct (États-Unis et France), les ventes de JAZZ dédiées aux chirurgies des grandes déformations (scolioses) chez l'enfant et l'adolescent ont progressé sur le trimestre de +41% à 397 K€ (vs. 282 K€). Fort du succès rencontré sur ce marché à haute technicité, Implanet continue à accélérer son déploiement sur le segment plus important de l'ostéo-dégénératif, dont près de la moitié des procédures dans le monde est réalisée aux États-Unis. Ces chirurgies, destinées à la sécurisation de vis pédiculaires chez le patient ostéoporotique ou au remplacement de vis intermédiaires dans les montages spécifiques, ont généré sur ces deux

marchés une croissance de +141% à 222 K€ sur le trimestre (vs. 92 K€), pour totaliser 36% des ventes de JAZZ.

Implanet a également accéléré le recrutement de chirurgiens utilisateurs réguliers de la technologie JAZZ au cours des derniers mois. Sur ces 2 marchés prioritaires, la société recensait 93 chirurgiens référents au 31 mars 2016, dont 49 aux États-Unis et 44 en France (vs. 21 et 29 respectivement au 31 mars 2015).

#### **Forte croissance trimestrielle des ventes de l'activité Genou**

Sur le trimestre, les ventes de l'activité Genou ont progressé de +36% à 1 151K€. Les ventes ont été réalisées à 71% en France, où le chiffre d'affaires s'élève à 823 K€ vs. 523 K€ au T1 2015. Les ventes réalisées dans le reste du monde demeurent stables à 328 K€ vs. 322 K€ au T1 2015.

### **12.2. TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE**

Néant.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1. DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et repris à l'article 21.2.2 du Document de référence.

La direction de la Société est assurée par Ludovic Lastennet en qualité de directeur général.

Ludovic Lastennet a été nommé pour la première fois directeur général le 27 novembre 2012 pour une durée illimitée. Ludovic Lastennet est également salarié de la Société et occupe les fonctions de directeur commercial.

Denis Saint-Denis a été nommé pour la première fois directeur général délégué le 15 octobre 2014 et a démissionné de ses fonctions le 30 juin 2015.

#### 14.1.1. Composition du conseil d'administration

A la Date du Document de référence, le conseil d'administration est composé des 5 administrateurs suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Jean-Gérard Galvez  5, rue Malar, 75007 Paris	Administrateur	Président du conseil d'administration	Gérant de HM Conseils	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 31 mars 2010 et renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015  Nommé en qualité de président du conseil d'administration le 8 janvier 2014 pour la durée de son mandat d'administrateur
Ludovic Lastennet  15, route de Bordeaux 33360 Latresne	Administrateur	Directeur général et Directeur Commercial	N/A	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 janvier 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Brian Ennis  1465 East Massey Road, Memphis, TN 38120 (USA)	Administrateur *	-	Consultant en stratégie	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration en date du 8 janvier 2014 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.  Nomination ratifiée par l'assemblée générale du 10 juin 2014



Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Jan Egberts  Koninginneweg 4 2243 Hb Wassenaar (Pays-Bas)	Administrateur indépendant**	-	Directeur Général de Octopus	Nommé en qualité d'administrateur le 31 mars 2010 et renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Paula NESS SPEERS  187 Grove Street, Wellesley, Massachussets 02482 (USA)	Administrateur indépendant**	-	Associé de la société Health Advances	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 10 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

\*Monsieur Brian Ennis a conclu un contrat de travail à compter du 1er janvier 2016 avec la société Implanet America Inc. et n'est donc plus considéré comme administrateur indépendant depuis cette date.

\*\* Se reporter à la section 16.3.1 pour un descriptif des critères d'indépendance des administrateurs au sens du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF (le « Code MiddleNext »).

La société Kreos Capital IV (UK) Limited représentée par Monsieur Maurizio Petitbon a été nommée en qualité de censeur pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### 14.1.2. Autres mandats sociaux

##### Autres mandats en cours

Nom	Nature du mandat	Société*
Jean-Gérard Galvez	Administrateur Administrateur Administrateur Gérant	Echosens SA Biophytis SA <sup>(1)</sup> Polaris SA HM Conseils
Ludovic Lastennet	Néant	Néant
Brian Ennis	Président	EnniTech LLC
Jan Egberts	Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Directeur général	CHDR Lead Pharma Agendia Pharming, Entrepreneur Fund <sup>(2)</sup> Veritas Investment
Paula NESS SPEERS	Associé Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance	Health Advances Partners Continuing Care Friends of Korea For His Children
Kreos Capital IV (UK) Limited représentée par Maurizio Petitbon	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Kreos Capital Management (UK) Ltd. Kreos Capital III (UK) Ltd. Kreos Capital Management Ltd. Kreos Capital Services Ltd Kreos Capital Services IV Limited Kreos Capital V (UK) Limited Kreos Capital Services V Limited

\* Etant précisé que les sociétés visées sont indépendantes les unes des autres (i.e., elles ne font pas partie du même groupe de sociétés).

(1) Société cotée en France.

(2) Société cotée à Amsterdam.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

Nom	Nature du mandat	Société*
Jean-Gérard Galvez	Président du Conseil de Surveillance Administrateur Président du conseil d'administration	Ceprodi SA Wagram Finances Fastbooking SA
Ludovic Lastennet	Administrateur	Lagae SA
Brian Ennis	CEO	Etex Corporation
Jan Egberts	Directeur général Président du conseil d'administration Administrateur Président du conseil d'administration Associé / Consultant senior Industrie Directeur général Administrateur	OctoPlus Acertys EndoSense Skyline Diagnostics 3i NovaDel <sup>(1)</sup> Bmeyer
Paula NESS SPEERS	Néant	Néant
Kreos Capital IV (UK) Limited représentée par Maurizio Petitbon	Censeur Censeur	Poxel <sup>(2)</sup> ASK <sup>(2)</sup>

\* Etant précisé que les sociétés visées sont indépendantes les unes des autres (i.e., elles ne font pas partie du même groupe de sociétés).

(1) Sociétés cotées aux Etats Unis d'Amérique.

(2) Sociétés cotées en France.

Biographies du président du conseil d'administration, du directeur général et des administrateurs :

**Jean-Gérard GALVEZ – Président du Conseil d'Administration**



Jean-Gérard Galvez a plus de 30 ans d'expérience en management d'entreprises High-Tech et Science de la Vie, carrière effectuée pour une large partie aux Etats-Unis. Après quelques années comme ingénieur chez Dupont de Nemours et une douzaine d'années dans de grands groupes informatiques américains (Control Data, Banctec), dans lesquels il a été Président de filiales et Vice Président International, Jean-Gérard rejoint ActivCard en 1995, une start-up d'origine française, comme Président et CEO. La Société conçoit et commercialise des solutions de sécurité et d'authentification sur Internet. La Société est délocalisée dans la Silicon Valley et introduite au Nasdaq en 2000, levant 300 millions de dollars sur une capitalisation boursière de 2 milliards de dollars.

Jean-Gérard Galvez a été également l'un des administrateurs de la Société OKYZ, start-up française, spécialisée dans les technologies 3D. La Société a été vendue à Adobe en 2005.

Depuis son retour en France en 2006, Jean-Gérard siège aux conseils d'administration de plusieurs sociétés et intervient régulièrement comme conseil dans des opérations de haut de bilan ou de restructuration.

Jean-Gérard Galvez est ingénieur diplômé de l'Institut National Polytechnique de Nancy (génie chimique), possède un DEA de gestion (INP Nancy) et un MBA passé dans le cadre du Stanford Executive Program (Californie).

**Ludovic LASTENNET – Directeur Général et Administrateur**



Ludovic a 19 ans d'expérience dans le domaine médical : biens d'équipement, orthopédie reconstructive, implantologie dentaires.

Il a passé 5 ans en tant que Directeur Général de la filiale française de la société KaVo Dental, appartenant au groupe Danaher Corp après 6 ans en tant que directeur des ventes en France / Allemagne / Autriche / Suisse et des pays de l'Est pour Stryker Corporation.

Il est diplômé de l'école de commerce, ISG, Paris, 1990.

**Brian ENNIS – Administrateur**



Brian apporte à Implanet une expérience réussie de plus de 30 ans dans le développement et la croissance de sociétés de technologies médicales. Après un passage de 11 ans chez Stryker Corporation à divers postes de direction et de présidence tant en Europe qu'aux Etats-Unis, il occupe les fonctions de Président International de Wright Medical Group, groupe spécialisé dans les biotechnologies et dispositifs orthopédiques ; Président chez Empi, société spécialisée dans les solutions médicales électro thérapeutiques ; Président Directeur Général d'Etex Corporation pendant 7 années, pilotant avec succès la transformation de cette startup axée sur la Recherche & Développement de biomatériaux en société commerciale rentable et à forte croissance.

### **M. Jan EGBERTS – Administrateur indépendant**



Jan Egberts a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle aux Etats-Unis. Il a débuté chez MCKINSEY (fusions Acquisitions) puis dans le marketing chez MERCK. Il a ensuite occupé le poste de Vice-président Business Développement Monde chez JONHSON & JOHNSON Medical. Il est l'un des fondateurs de GHX aux Etats-Unis. En 2000, il a conduit le LBO de l'activité champs et tissus chirurgicaux de JONHSON & JOHNSON et sa fusion consécutive avec MÖLNLYCKE Health Care. L'ensemble fut ensuite cédé à Regent Medical pour un montant de 1,25 Milliards de Dollars US. Par la suite, il fut directeur général de NovaDel puis, à son retour en Europe, il a rejoint la société de capital-risque 3i en tant qu'associé et consultant senior Industrie. En 2009, il est devenu directeur général de la société OctoPlus (NYSE : OCTO), basée au Pays-Bas, laquelle a récemment été acquise par Dr Reddy's Laboratories dans le cadre d'une offre publique d'acquisition. Le docteur Egberts est président non-exécutif d'Acertys (Belgique) et de Skyline Diagnostics (Pays-Bas) ainsi que membre non-exécutif du conseil d'administration d'EndoSense (Genève). Il a également été membre non-exécutif du conseil d'administration de Bmeye (cédée à Edwards) ainsi que d'un certain nombre d'autres sociétés américaines spécialisées dans le domaine de la santé.

Jan Egberts est diplômé d'un MBA de la Stanford Graduate School of Business. Il est titulaire d'un M.D. en Médecine de l'université Erasmus de Rotterdam et a de plus effectué son clinicat à la Harvard Medical School.

### **Paula NESS SPEERS – Administrateur indépendant**



S'appuyant sur plus de 30 ans d'expérience aux États-Unis dans l'accompagnement stratégique de sociétés internationales, Paula Ness Speers bénéficie d'une forte expertise dans le secteur de la santé. Durant 7 années chez Bain & Company à Boston, Paula est intervenue comme conseil stratégique auprès de sociétés américaines de technologies innovantes comptant parmi les plus importantes dans le secteur. Elle y crée et dirige le pôle de conseil en Recherche & Développement, dédié à l'accompagnement des sociétés de croissance les plus innovantes en santé, dans la mise en œuvre de stratégies de développement commercial, opérationnel et financier.

Suite à cette riche expérience, Paula Ness Speers co-fonde Health Advances en 1992, société de conseil en stratégie santé de près de 100 collaborateurs basée à Boston, San Francisco, Washington et Zurich. Les clients de Health Advances dirigent tant des start-up issues d'aventures entrepreneuriales que de grands groupes cotés. Depuis 23 ans, Paula s'est construit un réseau notoire auprès de sociétés de technologies médicales et de biotechnologies, ainsi qu'auprès des investisseurs spécialisés. Plus spécifiquement, elle a développé une expertise dans les domaines de l'orthopédie et de la chirurgie du rachis auprès des industriels du secteur. Paula a également mené de nombreuses études d'optimisation des coûts et de stratégies de pénétration du marché de la santé. Paula est diplômée d'un MBA de Columbia University.

### 14.1.3. Déclarations relatives aux membres de la direction et aux administrateurs

---

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les personnes énumérées ci-dessus.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée, en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris par des organismes professionnels désignés).

### 14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Le président du conseil d'administration, le directeur général, les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. (cf. section 17.2).

Les opérations avec des apparentés sont décrites à la section 19 du Document de référence.

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard du Groupe, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration et de direction du Groupe, telles que visées au paragraphe 14.1 ci-dessus, étant toutefois précisé que Rainer Strohmenger, administrateur de la Société, est par ailleurs associé de Wellington Partners qui est actionnaire de la Société.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres de la direction ou l'un des administrateurs de la Société a été nommé.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la Date du Document de référence, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 « Dirigeants et administrateurs » du Document de référence concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Tableaux n° 1 : Tableaux de synthèse des rémunérations et des bons de souscription d'actions (BSA) et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Ludovic Lastennet – directeur général (1)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 2</i> )	194 104 €	212 021 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 4</i> )	362 494 €	- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 6</i> )	- €	- €
<b>Total</b>	<b>556 598 €</b>	<b>212 021 €</b>
<b>Jean-Gérard Galvez – président du conseil d'administration (2)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 2</i> ) - (3)	60 000 €	72 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 4</i> )	105 330 €	- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 6</i> )	- €	- €
<b>Total</b>	<b>165 330 €</b>	<b>72 000 €</b>
<b>Denis Saint-Denis - directeur général délégué (4)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 2</i> )	170 400 €	95 801 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 4</i> )	70 566 €	- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 6</i> )	- €	- €
<b>Total</b>	<b>240 966 €</b>	<b>95 801 €</b>

(1) Nommé directeur général par le conseil d'administration du 27 novembre 2012.

(2) Nommé président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 6 avril 2011.

(3) Honoraires perçus par la Société HM Conseils dont Jean-Gérard Galvez est le gérant.

(4) Nommé directeur général délégué par le conseil d'administration du 15 octobre 2014 ; a démissionné de ses fonctions avec effet au 30 juin 2015.

## Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2014		Exercice 2015	
	montants	montants	montants	montants
	dus (1)	versés (2)	dus (1)	versés (2)
<b>Ludovic Lastennet – directeur général (3)</b>				
Rémunération fixe	165 567 €	165 567 €	201 300 €	201 300 €
Rémunération variable annuelle	22 500 €	- €	- €	22 500 €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle (7)	- €	45 000 €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature (voiture)	6 036 €	6 036 €	10 721 €	10 721 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 104 €</b>	<b>216 604 €</b>	<b>212 021 €</b>	<b>234 521 €</b>
<b>Jean-Gérard Galvez – président du conseil d'administration (4)</b>				
Rémunération fixe (5)	60 000 €	60 000 €	72 000 €	93 000 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature (voiture)	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>72 000 €</b>	<b>93 000 €</b>
<b>Denis Saint Denis - directeur général délégué (6)</b>				
Rémunération fixe	150 000 €	150 000 €	93 101 €	93 101 €
Rémunération variable annuelle	15 000 €	- €	- €	15 000 €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle (7)	- €	35 000 €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature (voiture)	5 400 €	5 400 €	2 700 €	2 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 400 €</b>	<b>190 400 €</b>	<b>95 801 €</b>	<b>110 801 €</b>

(1) au titre de l'exercice.

(2) au cours de l'exercice.

(3) Nommé directeur général par le conseil d'administration du 27 novembre 2012.

(4) Nommé président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 6 avril 2011.

(5) Honoraires perçus par la société HM Conseils dont Jean-Gérard Galvez est le gérant. Cf. section 19.2 du présent Document de référence.

(6) Nommé directeur général délégué par le conseil d'administration du 15 octobre 2014 ; a démissionné de ses fonctions avec effet au 30 juin 2015.

(7) Rémunération exceptionnelle de 35 000 € pour Denis Saint Denis et 45 000 € pour Ludovic Lastennet à la suite de la réalisation de l'introduction en bourse en 2013.

Le bonus de Monsieur Lastennet est défini lors de l'entretien annuel avec un plan d'objectifs précis (critères quantitatifs et critères qualitatifs tels que niveau de trésorerie, niveau de chiffres d'affaires, niveau d'EBITDA, homologation de produits...). Ces objectifs font l'objet d'un avenant au contrat de travail. Le montant du bonus est validé par le Comité des rémunérations sur proposition du directeur général.

**Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants**

<b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b>			
<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>		<b>Montants versés au cours de l'exercice 2014</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2015</b>
<b>Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski (1ter)</b>	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>COFA-Invest représentée par Marie Hélène Plais (1)</b>	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Rainer Strohmenger (1bis)</b>	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Luc Kerboull (2)</b>	Jetons de présence	0 €	n/a
	Autres rémunérations	0 €	n/a
<b>Seventure Partners représentée par Emmanuel Fiessinger (3)</b>	Jetons de présence	0 €	n/a
	Autres rémunérations	0 €	n/a
<b>Jan Egberts</b>	Jetons de présence	0 €	7 500 €
	Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Brian Ennis (4)</b>	Jetons de présence	3 000 €	7 500 €
	Autres rémunérations (5)	\$99 996	\$117 986
<b>Paula Ness Speers (6)</b>	Jetons de présence	0 €	7 500 €
	Autres rémunérations (7)	0 €	\$237 450
<b>Auriga Partners représentée par Philippe Peltier (censeur) (8)</b>	Jetons de présence	0 €	n/a
	Autres rémunérations	0 €	n/a
<b>Kreos Capital IV (UK) LTD représentée par Maurizio Petitbon (censeur)</b>	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations	0 €	0 €

(1) COFA-Invest a démissionné le 13 avril 2015 de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

(1bis) Constatation de la démission lors du conseil d'administration du 24 mars 2016.

(1ter) Constatation de la démission lors du conseil d'administration du 28 avril 2016.

(2) Constatation de la démission lors du conseil d'administration du 08 janvier 2014.

(3) Constatation de la démission lors du conseil d'administration du 15 octobre 2014 (avec effet au 7 octobre 2014).

(4) Nomination lors du conseil d'administration du 08 janvier 2014, approuvée par l'assemblée générale du 10 juin 2014.

(5) Les autres rémunérations versées (honoraires et frais) sont relatives au contrat de prestation de services conclu entre la filiale de la Société, Implanet America Inc., et la société Ennitech LLC, dont Monsieur Brian Ennis est le chief executive officer.

(6) Nomination lors de l'assemblée générale du 10 juin 2014.

(7) Les autres rémunérations versées (honoraires et frais) sont relatives au contrat de prestation de services conclu entre la filiale de la Société, Implanet America Inc., et la société Health-Advances LLC, dont Madame Paula Ness Speers est associée.

(8) Démission en date du 20 octobre 2014



**Tableau n° 4 : Bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015**

<b>Bons de souscription d'actions (BSA) &amp; Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) attribués à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe</b>						
<b>Nom du dirigeant mandataire social</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nature des bons (BSA ou BSPCE)</b>	<b>Valorisation des bons selon la méthode Black &amp; Scholes (en euros)</b>	<b>Nombre de bons attribués*</b>	<b>Prix d'exercice**</b>	<b>Période d'exercice</b>
Ludovic Lastennet – directeur général	BCE <sub>01/2014</sub> 08/01/2014 - 1	BSPCE	3 288 €	1 258	5,75 €	Jusqu'au 08/01/2024
	BCE <sub>01/2014</sub> 08/01/2014 - 4	BSPCE	359 206 €	137 414	5,75 €	Jusqu'au 08/01/2024
Jean-Gérard Galvez – président du conseil d'administration	BCE <sub>01/2014</sub> 08/01/2014 - 4	BSPCE	105 330 €	40 294	5,75 €	Jusqu'au 08/01/2024
Denis Saint-Denis - directeur général délégué (1)	BCE <sub>01/2014</sub> 08/01/2014 - 4	BSPCE	70 566 €	26 995	5,75 €	Caducs
<b>TOTAL</b>			<b>538 390 €</b>	<b>205 961 €</b>		

\* Au résultat du regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons donnent droit de souscrire 1 action.

\*\* Après ajustement du prix d'exercice des BSA et BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.

(1) Les BSPCE attribués à Monsieur Denis Saint-Denis sont devenus caducs à la suite de sa démission ayant pris effet le 30 juin 2015.

**Tableau n° 5 : Bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) exercés par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015**

Néant

**Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015**

Néant

**Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015**

Néant

**Tableau n° 8 : Historique des attributions de bons de souscription d'actions (BSA) ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués aux dirigeants mandataires sociaux**

Se reporter aux tableaux figurant aux paragraphes 21.1.4.1 et 21.1.4.2 du Document de référence.

**Tableau n°9 : Options de souscription d'actions ou bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) consentis aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et bons exercés par ces derniers**

OPTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS EN 2015	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix de souscription moyen pondéré par action	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)*	22 500	2,66 €	Stock Options 15/07/2015	22 500
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	-	-	-

\*3 salariés d'Implanet America Inc. ont bénéficié d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2015

OPTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS EN 2014	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix de souscription moyen pondéré par action	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	77 830	5,75 €	BCE <sub>01/2014-1</sub> 08/01/2014	35 708
			BCE <sub>01/2014-2</sub> 08/01/2014	10 961
			BCE <sub>01/2014-4</sub> 08/01/2014	31 161
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	-	-	-

**Tableau n° 10 : Historique des attributions gratuites d'actions**

Néant.

## Tableau n°11 :

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Ludovic Lastennet – directeur général</b> <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X			X	X (1)		X (2)	
	Première nomination : 27 novembre 2012 Non fixée							
<b>Jean-Gérard Galvez – président du conseil d'administration</b> <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>		X		X		X		X
	Première nomination : 6 avril 2011 A l'issue de l'assemblée générale appelant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015							
<b>Denis Saint-Denis - directeur général délégué</b> <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X			X		X	X (3)	
	Première nomination : 15 octobre 2014 avec effet rétroactif au 1 <sup>er</sup> octobre 2014 Démission avec effet au 30 juin 2015							

(1) Mise en place d'une convention d'assurance chômage GSC à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Ce contrat prévoit une indemnisation journalière égale à 70% des tranches A et B du revenu net fiscal et 55 % de la tranche C du revenu net fiscal. Sur la base du revenu net fiscal 2015 et de la durée maximum d'indemnisation de 12 mois, le montant de cette indemnisation est estimé à environ 133 894 €.

(2) L'indemnité de non concurrence est égale 60% de la rémunération totale perçue au cours des douze derniers mois précédant le départ. Le montant des engagements de la Société évalué au 31 décembre 2015 est de 140 713 €.

(3) Monsieur Denis Saint-Denis a démissionné de ses fonctions avec effet au 30 juin 2015. La Société a dispensé Monsieur Denis Saint-Denis de son obligation de non-concurrence et n'est donc pas tenue de verser à ce dernier l'indemnité de non concurrence prévue à son contrat de travail.

Monsieur Ludovic Lastennet a conclu un contrat de travail avec la Société le 2 avril 2007. Lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2012, il a été nommé directeur général. Ses fonctions de directeur commercial salarié de la Société ont été maintenues par le Conseil d'Administration dans la mesure où son contrat de travail correspond à des fonctions techniques distinctes des fonctions exercées au titre de son mandat social.

Monsieur Denis Saint-Denis a conclu un contrat de travail avec la Société le 2 janvier 2014. Lors du Conseil d'Administration du 15 octobre 2014, il a été nommé directeur général délégué. Il a démissionné de l'ensemble de ses fonctions avec effet au 30 juin 2015.

## 15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A l'exception des engagements pour indemnités légales de départ à la retraite détaillées sous la note 13 de l'annexe des comptes consolidés établis en normes IFRS au 31 décembre 2015 figurant à la section 20.1 du Document de référence, la Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux.

### 15.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ; BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous présente, à la Date du Document de référence, une synthèse de l'ensemble des titres ou droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

	BSA <sub>09/2012</sub> <sup>*</sup>	BSA <sub>01/2013</sub> <sup>*</sup>	BSA <sub>01/2014</sub>	BSA <sub>07/2015</sub>	BSPCE <sub>01/2014-1</sub>	BSPCE <sub>01/2014-4</sub>	BSPCE <sub>03/2016</sub>	Options <sub>03/2016</sub>	Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits <sup>**</sup>
Jean-Gérard Galvez	50.000	25.000	-	-	-	40.294	-	-	55.441
Ludovic Lastennet	-	-	-	-	1.258	137.414	140.000	-	300.859
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Brian Ennis	-	-	16.199	-	-	-	-	60.000	78.790
Jan Egberts	50.000	-	-	-	-	-	-	-	5.800
Paula Ness Speers	-	-	-	16.199	-	-	-	-	16.199

(1) Une description détaillée des termes de chacun des plans mentionnés ci-dessus figure à la section 21.1.4 « Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription » du Document de référence.

\* Au résultat du regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons donnent droit de souscrire 1 action d'une valeur nominale de 1,50 € l'une.

\*\* En tenant compte du regroupement et après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et des BSPCE et du prix d'exercice des bons à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.

**15.4. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Néant

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE**

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

Par décision en date du 6 avril 2011, le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Ainsi, le conseil d'administration de la Société est présidé par Monsieur Jean-Gérard Galvez en tant que président du conseil d'administration et la direction générale de la Société est assurée par Monsieur Ludovic Lastennet en tant que directeur général. Le directeur général représente la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Denis Saint-Denis, nommé en qualité de directeur général délégué le 15 octobre 2014, a démissionné de ses fonctions le 30 juin 2015.

### **16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LE GROUPE**

A l'exception des contrats de travail et des contrats de prestation de services mentionnés dans la présente section, il n'existe pas de contrats liant un mandataire social au Groupe.

#### **16.2.1. Contrats de travail liant les mandataires sociaux et le Groupe**

---

Monsieur Ludovic Lastennet a conclu un contrat de travail à durée indéterminée avec la Société en date du 2 avril 2007.

Monsieur Brian Ennis a conclu un contrat de travail à durée indéterminée avec Implanet America Inc. en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **16.2.2. Contrats de prestation de services liant les mandataires sociaux et le Groupe**

---

##### **16.2.2.1. Contrat de prestation de services conclu entre Implanet America Inc. et la société Ennitech LLC**

Implanet America Inc., filiale à 100% de votre Société, a conclu un contrat de prestation de services avec la société américaine Ennitech LLC, dont Monsieur Brian Ennis est le chief executive officer. Ces prestations étant constitutives de conventions réglementées, elles ont été ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 24 juin 2015 et ont fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société (cf. section 19.3 du Document de référence).

Les prestations rendues par la Société EnniTech LLC au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance et de conseil à la Société comprenant, à titre d'exemple, l'établissement d'un plan stratégique à deux ans visant à développer les ventes du Groupe sur le territoire américain, l'identification de partenaires commerciaux aux Etats-Unis, l'identification de leaders d'opinion qui pourraient siéger au conseil scientifique de la Société, l'assistance dans la sélection de centres de référence aux fins de proposer à ces derniers des programmes de formation à destination des chirurgiens.

Les prestations sont rendues par EnniTech sur la base d'un forfait mensuel de 12.000 USD hors taxes. A la Date du Document de référence, Implanet SA a versé à EnniTech LLC au titre des prestations rendues dans ce cadre :

- des honoraires sur la période du 1er février 2014 au 31 décembre 2014 pour un montant de \$ 99.995,93 hors taxes (en ce compris des remboursements de frais exposés par la société Ennitech LLC dans le cadre des prestations ci-dessus), et
- des honoraires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 117.986,10 \$ hors taxes (en ce compris des remboursements de frais exposés par la société Ennitech LLC dans le cadre des prestations rendues au titre du contrat).

Implanet SA a par la suite été remboursée par Implanet America Inc. des montants correspondants.

Le contrat ci-dessus a pris fin le 31 décembre 2015.

#### **16.2.2.2. Contrat de prestation de services conclu entre la Société et HM Conseils**

La Société a également conclu un contrat de prestation de services non-écrit à durée indéterminée avec HM Conseils, une société à responsabilité limitée, dont Monsieur Jean-Gérard Galvez est le gérant. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 19 juillet 2013 et a fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société (cf. section 19.3 du Document de référence).

Les prestations rendues par la Société HM Conseils au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance et de conseil à la Société comprenant, à titre d'exemple, la préparation et la définition des différents budgets de la Société, la définition de la stratégie de la Société et sa mise en œuvre en vue du déploiement de ses activités aux Etats-Unis, l'identification et la sélection des banques d'affaires dans la perspective de l'introduction en bourse et de l'augmentation de capital de la Société réalisée au mois de mars 2015 et la préparation de la documentation afférente à ces projets.

Depuis le mois d'octobre 2015, les prestations sont rendues par HM Conseils sur la base d'un forfait mensuel de 9.000 € hors taxes. Ce forfait s'élevait auparavant à 5.000 € hors taxes.

A la Date du Document de référence et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société a encouru au titre de ce contrat :

- des honoraires sur l'année 2014 pour un montant de 60.000 € hors taxes,
- des honoraires sur l'année 2015 pour un montant de 72.000 € hors taxes,
- des honoraires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016 pour un montant de 27.000 € hors taxes.

#### **16.2.2.3. Contrat de prestation de services conclu entre la Société et la société Health-Advances LLC**

La Société a conclu un contrat de prestation de services non-écrit avec la société de droit américain Health-Advances LLC, dont Madame Paula Ness Speers est associée. Ce contrat a été soumis à la procédure de contrôle des conventions réglementées et a notamment fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration réuni le 8 avril 2015 préalablement à sa conclusion.

Les prestations rendues par la société Health-Advances LLC au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance et de conseil à la Société comprenant, à titre d'exemple, l'étude du modèle économique à utiliser par la Société et sa filiale Implanet America dans le cadre de la commercialisation des produits de la Société aux Etats-Unis.

Les prestations sont rendues par Health-Advances LLC sur la base de devis préalablement acceptés par la Société, étant précisé que chaque devis correspond à une mission précise et ponctuelle.

A la Date du Document de référence, la Société a encouru au titre de ce contrat des honoraires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 237.450 \$ hors taxes. Aucune prestation n'a été réalisée au titre de ce contrat sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016.

### 16.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 16.3.1. Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 8 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 90,8 %. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 11 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 90,1 %.

Administrateur	Taux de présence aux réunions de l'exercice 2015
Jean-Gérard Galvez	100,0%
Ludovic Lastennet	100,0%
Paula Ness Speers	81,8%
Brian Ennis	100,0%
Jan Egberts	81,8%
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	81,8%
COFA-Invest représentée par Marie Hélène Plais	100,0%*
Rainer Strohmenger	81,8%

\* étant précisé que ce taux a été calculé sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 13 avril 2015, date de démission de COFA-Invest de son mandat d'administrateur de la Société.

La composition et les informations relatives aux membres du conseil d'administration font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » et 21.2 « Acte constitutif et statuts » du Document de référence.

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt



auxquelles il pourrait se trouver confronté. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société considère qu'elle dispose en la personne de Paula Ness Speers et Jan Egberts de 2 administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext dans la mesure où Paula Ness Speers et Jan Egberts :

- ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants de la Société ou d'une société de son Groupe et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années ;
- ne sont pas clients, fournisseurs ou banquiers significatifs de la Société, ou pour lesquels la Société ou son Groupe représenteraient une part significative de l'activité ;
- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ;
- n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des trois dernières années.

### 16.3.2. Comités spécialisés

---

#### 16.3.2.1. Comité d'audit

##### Composition

Le 8 janvier 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit pour une durée illimitée et de cesser de remplir lui-même le rôle de comité d'audit conformément aux dispositions du code de commerce.

Les principaux termes du règlement intérieur du comité d'audit sont décrits ci-dessous.

Aux termes de ce règlement, le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la Date du Document de référence, les membres du comité d'audit sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski, administrateur ; et
- Jan Egberts, administrateur.

##### 16.3.2.1.1. Attribution

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission par rapport à la Société, de façon indépendante vis-à-vis de la direction du Groupe.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

#### *16.3.2.1.2. Fonctionnement*

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

#### *16.3.2.1.3. Rapport*

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

### **16.3.2.2. Comité des rémunérations**

#### *16.3.2.2.1. Composition*

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la Date du Document de référence, les membres du comité des rémunérations sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski, administrateur ; et
- Paula Ness Speers, administrateur.

#### *16.3.2.2.2. Attributions*

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
  - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
  - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

#### *16.3.2.2.3. Modalités de fonctionnement*

Le comité des rémunérations se réunit selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2014 et une fois au cours de l'exercice 2015.

#### 16.3.2.2.4. Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

## 16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci de transparence et d'information du public et afin de se conformer aux exigences de l'article L.225-37 du code de commerce, la Société a désigné le Code MiddleNext comme code de référence.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des différentes recommandations du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites suivantes et précise celles auxquelles la Société se conforme ou non à la date du document de référence:

Recommandations du code MiddleNext	Conformité	Non conformité
<b>I. Le pouvoir exécutif</b>		
R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social	X(1)	
R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 3 : Indemnités de départ	X	
R 4 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X(2)
<b>II. Le pouvoir de « surveillance »</b>		
R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 7 : Déontologie des membres du conseil	X	

Recommandations du code MiddleNext	Confomité	Non conformité
R 8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants en sein du conseil	X	
R 9 : Choix des administrateurs	X	
R 10 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R 11 : Information des membres du conseil	X	
R 12 : Mise en place de comités	X	
R 13 : Réunions du conseil et des comités	X	
R 14 : Rémunération des administrateurs	X	
R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux de conseil	X(3)	

*(1) Le conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour le directeur général compte tenu de la taille de la Société et des fonctions techniques distinctes exercées par ce dernier au titre de son contrat de travail.*

*(2) A ce stade, la Société n'a pas assorti l'exercice des BSPCE attribués depuis son introduction en bourse à certains de ses dirigeants à des conditions de performance. La Société entend néanmoins respecter cette recommandation pour le futur dans l'hypothèse où des attributions d'instruments d'intéressement au bénéfice des dirigeants interviendraient.*

*(3) Le Conseil a mis en place en 2015 un outil permettant l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement*

## 16.5. CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 222-9 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce (cf. section 26.1 du présent Document de référence), le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport, de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

A la Date du Document de référence, la Société dispose de procédures de contrôle interne.

### Organisation du département comptable et financier

Le département comptable et financier est composé de quatre personnes dont le Directeur Financier.

Cette équipe prend en charge tous les aspects comptables, fiscaux et sociaux (production et dépôt des différentes déclarations). La réalisation de la paie est sous-traitée à un prestataire extérieur.

La Société maintient une séparation, en interne, entre la production et la supervision des états financiers, et a recours à des experts indépendants pour l'évaluation de postes comptables complexes ou faisant appel à des hypothèses subjectives.

Les comptes, produits en interne, sont soumis pour revue aux Commissaires aux Comptes de la Société.

La tenue des comptes de la filiale Implanet America Inc. est confiée à un cabinet d'expertise comptable.

La Direction Financière reporte directement au Président du Conseil d'Administration (Cf. organigramme présenté au paragraphe 17.1.1 du Document de référence).

#### **Processus budgétaire et « reporting mensuel »**

La Société établit un budget annuel qui est revu trimestriellement sous forme de projection tenant compte du réalisé et des ajustements à effectuer tant en matière de revenus que de dépenses restant à engager. Ces éléments sont transmis à chaque responsable de centre de revenus ou de coûts.

Le système comptable mis en place par la Société repose sur les normes comptables françaises avec une différenciation des ventes par lignes de produits et une répartition des coûts par centre et par nature, ce qui permet d'avoir un suivi budgétaire très précis.

La Société établit un « reporting mensuel », incluant un compte d'exploitation, un bilan ainsi que des prévisions de trésorerie. Ces éléments sont présentés au comité de direction composé de Ludovic Lastennet (Directeur Général), David Dieumegard (Directeur Financier), Régis Le Couedic (Directeur Recherche et Développement et Directeur Affaires Cliniques & Scientifiques) et Franck Laporte (Directeur des Opérations).

#### **Délégation de pouvoirs**

Chaque responsable de centre de coûts dispose d'une délégation d'engagement de dépenses plafonnée, qui doit faire l'objet d'une approbation par la direction générale de la Société dès l'atteinte de ce seuil. Ces demandes d'achats sont ensuite rapprochées des factures et des bons de livraison pour les marchandises avant approbation pour paiement.

## **16.6. INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE**

### **16.6.1. Structure du capital de la Société**

---

Se reporter au chapitre 18 du présent Document de référence.

### **16.6.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce**

---

Néant.

### **16.6.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce**

---

Se reporter au chapitre 18 du présent Document de référence.

### **16.6.4. Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

---

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

**16.6.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

---

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lor que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

**16.6.6. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote**

---

La Société n'a pas connaissance de tels accords.

**16.6.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts**

---

Voir section 21.2. « Acte constitutif et statuts » du présent Document de référence.

**16.6.8. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

---

Les délégations consenties par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil d'administration dans ces domaines figurent aux sections 21.1.3 "Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte" et 21.1.5 "Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital".

**16.6.9. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société**

---

La Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société.

Se reporter au descriptif du contrat figurant à la section 22.3 du présent Document de référence.

**16.6.10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

---

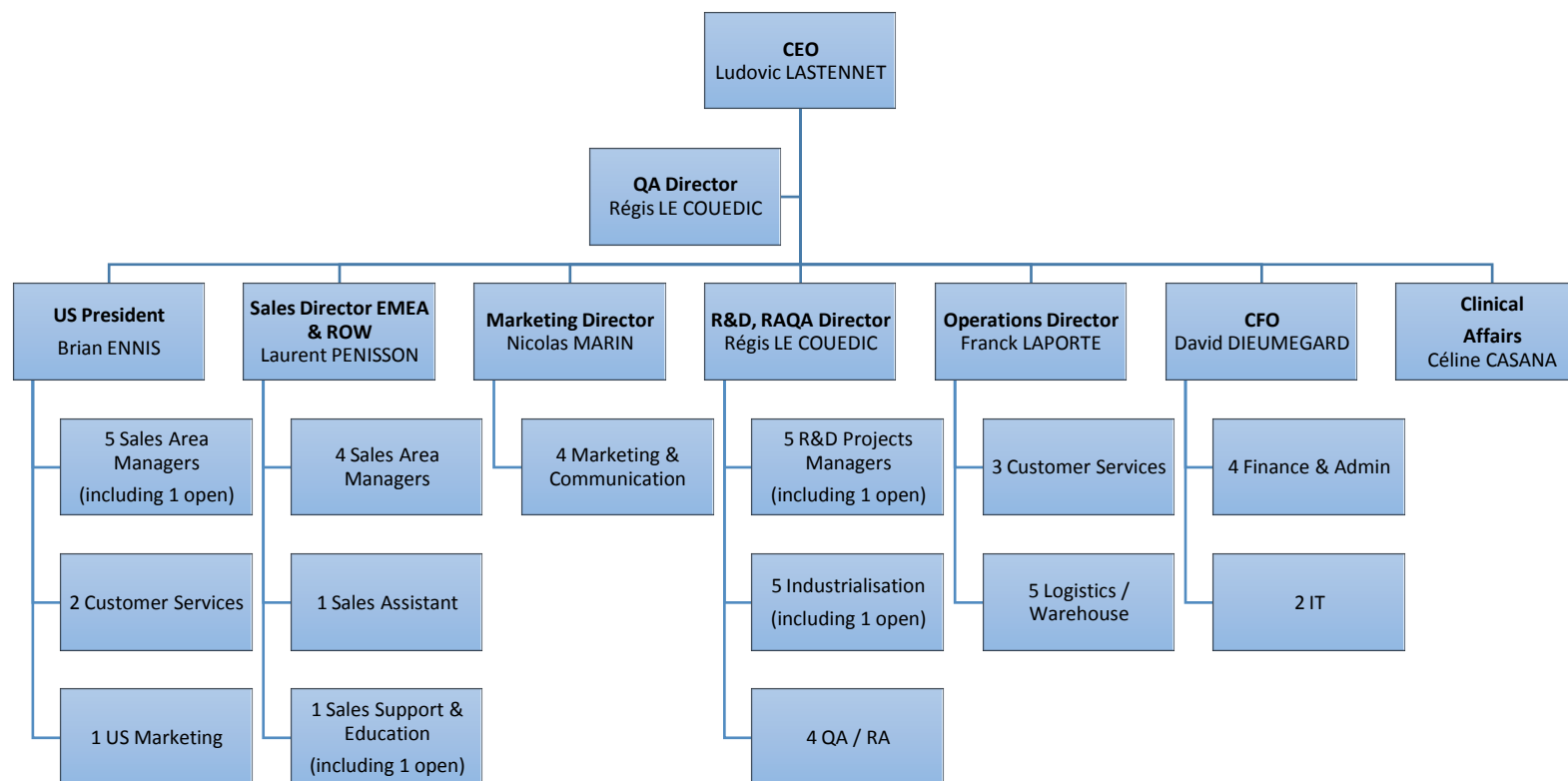
Se reporter à la section 15.1 tableau 11 du présent Document de référence.

## 17. SALARIES

### 17.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

#### 17.1.1. Organigramme opérationnel

A la Date du Document de référence, l'organigramme opérationnel de la Société se présente comme suit :



Les principaux managers du Groupe bénéficient tous d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs. Ces expériences sont résumées à la section 6.10.1 du Document de référence.



### 17.1.2. Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe par catégorie a évolué comme suit :

Répartition des effectifs	31/12/2014	31/12/2015
Administratif	8	8
Ventes & Marketing « Ortho Générale »	5	5
Ventes & Marketing « Jazz »	8	10
Opérationnel	10	11
Réglementaire & Qualité	8	9
Recherche & Développement	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>48</b>

Au 31 décembre 2015, Implanet emploie 41 collaborateurs en France et 7 sur le territoire Américain.

### 17.2. PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Il est renvoyé au chapitre 14 – Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale du Document de référence.

### 17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

A la Date du Document de référence, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé à plusieurs attributions de BSA, d'options de souscription ou d'achat d'actions et de BSPCE dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment la section 21.1.4 du Document de référence).

Au 31 décembre 2015, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était nulle.

### 17.4. CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Néant.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la Date du Document de référence.

	Situation à la Date du Document de référence sur une base non diluée		Situation à la Date du Document de référence sur une base pleinement diluée					
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA** <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des OCA	Nombre d'actions post exercice des BSA, BSPCE, options et OCA <sup>(1)</sup>	% du capital et des droits de vote post exercice des BSA, BSPCE, des options et OCA*
<b>Fondateurs et investisseurs historiques</b>	<b>193 189</b>	<b>1,80%</b>	<b>749</b>				<b>193 938</b>	<b>1,57%</b>
Edrip***	644 004	6,00%					644 004	5,22%
Wellington***	644 004	6,00%					644 004	5,22%
Seventure Partners	391 013	3,64%					391 013	3,17%
Kreos Capital IV (Expert Fund) Limited			93 873				93 873	0,76%
L1 Capital			400 000			200 000	600 000	4,86%
Leilani Investments Partner	139 219	1,30%					139 219	1,13%
Autres investisseurs financiers	55 376	0,52%					55 376	0,45%
<b>Investisseurs financiers</b>	<b>1 873 616</b>	<b>17,45%</b>	<b>493 873</b>			<b>200 000</b>	<b>2 567 489</b>	<b>20,81%</b>
<b>Mandataires sociaux, salariés et consultants</b>	<b>84 635</b>	<b>0,79%</b>	<b>120 028</b>	<b>693 628</b>	<b>92 500</b>		<b>990 791</b>	<b>8,03%</b>
<b>Autres actionnaires personne physique</b>	<b>8 921</b>	<b>0,08%</b>					<b>8 921</b>	<b>0,07%</b>
<b>Flottant****</b>	<b>8 482 011</b>	<b>79,00%</b>					<b>8 482 011</b>	<b>68,75%</b>
<b>Auto-contrôle</b>	<b>94 080</b>	<b>0,88%</b>					<b>94 080</b>	<b>0,76%</b>
<b>Total</b>	<b>10 736 452</b>	<b>100%</b>	<b>614 650</b>	<b>693 628</b>	<b>92 500</b>	<b>200 000</b>	<b>12 337 230</b>	<b>100%</b>

\* Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu.

\*\* Sans tenir compte des actions le cas échéant émises sur exercice des bons d'émission d'actions au titre de la ligne de financement en fonds propres mise en place avec la société Kepler Cheuvreux.

\*\*\* Participations détenues au porteur.

\*\*\*\* Sans tenir compte des participations au porteur d'Edrip et Wellington figurant ci-dessus.

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.

Par courrier reçu le 27 janvier 2015, la société Auriga Partners, agissant pour le compte du FCPR Auriga Ventures III dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 22 janvier 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte dudit FCPR, 535 057 actions IMPLANET représentant autant de droits de vote, soit 9,91% du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IMPLANET sur le marché.

Par courrier reçu le 13 février 2015, la société anonyme CM-CIC Capital Privé, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 février 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 257 845 actions et droits de vote, soit 4,78% du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IMPLANET sur le marché.

Par courrier reçu le 20 mars 2015, la société Auriga Partners, agissant pour le compte du FPCI Auriga Ventures III dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 20 mars 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte dudit FPCI, 419 370 actions IMPLANET représentant autant de droits de vote, soit 4,05% du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société IMPLANET.

Par courrier reçu le 23 mars 2015, la société Nyenburgh Holding B.V. a déclaré avoir franchi à la hausse, le 20 mars 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 893 632 actions IMPLANET représentant autant de droits de vote, soit 8,62% du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société IMPLANET.

Par courrier reçu le 23 avril 2015, la société Nyenburgh Holding B.V. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 22 avril 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 480 094 actions IMPLANET représentant autant de droits de vote, soit 4,63% du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société IMPLANET.

Par courrier reçu le 23 avril 2015, complété par un courrier reçu le 24 avril 2015, la société Edmond de Rothschild Investment Partners, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 20 mars 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 752 822 actions IMPLANET représentant autant de droits de vote, soit 7,26% du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société IMPLANET.

## **18.2. ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Néant.

## **18.3. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

A la Date du Document de référence, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires

en date du 24 juin 2015 a décidé de ne pas instaurer de droit de vote double et a confirmé la règle selon laquelle que une action de la Société donne droit en assemblée générale à une seule voix.

#### **18.4. CONTROLE DE LA SOCIETE**

A la Date du Document de référence, il n'existe pas d'actionnaires de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

#### **18.5. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE**

A la connaissance de la Société il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

#### **18.6. ETAT DES NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIETE**

Néant.

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

### 19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE

La société Implanet America Inc., unique filiale de la Société, a été immatriculée en février 2013 dans l'Etat de New York. L'activité opérationnelle d'Implanet America Inc. a débuté sur la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Cf. section 7.3 « flux financiers du Groupe » du Document de référence pour la nature des conventions en cours de mises en place entre la Société et sa filiale Implanet America Inc.

### 19.2. CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES

#### 19.2.1. Contrat de prestation de services conclu entre Implanet America Inc. et la société Ennitech LLC

---

Implanet America Inc., filiale à 100% de votre Société, a conclu un contrat de prestation de services avec la société américaine Ennitech LLC, dont Monsieur Brian Ennis est le chief executive officer. Ces prestations étant constitutives de conventions réglementées, elles ont été ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 24 juin 2015 et ont fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société (cf. section 19.3 du Document de référence).

Les prestations rendues par la Société EnniTech LLC au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance et de conseil à la Société comprenant, à titre d'exemple, l'établissement d'un plan stratégique à deux ans visant à développer les ventes du Groupe sur le territoire américain, l'identification de partenaires commerciaux aux Etats-Unis, l'identification de leaders d'opinion qui pourraient siéger au conseil scientifique de la Société, l'assistance dans la sélection de centres de référence aux fins de proposer à ces derniers des programmes de formation à destination des chirurgiens.

Les prestations sont rendues par EnniTech sur la base d'un forfait mensuel de 12.000 USD hors taxes. A la Date du Document de référence, Implanet SA a versé à EnniTech LLC au titre des prestations rendues dans ce cadre :

- des honoraires sur la période du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 décembre 2014 pour un montant de \$ 99.995,93 hors taxes (en ce compris des remboursements de frais exposés par la société Ennitech LLC dans le cadre des prestations ci-dessus), et
- des honoraires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 117.986,10 \$ hors taxes (en ce compris des remboursements de frais exposés par la société Ennitech LLC dans le cadre des prestations rendues au titre du contrat).

Implanet SA a par la suite été remboursée par Implanet America Inc. des montants correspondants.

Le contrat ci-dessus a pris fin le 31 décembre 2015.

### **19.2.2. Contrat de prestation de services conclu entre la Société et la société HM Conseils**

---

La Société a également conclu un contrat de prestation de services non-écrit à durée indéterminée avec HM Conseils, une société à responsabilité limitée, dont Monsieur Jean-Gérard Galvez est le gérant. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 19 juillet 2013 et a fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société (cf. section 19.3 du Document de référence).

Les prestations rendues par la Société HM Conseils au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance et de conseil à la Société comprenant, à titre d'exemple, la préparation et la définition des différents budgets de la Société, la définition de la stratégie de la Société et sa mise en œuvre en vue du déploiement de ses activités aux Etats-Unis, l'identification et la sélection des banques d'affaires dans la perspective de l'introduction en bourse et de l'augmentation de capital de la Société réalisée au mois de mars 2015 et la préparation de la documentation afférente à ces projets.

Depuis le mois d'octobre 2015, les prestations sont rendues par HM Conseils sur la base d'un forfait mensuel de 9.000 € hors taxes. Ce forfait s'élevait auparavant à 5.000 € hors taxes.

A la Date du Document de référence et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société a encouru au titre de ce contrat :

- des honoraires sur l'année 2014 pour un montant de 60.000 € hors taxes,
- des honoraires sur l'année 2015 pour un montant de 72.000 € hors taxes,
- des honoraires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016 pour un montant de 27.000 € hors taxes.

### **19.2.3. Contrat de prestation de services conclu entre la Société et la société Health-Advances LLC**

---

La Société a conclu un contrat de prestation de services non-écrit avec la société de droit américain Health-Advances LLC, dont Madame Paula Ness Speers est associée. Ce contrat a été soumis à la procédure de contrôle des conventions réglementées et a notamment fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration réuni le 8 avril 2015 préalablement à sa conclusion.

Les prestations rendues par la société Health-Advances LLC au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance et de conseil à la Société comprenant, à titre d'exemple, l'étude du modèle économique à utiliser par la Société et sa filiale Implanet America dans le cadre de la commercialisation des produits de la Société aux Etats-Unis.

Les prestations sont rendues par Health-Advances LLC sur la base de devis préalablement acceptés par la Société, étant précisé que chaque devis correspond à une mission précise et ponctuelle.

A la Date du Document de référence, la Société a encouru au titre de ce contrat des honoraires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 237.450 \$ hors taxes. Aucune prestation n'a été réalisée au titre de ce contrat sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016.

## **19.3. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **19.3.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015**

---

«

**INKIPIO AUDIT**  
19, rue des Tuiliers  
69003 Lyon  
S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris – La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**IMPLANET**  
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu  
Allée François Magendie  
33650 – Martillac

-----  
493 845 341 RCS BORDEAUX

### **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

#### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

➤ Convention avec la société Health Advances LLC

Personne concernée : M<sup>me</sup> Paula Ness Spears, administrateur de la Société IMPLANET et associée de la société Health Advances LLC.

Autorisation préalable : par le conseil d'administration du 8 avril 2015.

Nature et objet : Contrat de prestations d'assistance et de conseil entre votre Société et la Société américaine Health Advances LLC, comprenant, à titre d'exemple, l'étude du modèle économique à utiliser par la Société et sa filiale Implanet America dans le cadre de la commercialisation des produits de la Société aux Etats-Unis.

Modalités : En rémunération des prestations d'assistance et de conseil rendues dans ce cadre, votre Société a versé des honoraires pour un montant de 237.450 \$ hors taxes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Intérêt pour la société : Les prestations sont rendues par Health Advances LLC sur la base de devis préalablement acceptés par la Société, étant précisé que chaque devis correspond à une mission précise et ponctuelle.

➤ Convention avec la société HM Conseils

Personne concernée : Monsieur Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration de la Société Implanet et gérant de la société HM Conseils.

Autorisation préalable : par le conseil d'administration du 15 septembre 2015.

Nature et objet : Modification de la convention de consultant conclue le 31 mars 2010 entre votre société et la société HM Conseils. La rémunération mensuelle forfaitaire est portée à 9.000 € HT à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 (contre 5.000 € HT jusqu'au 30 septembre 2015) compte tenu de l'augmentation du nombre de jours dédiés à votre Société.

Modalités : En rémunération de ces prestations de consulting, votre Société a encouru des honoraires pour un montant de 72.000 euros H.T. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.



Intérêt pour la société : Les prestations rendues par la société HM Conseils s'inscrivent dans le cadre de la bonne gouvernance de votre Société, incluant notamment la préparation et la définition des différents budgets de la Société, la définition de la stratégie de la Société et sa mise en œuvre, les recherches de financements complémentaires, l'identification et la sélection des banques d'affaires dans la perspective d'une nouvelle augmentation de capital et la préparation de la documentation afférente.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Convention avec la société EnniTech LLC**

Personne concernée : Monsieur Brian Ennis, administrateur de la Société Implanet et chief executive officer de la société EnniTech LLC.

Nature et objet : Contrat de prestations d'assistance et de conseil entre Implanet America, filiale à 100 % de votre Société, et la Société américaine EnniTech LLC, comprenant, à titre d'exemple, l'établissement d'un plan stratégique à deux ans visant à développer les ventes du Groupe sur le territoire américain, l'identification de partenaires commerciaux aux Etats-Unis, l'identification de leaders d'opinion qui pourraient siéger au conseil scientifique de la Société, l'assistance dans la sélection de centres de référence aux fins de proposer à ces derniers des programmes de formation à destination des chirurgiens.

Modalités : En rémunération des prestations d'assistance et de conseil rendues dans ce cadre, votre Société a versé à la société EnniTech LLC des honoraires pour un montant de \$ 117.986,10 hors taxes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Lyon et Paris-La Défense, le 31 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Inkipio audit**

Clément ALBRIEUX

**ERNST & YOUNG Audit**

Franck SEBAG    Jean-Pierre CATON

»

### 19.3.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014

---

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

##### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Personne concernée : Monsieur Brian Ennis, administrateur de la Société Implanet et chief executive officer de la société EnniTech LLC.

Nature et objet : contrat de prestation de services entre Implanet America, filiale à 100 % de votre société, et la société américaine EnniTech LLC.

Modalités : En rémunération des prestations d'assistance et de conseil rendues dans ce cadre, votre Société a versé à EnniTech LLC des honoraires pour un montant de \$ 99.995,93 hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La procédure d'autorisation de cette convention par votre Conseil d'administration n'a pas été suivie par omission.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Convention avec la société HM Conseils

Personne concernée : Monsieur Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration de la société Implanet et gérant de la société HM Conseils.

Nature et objet : Convention de consultant conclue le 31 mars 2010 entre votre société et la société HM Conseils.

Modalités : En rémunération de diverses prestations de consulting et coaching de la direction de votre société, IMPLANET a encouru des honoraires pour un montant de 60 000 euros H.T. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Lyon et Paris-La Défense, le 2 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

#### **INKIPIO AUDITERNST & YOUNG Audit**

Clément ALBRIEUX

Franck SEBAG »

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

### 20.1. COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

#### 20.1.1. Etat de la situation financière

IMPLANET		31/12/2015	31/12/2014
Etat de la situation financière		€	€
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	3	634 732	622 212
Immobilisations corporelles	4	1 426 061	2 041 878
Autres actifs financiers non courants	5	985 949	3 131 053
<b>Total actifs non courants</b>		<b>3 046 742</b>	<b>5 795 142</b>
Stocks	6	3 468 530	3 096 238
Clients et comptes rattachés	7.1	2 538 631	2 062 883
Autres créances	7.2	776 710	1 181 030
Actifs financiers courants	5	5 309 067	308 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	1 150 232	2 111 188
<b>Total actifs courants</b>		<b>13 243 171</b>	<b>8 759 456</b>
<b>Total Actif</b>		<b>16 289 913</b>	<b>14 554 598</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	10	15 887 399	8 099 283
Primes d'émission et d'apport	10	15 055 931	12 495 647
Réserve de conversion	10	(338 654)	(153 051)
Autres éléments du Résultat global	10	(23 131)	(29 069)
Réserves - part du groupe	10	(12 848 383)	(6 327 095)
Résultat - part du groupe	10	(8 007 562)	(6 871 586)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>9 725 600</b>	<b>7 214 130</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>9 725 600</b>	<b>7 214 130</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Engagements envers le personnel	13	82 905	74 629
Dettes financières non courantes	12	1 720 685	1 722 170
Instrument dérivé passif	12	154	8 530
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 803 745</b>	<b>1 805 329</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes	12	1 872 614	2 473 224
Instrument dérivé passif	12	120 264	-
Provisions	14	55 000	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 134 519	2 297 232
Dettes fiscales et sociales	15.1	560 446	748 808
Autres créditeurs et dettes diverses	15.2	17 725	15 875
<b>Passifs courants</b>		<b>4 760 568</b>	<b>5 535 139</b>
<b>Total Passif</b>		<b>16 289 913</b>	<b>14 554 598</b>

## 20.1.2. Compte de résultat

<b>IMPLANET</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Compte de résultat</b>		<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
		<b>€</b>	<b>€</b>
Chiffre d'affaires	16	6 653 374	7 038 416
Coûts des ventes	17.1	(4 070 063)	(4 099 504)
<b>Marge brute</b>		<b>2 583 311</b>	<b>2 938 912</b>
<b>Frais de recherche et développement</b>			
Frais de recherche et développement	17.3	(927 377)	(1 479 549)
Paiement fondé sur des actions	17.3	(19 197)	(58 660)
Subvention	17.3	215 057	361 350
<b>Coût des affaires réglementaires et assurance qualité</b>			
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	17.4	(947 364)	(820 116)
Paiement fondé sur des actions	17.4	(3 238)	(9 244)
Subvention	17.4	10 136	17 527
<b>Frais de marketing et vente</b>			
Frais de marketing et vente	17.2	(4 355 714)	(2 975 653)
Paiement fondé sur des actions	17.2	(124 624)	(325 666)
<b>Coûts des opérations</b>			
Coûts des opérations	17.5	(783 804)	(891 153)
Paiement fondé sur des actions	17.5	(7 893)	(30 779)
<b>Frais généraux et administratifs</b>			
Frais généraux et administratifs	17.6	(3 255 240)	(3 235 417)
Paiement fondé sur des actions	17.6	(16 203)	(127 878)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(7 632 150)</b>	<b>(6 636 329)</b>
Charges financières	19	(670 643)	(599 177)
Produits financiers	19	57 630	75 579
Variation de la juste valeur du dérivé	19	35 774	70 308
Gains et pertes de change	19	201 828	218 033
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(8 007 562)</b>	<b>(6 871 586)</b>
Charge d'impôts	20	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>(8 007 562)</b>	<b>(6 871 586)</b>
<i>Part du Groupe</i>		(8 007 562)	(6 871 586)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		9 692 216	5 399 522
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>21</b>	<b>(0,83)</b>	<b>(1,27)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>21</b>	<b>(0,83)</b>	<b>(1,27)</b>

### 20.1.3. Etat du Résultat Global

IMPLANET - IFRS Etat du Résultat Global consolidé	31/12/2015 12 mois €	31/12/2014 12 mois €
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(8 007 562)</b>	<b>(6 871 586)</b>
Ecarts actuariels	5 938	(30 250)
<b>Elements non recyclables en résultats</b>	<b>5 938</b>	<b>(30 250)</b>
Ecarts de conversion	(185 603)	(164 424)
<b>Elements recyclables en résultats</b>	<b>(185 603)</b>	<b>(164 424)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>	<b>(179 665)</b>	<b>(194 674)</b>
<b>Résultat Global</b>	<b>(8 187 227)</b>	<b>(7 066 260)</b>
<i>Part du Groupe</i>	<i>(8 187 227)</i>	<i>(7 066 260)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

### 20.1.4. Variation des capitaux propres

IMPLANET Variation des capitaux propres consolidés	Capital Nombre d'actions	Capital €	Primes liées au capital €	Réserves et résultat €	Ecarts de conversion €	Ecarts actuariels €	Capitaux propres part du Groupe €	Intérêts ne conférant pas le contrôle €	Capitaux propres €
<b>Au 31 décembre 2013</b>	5 399 522	8 099 283	12 489 826	(6 733 196)	11 374	1 181	13 868 468	-	13 868 468
Résultat net 2014				(6 871 586)			(6 871 586)		(6 871 586)
Autres éléments du résultat global					(164 424)	(30 250)	(194 674)		(194 674)
<b>Résultat global</b>		-	-	(6 871 586)	(164 424)	(30 250)	(7 066 260)	-	(7 066 260)
Souscription de BSA			10 821				10 821		10 821
Variation des actions autodétenues				(146 127)			(146 127)		(146 127)
Paievements en actions				552 228			552 228		552 228
Frais relatifs au projet de levée de fonds			(5 000)				(5 000)		(5 000)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	5 399 522	8 099 283	12 495 647	(13 198 681)	(153 050)	(29 069)	7 214 130	-	7 214 130
Résultat net 2015				(8 007 562)			(8 007 562)		(8 007 562)
Autres éléments du résultat global					(185 604)	5 938	(179 666)		(179 666)
<b>Résultat global</b>		-	-	(8 007 562)	(185 604)	5 938	(8 187 228)	-	(8 187 228)
Emission d'actions	4 967 558	7 451 337	3 725 669				11 177 006		11 177 006
Conversion des obligations	224 519	336 779	123 222				460 000		460 000
Souscription de BSA			12 963				12 963		12 963
Variation des actions autodétenues				18			18		18
Paievements en actions				171 156			171 156		171 156
Frais relatifs à l'émission d'actions			(1 301 569)				(1 301 569)		(1 301 569)
Emission de BSA sur emprunts obligataires				179 124			179 124		179 124
<b>Au 31 décembre 2015</b>	10 591 599	15 887 399	15 055 931	(20 855 945)	(338 654)	(23 131)	9 725 600	-	9 725 600

## 20.1.5. Tableau des flux de trésorerie

IMPLANET - IFRS		31/12/2015	31/12/2014
Tableau de flux de trésorerie consolidé		€	€
	Notes		
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>(8 007 562)</b>	<b>(6 871 586)</b>
(-) Elimination des amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	3	(296 559)	(230 743)
(-) Elimination des amortissement des immobilisation corporelles	4	(875 178)	(916 490)
(-) Dotations provisions	13	(69 214)	(9 576)
(-) Reprises provisions	14	-	144 631
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	11	(171 156)	(552 228)
(-) Intérêts financiers bruts versés		(309 660)	(440 370)
(-) Intérêts financiers reçus		52 818	74 440
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé		35 774	70 308
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		(5 360)	(3 391)
(-) Autres (déactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(351 659)	(153 161)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>(6 017 366)</b>	<b>(4 855 005)</b>
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		793 970	438 114
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>		<b>(6 811 336)</b>	<b>(5 293 119)</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3	(10 703)	(60 439)
Capitalisation des frais de développement	3	(272 950)	(106 179)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4	(287 374)	(869 719)
Démobilisation de dépôts à terme classés en autre actifs financiers courants et non courants		3 395 197	7 698 861
Souscription de dépôts à terme classés en autres actifs financiers non courants		(6 250 000)	-
Cession d'immobilisations		137 739	750 400
Intérêts financiers reçus		52 818	74 440
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(3 235 273)</b>	<b>7 487 364</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	10	11 177 006	-
Souscription de BSA	11	12 963	10 821
Frais relatifs à l'augmentation de capital		(1 301 569)	(5 000)
Remboursement de l'emprunt obligataire KREOS	12.3	(1 129 437)	(1 860 324)
Intérêts financiers bruts versés		(309 660)	(440 371)
Emission d'obligations convertibles en actions net de frais	12.3	907 962	-
Emission d'emprunts bancaires	12.4	500 000	-
Remboursements d'avances conditionnées	12.2	(70 000)	(310 000)
Remboursements des locations financements	12.1	(347 420)	(341 756)
Remboursements d'emprunts bancaires	12.4	(81 320)	-
Autres flux de financement (affacturage)	12	(85 994)	(111 094)
Autres flux de financement (variation du contrat de liquidité)		-	173 557
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>9 272 531</b>	<b>(2 884 167)</b>
Incidences des variations des cours de devises		(186 877)	(164 424)
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>(960 956)</b>	<b>(854 346)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)	8	2 111 188	2 965 534
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	8	1 150 232	2 111 188
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>(960 956)</b>	<b>(854 346)</b>

## 20.1.6. Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs non courants	1 027	(8 632)
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	372 292	(131 090)
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	475 748	(274 235)
Autres créances	(404 321)	31 809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 713	919 655
Dettes fiscales et sociales	188 362	(85 213)
Autres créiteurs et dettes diverses	(1 850)	(14 179)
<b>Total des variations</b>	<b>793 970</b>	<b>438 114</b>

## 20.1.7. NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

### Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2016 et autorisés à la publication.

#### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en Décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre actuellement le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société Implanet est cotée sur le marché NYSE Euronext à Paris depuis le 25 Novembre 2013.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La Société Implanet et sa filiale sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ».



## 1.2 Evènements marquants

### Exercice clos le 31 décembre 2015

#### Novembre 2015 :

- Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme JAZZ Band™.

#### Octobre 2015 :

- Mise en place d'un nouveau financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société sous certaines conditions usuelles, susceptible d'être majorée d'un montant équivalent en cas d'exercice des bons de souscription d'actions attachés aux obligations qui seront émises dans ce cadre. Ce nouveau financement, assuré par L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND, est destiné à financer le développement de la plateforme technologique JAZZ BAND et le déploiement commercial de JAZZ dans le monde.

#### Septembre 2015 :

- Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis pour l'utilisation de la plateforme JAZZ avec l'ensemble des systèmes de fixation thoraco-lombaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.

#### Mai 2015 :

- Obtention du marquage CE et homologation de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de JAZZ.

#### Avril 2015 :

- Obtention des résultats cliniques définitifs d'une étude comparative démontrant l'efficacité de l'implant JAZZ dans le traitement de la scoliose idiopathique.

#### Mars 2015 :

- La Société a procédé à une levée de fonds secondaire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour montant, prime d'émission incluse, de 11 177 K€. 4 967 558 actions nouvelles ont été émises dans ce cadre.

#### Février 2015 :

- La Société annonce l'obtention définitive de la protection intellectuelle de sa technologie JAZZ en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).

### 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

#### Mars 2016 :

- La Société annonce le lancement d'une étude clinique prospective et multicentrique, en partenariat avec une CRO (Contract Research Organization) de renom, TFS International, société spécialisée dans les essais cliniques, visant à étayer les résultats de la technologie JAZZ dans les indications dégénératives et les corrections des déformations rachidiennes chez l'adulte.

#### Fevrier 2016 :

- La Société annonce la nomination de Brian T. Ennis au poste de Président de Implanet America. À ce titre, il prend la direction de Implanet America et a pour objectif d'optimiser sa structure organisationnelle afin d'accélérer l'adoption et la progression de la technologie JAZZ sur ce marché crucial.

#### Janvier 2016 :

- La Société annonce le succès d'une première chirurgie de scoliose idiopathique réalisée au Brésil avec la plateforme JAZZ. Cette chirurgie a été réalisée avec succès par le Dr Raphael Pratali et son équipe à l'Hospital do Servidor Público Estadual, à São Paulo. De nouvelles chirurgies sont d'ores et déjà programmées dans le pays.

### Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

#### Déclaration de conformité

La société Implanet a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

#### Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## Continuité d'exploitation

L'application du principe de **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants lui permettant de couvrir les besoins de trésorerie futurs de la Société :

- la trésorerie disponible du Groupe pour 1,2 M€,
- ses placements de trésorerie en autres actifs financiers courants pour 5,3 M€,
- l'utilisation de la ligne de financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA »).

En effet, dans le cadre de la mise en place de ce financement signé en octobre 2015, la Société a la possibilité d'émettre au bénéfice de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND 400 Bons d'Emission supplémentaires, susceptible de donner lieu à un emprunt obligataire d'un montant maximum additionnel de 4 M€ (en plusieurs tranches d'un montant maximum de 250 000 euros chacune, étant précisé que L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pourra demander à augmenter le montant de l'une de ces tranches de 100 000 euros), sous réserve :

- de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir d'ici le 30 juin 2016,
- que la participation directe et indirecte de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND dans le capital de la Société n'excède pas 3% du capital et des droits de vote compte tenu du nombre d'actions potentielles issu de la conversion des obligations convertibles,
- du complet remboursement ou conversion de la tranche précédente ou un délai de 35 jours à l'issue du tirage sur la tranche précédente (à l'exclusion de la première tranche), et
- d'un cours de clôture et d'un cours de bourse moyen pondéré par les volumes au cours des cinq séances de bourse précédant la demande d'émission d'au moins 1,10 €.

Par ailleurs, la Société réfléchit à réaliser un financement additionnel pour ses nouveaux développements, qui pourrait passer par une augmentation de capital, notamment dans l'hypothèse où la Société ne serait plus en mesure d'utiliser la ligne de financement OCABSA, ou si elle décidait de ne pas l'utiliser.

La situation déficitaire de la Société au cours des périodes présentées est en lien avec :

- son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis).

## Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

## **Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2015 :

- IFRIC 21 : Taxes
- Amélioration des IFRS (cycle 2011 - 2013)

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

## **Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais d'application non obligatoire pour les comptes 2015**

- Amendement IAS 19 : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 : Plantes productrices
- Amendements à IFRS 11 : Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables
- Amendement à IAS 1 : Présentation des états financiers : « Disclosure initiative »
- Amélioration des IFRS (cycle 2010 - 2012)
- Amélioration des IFRS (cycle 2012 - 2014)

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Il n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Par ailleurs, le Groupe n'applique aucune des normes et interprétations qui auraient été publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union Européenne.

## **2.2 Changement de méthode comptable**

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, Implanet n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **2.3 Utilisation de jugements et d'estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon

continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
  - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
  - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 11.
- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
  - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IAS 39.
  - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 12.
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
  - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
  - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en notes 2.8 et 3.
- Dépréciation des stocks
  - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
  - Les principes comptables et le montant des provisions sont présentés respectivement en notes 2.12 et 6.

- Dépréciation des créances clients
  - La Société effectue une analyse de ses créances clients afin d'établir au cas par cas le niveau de provision pour dépréciation en fonction du risque de non recouvrement. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
  - Les principes comptables et le montant des provisions sont présentés respectivement en notes 2.18 et 7.1.
  
- Reconnaissance du chiffre d'affaires
  - La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer que les critères de reconnaissance du revenu défini par IAS 18 sont remplis.
  - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 2.26.
  
- Provisions pour risques et charges
  - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
  - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 14.

## 2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

### Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication des états financiers consolidés annuels, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, Implanet America Inc., qu'elle a créée fin février 2013.

## 2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

## 2.6 Méthode de conversion

### 2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs au prêt consenti à la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres pour la quote-part du prêt considérée comme un investissement net à long terme (éléments avec l'antériorité la plus importante).

### 2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserves de conversion.

Le taux de change utilisés lors des exercices 2015 et 2014 sont les suivants :

USD - Dollar US	31/12/2015	31/12/2014
Taux de clôture	1,0887	1,2141
Taux moyen	1,1166	1,3049

## 2.7 Distinction courant et non courant

La Société applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants et des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

## **2.8 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

### **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur 5 ans, leur durée d'utilité.

La dotation aux amortissements des frais de développement capitalisés est présentée dans les catégories « Coût des affaires réglementaires et assurance qualité » et « Frais de recherche et développement » en fonction de l'origine de la dépense capitalisée.

### **Logiciels**

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.



## Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

### Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans - Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans - Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans - Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour les logiciels et progiciel comptable,
- des coûts de recherche et développement pour l'amortissement des frais de développement capitalisés.

## 2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- des coûts des opérations pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- du coût des ventes pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

## **2.10 Contrats de location**

Les biens financés par des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17, qui en substance transfèrent à Implanet les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Les contrats de location, pour lesquels substantiellement tous les risques et avantages sont conservés par le bailleur, sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

## **2.11 Valeur recouvrable des actifs non courants**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

## **2.12 Actifs Financiers**

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances.

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

### **Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat**

Cette catégorie inclut les valeurs mobilières de placement et les bons à moyen terme négociables (« BMTN »).

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

### **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers ainsi que les dépôts à terme n'étant pas assimilé à des équivalents de trésorerie. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

## **2.13 Contrat de liquidité**

Suite à son introduction en bourse sur le marché NYSE Euronext Paris, la Société a signé le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Dans ce cadre, la Société a confié 400 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société par ce prestataire est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2015 pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

#### **2.14 Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

#### **2.15 Trésorerie, Équivalents de trésorerie et Instruments financiers**

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les placements de trésorerie ayant une échéance de plus de trois mois (dépôts à terme et bons négociables moyen termes) sont présentés en autres actifs financiers courants ou non courants en fonction de leur échéance.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

#### **2.16 Juste valeur des instruments financiers**

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ainsi que les placements de trésorerie présentés en autres actifs financiers (dépôts à terme et bons négociables moyen termes) sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché.

Les emprunts et dettes financières (hors dérivé passif) sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les dérivés passifs sont comptabilisés à la juste-valeur par le compte de résultat, la juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les instruments comptabilisés en juste valeur par résultat détenus par la Société sont :

- les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme, et les BMTN relevant de la catégorie de niveau 1 ;
- les dérivés passifs, relevant de la catégorie de niveau 3.

## **2.17 Subventions publiques à recevoir**

### **Avances conditionnées**

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 12.2.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

Les subventions sont présentées au niveau de la catégorie :

- « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation et au financement des activités de recherche ;
- « Ventes, distribution et marketing » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.

Ces avances sont enregistrées en « Dettes financières non courantes » et en « Dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

### **Subventions**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits. Les subventions d'exploitation sont présentées au compte de résultat selon la nature des dépenses subventionnées.

### **Crédit d'Impôt Recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans l'état du résultat global en subvention au niveau des coûts de recherche et développement ou des coûts des affaires réglementaires et assurance qualité en fonction de l'origine de la dépense.

La part du crédit d'impôt recherche relative à des frais de R&D capitalisés est enregistrée en moins de l'actif.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

### **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est un dispositif fiscal français. Le produit est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

La Société a utilisé ce crédit d'impôt à travers ses efforts de recherches et développement.

## **2.18 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Selon les dispositions de la norme IAS 39, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par Implanet de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

## **2.19 Capital**

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

## **2.20 Paiements en actions**

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE ») ou de stock-option attribués à des salariés, dirigeants, consultants et membres du Conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la Société, à des employés, membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

L'ensemble des hypothèses ayant servi à la valorisation des plans sont décrites en Note 11.

## **2.21 Provisions**

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

## 2.22 Engagements sociaux

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

## 2.23 Emprunts

Les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers comptabilisés au coût amorti ;
- Passifs financiers enregistrés à la juste-valeur par compte de résultat.

### **Passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

Les emprunts obligataires et autres passifs financiers, telles que les avances conditionnées, sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

### **Passifs financiers enregistrés à la juste-valeur par compte de résultat**

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conduit à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IAS 39. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission et les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier.



La Société dispose de deux instruments financiers qualifiés de dérivés passifs :

- Les bons de souscriptions d'actions émis au profit de KREOS le 19 juillet 2013 (cf. Note 12.3) ;
- L'option de conversion attachée aux OCABSA émises au profit de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND le 12 octobre 2015 (cf. Note 12.3).

## **2.24 Créances et dettes libellées en devises**

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture.

## **2.25 Impôts sur les sociétés**

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfiques imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

## **2.26 Chiffres d'affaires**

Les revenus de la Société résultent de la vente d'implants orthopédiques.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes Export à des distributeurs** : le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France à des hôpitaux et cliniques** : la facturation et la reconnaissance du revenu interviennent lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
  - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation) ;
  - la facturation aux distributeurs et la reconnaissance du revenu interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation.
- **Ventes France et USA via des agents commerciaux** :
  - la facturation des établissements de santé et la reconnaissance du revenu sont réalisées en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants ;
  - la commission des agents est enregistrée en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » au compte de résultat de façon concomitante.

## 2.27 Informations sectorielles

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

## 2.28 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

## 2.29 Présentation du compte de résultat

La Société présente son compte de résultat par destination.

La destination des charges est donnée dans la note 17 de l'annexe.

## Dépréciation des comptes clients et stocks

Les dépréciations des créances clients sont présentées dans les frais relatifs à la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

Les dépréciations de stocks sont enregistrées dans la catégorie coûts des « opérations ».

### **Résultat financier**

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés et désactualisation des avances remboursables (se référer à la note 12) ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers (dépôts à terme et BMTN).

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

### **2.30 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-option ...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

### Note 3 : Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Logiciels (location financement)	Logiciels	Frais de développement	En-cours	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2013</b>	<b>49 643</b>	<b>270 766</b>	<b>823 797</b>	<b>6 250</b>	<b>1 150 456</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	106 179	-	106 179
Acquisition	-	22 030	-	44 659	66 689
Cession	(24 120)	-	-	-	(24 120)
Impact change	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	(6 250)	(6 250)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2014</b>	<b>25 523</b>	<b>292 796</b>	<b>929 976</b>	<b>44 659</b>	<b>1 292 954</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	272 950	-	272 950
Acquisition	-	10 703	-	-	10 703
Cession	-	-	-	-	-
Impact change	-	-	-	-	-
Transfert	-	70 086	-	(44 659)	25 427
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2015</b>	<b>25 523</b>	<b>373 584</b>	<b>1 202 926</b>	<b>0</b>	<b>1 602 034</b>

#### AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2013</b>	<b>48 297</b>	<b>157 512</b>	<b>258 311</b>	<b>-</b>	<b>464 120</b>
Augmentation	1 346	64 638	164 759	-	230 743
Diminution	(24 120)	-	-	-	(24 120)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2014</b>	<b>25 523</b>	<b>222 150</b>	<b>423 070</b>	<b>-</b>	<b>670 743</b>
Augmentation	-	131 800	164 759	-	296 559
Diminution	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2015</b>	<b>25 523</b>	<b>353 950</b>	<b>587 829</b>	<b>-</b>	<b>967 303</b>

#### VALEURS NETTES COMPTABLES

<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1 346</b>	<b>113 254</b>	<b>565 486</b>	<b>6 250</b>	<b>686 336</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>-</b>	<b>70 645</b>	<b>506 906</b>	<b>44 659</b>	<b>622 212</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>-</b>	<b>19 634</b>	<b>615 097</b>	<b>-</b>	<b>634 732</b>

Les frais de développement activés concernent essentiellement le projet « Jazz ».

Les frais activés au cours des périodes présentées sont relatifs aux projets «Jazz Claw », « Jazz Lock » et « Madison Révision ».

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

#### Note 4 : Immobilisations corporelles

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en service lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)									
	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (location financement)	Installations et agencements	Installations et agencements (location financement)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (location financement)	Matériel de transport (location financement)	En-cours	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2013</b>	<b>4 086 886</b>	<b>1 264 611</b>	<b>82 537</b>	<b>278 182</b>	<b>210 323</b>	<b>569 130</b>	<b>7 794</b>	-	<b>6 499 464</b>
Acquisition	1 445 356	750 400	6 566	-	29 502	-	-	92 253	2 324 078
Cession	(1 843 580)	-	-	-	-	(432 544)	-	-	(2 276 124)
Impact change	-	-	-	-	527	-	-	-	527
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2014</b>	<b>3 688 661</b>	<b>2 015 012</b>	<b>89 103</b>	<b>278 182</b>	<b>240 352</b>	<b>136 586</b>	<b>7 794</b>	<b>92 253</b>	<b>6 547 944</b>
Acquisition	181 005	87 483	10 896	-	9 290	51 756	-	86 183	426 613
Cession	(276 884)	(81 573)	-	-	-	-	-	(139 239)	(497 696)
Impact change	-	-	-	-	1 816	-	-	-	1 816
Transfert	-	-	-	-	13 770	-	-	(39 197)	(25 427)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2015</b>	<b>3 592 782</b>	<b>2 020 922</b>	<b>99 999</b>	<b>278 182</b>	<b>265 228</b>	<b>188 342</b>	<b>7 794</b>	-	<b>6 453 250</b>

AMORTISSEMENTS									
	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (location financement)	Installations et agencements	Installations et agencements (location financement)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (location financement)	Matériel de transport (location financement)	En-cours	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2013</b>	<b>3 292 445</b>	<b>734 332</b>	<b>64 978</b>	<b>267 716</b>	<b>181 307</b>	<b>569 130</b>	<b>2 002</b>	-	<b>5 111 909</b>
Augmentation	632 515	249 941	10 385	-	22 091	(0)	1 558	-	916 490
Diminution	(1 082 965)	-	-	(6 825)	-	(432 544)	-	-	(1 522 334)
Impact change	-	-	-	-	89	-	-	-	89
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2014</b>	<b>2 841 995</b>	<b>984 273</b>	<b>75 363</b>	<b>260 891</b>	<b>203 398</b>	<b>136 586</b>	<b>3 560</b>	-	<b>4 506 066</b>
Augmentation	461 597	349 413	9 481	17 291	22 002	13 836	1 558	-	875 178
Diminution	(273 024)	(81 573)	-	-	-	-	-	-	(354 597)
Impact change	-	-	-	-	542	-	-	-	542
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2015</b>	<b>3 030 568</b>	<b>1 252 113</b>	<b>84 844</b>	<b>278 182</b>	<b>225 942</b>	<b>150 422</b>	<b>5 118</b>	-	<b>5 027 189</b>

VALEURS NETTES COMPTABLES									
	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (location financement)	Installations et agencements	Installations et agencements (location financement)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (location financement)	Matériel de transport (location financement)	En-cours	Total
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>794 441</b>	<b>530 279</b>	<b>17 559</b>	<b>10 466</b>	<b>29 016</b>	<b>0</b>	<b>5 792</b>	-	<b>1 387 554</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>846 666</b>	<b>1 030 739</b>	<b>13 741</b>	<b>17 291</b>	<b>36 954</b>	<b>0</b>	<b>4 234</b>	<b>92 253</b>	<b>2 041 878</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>562 214</b>	<b>768 810</b>	<b>15 155</b>	-	<b>39 287</b>	<b>37 919</b>	<b>2 676</b>	-	<b>1 426 061</b>

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

## Note 5 : Autres actifs financiers

<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dépôts à termes	350 005	-
Bons moyens termes négociables (BMTN)	305 128	2 801 281
Dépôt emprunt Kreos	190 735	190 735
Contrat de liquidité	91 615	91 598
Cautions	48 466	47 439
<b>Total autres actifs financiers non courants</b>	<b>985 949</b>	<b>3 131 052</b>
Dépôts à termes	-	308 116
Bons moyens termes négociables (BMTN)	5 309 067	-
<b>Total autres actifs financiers courants</b>	<b>5 309 067</b>	<b>308 116</b>

Les actifs financiers non courants sont constitués :

- De deux dépôts à terme pour une valeur totale de 350 K€ dont :
  - Un dépôt à terme de 200 K€ avec une échéance en 2018, nanti au profit de la Banque Courtois en garantie de l'emprunt de 500 K€ souscrit en 2015 (Cf. note 12.4) ;
  - Un dépôt à terme de 150 K€, renouvelé tous les six mois et nanti au profit de HSBC en garanti des contrats de lease-back en cours avec cette banque.
- d'un bon moyen terme négociable de 300 K€ avec un terme en 2017, gagé en garantie d'un contrat de lease-back signé avec la Banque Courtois en 2014.
- d'un dépôt de garantie au profit de Kreos de 191 K€ dans le cadre de la mise en place en 2013 de l'emprunt obligataire de 5,0 M€. (Cf. note 12.3).
- de la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité.
- des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

Les actifs financiers courants sont constitués de :

- de trois bons moyen terme négociables d'une valeur totale de 5 309 K€ à échéance en 2016 et 2019 avec remboursement anticipé possible et dont l'utilisation est probable au cours de l'exercice 2016.

## Note 6 : Stocks

<b>STOCKS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Stocks de matières premières	79 937	116 314
Stocks de marchandises	3 268 146	2 895 512
Stocks de produits semi-finis	15 372	15 372
Stocks d'ancillaires et d'instruments	660 218	829 096
<b>Total brut des stocks</b>	<b>4 023 673</b>	<b>3 856 294</b>
Dépréciation des stocks de matières premières	-	-
Dépréciation des stocks de marchandises	(488 019)	(720 642)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(67 124)	(39 414)
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(555 143)</b>	<b>(760 056)</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>3 468 530</b>	<b>3 096 238</b>

## Composition des stocks

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, de bobines de fils (fabrication de la tresse JAZZ), des notices produits, de puces RFID (« Radio-frequency identification ») et d’emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d’implants pour l’arthroscopie, le rachis et le genou.

Le stock d’ancillaires et d’instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

## Dépréciation de stocks

La diminution de la dépréciation des stocks par rapport au 31 décembre 2014 s’explique par la mise en place d’un processus de re-stérilisation des vis permettant d’allonger leur durée d’utilisation et par une optimisation de la gestion du stock.

## Note 7 : Créances

### 7.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Clients et comptes rattachés	3 395 674	2 643 707
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(857 042)	(580 824)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>2 538 631</b>	<b>2 062 883</b>

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs. Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

L’antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Part non échu	1 455 925	1 451 395
Echu à moins de 90 jours	588 726	279 852
Echu entre 90 jours et six mois	238 688	34 654
Echu entre six mois et douze mois	165 927	249 267
Echu au-delà de douze mois	946 408	628 540
<b>Total brut des clients et comptes rattachés</b>	<b>3 395 674</b>	<b>2 643 707</b>

## 7.2 Autres créances

<b>AUTRES CREANCES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Crédit d'impôt recherche (1)	225 193	378 877
Taxe sur la valeur ajoutée (2)	349 176	555 518
Personnel et comptes rattachés	18 282	16 300
Fournisseurs débiteurs	24 679	53 021
Crédit d'impôt compétitivité des entreprises (4)	37 019	34 954
Charges constatées d'avance (3)	106 311	142 359
Divers	16 049	-
<b>Total autres créances</b>	<b>776 710</b>	<b>1 181 029</b>

### (1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 2.15, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en moins des charges de recherche au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles ou en moins de l'actif immobilisé s'il concerne des coûts de développement activés.

Il est présenté en subvention au niveau de la catégorie des « Frais de recherche et développement » et du « Coût des affaires réglementaires et assurance qualité ».

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2015 : 225 193 € remboursement prévu sur 2016
- CIR 2014 : 378 877 € montant remboursé sur 2015

(2) Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(3) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Locations	37 408	39 715
Assurances	6 437	28 361
Maintenance informatique	12 387	31 925
Congrès	17 320	18 944
Divers	32 759	23 415
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>106 311</b>	<b>142 359</b>

(4) Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») peut faire l'objet d'un remboursement l'année suivant sa constatation compte tenu du statut de PME communautaire de la Société :

- CICE 2015 : 37 019 € remboursement prévu sur 2016
- CICE 2014 : 34 957 € montant remboursé en 2015



## Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes bancaires	1 150 231	1 111 120
Dépôts à terme	-	1 000 069
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 150 231</b>	<b>2 111 188</b>

## Note 9 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

(Montants en euros)	31/12/2015		Valeur - état de situation financière selon IAS 39		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	985 949	985 949	655 133	330 816	
Clients et comptes rattachés	2 538 631	2 538 631		2 538 631	
Autres créances	776 710	776 710		776 710	
Actifs financiers courants	5 309 067	5 309 067	5 309 067	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 150 232	1 150 232	-	1 150 232	
<b>Total actifs</b>	<b>10 760 590</b>	<b>10 760 590</b>	<b>5 964 200</b>	<b>4 796 390</b>	-
Dettes financières courantes	1 872 614	1 872 614			1 872 614
Dettes financières non courantes	1 720 685	1 720 685			1 720 685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 134 519	2 134 519			2 134 519
Dérivé passif courant	120 264	120 264	120 264		
Dérivé passif non courant	154	154	154		
Autre créditeurs et dettes diverses	17 725	17 725			17 725
<b>Total passifs</b>	<b>5 865 961</b>	<b>5 865 961</b>	<b>120 418</b>	-	<b>5 745 543</b>

(Montants en euros)	31/12/2014		Valeur - état de situation financière selon IAS 39		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	3 131 053	3 131 053	2 801 281	329 772	
Clients et comptes rattachés	2 062 883	2 062 883		2 062 883	
Autres créances	1 181 030	1 181 030		1 181 030	
Actifs financiers courants	308 116	308 116	308 116		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 111 188	2 111 188	1 000 069	1 111 120	
<b>Total actifs</b>	<b>8 794 270</b>	<b>8 794 270</b>	<b>4 109 466</b>	<b>4 684 805</b>	-
Dettes financières courantes	2 473 224	2 473 224			2 473 224
Dettes financières non courantes	1 722 170	1 722 170			1 722 170
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 297 232	2 297 232			2 297 232
Dérivé passif	8 530	8 530	8 530		
Autre créditeurs et dettes diverses	15 875	15 875			15 875
<b>Total passifs</b>	<b>6 517 031</b>	<b>6 517 031</b>	<b>8 530</b>	-	<b>6 508 501</b>

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2015		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2014	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Actifs</b>				
Actifs en juste valeur par résultat		14 200		8 343
Prêts et créances	52 818		74 440	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-		69
<b>Passifs</b>				
Dérivés passifs		(35 774)		(70 308)
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	641 175		571 500	
Passifs évalués au coût amorti : avances	6 474		10 162	

## Note 10 : Capital

### Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2015	31/12/2014
Capital (en euros)	15 887 399	8 099 283
Nombre d'actions	10 591 599	5 399 522
dont Actions ordinaires	10 591 599	5 399 522
Valeur nominale (en euros)	1,50 €	1,50 €

Le capital social est fixé à la somme de 15 887 398,50 €. Il est divisé en 10 591 599 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 1,50 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

En mars 2015, la Société a procédé à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de 4 967 558 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 € au prix de 2,25 €, soit une prime d'émission de 0,75 € par action, correspondant à une levée totale de 11,2 M€.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les frais relatifs à l'émission de ces actions ont été imputés en moins de la prime d'émission pour un montant de 1,3 M€.

En octobre 2015, la Société a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés (« OCABSA ») (cf. note 12.3). Au cours de l'exercice 2015, 46 obligations ont été converties en actions générant l'émission de 224 519 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 €.

## Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité a été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie.

Au 31 décembre 2015, 75 021 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres. Les résultats de cession relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.

### Ligne de financement par fonds propres Kepler Cheuvreux

La Société a mis en place une ligne optionnelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux le 9 juillet 2014. Implanet a la faculté de demander à Kepler de souscrire à des actions nouvelles qui pourront être émises par tranches au cours des prochains 24 mois, dans la limite globale de 530 000 actions. Kepler Cheuvreux a pris un engagement ferme de souscription à la demande exclusive d'Implanet. La Société n'a procédé à aucun tirage sur cette ligne de financement au cours de l'exercice 2015.

La mise en place du contrat « OCABSA » avec L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND suspend la capacité pour la Société d'utiliser cette ligne de financement par fonds propres.

### Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

## Note 11 : Paiements en actions

### Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans					Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (AG 19/07/2013) (1)	Prix d'exercice ajusté (CA 18/03/2015) (2)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes)
BSA 09/11	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,00 €	10,00 €	8,62 €	37,90%	1,69%	17 413 €
BSA 05/12	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,00 €	10,00 €	8,62 €	37,17%	1,46%	2 867 €
BSA 2012	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	37,17%	1,46%	16 984 €
BSA 09/2012	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	37,17%	1,04%	9 564 €
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	37,49%	1,08%	2 486 €
BSA 01/2014	CA du 8/01/2014	27 398	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €	34,05%	1,30%	53 318 €
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,89 €	N/A	N/A	33,15%	0,31%	21 990 €

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits		
BSA <sub>09/11</sub> BSA <sub>05/12</sub> BSA <sub>2012</sub> BSA <sub>09/2012</sub> BSA <sub>01/2013</sub>	Intégralité des bons à la date d'attribution		
BSA <sub>01/2014</sub>	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016
BSA <sub>07/2015</sub>	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2)
		31/12/2014	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2015	
BSA <sub>09/11</sub>	AG du 26/09/2011	60 000				60 000	6 960
BSA <sub>05/12</sub>	AG du 29/06/2012	10 245				10 245	1 188
BSA <sub>2012</sub>	AG du 29/06/2012	165 000			-125 000	40 000	4 640
BSA <sub>09/2012</sub>	AG du 11/10/2012	100 000				100 000	11 600
BSA <sub>01/2013</sub>	AG du 22/01/2013	25 000				25 000	2 900
BSA <sub>01/2014</sub>	CA du 8/01/2014	27 398			-11 199	16 199	18 790 *
BSA <sub>07/2015</sub>	CA du 15/07/2015	0	44 699			44 699	44 699 *
<b>Total</b>		<b>387 643</b>	<b>44 699</b>	<b>0</b>	<b>-136 199</b>	<b>296 143</b>	<b>90 777</b>

\* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

## Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans					Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (AG 19/07/2013) (1)	Prix d'exercice ajusté (CA 18/03/2015) (2)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes)
BSPCE 12/2007	CA du 29/12/2007	100 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	43,02%	4,17%	34 387 €
BSPCE 02/2009	CA du 5/02/2009	106 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	38,11%	3,20%	37 389 €
BSPCE 03/2010	CA du 22/04/2010	167 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	34,57%	2,54%	63 891 €
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	269 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	37,90%	3,12%	117 310 €
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €	37,90%	2,24%	45 462 €
BSPCE 05/2012	AG du 29/06/2012	21 793	10 ans	1,50 €	15,00 €	N/A (3)	37,17%	1,46%	8 277 €
BSPCE 01/2014-1	CA du 8/01/2014	39 706	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €	34,05%	1,30%	83 864 €
BSPCE 01/2014-2	CA du 8/01/2014	20 138	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €	34,05%	1,30%	42 534 €
BSPCE 01/2014-3	CA du 8/01/2014	1 278	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €	34,05%	1,30%	2 699 €
BSPCE 01/2014-4	CA du 8/01/2014	246 864	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €	34,05%	1,30%	645 313 €

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (3) Ces bons n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits		
BSPCE 12/2007 BSPCE 02/2009 BSPCE 03/2010 BSPCE 06/2011 BSPCE 09/2011 BSPCE 05/2012	1/3 des bons par année civile à compter de la date d'attribution		
BSPCE 01/2014-1	Intégralité des bons au 8/01/2015		
BSPCE 01/2014-2	1/2 au 8/01/2015	1/2 au 8/07/2015	
BSPCE 01/2014-3 BSPCE 01/2014-4	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2)
		31/12/2014	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2015	
BSPCE <sub>12/2007</sub>	CA du 29/12/2007	20 000				20 000	2 320
BSPCE <sub>02/2009</sub>	CA du 5/02/2009	13 000				13 000	1 508
BSPCE <sub>03/2010</sub>	CA du 22/04/2010	30 000				30 000	3 480
BSPCE <sub>06/2011</sub>	CA du 6/04/2011	68 000				68 000	7 888
BSPCE <sub>09/2011</sub>	CA du 18/11/2011	49 000				49 000	5 684
BSPCE <sub>05/2012</sub>	AG du 29/06/2012	0				0	0
BSPCE <sub>01/2014-1</sub>	CA du 8/01/2014	28 790				28 790	33 395
BSPCE <sub>01/2014-2</sub>	CA du 8/01/2014	20 138			-4 202	15 936	18 483
BSPCE <sub>01/2014-3</sub>	CA du 8/01/2014	639				639	741 *
BSPCE <sub>01/2014-4</sub>	CA du 8/01/2014	246 864			-31 235	215 629	250 129 *
<b>Total</b>		<b>476 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-35 437</b>	<b>440 994</b>	<b>323 628</b>

\* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

## Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives au plan d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes)
Stock option <sub>07/2015</sub>	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,66 €	33,15%	0,31%	19 258 €

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits		
Stock option <sub>07/2015</sub>	1/3 au 1/09/2016	1/3 au 1/09/2017	1/3 au 1/09/2018

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2014	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2015	
Stock option <sub>07/2015</sub>	CA du 15/07/2015	0	22 500			22 500	22 500 *

\* étant précisé que ces bons sont en cours d'acquisition des droits

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015

Type	31/12/2014				31/12/2015			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de l'exercice	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE <sub>12/2007</sub>	34 387 €	34 387 €		34 387 €	34 387 €	34 387 €		34 387 €
BSPCE <sub>02/2009</sub>	37 389 €	37 389 €		37 389 €	37 389 €	37 389 €		37 389 €
BSPCE <sub>03/2010</sub>	63 891 €	63 891 €		63 891 €	63 891 €	63 891 €		63 891 €
BSPCE <sub>06/2011</sub>	117 310 €	117 310 €		117 310 €	117 310 €	117 310 €		117 310 €
BSPCE <sub>09/2011</sub>	45 462 €	45 462 €		45 462 €	45 462 €	45 462 €		45 462 €
BSPCE <sub>05/2012</sub>	8 277 €	7 859 €	418 €	8 277 €	8 277 €	8 277 €		8 277 €
BSPCE <sub>01/2014-1</sub>	60 808 €	0 €	56 502 €	56 502 €	60 808 €	56 502 €	4 306 €	60 808 €
BSPCE <sub>01/2014-2</sub>	42 534 €	0 €	32 578 €	32 578 €	42 534 €	32 578 €	9 956 €	42 534 €
BSPCE <sub>01/2014-3</sub>	1 350 €	0 €	887 €	887 €	1 350 €	887 €	413 €	1 300 €
BSPCE <sub>01/2014-4</sub>	645 313 €	0 €	424 154 €	424 154 €	590 880 €	424 154 €	146 058 €	570 212 €
<b>Total</b>	<b>1 056 720 €</b>	<b>306 298 €</b>	<b>514 539 €</b>	<b>820 836 €</b>	<b>1 002 288 €</b>	<b>820 836 €</b>	<b>160 733 €</b>	<b>981 570 €</b>

Type	31/12/2014				31/12/2015			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de l'exercice	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSA <sub>09/11</sub>	17 413 €	17 413 €		17 413 €	17 413 €	17 413 €		17 413 €
BSA <sub>05/12</sub>	2 867 €	2 867 €		2 867 €	2 867 €	2 867 €		2 867 €
BSA <sub>2012</sub>	16 984 €	16 984 €		16 984 €	16 984 €	16 984 €		16 984 €
BSA <sub>09/2012</sub>	9 564 €	9 564 €		9 564 €	9 564 €	9 564 €		9 564 €
BSA <sub>01/2013</sub>	2 486 €	2 486 €		2 486 €	2 486 €	2 486 €		2 486 €
BSA <sub>01/2014</sub>	53 318 €		37 690 €	37 690 €	37 805 €	37 690 €		37 690 €
BSA <sub>07/2015</sub>	0 €			0 €	21 990 €		5 871 €	5 871 €
<b>Total</b>	<b>102 631 €</b>	<b>49 313 €</b>	<b>37 690 €</b>	<b>87 003 €</b>	<b>109 109 €</b>	<b>87 004 €</b>	<b>5 871 €</b>	<b>92 875 €</b>

Type	31/12/2014				31/12/2015			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de l'exercice	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
Stock options <sub>07/2015</sub>	0 €			0 €	19 258 €		4 549 €	4 549 €

## Note 12 : Emprunts et dettes financières

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montants en euros)	31/12/2015		31/12/2014	
Dettes financières - location financement (1)	297 853		478 862	
Avance remboursable	84 944		158 259	
Emprunt obligataire (2)	1 084 240		1 085 050	
Dérivé passif Kréos	154		8 530	
Emprunt auprès des établissements de crédit (3)	253 647		-	
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>1 720 839</b>		<b>1 730 701</b>	
Dettes financières - location financement (1)	295 433		322 604	
Avance remboursable	78 309		68 520	
Emprunt obligataire (2)	1 268 742		1 931 008	
Dérivé passif L1 Capital	120 264		-	
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	65 098		151 092	
Emprunt auprès des établissements de crédit (3)	165 033		-	
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>1 992 878</b>		<b>2 473 224</b>	
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 713 717</b>		<b>4 203 925</b>	

- (1) Les dettes relatives aux contrats de location financement font l'objet d'un nantissement d'un compte à terme pour 150 K€ et d'un BMTN pour 300 K€ (cf. notes 5 et 23.7).
- (2) La dette relative à l'emprunt obligataire KREOS fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce (cf. note 23.2).
- (3) L'emprunt bancaire fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme pour 200 K€ (cf. notes 5 et 23.7).

### Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montants en euros)	31/12/2015			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières - location financement	593 285	295 433	297 853	
Avances remboursables	163 253	78 309	84 944	
Emprunt obligataire	2 352 982	1 268 742	1 084 240	
Dérivé passif	120 418	120 264	154	
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	65 098	65 098	-	
Emprunt auprès des établissements de crédit	418 680	165 033	253 647	
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 713 717</b>	<b>1 992 878</b>	<b>1 720 839</b>	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 992 878</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 720 839</i>			



DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montants en euros)	31/12/2014			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières - location financement	801 466	322 604	478 862	
Avances remboursables	226 779	68 520	158 259	
Emprunt obligataire	3 016 058	1 931 008	1 085 050	
Dérivé passif	8 530		8 530	
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	151 092	151 092		
<b>Total dettes financières</b>	<b>4 203 925</b>	<b>2 473 224</b>	<b>1 730 701</b>	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>2 473 224</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 730 701</i>			

## 12.1 Dettes financières – location financement

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - LOCATION FINANCEMENT (Montant en euros)	Dettes financières - Contrats de location financement	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>392 821</b>	315 757	77 065	-
(+) Souscription	750 400			
(-) Remboursement	(341 756)			
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>801 466</b>	322 604	478 862	-
(+) Souscription	139 239			
(-) Remboursement	(347 420)			
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>593 285</b>	295 433	297 853	-

## 12.2 Avances remboursables

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des avances remboursables et subventions :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montants en euros)	OSEO Genoux	OSEO - BEEP'n TRACK	Total
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>278 574</b>	<b>248 043</b>	<b>526 617</b>
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement	(60 000)	(250 000)	(310 000)
Subventions			-
Charges financières	8 206	1 957	10 162
(+/-) Autres mouvements			-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>226 779</b>	-	<b>226 779</b>
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement	(70 000)	-	(70 000)
Subventions			-
Charges financières	6 474	-	6 474
(+/-) Autres mouvements			-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>163 253</b>	-	<b>163 253</b>

## Ventilation des avances remboursables par date d'échéance

	OSEO Genoux	OSEO - BEEP'n TRACK	Total
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>226 779</b>	<b>-</b>	<b>226 779</b>
Part à moins d'un an	68 520	-	68 520
Part d'un an à 5 ans	158 259	-	158 259
Part à plus de 5 ans	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>163 253</b>	<b>-</b>	<b>163 253</b>
Part à moins d'un an	78 309	-	78 309
Part d'un an à 5 ans	84 944	-	84 944
Part à plus de 5 ans	-	-	-

La Société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable en 2014 et 2015, ni reçu de versements complémentaires au titre des avances existantes.

### Avance remboursable OSEO Innovation – Genou

Le 25 février 2010, Implanet a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 350 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'une prothèse tri-compartmentale de genou de première intention et des instruments associés ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 280 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 1<sup>er</sup> mars 2010) ;
- Le solde à l'achèvement des travaux le 9 mai 2011.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a débuté selon les modalités suivantes :

- 12 500 € par trimestre en 2013 le dernier jour du trimestre,
- 15 000 € par trimestre en 2014 le dernier jour du trimestre,
- 17 500 € par trimestre en 2015 le dernier jour du trimestre,
- 20 000 € par trimestre en 2016 le dernier jour du trimestre,
- 22 500 € par trimestre en 2017 le dernier jour du trimestre.

La part à plus d'un an des avances reçues est enregistrée en « Dettes financières non courantes » ; tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en « Dettes financières courantes ».

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois + 2,5 points = 3,16%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

## Avance remboursable OSEO Innovation – BEEP'n TRACK

Le 28 janvier 2008, Implanet a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 650 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'un nouveau service informatique de gestion des implants à l'intention des établissements de santé (I-SMART) ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 325 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 4 février 2008),
- Second versement de 195 000 € sur appel de fonds (reçu le 28 avril 2009),
- Le solde à l'achèvement des travaux le 28 avril 2009.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a eu lieu selon les modalités suivantes :

- Au plus tard le 31 mars 2011 : 100 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2012 : 150 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2013 : 150 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2014 : 250 000 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 6,87% par an.

Cette avance remboursable est intégralement remboursée depuis le 31 mars 2014.

### 12.3 Emprunts obligataires convertibles

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en euros)	Emprunt obligataire non convertible KREOS	OCABSA L1 Capital	Total
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>4 733 383</b>		<b>4 733 383</b>
(+) Encaissement			-
(-) Dérivé Passif			-
(-) Remboursement	(1 860 324)		(1 860 324)
(+) Intérêts capitalisés			-
(+/-) Impact du coût amorti	142 999		142 999
(+/-) Conversion			-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>3 016 058</b>		<b>3 016 058</b>
(+) Encaissement		990 000	990 000
(-) Décote BSA	(11 299)	(167 825)	(179 124)
(-) Dérivé passif		(147 662)	(147 662)
(-) Remboursement	(1 129 437)		(1 129 437)
(+) Intérêts capitalisés / désactualisation			-
(+/-) Impact du coût amorti	109 491	153 657	263 147
(+/-) Conversion	-	(460 000)	(460 000)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1 984 812</b>	<b>368 170</b>	<b>2 352 982</b>

## Ventilation des emprunts obligataires par date d'échéance

	Emprunt obligataire non convertible KREOS	OCABSA L1 Capital	Total
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>3 016 058</b>	-	<b>3 016 058</b>
Part à moins d'un an	1 931 008		1 931 008
Part d'un an à 5 ans	1 085 050		1 085 050
Part à plus de 5 ans			-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1 984 812</b>	<b>368 170</b>	<b>2 352 982</b>
Part à moins d'un an	900 572	368 170	1 268 742
Part d'un an à 5 ans	1 084 240		1 084 240
Part à plus de 5 ans			-

### 12.3.1 Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS

#### Contrat initial

Le 19 juillet 2013, la Société avait conclu un « *venture loan agreement* » avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« KREOS ») tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5,0 M€ par KREOS, l'émission de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS.

Ces différentes opérations ont été réalisées ainsi qu'il suit :

- l'emprunt obligataire de 5 000 000 d'euros par voie d'émission de 5 000 000 d'obligations (non convertibles) d'une valeur nominale de 1 euro l'une au bénéfice de KREOS a été décidée par le conseil d'administration de la Société le 19 juillet 2013 et intégralement souscrit par KREOS le 24 juillet 2013,
- l'émission à titre gratuit de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013. Ces BSA ont les caractéristiques suivantes :
  - nombre d'actions à émettre : 65 000
  - prix de souscription : 7,20 €
  - modalités d'exercice : les BSA sont exerçables (et expireront concomitamment à) la survenance du premier des deux événements suivants :
    - la réalisation d'une ou plusieurs cessions d'actions de la Société au résultat desquelles toute personne viendrait à détenir au moins quatre-vingt-quinze pour cent (sur une base pleinement diluée) du capital par la Société, ou
    - l'expiration d'un délai de cinq (5) années à compter de la date de première cotation de tout ou partie des actions de la Société sur un marché réglementé ou une bourse de valeurs française ou étrangère.
- le nantissement du fonds de commerce et de la propriété intellectuelle de la Société a été consenti le 19 juillet 2013.

La Société a encouru 112 500 € de frais d'avocats et de conseils lors de la mise en place de l'emprunt obligataire. Par ailleurs, 72 500 € de frais sont payables à l'échéance de l'emprunt.

#### Avenant au « venture loan agreement »

Le 16 avril 2015, la Société et KREOS CAPITAL IV (UK) LTD ont conclu un avenant au venture loan agreement en date du 19 juillet 2013 aux termes duquel les parties ont décidé le rééchelonnement de l'emprunt obligataire susvisé dans les termes suivants :

- la durée du contrat est portée de 36 à 54 mois ;
- la mensualité constante (capital et intérêts) est réduite de 190 735,43€ à 94 160,22€ ;
- le taux d'intérêt annuel est maintenu à 11,5% ;

Le 24 avril 2015, la Société a par ailleurs conclu un contrat d'émission de 18 473 bons de souscription d'actions au profit de KREOS, validé par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015. Ces BSA ont les caractéristiques suivantes :

- nombre d'actions à émettre : 18 473
- prix de souscription : 2,91 €
- modalités d'exercice identiques à celles des BSA KREOS<sub>2013</sub>

La Société a encouru 5 130 € de frais d'avocats lors de la signature de l'avenant.

#### Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti. Les frais encourus ainsi que les décotes liées aux BSA<sub>2013</sub> et BSA<sub>2015</sub> ont été pris en compte dans le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt obligataire ressort ainsi à 14,87%.

Les BSA<sub>2013</sub> sont comptabilisés en dérivé passif et sont évalués à la juste-valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat selon la norme IAS 39.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes avec les principales hypothèses suivantes :

<b>BSA 2013 - hypothèses de valorisation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Nombre d'actions pouvant être souscrites	75 400 (1)	65 000
Terme attendu	2 ans	3 ans
Volatilité	28,77%	29,63%
Taux sans risque	-0,35%	-0,11%
<b>Valeur du dérivé (en euros)</b>	<b>154</b>	<b>8 530</b>

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

Après analyse au regard de la norme IAS 32, les BSA<sub>2015</sub> ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et sont évalués à la juste-valeur à la date d'émission.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes avec les principales hypothèses suivantes :

<b>BSA 2015 - hypothèses de valorisation</b>	<b>A l'émission</b>
Nombre d'actions pouvant être souscrites	18 473
Terme attendu	2,5 ans
Volatilité	30,58%
Taux sans risque	-0,16%
<b>Valeur de l'instrument de capitaux propres (en euros)</b>	<b>11 299</b>

### **12.3.2 Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscriptions d'actions (« OCABSA ») au profit de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND**

Le 12 octobre 2015, la Société a signé un contrat d'OCABSA avec la L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société.

Le Conseil d'administration du 12 octobre 2015 a décidé l'émission à titre gratuit d'une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€.

La Société a la possibilité d'émettre au bénéfice de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND 400 bons d'émission supplémentaires, susceptible de donner lieu à un emprunt obligataire d'un montant maximum additionnel de 4 M€ (en plusieurs tranches d'un montant maximum de 250 000 euros chacune, étant précisé que L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pourra demander à augmenter le montant de l'une de ces tranches de 100 000 euros) sous réserve :

- de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir d'ici le 30 juin 2016,
- que la participation directe et indirecte de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND dans le capital de la Société n'excède pas 3% du capital et des droits de vote compte tenu du nombre d'actions potentielles issu de la conversion des obligations convertibles,
- du complet remboursement ou conversion de la tranche précédente ou un délai de 35 jours à l'issue du tirage sur la tranche précédente (à l'exclusion de la première tranche), et
- d'un cours de clôture et d'un cours de bourse moyen pondéré par les volumes au cours des cinq séances de bourse précédant la demande d'émission d'au moins 1,10 €.

La première tranche d'OCA émises en 2015 a les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 99% du pair
- Maturité : 12 mois
- Modalités de conversion :  $N = V_n / P$  où
  - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
  - $V_n$  correspond à la valeur de la créance obligataire

- P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion.

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 400 000
- Un BSA donne droit à une action
- Maturité : 5 ans
- Prix d'exercice : 2,50 €

Au 31 décembre 2015, compte tenu de la conversion de 46 OCA pour un montant de 460 K€, 54 OCA sont en circulation ainsi que 400 000 BSA.

### Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti. Les frais d'avocats encourus pour la mise en place du contrat d'OCABSA de 82 K€ ainsi que les décotes liées aux BSA et à l'option de conversion ont été pris en compte dans le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat selon la norme IAS 39.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes avec les principales hypothèses suivantes :

Option de conversion	31/12/2015	A l'émission
Nombre d'actions pouvant être souscrites	287 723	478 835
Terme attendu	5 mois	6 mois
Volatilité	28,01%	33,17%
Taux sans risque	-0,45%	-0,31%
<b>Valeur du dérivé (en euros)</b>	<b>120 264</b>	<b>147 662</b>

Le dérivé passif au 31 décembre 2015 s'élève à 120 K€. La variation de la juste valeur sur l'exercice est de - 27 K€.

Après analyse au regard de la norme IAS 32, les BSA<sub>2015</sub> ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et sont évalués à la juste-valeur à la date d'émission.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes avec les principales hypothèses suivantes :

BSA	A l'émission
Nombre d'actions pouvant être souscrites	400 000
Terme attendu	3 ans
Volatilité	33,33%
Taux sans risque	-0,20%
<b>Valeur de l'instrument de capitaux propres (en euros)</b>	<b>167 825</b>

#### 12.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (Montants en euros)	Emprunt bancaire
<b>Au 31 décembre 2013</b>	-
(+) Encaissement	-
(-) Remboursement	-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	-
(+) Encaissement	500 000
(-) Remboursement	(81 320)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>418 680</b>

Le 10 juin 2015, la Société a signé un contrat d'emprunt avec la Banque Courtois.

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 500 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,95% par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

#### Ventilation des dettes auprès des établissements de crédit par date d'échéance

	Emprunt bancaire
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>418 680</b>
Part à moins d'un an	165 033
Part d'un an à 5 ans	253 647
Part à plus de 5 ans	-

#### Note 13 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de la Métallurgie.



Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2015		31/12/2014	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	2,03%		1,49%	
Table de mortalité	INSEE 2015		INSEE 2012	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	53%	47%	51%	47%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>34 802</b>
Coûts des services passés	8 532
Coûts financiers	1 044
Ecart actuariel	30 250
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>74 628</b>
Coûts des services passés	13 102
Coûts financiers	1 112
Ecart actuariel	-5 938
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>82 905</b>

## Note 14 : Provisions

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2015				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	-	55 000			55 000
Provisions pour litiges prud'homaux	-				-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	-	<b>55 000</b>	-	-	<b>55 000</b>

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2014				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	109 131		109 131		-
Provisions pour litiges prud'homaux	35 500		35 500		-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>144 631</b>	-	<b>144 631</b>	-	-

## Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

La Société a enregistré dans ses comptes au 31 décembre 2015 une dotation pour provision de 55 K€.

## Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

Suite au dénouement au cours de l'exercice 2014, une charge exceptionnelle de 38 K€ a été enregistrée engendrant une reprise de la provision correspondante.

## Contrôle fiscal

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011 et a reçu une notification de redressement de 109 K€ en 2012. Suite au dénouement au cours de l'exercice 2014 (paiement du redressement), une charge d'impôts de 109 K€ a été comptabilisée engendrant une reprise de provision du même montant au 31 décembre 2014.

## Note 15 : Passifs courants

### 15.1 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Personnel et comptes rattachés	163 385	251 069
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	353 295	367 686
Autres impôts, taxes et versements assimilés	43 767	130 053
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>560 447</b>	<b>748 808</b>

### 15.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

<b>AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration	7 500	7 500
Divers	10 225	8 375
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>17 725</b>	<b>15 875</b>

## Note 16 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

<b>CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
France	2 852 681	3 984 975
Brésil	1 755 699	875 813
Etats-Unis	1 203 200	820 880
Reste du monde	841 795	1 356 648
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6 653 374</b>	<b>7 038 416</b>

<b>CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rachis	2 806	1 930
Genou + Arthroscopie	3 847	4 343
Hanche	-	765
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6 653</b>	<b>7 038</b>

Concernant la concentration du risque de crédit, deux distributeurs représentent respectivement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2015 : un distributeur Export (26 %) et un distributeur France (21 %).

## Note 17 : Détails des charges et produits par fonction

### 17.1 Coûts des ventes

<b>COÛTS DES VENTES (Montants en EUR)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Achats de matières premières et mses	(3 314 474)	(4 844 563)
Reprises provisions stocks	-	1 516 983
Amortissement de ancillaires	(755 590)	(771 925)
<b>Coût des ventes</b>	<b>(4 070 063)</b>	<b>(4 099 504)</b>

Pour mémoire, en 2014, la Société avait procédé à la cession de produits de la gamme « hanche » pour un montant de 220 K€. Ce montant est présenté en chiffre d'affaires au niveau du compte de résultat. Ces produits avaient été intégralement dépréciés en 2013 suite à une décision de se retirer progressivement des secteurs jugés non stratégiques et présentant des profils de rentabilités faibles.

Le coût des produits de la gamme « hanche » ainsi que la reprise de provision correspondant aux ventes du semestre ont été présentés au niveau du coût des ventes conduisant à la constatation d'une marge à 100% sur cette vente au cours de l'exercice 2014.

## 17.2 Ventes, Distribution & Marketing

<b>VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en EUR)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières et fournitures non stockées	(181 813)	(103 479)
Locations Véhicules	(68 590)	(40 107)
Locations diverses	(8 517)	(2 889)
Matériel, équipements et travaux	(17 534)	(9 671)
Assurances	(79 104)	(33 288)
Rémunérations Interm. Honoraires	(381 108)	(81 234)
Publicité	(222 927)	(218 429)
Transport	(3 067)	(23 805)
Déplacements, Missions et Réceptions	(579 559)	(356 424)
Impôts et taxes	(3 167)	(605)
Charges de personnel	(1 623 799)	(986 024)
Amortissement des immobilisations	(44 039)	(7 399)
Paiement fondés sur des actions	(124 624)	(325 666)
Dotations / reprise litige	(45 000)	-
Royalties	(115 596)	(177 985)
Commissions sur ventes	(678 871)	(518 210)
Dépréciation clients	(276 488)	(379 956)
Divers	(26 535)	(36 149)
<b>Frais Ventes, Distribution et Marketing</b>	<b>(4 480 338)</b>	<b>(3 301 320)</b>

La hausse des frais de ventes et marketing par rapport à 2014 s'explique essentiellement par la croissance de l'activité aux Etats-Unis avec le renforcement de la force commerciale et des honoraires de consulting stratégique sur le déploiement de l'activité.

## 17.3 Recherche et Développement

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en EUR)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Locations Véhicules	(42 812)	(62 834)
Matériel, équipements et travaux	(11 961)	(13 910)
Etudes et recherches	(167 342)	(234 319)
Honoraires propriété intellectuelle	(160 704)	(297 625)
Déplacements, Missions et Réceptions	(37 227)	(59 212)
Impôts et taxes	(633)	(5 603)
Charges de personnel	(631 151)	(774 411)
Capitalisation des frais de R&D	233 211	99 433
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(100 796)	(100 796)
Amortissement des immobilisations	(2 260)	(10 766)
Paiement fondés sur des actions	(19 197)	(58 660)
Divers	(5 703)	(19 506)
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>(946 574)</b>	<b>(1 538 209)</b>
Crédit d'impôt recherche	215 057	361 350
<b>Subventions</b>	<b>215 057</b>	<b>361 350</b>
<b>Frais de Recherche et Développement, nets</b>	<b>(731 517)</b>	<b>(1 176 859)</b>

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles applications innovantes du JAZZ notamment pour le traitement d'autres pathologies.

## 17.4 Affaires réglementaires et assurance qualité

<b>REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en EUR)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières et fournitures non stockées	(79 819)	(81 613)
Locations diverses	(1 015)	(11 591)
Etudes et recherches	(190 364)	(94 515)
Rémunérations Interm. Honoraires	(200 315)	(43 594)
Déplacements, Missions et Réceptions	(8 104)	(11 029)
Charges de personnel	(395 696)	(475 180)
Capitalisation des frais de R&D	39 739	6 747
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(63 963)	(63 963)
Amortissement des immobilisations	(15 763)	(12 264)
Paiement fondés sur des actions	(3 238)	(9 244)
Divers	(32 064)	(33 114)
<b>Frais Réglementaires et Qualité</b>	<b>(950 602)</b>	<b>(829 360)</b>
Crédit d'impôt recherche	10 136	17 527
<b>Subventions</b>	<b>10 136</b>	<b>17 527</b>
<b>Frais Réglementaires et Qualité, nets</b>	<b>(940 465)</b>	<b>(811 833)</b>

## 17.5 Opérations

<b>COÛT DES OPERATIONS (Montants en EUR)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières et fournitures non stockées	(16 241)	(24 782)
Locations immobilières	(135 893)	(123 009)
Locations Véhicules	(12 297)	(9 941)
Locations diverses	(1 877)	(22 210)
Matériel, équipements et travaux	(37 943)	(39 316)
Rémunérations Interm. Honoraires	(39 554)	10 692
Transport	(15 747)	(32 206)
Déplacements, Missions et Réceptions	(6 977)	(11 925)
Charges de personnel	(570 052)	(528 343)
Amortissement des immobilisations	(117 497)	(138 694)
Paiement fondés sur des actions	(7 893)	(30 779)
Reprise provision stocks	204 914	32 616
Divers	(34 638)	(4 035)
<b>Coûts des opérations</b>	<b>(791 697)</b>	<b>(921 933)</b>

Le coût des « opérations » comprend :

- la gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- l'administration des ventes.

## 17.6 Frais généraux et administratifs

<b>FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en EUR)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières et fournitures non stockées	(60 452)	(54 626)
Locations immobilières	(201 233)	(224 265)
Locations Véhicules	(34 769)	(30 167)
Locations diverses	(72 879)	(1 913)
Matériel, équipements et travaux	(225 252)	(180 255)
Assurances	(227 921)	(226 745)
Rémunérations Interm. Honoraires	(988 393)	(1 009 105)
Publicité	(29 709)	(38 754)
Déplacements, Missions et Réceptions	(286 101)	(152 606)
Frais postaux et télécommunications	(66 904)	(74 692)
Services bancaires	(33 037)	(66 663)
Impôts et taxes	(98 802)	(77 599)
Charges de personnel	(984 195)	(983 860)
Jetons de présence	(18 000)	(12 000)
Amortissement des immobilisations	(71 723)	(96 657)
Paiement fondés sur des actions	(16 203)	(127 878)
Profit sur dette fournisseur prescrite	201 388	-
Dotations / reprise litige	(10 000)	-
Divers	(47 261)	(5 510)
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>(3 271 443)</b>	<b>(3 363 295)</b>

### Note 18 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

<b>EFFECTIFS MOYENS</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Cadres	29,6	25,4
Employés	16,8	16,6
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>46,4</b>	<b>42,0</b>

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

<b>EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
France	40,3	38,5
Etats-Unis	6,1	3,5
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>46,4</b>	<b>42,0</b>

## Note 19 : Produits et charges financiers, nets

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Coût amorti des emprunts	(641 175)	(571 500)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	35 774	70 308
Autres charges financières	(29 468)	(27 677)
Produits financiers	57 630	75 579
(Pertes) et gains de change	201 828	218 033
<b>Total produits et charges financiers</b>	<b>(375 411)</b>	<b>(235 257)</b>

Les produits financiers sont essentiellement constitués des intérêts sur les comptes à terme et bons moyen terme négociables.

Les autres charges financières sont essentiellement constituées des intérêts sur les contrats de location financement.

## Note 20 : Impôts sur les bénéfices

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2015 est estimé à 55 683 K€, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 51 985 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 4 026 K\$ dont :
  - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
  - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
  - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.
- Implanet America Inc. est le taux en vigueur aux Etats Unis, soit 44%.

En application des principes décrits en Note 2.25, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs.

## Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

<b>Preuve d'impôt (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultat net	(8 007 562)	(6 871 586)
Impôt consolidé	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(8 007 562)</b>	<b>(6 871 586)</b>
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>2 668 920</b>	<b>2 290 300</b>
Différences permanentes	493 440	104 360
Paiement en actions	(57 051)	(184 058)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(3 363 493)	(2 343 939)
Différences de taux d'imposition	258 184	133 337
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

### Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Décalages temporaires	546 506	187 861
Déficits reportables	18 953 568	15 723 601
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif</b>	<b>19 500 073</b>	<b>15 911 462</b>
Décalages temporaires	480 289	296 036
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif</b>	<b>480 289</b>	<b>296 036</b>
		-
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés</b>	<b>19 019 784</b>	<b>15 615 426</b>
Impôts différés non reconnus	(19 019 784)	(15 615 426)
<b>Total net des impôts différés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Note 21 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-option et obligations convertibles) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat de l'exercice	(8 007 562)	(6 871 586)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 692 216	5 399 522
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,83)</b>	<b>(1,27)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>(0,83)</b>	<b>(1,27)</b>

### Note 22 : Parties liées

#### 22.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale.

#### Implanet Institute

Implanet Institute, association loi 1901, sponsorisée par Implanet, a pour mission d'accompagner les jeunes chirurgiens dans toutes les dimensions de leurs pratiques (programme de préparation à l'installation, cours de technique chirurgicale...).

Implanet Institute est une association indépendante dont les actions sont décidées par son Comité Scientifique. Les membres de l'association sont composés de certains des actionnaires et salariés de la Société.

La Société n'a pas versé de contribution à Implanet Institute au cours des exercices présentés.



## 22.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations des dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations fixes dues	294 401	315 567
Rémunérations variables dues	-	37 500
Avantages en nature	13 421	11 436
Paiements fondés sur des actions	175 208	354 183
Honoraires de conseils	431 529	170 353
Jetons de présence	18 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>932 559</b>	<b>901 040</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

## Note 23 : Engagements hors bilan

### 23.1 Compte personnel de formation (« CPF »)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Les coûts de formation au titre du CPF sont désormais financés par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (« OPCA ») auquel les cotisations pour la formation professionnelle ont été versées. La Société n'a donc plus d'engagement à ce titre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 23.2 Obligation au titre du contrat KREOS

Dans le cadre du contrat d'obligation KREOS signé le 19 juillet 2013 (cf. Note 12.3), la Société a octroyé à KREOS les sûretés et engagements suivants :

- Nantissement du fonds de commerce au profit de KREOS,
- Engagement de la Société à ne pas contracter un endettement financier supérieur à 2 500 000 euros autre que (a) l'emprunt obligataire souscrit auprès de KREOS (b) les dettes d'exploitation relevant du besoin en fonds de roulement, (c) les avances reçues d'OSEO (ou toute autre aide ou avance faite par des organismes publics), (d) l'émission d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ou encore, (e) les avances en compte courant d'actionnaires, sans obtenir l'autorisation préalable de KREOS,
- Engagement de la Société à ne procéder à aucun nantissement ou cession d'actifs à l'exception des cessions d'actifs effectuées dans le cours normal des affaires.

### 23.3 Obligation au titre du contrat L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND

Dans le cadre du contrat d'OCABSA signé le 12 octobre 2015 (cf. Note 12.3), la Société a octroyé à L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas émettre de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs sans l'accord préalable de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND.
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sureté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans octroyer les mêmes garanties à L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND.

### 23.4 Baux commerciaux

#### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, le Groupe a conclu des contrats de location immobilière :

Implanet SA a conclu les baux commerciaux suivants:

#### Bâtiment administratif :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	8 octobre 2007 – 8 octobre 2016
Départ anticipé	Possible à l'expiration de chaque période triennale

La Société a procédé à la résiliation du bail du bâtiment administratif avec effet au 8 octobre 2016.

#### Bâtiment logistique :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	15 décembre 2010 – 15 décembre 2019
Départ anticipé	Possible à l'expiration de chaque période triennale

Le nouveau contrat signé pour l'ensemble immobilier (cf. ci-dessous) prévoit la résiliation du bail du bâtiment logistique sans indemnité, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

La Société a décidé de regrouper ses activités administratives et logistiques et a conclu un nouveau bail en février 2016 pour cet ensemble immobilier.

### Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	1 <sup>er</sup> octobre 2016 – 30 septembre 2026
Départ anticipé	Possible à compter de la deuxième triennale
Loyer annuel HT HC	212 000 €

Implanet America Inc. occupe quant à elle des bureaux administratifs au titre d'un bail de courte durée pour lequel la Société est engagée jusqu'au 31 mai 2016 :

Adresse	8 Faneuil Hall Market Place, 3rd Floor, Boston, Massachusetts, 02109, United States
---------	---

### Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2015 et les engagements jusqu'aux prochaines périodes de résiliation s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location (hors charges) au 31/12/2015	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Bâtiment administratif	08/10/2007	08/10/2016	136 058	103 416	-	-
MARTILLAC	Bâtiment logistique	15/12/2010	01/10/2016	126 398	94 797	-	-
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2026	-	53 000	848 000	371 000
BOSTON	Bureaux administratifs	01/12/2014	31/05/2016	61 019	27 739	-	-

### 23.5 Engagements au titre des contrats de location simple

La Société a conclu des contrats de location de véhicules. Après analyse, ils ont été considérés comme des contrats de locations simples au regard des dispositions de la norme IAS 17.

Le tableau suivant présente le montant des paiements minimaux et leur ventilation :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements hors bilan au 31/12/2015 (montant en euros)	77 536	53 532	-

### 23.6 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

### **23.7 Autres engagements financiers**

#### **Crédits et remises documentaires**

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés.

Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

#### **Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme**

- Nantissement d'un compte à terme renouvelable de 150 K€ en garantie des contrats de crédit-baux signés avec la banque HSBC et se terminant en 2018,
- Nantissement d'un bon moyen terme négociable à hauteur de 300 K€ en garantie d'un contrat de lease back signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2019.
- Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 200 K€ en garantie de l'emprunt bancaire souscrit auprès de la Banque Courtois sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015, à échéance en 2018.

#### **Clause de complément de prix – cession BEEP'n TRACK à GHX**

Le contrat de cession de l'activité BEEP'n TRACK à GHX comporte une clause dite d'« earn-out » sur la base d'un accord de partage des revenus excédant l'actuel business plan de GHX sur les exercices 2013 à 2015. Au titre de cette clause, la Société pourrait recevoir un complément de prix maximum de 4 millions dollars US.

Aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé au 31 décembre 2015 étant donné l'incertitude concernant l'obtention et l'évaluation de ce complément de prix.

#### **Cautions bancaires**

- Cautions bancaires de 28 630 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit du bailleur de son bâtiment administratif,
- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.

### **Note 24 : Gestion et évaluation des risques financiers**

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Implanet n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### **Risque de taux d'intérêt**

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, deux distributeurs représentent respectivement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2015 : un distributeur Export (26 %) et un distributeur France (21 %).

### **Risque de change**

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### **Risque sur actions**

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

## Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	Exercice 2015				Exercice 2014			
	Ernst & Young		INKIPIO AUDIT		Ernst & Young		INKIPIO AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes (1)	114 000	97%	76 000	100%	69 500	79%	51 000	94%
Autres prestations et diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes	4 100	3%	-	0%	19 000	21%	3 000	6%
<b>Sous total</b>	<b>118 100</b>		<b>76 000</b>	<b>100%</b>	<b>88 500</b>	<b>100%</b>	<b>54 000</b>	
Autres prestations rendues								
- Fiscales	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
- Autres	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>118 100</b>	<b>100%</b>	<b>76 000</b>	<b>100%</b>	<b>88 500</b>	<b>100%</b>	<b>54 000</b>	<b>100%</b>

(1) Y compris les honoraires relatifs à l'émission de rapports dans le cadre de missions prévues par la loi ou les règlements (rapport complémentaires en cas d'augmentation de capital...)

## 20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Non applicable.

## 20.3. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE IMPLANET SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

### 20.3.1. Bilan – Actif

IMPLANET		31/12/2015			31/12/2014
Bilan - Actif en euros	Notes	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	373 585	353 950	19 635	70 646
Autres immobilisations incorporelles	3.1			-	44 659
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	3 592 782	3 030 568	562 214	858 174
Autres immobilisations corporelles	3.1	347 645	300 064	47 581	27 780
Immobilisations en cours	3.1				92 253
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Autres participations	3.2	246 793		246 793	246 793
Autres immobilisations financières	3.2	487 701		487 701	514 377
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>5 048 506</b>	<b>3 684 582</b>	<b>1 363 924</b>	<b>1 854 682</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements	4	79 937		79 937	116 314
Produits intermédiaires et finis	4	15 372		15 372	15 372
Marchandises	4	3 627 135	555 143	3 071 992	2 795 538
Avances, acomptes versés/commandes		24 680		24 680	53 022
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & cptes rattachés	5	4 409 678	768 864	3 640 814	2 309 295
Autres créances	5	4 046 792	1 287 405	2 759 387	2 408 399
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement	6	5 600 000		5 600 000	2 800 050
Disponibilités	6	1 384 057		1 384 057	2 357 455
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	7	71 759		71 759	97 379
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>19 259 410</b>	<b>2 611 412</b>	<b>16 647 998</b>	<b>12 952 824</b>
Prime de remboursement des obligations	11	5 400		5 400	
Ecart de conversion actif				-	976
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>24 313 316</b>	<b>6 295 994</b>	<b>18 017 322</b>	<b>14 808 482</b>

## 20.3.2. Bilan – Passif

<b>IMPLANET</b>			
Bilan - Passif en euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	8	15 887 399	8 099 283
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	15 051 331	12 500 647
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours			
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.			
Report à nouveau	8	(12 294 012)	(7 005 705)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>(6 776 643)</b>	<b>(5 288 306)</b>
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 868 075</b>	<b>8 305 919</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	10	55 000	976
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>55 000</b>	<b>976</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles	11	540 000	
Autres emprunts obligataires	11	2 050 516	3 175 926
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	418 680	
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	13	170 000	240 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	1 853 461	2 119 853
Dettes fiscales et sociales	14	558 791	741 351
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14	15 000	13 431
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>5 606 448</b>	<b>6 290 561</b>
Ecarts de conversion passif		487 799	211 026
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 017 322</b>	<b>14 808 482</b>

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués des avances remboursables.



### 20.3.3. Compte de résultat

<b>IMPLANET</b>			
Compte de résultat en euros	Notes	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises	16	6 144 256	6 764 822
Production vendue	16	473 750	383 039
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>6 618 006</b>	<b>7 147 861</b>
Production stockée		1 897	17 678
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		543 677	3 140 065
Autres produits		1 927	452
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>7 165 507</b>	<b>10 306 056</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises		3 765 956	3 738 357
Variation de stock de marchandises		(46 271)	2 548 462
Achats matières premières, autres approvisionnements		124 474	108 324
Variations de stock de matières premières et approvisionnements		13 005	81 445
Autres achats et charges externes		4 402 774	4 283 443
Impôts, taxes et versements assimilés		133 374	117 011
Salaires et traitements		2 258 155	2 210 587
Charges sociales		1 056 068	1 059 050
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		626 820	716 551
Dotations aux provisions sur actif circulant		183 806	439 117
Dotations aux provisions pour risques et charges		55 000	-
Autres charges		180 516	178 074
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>12 753 677</b>	<b>15 480 421</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(5 588 170)</b>	<b>(5 174 365)</b>
Produits financiers	18	166 393	90 770
Charges financières	18	1 630 526	559 938
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1 464 133)</b>	<b>(469 168)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(7 052 303)</b>	<b>(5 643 533)</b>
Produits exceptionnels	19	348 235	941 033
Charges exceptionnelles	19	297 769	964 684
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>50 466</b>	<b>(23 651)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	20	(225 193)	(378 877)
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>		<b>(6 776 643)</b>	<b>(5 288 306)</b>

## 20.3.4. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

---

*(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)*

### **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2016.

#### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Créée en Décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La Société Implanet est ci-après dénommée la « Société ».

#### **1.2 Evènements marquants**

##### **Exercice clos le 31 décembre 2015**

###### Novembre 2015 :

- Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme JAZZ Band™.

###### Octobre 2015 :

- Mise en place d'un nouveau financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société sous certaines conditions usuelles, susceptible d'être majorée d'un montant équivalent en cas d'exercice des bons de souscription d'actions attachés aux obligations qui seront émises dans ce cadre. Ce nouveau financement, assuré par L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND, est destiné à financer le développement de la plateforme technologique JAZZ BAND et le déploiement commercial de JAZZ dans le monde.

###### Septembre 2015 :

- Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis pour l'utilisation de la plateforme JAZZ avec l'ensemble des systèmes de fixation thoraco-lombaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.

#### Mai 2015 :

- Obtention du marquage CE et homologation de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de JAZZ.

#### Avril 2015 :

- Obtention des résultats cliniques définitifs d'une étude comparative démontrant l'efficacité de l'implant JAZZ dans le traitement de la scoliose idiopathique.

#### Mars 2015 :

- La Société a procédé à une levée de fonds secondaire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour montant, prime d'émission incluse, de 11 177 K€. 4 967 558 actions nouvelles ont été émises dans ce cadre.

#### Février 2015 :

- La Société annonce l'obtention définitive de la protection intellectuelle de sa technologie JAZZ en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).

### **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

#### **2.1 Principe d'établissement des comptes**

Les comptes de la Société Implanet SA ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2014-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'application du principe de continuité de l'exploitation a été retenue par le conseil d'administration compte tenu de la capacité financière de la Société (trésorerie disponible) au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Cette analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- la trésorerie de la Société de 1 M€,
- ses placements de trésorerie pour 5,3 M€,
- l'utilisation de la ligne de financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA »).

En effet, dans le cadre de la mise en place de ce financement signé en octobre 2015, la Société a la possibilité d'émettre au bénéfice de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND 400 Bons d'Emission supplémentaires, susceptible de donner lieu à un emprunt obligataire d'un montant maximum additionnel de 4 M€ (en plusieurs tranches d'un montant maximum de 250 000 euros chacune, étant précisé que L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pourra demander à augmenter le montant de l'une de ces tranches de 100.000 euros), sous réserve :

- de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir d'ici le 30 juin 2016,
- que la participation directe et indirecte de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND dans le capital de la Société n'excède pas 3% du capital et des droits de vote compte tenu du nombre d'actions potentielles issu de la conversion des obligations convertibles,
- du complet remboursement ou conversion de la tranche précédente ou un délai de 35 jours à l'issue du tirage sur la tranche précédente (à l'exclusion de la première tranche), et
- d'un cours de clôture et d'un cours de bourse moyen pondéré par les volumes au cours des cinq séances de bourse précédant la demande d'émission d'au moins 1,10 €.

Par ailleurs, la Société réfléchit à réaliser un financement additionnel pour ses nouveaux développements, qui pourrait passer par une augmentation de capital, notamment dans l'hypothèse où la Société ne serait plus en mesure d'utiliser la ligne de financement OCABSA, ou si elle décidait de ne pas l'utiliser.

La situation déficitaire de la Société au cours des périodes présentées est en lien avec :

- son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours notamment JAZZ (système de fixation postérieur et de réduction de déformation rachidienne) : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits, expansion territoriale...).

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

## **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans - Linéaire

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets et au développement des produits sont enregistrées en charges.

### 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

### 2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

## **2.5 Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

## **2.6 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel. La Société a utilisé ce crédit d'impôt à travers ses efforts de recherches et développement.

## **2.7 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

## **2.8 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.9 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## **2.10 Indemnité de départs à la retraite**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan. Cf. Note 22.1

## **2.11 Emprunts**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

## **2.12 Subventions publiques à recevoir**

### **Avances conditionnées**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 13.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

### **Subventions**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### **Crédit d'Impôt Recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de

l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéficiaires ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

### 2.13 Chiffres d'affaires

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à sa filiale de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
  - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignation),
  - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation.
- **Ventes France via des agents commerciaux** :
  - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
  - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

### 2.14 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

### 2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation relatifs notamment aux charges activées sur production immobilisée et aux stocks d'ancillaires transférés en immobilisations lors de leurs mises à disposition à des établissements de santé.



Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

## 2.16 Résultat financier

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Produits d'intérêts des comptes à terme et des Bons Moyen Terme Négociables (« BMTN ») ;
- Dotations et reprises de dépréciation sur actions propres ;
- Dotation pour dépréciation du compte courant avec la filiale Implanet America Inc.,
- Et aux pertes et gains de changes.

## Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

### 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31/12/2015
Frais d'établissement et de développement	-				-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	292 795	10 703		70 086	373 584
Immobilisations incorporelles en cours	44 659			(44 659)	-
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>337 454</b>	<b>10 703</b>	-	<b>25 427</b>	<b>373 584</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 688 661	181 224	277 103		3 592 782
Installations générales, agencements, aménagements	89 103	10 896			99 999
Matériel de transport	-				-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	224 586	9 290		13 770	247 646
Immobilisations corporelles en cours	92 253	86 183	139 239	(39 197)	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>4 094 603</b>	<b>287 593</b>	<b>416 342</b>	<b>(25 427)</b>	<b>3 940 427</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 432 057</b>	<b>298 296</b>	<b>416 342</b>	-	<b>4 314 011</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015	Valeurs nettes 31/12/2015
Frais d'établissement et de développement	-			-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	222 149	131 800		353 949	19 635
Immobilisations incorporelles en cours	-			-	-
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>222 149</b>	<b>131 800</b>	-	<b>353 949</b>	<b>19 635</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 841 954	461 638	273 024	3 030 568	562 214
Installations générales, agencements, aménagements	75 363	9 481		84 844	15 155
Matériel de transport	-			-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	199 079	16 141		215 220	32 426
Immobilisations corporelles en cours	-			-	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>3 116 396</b>	<b>487 260</b>	<b>273 024</b>	<b>3 330 632</b>	<b>609 795</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 338 545</b>	<b>619 060</b>	<b>273 024</b>	<b>3 684 581</b>	<b>629 430</b>

<b>VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Reclassements</b>	<b>31/12/2014</b>
Frais d'établissement et de développement	-				-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	270 765	22 030			292 795
Immobilisations incorporelles en cours	6 250	44 659	6 250		44 659
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>277 015</b>	<b>66 689</b>	<b>6 250</b>	-	<b>337 454</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 086 886	1 445 355	1 843 580		3 688 661
Installations générales, agencements, aménagements	82 537	6 566			89 103
Matériel de transport	-	-			-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	206 668	17 918			224 586
Immobilisations corporelles en cours	-	92 253			92 253
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>4 376 091</b>	<b>1 562 092</b>	<b>1 843 580</b>	-	<b>4 094 603</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 653 106</b>	<b>1 628 781</b>	<b>1 849 830</b>	-	<b>4 432 057</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Valeurs nettes 31/12/2014</b>
Frais d'établissement et de développement	-			-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	157 512	64 637		222 149	70 647
Immobilisations incorporelles en cours	-			-	44 659
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>157 512</b>	<b>64 637</b>	-	<b>222 149</b>	<b>115 305</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 292 746	632 173	1 082 965	2 841 954	846 707
Installations générales, agencements, aménagements	64 978	10 385		75 363	13 740
Matériel de transport	-	-		-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	180 641	18 438		199 079	25 507
Immobilisations corporelles en cours	-	-		-	92 253
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>3 538 365</b>	<b>660 996</b>	<b>1 082 965</b>	<b>3 116 396</b>	<b>978 207</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 695 877</b>	<b>725 633</b>	<b>1 082 965</b>	<b>3 338 545</b>	<b>1 093 512</b>

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

### 3.2 Immobilisations financières

<b>VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2015</b>
Autres participations	246 793			246 793
Autres immobilisations financières	598 829	1 163 757	1 274 884	487 701
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>845 622</b>	<b>1 163 757</b>	<b>1 274 884</b>	<b>734 494</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Valeurs nettes 31/12/2015</b>
Autres participations	-			-	246 793
Autres immobilisations financières	84 452	28 917	113 369	-	487 701
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>84 452</b>	<b>28 917</b>	<b>113 369</b>	-	<b>734 494</b>

<b>VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2014</b>
Autres participations	7	246 786		246 793
Autres immobilisations financières	621 646	1 128 531	1 151 348	598 829
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>621 653</b>	<b>1 375 317</b>	<b>1 151 348</b>	<b>845 622</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Valeurs nettes 31/12/2014</b>
Autres participations	-			-	246 793
Autres immobilisations financières	-	84 452		84 452	514 377
<b>Total immobilisations financières</b>	-	<b>84 452</b>	-	<b>84 452</b>	<b>761 170</b>

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 300 010 \$,
- d'un dépôt de garantie au profit de KREOS de 191 K€ dans le cadre de la mise en place en 2013 de l'emprunt obligataire de valeur nominale initiale de 5,0 M€,
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français,
- du contrat de liquidité (réserve de trésorerie pour 92 K€ et actions propres pour 170 K€).

#### Titres de participation Implanet America Inc.

La Société a décidé, par acte en date du 31 Décembre 2014, de procéder à une augmentation de capital de 300 000 \$ de sa filiale américaine Implanet America Inc., détenue à 100%, et ce par compensation de créances.

#### Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Dans ce cadre, la Société a confié 400 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

#### Note 4: Stocks

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Stocks de matières premières	79 937	116 314
Stocks de marchandises	2 966 917	2 726 498
Stock de produits semi-finis	15 372	15 372
Stocks d'ancillaires et d'instruments	660 218	829 096
<b>Total brut des stocks</b>	<b>3 722 444</b>	<b>3 687 280</b>
Dépréciation des stocks de matières premières	-	-
Dépréciation des stocks de marchandises	(488 019)	(720 642)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(67 124)	(39 414)
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(555 143)</b>	<b>(760 056)</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>3 167 301</b>	<b>2 927 224</b>

#### Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, de bobines de fils (fabrication de la tresse JAZZ), des notices produits, de puces RFID (« Radio-frequency identification ») et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie, le rachis et le genou.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

## Provision pour dépréciation de stocks

La diminution de la dépréciation des stocks par rapport au 31 décembre 2014 s'explique par la mise en place d'un processus de re-stérilisation des vis permettant d'allonger leur durée d'utilisation et une optimisation de la gestion du stock.

## Note 5 : Créances

### 5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients et comptes rattachés	4 409 678	2 890 119
<b>Total brut des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>4 409 678</b>	<b>2 890 119</b>
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(768 864)	(580 824)
<b>Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>(768 864)</b>	<b>(580 824)</b>
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>3 640 814</b>	<b>2 309 295</b>

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

### 5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2015		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	487 701	-	487 701
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>487 701</b>	<b>-</b>	<b>487 701</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients (1)	4 409 678	3 639 769	769 909
Personnel et comptes rattachés	18 282	18 282	
Etat - Crédit Impôt Recherche (2)	225 193	225 193	
Etat - Crédit d'impôt compétitivité des entreprises (3)	37 019	37 019	
Taxe sur la valeur ajoutée	349 313	349 313	
Fournisseurs débiteurs	24 680	24 680	
Factor - fonds de garantie	30 000	30 000	
Factor - réserve disponible et autres créances	211 179	211 179	
Groupe (4)	3 159 755		3 159 755
Autres débiteurs	16 049	16 049	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>8 481 148</b>	<b>4 551 484</b>	<b>3 929 664</b>
Charges constatées d'avance	71 760	71 760	
<b>Total général</b>	<b>9 040 610</b>	<b>4 623 245</b>	<b>4 417 365</b>

- (1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.
- (2) En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :
- CIR 2015 : 225 193 € remboursement prévu sur 2016
  - CIR 2014 : 378 877 € montant remboursé en 2015
- (3) En l'absence de résultat imposable, et compte tenu de son statut de PME Communautaire, la Société peut demander le remboursement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») l'année suivant sa constatation :
- CICE 2015 : 37 019 € demande de remboursement effectuée en 2016
  - CICE 2014 : 34 957 € montant remboursé en 2015
- (4) Les créances groupe sont relatives à la filiale Implanet America Inc.  
Un budget à cinq ans de la filiale Implanet America Inc. a été établi sur la base des perspectives de croissance des ventes de la filiale, et notamment du développement attendu du produit Jazz. Sur cette base, et compte tenu des flux de trésorerie futurs de la filiale, une provision pour dépréciation du compte courant de 1 287 405 € a été constatée à la clôture de l'exercice 2015.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2014		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	598 829	-	598 829
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>598 829</b>	<b>-</b>	<b>598 829</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients (1)	2 890 120	2 308 056	582 064
Personnel et comptes rattachés	16 300	16 300	
Etat - Crédit Impôt Recherche (2)	378 877	378 877	
Etat - Crédit d'impôt compétitivité des entreprises (3)	34 954	34 954	
Taxe sur la valeur ajoutée	555 520	555 520	
Fournisseurs débiteurs	53 022	53 022	
Factor - fonds de garantie	30 001	30 001	
Factor - réserve disponible et autres créances	58 661	58 661	
Groupe (4)	1 334 087	1 334 087	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>5 351 541</b>	<b>4 769 477</b>	<b>582 064</b>
Charges constatées d'avance	97 379	97 379	
<b>Total général</b>	<b>6 047 749</b>	<b>4 866 856</b>	<b>1 180 893</b>

## Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Bons à moyen terme négociables (1)	5 600 000	2 800 050
Comptes à terme (2)	350 000	1 301 004
Comptes bancaires et caisse	1 034 057	1 056 451
<b>Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette</b>	<b>6 984 057</b>	<b>5 157 505</b>

(1) Dont, au 31 décembre 2015:

- un BMTN de 300 K€ avec un terme en 2017, gagé en garantie d'un contrat de lease-back signé avec la Banque Courtois en 2014,
- trois BMTN d'une valeur totale de 5 300 K€ à échéance en 2016 et 2019 avec remboursement anticipé possible.

(2) Dont, au 31 décembre 2015:

- un dépôt à terme de 200 K€ avec une échéance en 2018, nanti au profit de la Banque Courtois en garantie de l'emprunt de 500 K€ souscrit en 2015,
- un dépôt à terme de 150 K€, renouvelé tous les six mois et nanti au profit de HSBC en garanti des contrats de lease-back en cours avec cette banque.

## Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Locations immobilières	20 238	22 789
Locations mobilières	11 873	12 219
Assurances	2 500	16 923
Maintenance informatique	12 387	31 925
Honoraires	1 053	5 000
Divers	23 708	8 523
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>71 759</b>	<b>97 379</b>

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2014 et 2015.

## Note 8 : Capitaux propres

### 8.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2014 et 2015 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2013</b>	5 399 522	8 099 283	12 489 825	(504 893)	(6 500 812)	13 583 403
Affectation du résultat 2013				(6 500 812)	6 500 812	-
Résultat net 2014					(5 288 306)	(5 288 306)
Souscription de BSA			10 822			10 822
<b>Au 31 décembre 2014</b>	5 399 522	8 099 283	12 500 647	(7 005 705)	(5 288 306)	8 305 919
Affectation du résultat 2014				(5 288 306)	5 288 306	-
Résultat net 2015					(6 776 643)	(6 776 643)
Emission d'actions	4 967 558	7 451 337	3 725 669			11 177 006
Conversion des obligations	224 519	336 779	118 622			455 400
Souscription de BSA			12 963			12 963
Frais relatifs à la levée de fonds			(1 306 569)			(1 306 569)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	10 591 599	15 887 399	15 051 331	(12 294 012)	(6 776 643)	11 868 075

En mars 2015, la Société a procédé à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de 4 967 558 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 € au prix de 2,25 €, soit une prime d'émission de 0,75 € par action, correspondant à une levée totale de 11,2 M€.

En octobre 2015, la Société a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés (« OCABSA »). Au cours de l'exercice 2015, 46 obligations ont été converties en actions générant l'émission de 224 519 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 €.

### 8.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2015	31/12/2014
Capital (en euros)	15 887 399	8 099 283
Nombre d'actions	10 591 599	5 399 522
dont Actions ordinaires	10 591 599	5 399 522
Valeur nominale (en euros)	1,50 €	1,50 €

Le capital social est fixé à la somme de 15 887 398,50 €. Il est divisé en 10 591 599 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 1,50 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscriptions d'Actions (« BSA »), et Bons de Souscriptions de Parts de Créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Options octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société ou non encore exercés.

## Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité a été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie.

Au 31 décembre 2015, la Société détient 75 021 actions propres.

### 8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

## Note 9 : Instruments de capitaux propres

### 9.1 Bons de souscriptions d'actions

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (AG 19/07/2013) (1)	Prix d'exercice ajusté (CA 18/03/2015) (2)
BSA <sub>09/11</sub>	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,00 €	10,00 €	8,62 €
BSA <sub>05/12</sub>	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,00 €	10,00 €	8,62 €
BSA <sub>2012</sub>	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €
BSA <sub>09/2012</sub>	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €
BSA <sub>01/2013</sub>	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €
BSA <sub>01/2014</sub>	CA du 8/01/2014	27 398	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €
BSA <sub>07/2015</sub>	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,89 €	N/A	N/A

(3) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits		
BSA <sub>09/11</sub> BSA <sub>05/12</sub> BSA <sub>2012</sub> BSA <sub>09/2012</sub> BSA <sub>01/2013</sub>	Intégralité des bons à la date d'attribution		
BSA <sub>01/2014</sub>	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016
BSA <sub>07/2015</sub>	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018



Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites (1) (2)
		31/12/2014	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2015	
BSA <sub>09/11</sub>	AG du 26/09/2011	60 000				60 000	6 960
BSA <sub>05/12</sub>	AG du 29/06/2012	10 245				10 245	1 188
BSA <sub>2012</sub>	AG du 29/06/2012	165 000			-125 000	40 000	4 640
BSA <sub>09/2012</sub>	AG du 11/10/2012	100 000				100 000	11 600
BSA <sub>01/2013</sub>	AG du 22/01/2013	25 000				25 000	2 900
BSA <sub>01/2014</sub>	CA du 8/01/2014	27 398			-11 199	16 199	18 790
BSA <sub>07/2015</sub>	CA du 15/07/2015	0	44 699			44 699	44 699
<b>Total</b>		<b>387 643</b>	<b>44 699</b>	<b>0</b>	<b>-136 199</b>	<b>296 143</b>	<b>90 777</b>

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

## 9.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (AG 19/07/2013) (1)	Prix d'exercice ajusté (CA 18/03/2015) (2)
BSPCE <sub>12/2007</sub>	CA du 29/12/2007	100 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €
BSPCE <sub>02/2009</sub>	CA du 5/02/2009	106 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €
BSPCE <sub>03/2010</sub>	CA du 22/04/2010	167 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €
BSPCE <sub>06/2011</sub>	CA du 6/04/2011	269 000	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €
BSPCE <sub>09/2011</sub>	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,50 €	15,00 €	12,93 €
BSPCE <sub>05/2012</sub>	AG du 29/06/2012	21 793	10 ans	1,50 €	15,00 €	N/A (3)
BSPCE <sub>01/2014-1</sub>	CA du 8/01/2014	39 706	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €
BSPCE <sub>01/2014-2</sub>	CA du 8/01/2014	20 138	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €
BSPCE <sub>01/2014-3</sub>	CA du 8/01/2014	1 278	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €
BSPCE <sub>01/2014-4</sub>	CA du 8/01/2014	246 864	10 ans	6,68 €	N/A	5,75 €

- (4) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (6) Ces bons n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits		
BSPCE 12/2007 BSPCE 02/2009 BSPCE 03/2010 BSPCE 06/2011 BSPCE 09/2011 BSPCE 05/2012	1/3 des bons par année civile à compter de la date d'attribution		
BSPCE 01/2014-1	Intégralité des bons au 8/01/2015		
BSPCE 01/2014-2	1/2 au 8/01/2015	1/2 au 8/07/2015	
BSPCE 01/2014-3 BSPCE 01/2014-4	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites (1) (2)
		31/12/2014	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2015	
BSPCE 12/2007	CA du 29/12/2007	20 000				20 000	2 320
BSPCE 02/2009	CA du 5/02/2009	13 000				13 000	1 508
BSPCE 03/2010	CA du 22/04/2010	30 000				30 000	3 480
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	68 000				68 000	7 888
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	49 000				49 000	5 684
BSPCE 05/2012	AG du 29/06/2012	0				0	0
BSPCE 01/2014-1	CA du 8/01/2014	28 790				28 790	33 395
BSPCE 01/2014-2	CA du 8/01/2014	20 138			-4 202	15 936	18 483
BSPCE 01/2014-3	CA du 8/01/2014	639				639	741
BSPCE 01/2014-4	CA du 8/01/2014	246 864			-31 235	215 629	250 129
<b>Total</b>		<b>476 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-35 437</b>	<b>440 994</b>	<b>323 628</b>

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

### 9.3 Stock-option

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,66 €

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits		
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016	1/3 au 1/09/2017	1/3 au 1/09/2018

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2014	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2015	
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	0	22 500			22 500	22 500

#### 9.4 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Emis attribués et souscrits	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Exercibles à la clôture 31/12/2015	Exercibles sous conditions	Caducs
Ludovic Lastennet	29/06/2012	BSPCE	6 890		-		
	08/01/2014	BSPCE	1 258		1 258		
	08/01/2014	BSPCE	137 414		91 609	45 805	-
	<b>TOTAL</b>			<b>145 562</b>	<b>-</b>	<b>92 867</b>	<b>45 805</b>
Jean-Gérard Galvez	11/10/2012	BSA	50 000		50 000		
	22/01/2013	BSA	25 000		25 000		
	08/01/2014	BSPCE	40 294		26 862	13 432	
	<b>TOTAL</b>			<b>115 294</b>	<b>-</b>	<b>101 862</b>	<b>13 432</b>
Denis Saint Denis (1)	26/09/2011	BSA	6 890		6 890		
	29/06/2012	BSA	1 258		1 258		
	08/01/2014	BSPCE	26 995		-	-	26 995
	<b>TOTAL</b>			<b>35 143</b>	<b>-</b>	<b>8 148</b>	<b>-</b>

(1) Suite au départ de Denis Saint-Denis au 30 juin 2015, l'ensemble des BSPCE attribués sont devenus caducs au cours de l'exercice 2015.

#### 9.5 Ligne de financement par fonds propres Kepler Cheuvreux

La Société a mis en place une ligne optionnelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux le 9 juillet 2014. Implanet a la faculté de demander à Kepler de souscrire à des actions nouvelles qui pourront être émises par tranches au cours des prochains 24 mois, dans la limite globale de 530 000 actions. Kepler Cheuvreux a pris un engagement ferme de souscription à la demande exclusive d'Implanet. La Société n'a procédé à aucun tirage sur cette ligne de financement au cours de l'exercice 2015.

La mise en place du contrat « OCABSA » avec L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND suspend la capacité pour la Société d'utiliser cette ligne de financement par fonds propres.

#### Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2015				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	-	55 000	-	-	55 000
Provisions pour pertes de change	976	-	976	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>976</b>	<b>55 000</b>	<b>976</b>	<b>-</b>	<b>55 000</b>
	Montant début exercice	Dotations	Reprises		Montant fin exercice
Provisions sur immobilisations financières	84 452	28 917	113 369		-
Provisions sur stocks et en-cours	760 056	-	204 914		555 143
Provisions sur comptes clients	580 824	191 567	3 528		768 864
Provisions sur autres créances	-	1 287 405	-		1 287 405
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>1 425 332</b>	<b>1 507 889</b>	<b>321 811</b>	<b>-</b>	<b>2 611 412</b>
<b>Total général</b>	<b>1 426 307</b>	<b>1 562 889</b>	<b>322 787</b>	<b>-</b>	<b>2 666 412</b>

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2014				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	109 131	-	109 131	-	-
Provisions pour litiges prud'homaux	35 500	-	35 500	-	-
Provisions pour pertes de change	16 385	976	16 385	-	976
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>161 016</b>	<b>976</b>	<b>161 016</b>	<b>-</b>	<b>976</b>
	Montant début exercice	Dotations	Reprises		Montant fin exercice
Provisions sur immobilisations financières	-	84 452	-		84 452
Provisions sur stocks et en-cours	2 309 655	55 745	1 605 344		760 056
Provisions sur comptes clients	200 868	379 956	-		580 824
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>2 510 523</b>	<b>520 153</b>	<b>1 605 344</b>	<b>-</b>	<b>1 425 332</b>
<b>Total général</b>	<b>2 671 539</b>	<b>521 128</b>	<b>1 766 360</b>	<b>-</b>	<b>1 426 307</b>

### Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

La Société a enregistré dans ses comptes au 31 décembre 2015 une dotation pour provision de 55 K€.

### Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

Suite au dénouement au cours de l'exercice 2014, une charge exceptionnelle de 38 K€ a été enregistrée engendrant une reprise de la provision correspondante.

### Contrôle fiscal

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011 et a reçu une notification de redressement de 109 K€ en 2012. Suite au dénouement au cours de l'exercice 2014 (paiement du redressement), une charge d'impôts de 109 K€ a été comptabilisée engendrant une reprise de provision du même montant au 31 décembre 2014.

### Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances

## Note 11 : Emprunts obligataires

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en euros)	Emprunt obligataire non convertible KREOS	OCABSA L1 Capital	Total
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>5 000 000</b>		<b>5 000 000</b>
(+) Encaissement	-		-
(-) Remboursement	(1 860 324)		(1 860 324)
(+) Intérêts capitalisés	36 250		36 250
(+/-) Conversion			-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>3 175 926</b>		<b>3 175 926</b>
(+) Encaissement		990 000	990 000
(+) Prime de remboursement		10 000	10 000
(-) Remboursement	(1 129 437)		(1 129 437)
(+) Intérêts capitalisés	4 027		4 027
(+/-) Conversion		(460 000)	(460 000)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>2 050 516</b>	<b>540 000</b>	<b>2 590 516</b>

### Emission d'obligations pour un montant total de 5 000 K€ au profit de KREOS.

Le 19 juillet 2013, la Société avait conclu un « *venture loan agreement* » avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« KREOS ») tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5,0 M€ par KREOS, l'émission de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS.

Ces différentes opérations ont été réalisées ainsi qu'il suit :

- l'emprunt obligataire de 5 000 000 d'euros, par voie d'émission de 5 000 000 d'obligations (non convertibles) d'une valeur nominale de 1 euro l'une, au bénéfice de KREOS a été décidé par le conseil d'administration de la Société le 19 juillet 2013 et intégralement souscrit par KREOS le 24 juillet 2013,
- l'émission à titre gratuit de 65 000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013. Ces BSA ont une durée de 5 ans à compter de la date de l'introduction en bourse (i.e. 25 Novembre 2018).
- le nantissement du fonds de commerce de la Société a été consenti le 19 juillet 2013.

Lors de la mise en place du contrat obligataire, la Société a encouru des frais d'un montant de 185 000 € (dont 112 500 € ont été payés lors de l'émission de l'emprunt et 72 500 € sont payables à l'échéance).

L'emprunt obligataire est remboursable par mensualité constante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016. Il porte intérêts au taux de 11,5%.

Le 16 avril 2015, la Société et KREOS CAPITAL IV (UK) LTD ont conclu un avenant au venture loan agreement en date du 19 juillet 2013 aux termes duquel les parties ont décidé le rééchelonnement de l'emprunt obligataire susvisé dans les termes suivants :

- la durée du contrat est portée de 36 à 54 mois ;
- la mensualité constante (capital et intérêts) est réduite de 190 735.43€ à 94 160.22€ ;
- le taux d'intérêt annuel est maintenu à 11,5% ;

Le 24 avril 2015, la Société a par ailleurs conclu un contrat d'émission de 18 473 bons de souscription d'actions au profit de KREOS, validé par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015. Ces BSA ont les caractéristiques suivantes :

- nombre d'actions à émettre : 18 473
- prix de souscription : 2.91 €
- modalités d'exercice identiques à celles des BSA KREOS<sub>2013</sub>

Le montant de remboursement au cours de l'exercice 2015 s'élève à 1 129 437 €.

#### **Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») au profit de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND**

Le 12 octobre 2015, la Société a signé un contrat d'OCABSA avec la L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND permettant une levée potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2015 a décidé l'émission à titre gratuit d'une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€.

La Société a la possibilité d'émettre au bénéfice de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND 400 bons d'émission supplémentaires, susceptible de donner lieu à un emprunt obligataire d'un montant maximum additionnel de 4 M€ (en plusieurs tranches d'un montant maximum de 250 000 euros chacune, étant précisé que L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND pourra demander à augmenter le montant de l'une de ces tranches de 100.000 euros) sous réserve :

- de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir d'ici le 30 juin 2016,
- que la participation directe et indirecte de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND dans le capital de la Société n'excède pas 3% du capital et des droits de vote compte tenu du nombre d'actions potentielles issu de la conversion des obligations convertibles,
- du complet remboursement ou conversion de la tranche précédente ou un délai de 35 jours à l'issue du tirage sur la tranche précédente (à l'exclusion de la première tranche), et
- d'un cours de clôture et d'un cours de bourse moyen pondéré par les volumes au cours des cinq séances de bourse précédant la demande d'émission d'au moins 1,10 €.

La première tranche d'OCA émises en 2015 a les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 99 % du pair
- Maturité : 12 mois
- Modalités de conversion :  $N = V_n / P$  où
  - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
  - $V_n$  correspond à la valeur de la créance obligataire
  - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion.

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA ; 400 000
- Un BSA donne droit à une action
- Maturité : 5 ans
- Prix d'exercice : 2,50 €

Au 31 décembre 2015, 54 OCA sont en circulation ainsi que 400 000 BSA.

#### Note 12 : Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (montant en euros)	Emprunt bancaire
<b>Au 31 décembre 2013</b>	
(+) Encaissement	
(-) Remboursement	
(+/-) Autres mouvements	
<b>Au 31 décembre 2014</b>	-
(+) Encaissement	500 000
(-) Remboursement	(81 320)
(+/-) Autres mouvements	
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>418 680</b>

**Le 10 juin 2015, la Société a signé un contrat d'emprunt avec la Banque Courtois.**

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 500 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,95% par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

Le montant de remboursement au cours de l'exercice 2015 s'élève à 81 320 €.

### Note 13 : Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (OSEO Innovation).

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

<b>EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)</b>	<b>OSEO Genoux</b>	<b>OSEO - BEEP'n TRACK</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>300 000</b>	<b>250 000</b>	<b>550 000</b>
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement	(60 000)	(250 000)	(310 000)
(+/-) Autres mouvements			-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>240 000</b>	<b>-</b>	<b>240 000</b>
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement	(70 000)		(70 000)
(+/-) Autres mouvements			-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>170 000</b>	<b>-</b>	<b>170 000</b>

La Société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable en 2014 et 2015, ni reçu de versements complémentaires au titre des avances existantes.

#### 13.1 Avance remboursable OSEO Innovation – Genou

Le 25 février 2010, Implanet a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 350 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'une prothèse tri-compartmentale de genou de première intention et des instruments associés ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 280 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 1<sup>er</sup> mars 2010) ;
- Le solde à l'achèvement des travaux le 9 mai 2011.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a débuté selon les modalités suivantes :

- 12 500 € par trimestre en 2013 le dernier jour du trimestre,
- 15 000 € par trimestre en 2014 le dernier jour du trimestre,
- 17 500 € par trimestre en 2015 le dernier jour du trimestre,
- 20 000 € par trimestre en 2016 le dernier jour du trimestre,
- 22 500 € par trimestre en 2017 le dernier jour du trimestre.

Le solde de cette avance remboursable s'élève à 170 000 € au 31 décembre 2015.



### 13.2 Avance remboursable OSEO Innovation – BEEP'n TRACK

Le 28 janvier 2008, Implanet a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 650 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'un nouveau service informatique de gestion des implants à l'intention des établissements de santé (I-SMART) ».

Les versements d'OSEO se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 325 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 4 février 2008),
- Second versement de 195 000 € sur appel de fonds (reçu le 28 avril 2009),
- Le solde à l'achèvement des travaux le 28 avril 2009.

Suite au succès technique et commercial du projet, le remboursement de cette aide à l'innovation a eu lieu selon les modalités suivantes :

- Au plus tard le 31 mars 2011 : 100 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2012 : 150 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2013 : 150 000 €
- Au plus tard le 31 mars 2014 : 250 000 €

Cette avance remboursable est intégralement remboursée depuis le 31 mars 2014.

#### Note 14 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2015			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt Obligataire Convertible	540 000	540 000		
Emprunt Obligataire et intérêts courus	2 050 516	947 663	1 102 853	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	418 680	165 033	253 647	
Emprunts et dettes financières diverses	170 000	80 000	90 000	
<b>Total des dettes financières</b>	<b>3 179 196</b>	<b>1 732 696</b>	<b>1 446 500</b>	-
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 853 461	1 853 461		
Personnel et comptes rattachés	163 385	163 385		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	353 895	353 895		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	41 512	41 512		
Autres dettes	15 000	15 000		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>2 427 252</b>	<b>2 427 252</b>	-	-
<b>Total général</b>	<b>5 606 448</b>	<b>4 159 948</b>	<b>1 446 500</b>	-

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2014			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt obligataire et intérêts courus	3 175 926	2 032 688	1 143 238	
Emprunts et dettes financières diverses	240 000	70 000	170 000	
<b>Total des dettes financières</b>	<b>3 415 926</b>	<b>2 102 688</b>	<b>1 313 238</b>	-
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 119 853	2 119 853		
Personnel et comptes rattachés	251 069	251 069		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	368 286	368 286		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	121 996	121 996		
Autres dettes	13 431	13 431		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>2 874 635</b>	<b>2 874 635</b>	-	-
<b>Total général</b>	<b>6 290 561</b>	<b>4 977 323</b>	<b>1 313 238</b>	-

### Note 15 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Emprunts obligataires</b>		
Intérêts courus à payer	40 278	36 250
<b>Total emprunts obligataires</b>	<b>40 278</b>	<b>36 250</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	499 667	565 841
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>499 667</b>	<b>565 841</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	166 275	111 924
Personnel charges à payer	50 272	171 084
Charges sociales à payer	55 419	112 492
Etat - charges à payer	41 512	32 969
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>313 478</b>	<b>428 469</b>
Autres dettes	15 000	7 500
<b>Total autres dettes</b>	<b>15 000</b>	<b>7 500</b>
<b>Total général</b>	<b>868 423</b>	<b>1 038 060</b>

### Note 16 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

<b>CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
France	2 852 681	3 972 709
Reste du monde	3 765 325	3 175 152
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>6 618 006</b>	<b>7 147 861</b>

### Note 17 : Transfert de charges

<b>TRANSFERT DE CHARGES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	207 182	1 444 572
Avantages en nature accordés aux salariés	66 431	60 303
Remboursement d'organismes formateurs	5 072	6 818
Refacturation de frais	49 481	14 109
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	7 070	8 919
<b>Total des transferts de charges</b>	<b>335 236</b>	<b>1 534 720</b>

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges.

### Note 18 : Produits et charges financières

<b>PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Gains de change	206	921
Produits d'intérêts	52 818	74 440
Reprise de dépréciation sur actions propres	113 369	-
Reprise de provision pour perte de change	-	15 409
<b>Total des produits financiers</b>	<b>166 393</b>	<b>90 770</b>

<b>CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Pertes de change	11 200	5 089
Provision pour risque de pertes de change	(976)	-
Dotation pour dépréciation du compte courant Implanet America	1 287 405	-
Dotation pour dépréciation sur actions propres	28 917	84 452
Charges d'intérêts	303 980	470 397
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 630 526</b>	<b>559 938</b>

## Note 19 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	137 739	750 400
Profit sur dette fournisseur prescrite	201 388	-
Quote part des subventions d'investissement	-	1 600
Reprises provisions pour contrôle fiscal	-	109 130
Reprise provision pour litiges	-	35 500
Boni provenant du rachat d'actions propres	9 108	46 555
Produits exceptionnels divers	-	(2 151)
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>348 235</b>	<b>941 033</b>

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	143 099	740 111
Contrôle URSSAF	-	8 460
Contrôle fiscal	-	109 130
Règlements litiges	-	37 570
Mali provenant du rachat d'actions propres	119 905	69 413
Charges exceptionnelles diverses	34 764	-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>297 769</b>	<b>964 684</b>

Les immobilisations cédées au cours des exercices présentés sont relatives à des contrats de lease back.

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011 et a reçu une notification de redressement de 109 K€ en 2012. Suite au dénouement au cours de l'exercice 2014 (paiement du redressement), une charge d'impôts de 109 K€ a été comptabilisée engendrant une reprise de provision du même montant au 31 décembre 2014.

## Note 20 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 225 193 € en 2015
- 378 877 € en 2014

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 51 985 K€ au 31 décembre 2015.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

## Note 21 : Parties liées

### 21.1 Transactions avec des parties liées

#### Implanet America Inc.

Les soldes des comptes de bilan et du compte de résultat concernant Implanet America Inc. avec laquelle Implanet est liée, s'établissent comme suit :

ENTREPRISES LIEES (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES</b>		
Titres de participations	246 793	246 793
<b>CREANCES BRUTES</b>		
Créances clients & cptes rattachés	1 719 183	868 506
Autres créances	3 159 755	1 334 088
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises	739 295	386 195
Production vendue	178 500	237 000
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotation pour dépréciation du compte courant	(1 287 405)	-

#### Implanet Institute

Implanet Institute, association loi 1901, sponsorisée par Implanet, a pour mission d'accompagner les jeunes chirurgiens dans toutes les dimensions de leurs pratiques (programme de préparation à l'installation, cours de technique chirurgicale...).

Implanet Institute est une association indépendante dont les actions sont décidées par son Comité Scientifique. Les membres de l'association sont composés de certains des actionnaires et salariés de la Société.

La Société n'a pas versé de contribution à Implanet Institute au cours des exercices présentés.

### 21.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2014 et 2015 sont les suivantes :

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (Montants en euros)	Fonction	31/12/2015						
		Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Charges patronales	Honoraires de conseil	Jetons de présence	Total
Mr Ludovic LASTENNET	Administrateur depuis le 22 janvier 2013. Directeur commercial Directeur général depuis le 27 novembre 2012	201 300		10 721				212 021
Mr Jean-Gérard GALVEZ	Président du Conseil d'Administration					72 000		72 000
Mr Denis Saint Denis	Directeur Financier. Directeur général délégué du 15 octobre 2014 au 30 juin 2015	93 101		2 700				95 801
Mr Brian ENNIS	Membre du Conseil d'Administration					146 874	6 000	152 874
Mme Paula SPEARS	Membre du Conseil d'Administration					212 654	7 500	220 154
Mr Jan EGBERTS	Membre du Conseil d'Administration						4 500	4 500
<b>Total rémunérations des dirigeants</b>		<b>294 401</b>	<b>-</b>	<b>13 421</b>	<b>-</b>	<b>431 528</b>	<b>18 000</b>	<b>757 350</b>

Les honoraires de conseil de Mr Brian Ennis et Mme Paula Spears correspondent à des prestations rendues à Implanet America Inc. et pris en charge par cette dernière.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (Montants en euros)	Fonction	31/12/2014						
		Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Charges patronales	Honoraires de conseil	Jetons de présence	Total
Mr Ludovic LASTENNET	Administrateur depuis le 22 janvier 2013. Directeur commercial Directeur général depuis le 27 novembre 2012	165 567	22 500	6 036				194 104
Mr Jean-Gérard GALVEZ	Président du Conseil d'Administration					60 000		60 000
Mr Denis Saint Denis	Directeur Financier. Directeur général délégué du 15 octobre 2014 au 30 juin 2015	150 000	15 000	5 400				170 400
Mr Brian ENNIS	Membre du Conseil d'Administration						3 000	3 000
Mme Paula SPEARS	Membre du Conseil d'Administration						3 000	3 000
Mr Jan EGBERTS	Membre du Conseil d'Administration						6 000	6 000
<b>Total rémunérations des dirigeants</b>		<b>315 567</b>	<b>37 500</b>	<b>11 436</b>	<b>-</b>	<b>60 000</b>	<b>12 000</b>	<b>436 504</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.3.

## Note 22 : Engagements donnés

### 22.1 Indemnité de départ à la retraite

#### Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées aux dates de clôtures des trois exercices présentés. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la Société mais constitue un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2015		31/12/2014	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	2,03%		1,49%	
Table de mortalité	INSEE 2015		INSEE 2012	
Taux de revalorisation des salaires	2%		2%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	53%	47%	51%	47%

### Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
Montant des engagements	82 905	74 628

### 22.2 Compte personnel de formation (« CPF »)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Les coûts de formation au titre du CPF sont désormais financés par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (« OPCA ») auquel les cotisations pour la formation professionnelle ont été versées. La Société n'a donc plus d'engagement à ce titre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 22.3 Obligation au titre du contrat KREOS

Dans le cadre du contrat d'obligation KREOS signé le 19 juillet 2013 (cf. Note 11), la Société a octroyé à KREOS les sûretés et engagements suivants :

- Nantissement du fonds de commerce au profit de KREOS,
- Engagement de la Société à ne pas contracter un endettement financier supérieur à 2 500 000 euros autre que (a) l'emprunt obligataire souscrit auprès de KREOS (b) les dettes d'exploitation relevant du besoin en fonds de roulement, (c) les avances reçues d'OSEO (ou toute autre aide ou avance faite par des organismes publics), (d) l'émission d'obligations

convertibles ou remboursables en actions, ou encore, (e) les avances en compte courant d'actionnaires, sans obtenir l'autorisation préalable de KREOS,

- Engagement de la Société à ne procéder à aucun nantissement ou cession d'actifs à l'exception des cessions d'actifs effectuées dans le cours normal des affaires.

## 22.4 Obligation au titre du contrat L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND

Dans le cadre du contrat d'OCABSA signé le 12 octobre 2015, la Société a octroyé à L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas émettre de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs sans l'accord préalable de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND.
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sureté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans octroyer les mêmes garanties à L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND.

## 22.5 Location financement

<b>CREDIT BAIL (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Valeur d'origine</b>	3 826 227	3 582 375
Amortissements :		
- cumuls exercices antérieurs	2 494 182	2 307 839
- dotations de l'exercice	382 098	186 343
<b>Total</b>	<b>2 876 280</b>	<b>2 494 182</b>
<b>Redevances payées</b>		
- cumuls exercices antérieurs	3 144 444	2 833 027
- redevances de l'exercice	362 192	311 417
<b>Total</b>	<b>3 506 636</b>	<b>3 144 444</b>
<b>Redevances restant à payer</b>		
- à un an au plus	305 257	330 413
- à plus d'un an et cinq ans au plus	282 904	471 240
- à plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>588 161</b>	<b>801 653</b>
<b>Valeur résiduelle</b>		
- à un an au plus	-	278
- à plus d'un an et cinq ans au plus	1 393	1
- à plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>1 393</b>	<b>279</b>
Montant pris en charge dans l'exercice	359 128	341 135

Les contrats de location financement portent sur des logiciels, des installations, du matériel et de l'outillage.



## 22.6 Baux commerciaux

### Locations immobilières

Implanet SA a conclu les baux commerciaux suivants:

#### Bâtiment administratif :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	8 octobre 2007 – 8 octobre 2016
Départ anticipé	Possible à l'expiration de chaque période triennale

La Société a procédé à la résiliation du bail du bâtiment administratif avec effet au 8 octobre 2016.

#### Bâtiment logistique :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	15 décembre 2010 – 15 décembre 2019
Départ anticipé	Possible à l'expiration de chaque période triennale

Le nouveau contrat signé pour l'ensemble immobilier (cf. ci-dessous) prévoit la résiliation du bail du bâtiment logistique sans indemnité, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

La Société a décidé de regrouper ses activités administratives et logistiques et a conclu un nouveau bail en février 2016 pour cet ensemble immobilier.

#### Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse	Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac
Durée	1 <sup>er</sup> octobre 2016 – 30 septembre 2026
Départ anticipé	Possible à compter de la deuxième triennale
Loyer annuel HT HC	212 000 €

## Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2015 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Bâtiment administratif	08/10/2007	08/10/2016	136 058	103 416	-	-
MARTILLAC	Bâtiment logistique	15/12/2010	01/10/2016	126 398	94 797	-	-
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2026	-	53 000	848 000	371 000

### 22.7 Contrat d'affacturage

La Société utilise l'organisme d'affacturage GE Factofrance (ou factor) pour se financer en lui cédant les créances d'origine France. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en euros)	31/12/2015	31/12/2014
En-cours du financement factor	65 098	151 092
<b>Total dettes factor</b>	<b>65 098</b>	<b>151 092</b>
Commissions tirage factor	19 672	15 976
Intérêts sur tirage factor	4 061	5 496
<b>Total charges factor</b>	<b>23 732</b>	<b>21 472</b>

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat financier.

### 22.8 Autres engagements financiers

#### Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés.

Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

### Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme

- Nantissement d'un compte à terme renouvelable de 150 K€ en garantie des contrats de crédit-baux signés avec la banque HSBC et se terminant en 2018.
- Nantissement d'un bon moyen terme à hauteur de 300 K€ en garantie d'un contrat de lease back signé avec la Banque Courtois, et à échéance en 2019.
- Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 200 K€ en garantie de l'emprunt bancaire souscrit auprès de la Banque Courtois sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015, à échéance en 2018.

### Clause de complément de prix – cession BEEP'n TRACK à GHX

Le contrat de cession de l'activité BEEP'n TRACK à GHX comporte une clause dite d'« earn-out » sur la base d'un accord de partage des revenus excédant l'actuel business plan de GHX sur les exercices 2013 à 2015. Au titre de cette clause, la Société pourrait recevoir un complément de prix maximum de 4 millions dollars US.

Aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé au 31 décembre 2015 étant donné l'incertitude concernant l'obtention et l'évaluation de ce complément de prix.

### Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 28 630 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit du bailleur de son bâtiment administratif,
- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.

### Note 23 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2015	Exercice 2014
Cadres	24,6	22,6
Employés	15,6	15,9
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>40,2</b>	<b>38,5</b>

### Note 24 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Implanet n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

#### **24.1 Risque de taux d'intérêt**

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite

#### **24.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, deux distributeurs représentent respectivement plus de 10% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2015 : un distributeur Export (27 %) et un distributeur France (21 %).

#### **24.3 Risque de change**

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges avec sa filiale en dollars.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

#### **24.4 Risque sur actions**

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

## Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

### Mars 2016 :

- La Société annonce le lancement d'une étude clinique prospective et multicentrique, en partenariat avec une CRO (Contract Research Organization) de renom, TFS International, société spécialisée dans les essais cliniques, visant à étayer les résultats de la technologie JAZZ dans les indications dégénératives et les corrections des déformations rachidiennes chez l'adulte.

### Fevrier 2016 :

- La Société annonce la nomination de Brian T. Ennis au poste de Président de Implanet America. À ce titre, il prend la direction de Implanet America et a pour objectif d'optimiser sa structure organisationnelle afin d'accélérer l'adoption et la progression de la technologie JAZZ sur ce marché crucial.

### Janvier 2016 :

- La Société annonce le succès d'une première chirurgie de scoliose idiopathique réalisée au Brésil avec la plateforme JAZZ. Cette chirurgie a été réalisée avec succès par le Dr Raphael Pratali et son équipe à l'Hospital do Servidor Público Estadual, à São Paulo. De nouvelles chirurgies sont d'ores et déjà programmées dans le pays.

## Note 26 : Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants en €)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances en compte courant	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes	Observations
				Brute	Nette				
IMPLANET AMERICA	247 105	(1 077 638)	100%	246 793	246 793	3 159 755	(1 309 314)	-	Dépréciation sur compte courant : 1 287 405 € Taux de clôture : 1,0887 Taux moyen : 1,1166

## Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	Exercice 2015				Exercice 2014			
	Ernst & Young		INKIPIO AUDIT		Ernst & Young		INKIPIO AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes (1)	114 000	97%	76 000	100%	69 500	79%	51 000	94%
Autres prestations et diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes	4 100	3%	-	0%	19 000	21%	3 000	6%
<b>Sous total</b>	<b>118 100</b>		<b>76 000</b>	<b>100%</b>	<b>88 500</b>	<b>100%</b>	<b>54 000</b>	
Autres prestations rendues								
- Fiscales	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
- Autres	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>118 100</b>	<b>100%</b>	<b>76 000</b>	<b>100%</b>	<b>88 500</b>	<b>100%</b>	<b>54 000</b>	<b>100%</b>

(1) Y compris les honoraires relatifs à l'émission de rapports dans le cadre de missions prévues par la loi ou les règlements (rapport complémentaires en cas d'augmentation de capital...)

## 20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

### 20.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015

---

«

**INKIPIO AUDIT**  
19, rue des Tuilliers  
69003 Lyon  
S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2015

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Implanet, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe qui expose les éléments et les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 2.14 « Stocks » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Paris-La Défense, le 31 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément Albrieux

Franck Sebag

Jean-Pierre Caton

»

«

**INKIPIO AUDIT**  
19, rue des Tuilliers  
69003 Lyon  
S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris – La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**IMPLANET**  
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu  
Allée François Magendie  
33650 – Martillac  
-----  
493 845 341 RCS BORDEAUX

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

### **Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IMPLANET, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et



informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes annuels » de l'annexe qui expose les éléments et les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 2.5 « Stocks » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.
- Les notes 2.4 « Immobilisations financières », 2.6 « Créances » et 5.2 « Détails des créances et ventilation par échéance » de l'annexe exposent les principes et méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances, notamment concernant la filiale Implanet America. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles sont fondées ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou

avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Paris-La Défense, le 31 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Inkipio audit**

**ERNST & YOUNG Audit**

Clément ALBRIEUX

Franck SEBAG    Jean-Pierre CATON

## **20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES**

Les dernières informations financières ont été établies au 31 décembre 2015.

## **20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES**

Non applicable.

## **20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES**

### **20.7.1. Dividendes et réserves distribuées par la Société au cours des trois derniers exercices**

---

Néant.

### **20.7.2. Politique de distribution**

---

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

## **20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Il n'existe pas, à la Date du Document de référence, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

## **20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2015.

## 20.10. AUTRES INFORMATIONS DU RAPPORT DE GESTION

### 20.10.1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
<b>I - CAPITAL DE FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	29 556 037	29 556 037	8 099 283	8 099 283	15 887 399
b) Nombre d'actions existantes	29 556 037	29 556 037	5 399 522	5 399 522	10 591 599
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 847 987	6 646 788	7 139 157	7 147 861	6 618 006
b) Impôts sur les bénéfices	(357 650)	(362 319)	(302 376)	(378 877)	(225 193)
c) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
d) Résultats après impôts, participation, amortissements et provisions	(3 915 876)	(4 735 157)	(6 500 812)	(5 288 306)	(6 776 643)
e) Résultats distribués	0	0	0	0	0
<b>III - RESULTAT PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	(0,03)	(0,12)	(0,76)	(1,15)	(0,48)
b) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,13)	(0,16)	(1,20)	(0,98)	(0,64)
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38,3	29,8	33,1	38,5	40,2
b) Montant de la masse salariale	2 736 085	1 981 032	2 197 670	2 210 587	2 258 155
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales,...)	1 227 595	930 148	984 260	1 059 050	1 056 067

### 20.10.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2015

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat de la Société établi selon les normes comptables françaises (voir section 20.3 du présent document de référence) se solde par une perte de 6 776 643,12 euros que nous vous proposons d'affecter sur le compte « primes d'émission » qui serait ainsi ramené de 15.074.051,70 euros (après prise en compte des conversions de 24 obligations convertibles par L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND en janvier 2016) à 8.297.408,58 euros.

### 20.10.3. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 77 033,22 € au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 20.10.4. Information sur les délais de paiement des fournisseurs

La décomposition du solde des dettes fournisseurs se présente comme suit à la clôture des exercices 2015 et 2014 :

En euros	Dettes échues au 31/12/2015	Dettes à échoir				Total
		0 à 30 j	30 à 45 j	45 à 60	> 60 j	
Fournisseurs	422 198	462 400	336 915	91 455	16 144	1 329 113

En euros	Dettes échues au 31/12/2014	Dettes à échoir				Total
		0 à 30 j	30 à 45 j	45 à 60	> 60 j	
Fournisseurs	619 646	609 498	171 034	61 465	39 313	1 500 956

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1. CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1. Montant du capital social

---

##### 21.1.1.1. Capital social souscrit

A la Date du Document de référence, le capital social de la Société s'élève à 16.104.678 euros divisé en 10.736.452 actions de 1,50 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

##### 21.1.1.2. Capital autorisé non émis

#### 21.1.2. Titres non représentatifs du capital

---

Néant.

#### 21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

---

À la Date du Document de référence, la Société ne détient aucune de ses actions ni directement ni par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 9 janvier 2015 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :** 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

#### **Objectifs des rachats d'actions :**

1. de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF le 21 mars 2011 ;
2. de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée ;
3. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
5. l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.

**Prix d'achat maximum** : 20 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

**Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions** : 2.000.000 euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé que depuis son admission aux négociations des titres de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, cette dernière est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

*Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 9 janvier 2015*

1. Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

*Pendant la réalisation du programme de rachat*

2. Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
3. Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

*Chaque année*

4. Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

### **Contrat de liquidité**

A cet égard, la Société a conclu, 20 novembre 2013, un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie et y a affecté la somme de 400.000 euros.

*Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2015 :*

Dans le cadre du contrat de liquidité,

- 488 650 actions ont été achetées au cours moyen en 2,12 euros, et
- 462 729 actions ont été vendues au cours moyen de 2,18 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2015 :

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2015, le solde du contrat de liquidité était de 75 021 actions au 31 décembre 2015. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 2,29 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2015, soit 171 798 euros.

#### 21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription

A la Date du Document de référence, les titres donnant accès au capital sont de 4 natures différentes. Le détail figure ci-dessous :

##### 21.1.4.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	BSPCE <sub>S/12/2007</sub>	BSPCE <sub>S/02/2009</sub>	BSPCE <sub>S/03/2010</sub>	BSPCE <sub>S/06/2011</sub>	BSPCE <sub>S/09/2011</sub>	BSPCE <sub>01/2014-1</sub>	BSPCE <sub>01/2014-2</sub>	BSPCE <sub>01/2014-3</sub>	BSPCE <sub>01/2014-4</sub>	BSPCE <sub>03/2016</sub>
Date d'assemblée	29 déc 2007	5 février 2009	31 mars 2010	14 mars 2011	26 sept 2011	19-juil-2013	19-juil-2013	19-juil-2013	19-juil-2013	9 janvier-2015
Date du conseil d'administration	29 déc 2007	5 février 2009	22 avril 2010	6 avril 2011	18 nov 2011	8-janv-2014	8-janv-2014	8-janv-2014	8-janv-2014	24-mars-2016
Nombre de BSPCE autorisés	150.000	150.000	200.000	300.000	500.000	500.000	500.000	500.000	500.000	539.952
Nombre total de BSPCE attribués	100.000	106.500	167.500	269.000	103.500	39.706	20.138	1.278	246.864	370.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement)*	16.600	12.354	19.430	31.204	12.006	46.058	23.360	1.482	286.362	370.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	0	0	0	0	0	1.459	0	0	206.141	140.000
<i>Mandataires concernés* :</i> <i>Ludovic Lastenet</i> <i>Jean-Gérard Galvez</i>						1.459 -	- -	- -	159.400 46.741	140.000 -
Point de départ d'exercice des BSPCE	29 déc 2007	5 février 2009	22 avril 2010	1er juin 2011	28 nov 2011	8-janv-2015	8-janv-2015	8-janv-2015	8-janv-2015	24-mars-2017
Date d'expiration des BSPCE	29 déc 2017	5 février 2019	31 mars 2020	1 <sup>er</sup> juin 2021	28 nov 2021	8-janv-2024	8-janv-2024	8-janv-2024	8-janv-2024	24-mars-2026
Prix de souscription d'une action (post regroupement)*	12,93 €	12,93 €	12,93 €	12,93 €	12,93 €	5,75 €	5,75 €	5,75 €	5,75 €	1,50 €
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(3)	(1)	(1)	(1)	(4)
Nombre d'actions souscrites à la Date du Document de référence (sans tenir compte du regroupement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



	BSPCE <sub>S/12/2007</sub>	BSPCE <sub>S/02/2009</sub>	BSPCE <sub>S/03/2010</sub>	BSPCE <sub>S/06/2011</sub>	BSPCE <sub>S/09/2011</sub>	BSPCE <sub>01/2014-1</sub>	BSPCE <sub>01/2014-2</sub>	BSPCE <sub>01/2014-3</sub>	BSPCE <sub>01/2014-4</sub>	BSPCE <sub>03/2016</sub>
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	80.000	93.500	137.500	201.000	54.500	10.916	4.202	639	31.235	0
BSPCE restants à la Date du Document de référence	20.000	13.000	30.000	68.000	49.000	28.790	15.936	639	215.629	370.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la Date du Document de référence (en tenant compte du regroupement)*	2.320	1.508	3.480	7.888	5.684	33.395	18.483	741	250.129	370.000

(\*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.

(1) Ces BSPCE sont tous exerçables à la date du Document de référence

(2) Les BSPCE exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai d'un mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des BSPCE, sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(3) Les BSPCE<sub>01/2014-1</sub> pourront être exercés en totalité par leur titulaire à compter du 8 janvier 2015. En outre, les BSPCE<sub>01/2014-1</sub> deviennent exerçables en totalité par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(4) Les BSPCE<sub>03/2016</sub> pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

### 21.1.4.2. Bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA <sub>09/11</sub>	BSA <sub>2012</sub>	BSA <sub>05/12</sub>	BSA <sub>09/12</sub>	BSA <sub>01/2013</sub>	BSA <sub>2013-Kreos</sub>	BSA <sub>01/2014</sub>	BSA <sub>2015-Kreos</sub>	BSA <sub>07/2015</sub>	BSA <sub>L1/T1</sub>	BSA <sub>01/2016</sub>
Date d'assemblée	26 sept 2011	29 juin 2012	29 juin 2012	11 oct 2012	22 janv 2013	19 juillet 2013	19 juillet 2013	24 juin 2015	9 janv. 2015	24 juin. 2015	24 juin. 2015
Date du conseil	-	-	-	-	-	-	8 janvier 2014	24 juin 2015	15 juil. 2015	12 oct. 2015	26 janv. 2016
Nombre de BSA émis	60.000	165.000	10.245	100.000	25.000	65.000	27.398	18.473	44.699	400.000	30.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	6.960	19.140	1.188	11.600	2.900	75.400	31.780	18.473	44.699	400.000	30.000
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*	0	0	0	11.600	2.900	0	31.780	0	16.199	0	0
Mandataires concernés* : Jean-Gérard Galvez Jan Egberts Brian Ennis Paula Ness Speers				5.800 5.800	2.900		18.790		16.199		
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	3	2	0	0	1	0	1	4	1	1
Point de départ d'exercice des BSA	26 sept 2011	29 juin 2012	29 juin 2012	11 oct 2012	22 janv 2013	19 juillet 2013	8 janvier 2015	24 juin 2015	1 juil. 2015	12 oct. 2015	26 janv. 2016
Date d'expiration des BSA	26 sept 2021	29 juin 2022	29 juin 2022	11 oct 2022	22 janv 2023	(1)	8 janvier 2025	(1)	15 juil. 2025	12 oct. 2020	26 janv. 2026
Prix d'émission du BSA	0,10 €	0,15 €	0,10 €	0,15 €	0,15 €	0 €	0,668 €	0 €	0,29 €	0 €	0,30 €
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	8,62 €	12,93 €	8,62 €	12,93 €	12,93 €	6,20 €	5,75 €	2,91 €	2,89 €	2,50 €	3,00 €
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(3)	(2)	(4)	(2)	(2)
Nombre d'actions souscrites à la Date du Document de référence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la Date du Document de référence	0	125.000	0	0	0	0	11.199	0	0	0	0
BSA restants à la Date du Document de référence	60.000	40.000	10.245	100.000	25.000	65.000	16.199	18.473	44.699	400.000	30.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la Date du Document de référence (en tenant compte du regroupement)*	6.960	4.640	1.188	11.600	2.900	75.400	18.790	18.473	0	400.000	30.000

(\*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et du prix d'exercice des BSA à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.

(1) Les BSA<sub>KREOS</sub> seront exerçables jusqu'à (et expireront concomitamment à) la survenance du premier des deux événements suivants :

- la réalisation d'une ou plusieurs cessions d'actions Implanet au résultat desquelles toute personne viendrait à détenir au moins quatre-vingt quinze pour cent (sur une base pleinement diluée) du capital par la Société, ou
- l'expiration d'un délai de cinq (5) années à compter de la date de première cotation de tout ou partie des actions de la Société sur un marché réglementé ou une bourse de valeurs française ou étrangère.

(2) Ces BSA sont tous exerçables à la Date du Document de référence.

(3) Les BSA<sub>01/2014</sub> pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 8 janvier 2015,
- à hauteur 1/3 à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de leur date d'attribution par le conseil, soit à compter du 8 juillet 2015, et
- à hauteur 1/3 à l'expiration d'un délai de 24 mois à compter de leur date d'attribution par le conseil, soit à compter du 8 janvier 2016.

(4) Les BSA<sub>07/2015</sub> pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- à hauteur 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- à hauteur 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- s'agissant de Madame Paula Ness Speers, les BSA<sub>07/2015</sub> pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'elle ait assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

En outre, le conseil d'administration du 22 avril 2014, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 19 juillet 2013 a procédé à l'émission au profit de Kepler Cheuvreux de 530.000 bons d'émission d'actions (BEA) au prix unitaire de 0,001 euro. Aux termes du contrat d'émission en date du 9 juillet 2014 conclu entre la Société et Kepler Cheuvreux, la Société peut, sous réserve des conditions prévues au contrat, donner instruction à Kepler Cheuvreux d'exercer un nombre déterminé de BEA, étant précisé que (i) chaque BEA donne le droit de souscrire à une action et que (ii) le nombre d'actions nouvelles à émettre à la suite d'une demande de tirage donnée est limité à 30.000. Le prix d'exercice des BEA sera égal au cours moyen de l'action Implanet pondéré par les volumes pendant la période de trois jours de bourse consécutifs précédant le jour d'une demande de tirage diminué d'une décote maximale de 6%. Les BEA deviendront caducs à la plus proche des dates suivantes : (i) le 9 juillet 2016 ou (ii) la date à laquelle les 530.000 BEA auront été exercés en totalité. A la Date du Document de référence, aucun BEA n'a été exercé. L'exercice de l'ensemble des BEA émis au profit de Kepler Cheuvreux permettrait, à la Date du Document de référence, la souscription de 530.000 actions nouvelles, générant alors une dilution égale à 4,94 % sur la base du capital existant à ce jour et 4,30 % sur la base du capital pleinement dilué.

Aux termes du contrat d'émission d'OCABSA conclu le 14 octobre 2015 avec L1 European Healthcare Opportunities Fund, la Société s'est engagée à ne pas demander à Kepler Cheuvreux d'exercer ses BEA tant que des OCA et/ou des Bons d'Emission (tels que ces termes sont définis à la section 21.1.4.5 ci-dessous) resteront en circulation.

Enfin, conformément aux termes de l'avenant au *venture loan agreement* conclu entre la Société et Kreos Capital IV (UK) LTD le 16 avril 2015, la Société a émis au profit de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD 18.473 bons de souscription d'actions (BSA donnant droit à une action chacun) en contrepartie du rééchelonnement de l'emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros souscrit par Kreos Capital IV (UK) LTD le 24 juillet 2013, étant précisé que les termes de ces BSA sont identiques à ceux émis par la Société au profit de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD le 19 juillet 2013 à l'exception de leur prix d'exercice (se reporter au tableau ci-dessous pour plus de détails).

### 21.1.4.3. Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Options <sub>07/2015</sub>	Options <sub>03/2016</sub>
Date d'assemblée	9 janv. 2015	9 janv. 2015
Date du conseil d'administration	15 juil. 2015	24 mars 2016
Nombre d'options autorisées	539.952	539.952
Nombre total d'options attribuées	22.500	70.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	22.500	70.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	0	60.000
<i>Mandataires concernés* : Brian Ennis</i>	0	60.000
Point de départ d'exercice des options	1 sept. 2016	24 mars 2016
Date d'expiration des options	15 juil. 2025	24 mars 2026
Prix de souscription d'une action	2,66€	1,50€
Modalités d'exercice	(1)	(2)
Nombre d'actions souscrites à la Date du Document de référence	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caducs	0	0
Options restants à la Date du Document de référence	22.500	70.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la Date du Document de référence	0	0

(1) Les Options<sub>7/2015</sub> pourront être exercées par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- à hauteur 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, et
- à hauteur 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

(2) Les Options<sub>03/2016</sub> pourront être exercées par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

### 21.1.4.4. Attributions gratuites d'actions

Néant

#### 21.1.4.5. Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions

La Société a émis à titre gratuit le 14 octobre 2015 100 bons d'émission (« Bons d'Emission »), susceptibles de donner lieu à l'émission de 100 obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 1 million d'euros, au profit de L1 European Healthcare Opportunities Fund.

L1 European Healthcare Opportunities Fund a exercé le même jour les 100 Bons d'Emission susvisés et a souscrit par conséquent 100 OCABSA.

Aux termes d'un contrat d'émission conclu avec la Société le 14 octobre 2015 (tel que modifié par avenants en date des 21 octobre 2015 et 24 mars 2016), L1 European Healthcare Opportunities Fund s'est en outre engagé à souscrire 4 millions d'euros supplémentaires en plusieurs tranches, sur exercice de 400 Bons d'Emission supplémentaires à émettre, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir d'ici le 30 juin 2016 et du respect de certaines autres conditions usuelles.

#### Obligations convertibles en actions (« OCA »)

Les principales caractéristiques des OCA émises le 14 octobre 2015 (« OCA<sub>2015</sub> ») sont les suivantes, étant précisé les OCA qui seront le cas échéant émises ultérieurement sur exercice des 400 Bons d'Emission à émettre gratuitement au bénéfice de L1 European Healthcare Opportunities Fund, sous réserve de l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir d'ici le 30 juin 2016, auront les mêmes caractéristiques que les OCA<sub>2015</sub> :

- montant total de l'émission : 1.000.000 euros ;
- valeur nominale d'une OCA<sub>2015</sub> : 10.000 euros ;
- prix de souscription d'une OCA<sub>2015</sub> : 99% du pair ;
- coupon : les OCA<sub>2015</sub> ne portent pas intérêt ;
- maturité : 12 mois, étant précisé que les OCA<sub>2015</sub> non converties à leur date de maturité doivent être remboursées par la Société (à l'exception de la dernière tranche d'OCA qui sera le cas échéant émise sous réserve de l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle) ;
- cessibilité/autre : Les OCA<sub>2015</sub> sont cessibles sous certaines conditions, n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et ne sont par conséquent pas cotées.
- conversion : Les OCA<sub>2015</sub> peuvent être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OCA<sub>2015</sub> ;

« Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OCA<sub>2015</sub> représente (valeur nominale d'une OCA<sub>2015</sub>) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA<sub>2015</sub> concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA<sub>2015</sub> concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus.

P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 1,50 € à ce jour.

Par exception, à défaut de conversion des OCA de la dernière tranche à l'issue d'une période de 6 mois supplémentaires suivant leur date de maturité initiale, celles-ci seront automatiquement converties en actions à la date d'expiration de cette période selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N' = V_n / P'$$

« N' » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion des OCA de la dernière tranche et non encore converties à leur date de maturité initiale prolongée de 6 mois ;

« V<sub>n</sub> » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA);

« P' » correspondant au plus élevé de (i) 85% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus et (ii) 80% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Implanet sur les 3 séances de bourse précédant la date de conversion de l'OCA concernée. P' ne pourra cependant être inférieure à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 1,50 € ce jour.

A la Date du Document de référence, 369.372 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion de 70 OCA<sub>2015</sub> à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 700.000 euros (dont 554.058 euros de valeur nominale et 145.042 euros de prime d'émission).

A la Date du Document de référence, à la suite des conversions ci-dessus, 30 OCA<sub>2015</sub> restent en circulation et le montant d'emprunt restant dû à cette date s'élève à 300.000 euros. A titre indicatif, le nombre maximum d'actions pouvant être créées sur conversion des 30 OCA<sub>2015</sub> restantes s'élève à 200.000 actions.

#### Bons de souscription attachés aux OCA (« BSA »)

Les principales caractéristiques des BSA attachés aux OCA (« BSA ») sont les suivantes :

- prix d'exercice : 110% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles lesdits BSA sont détachés.
- parité d'exercice : chaque BSA donne droit à la souscription par son porteur, à sa discrétion, d'une action ordinaire nouvelle de la Société ;
- nombre de BSA attachés à chaque tranche d'OCA : ce nombre est calculé afin qu'en cas d'exercice de la totalité des BSA, l'augmentation de capital résultant de l'exercice desdits BSA soit égale au montant nominal de la tranche d'OCA correspondante ; ainsi, le nombre de BSA attachés aux OCA<sub>2015</sub> (les « BSA<sub>2015</sub> ») s'élève à 400.000, étant précisé que chacun de ces BSA donne le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle de la Société au prix de 2,50 euros, prime d'émission incluse ;
- durée d'exercice : 5 années à compter de la date d'émission des BSA ;

- cessibilité/autre : les BSA sont immédiatement détachés des OCA ; ils sont librement cessibles, n'ont pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et ne sont par conséquent pas cotés.

A la Date du Document de référence, aucun BSA<sub>2015</sub> n'a été exercé par L1 European Healthcare Opportunities Fund. Il reste par conséquent à cette même date 400.000 BSA<sub>2015</sub> donnant droit à l'émission de 400.000 actions nouvelles de la Société.

#### **21.1.4.6. Synthèse des instruments dilutifs**

Ainsi, à la Date du Document de référence, le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 1.600.778 actions, soit une dilution maximale de 12,98% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote est identique et s'établit à 12,98% sur la base des droits de votes dilués<sup>46</sup>.

<sup>46</sup> Hors (i) exercice des bons d'émission d'actions émis au profit de Kepler Cheuvreux et dont les termes sont décrits à la section 21.1.4.2 du Document de référence et (ii) conversion des OCA (et exercice des BSA attachés) à émettre sur exercice des 400 bons d'émission à émettre par la Société au profit de L1 European Healthcare Opportunities Fund, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir le 24 mai 2016 et du respect de certaines autres conditions usuelles (se reporter aux sections 10.1.4.2 et 21.1.4.5 du Document de référence)).



**21.1.5. Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital**

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 9 janvier 2015 et du 24 juin 2015 et en vigueur à la Date du Document de référence sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<b>Assemblée générale à caractère mixte du 9 janvier 2015</b>			
Délégation consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois / 9 juillet 2016	809.930 €	(1)
Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois / 9 mars 2018	539.952 actions	Se référer au (2) et au (3)
Délégation à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise aux salariés et dirigeants de la Société	18 mois / 9 juillet 2016	539.952 actions	Se référer au (3) et au (4)
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois / 9 mars 2018	539.952 actions et dans la limite de 10% du capital existant au moment de l'attribution	Se référer au (3)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société, ou (iii) de membres, n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place	18 mois / 9 juillet 2016	539.952 actions	Se référer au (3) et au (4)

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction du capital social par annulation des actions auto détenues.	18 mois / 9 juillet 2016	Dans la limite de 10% du capital social pendant une période de 24 mois	-
<b>Assemblée générale à caractère mixte du 24 juin 2015</b>			
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois / 24 août 2017	15.550.620 € (5)	-
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois / 24 août 2017	7.775.310 € (5)	Se référer au (6)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois / 24 août 2017	3.110.120 € (5) et dans la limite de 20% du capital social existant à la date de l'opération et par an	Se référer au (6)
Autorisation consentie au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	26 mois / 24 août 2017	dans la limite de 10% du capital social par an	Se référer au (7)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois / 24 août 2017	15% de l'émission initiale (5) (8)	Même prix que l'émission initiale
Délégation consentie au conseil à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société.	26 mois / 24 août 2017	7.775.310 € (5)	-
Délégation consentie au conseil à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dans la limite de 10% du	26 mois / 24 août 2017	7.775.310 € et dans la limite de 10% du	-

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange		capital social par an (5)	
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois/ 24 août 2017	3.110.120 €	-

(1) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 20 % en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance et étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé,

(2) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil au jour où l'option est consentie par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché ou sur cette bourse de valeurs le jour précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les options. Cependant, le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer les options ;

(3) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions, des attributions gratuites d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est de 539.952 ;

(4) Le prix d'exercice de BSPCE/BSA sera déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution des BSPCE/BSA et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution dudit BSPCE/BSA par le conseil.

(5) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 15.550.620 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 40.000.000 € ;

(6) Le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation telle que le cas échéant diminuée de la décote autorisée par la législation (soit, actuellement, 5%) et corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue

ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus,

(7) Dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'opération) par période de 12 mois, le conseil pourra déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital émises, selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%, étant rappelé qu'il ne pourra en tout état de cause être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société à la date d'émission des actions concernées,

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini au paragraphe ci-dessus ;

(8) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret ;

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le conseil d'administration a fait usage des délégations susvisées ainsi qu'il suit :

18 février 2015 : le directeur général, sur délégation du conseil d'administration, a décidé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 6.479.424 euros par l'émission, au prix de 2,25 euros l'une (prime d'émission incluse) de 4.319.616 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 euro l'une, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 9.719.136 euros (3<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale du 9 janvier 2015).

13 mars 2015 : le directeur général, sur délégation du conseil d'administration, a décidé une augmentation de capital complémentaire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 971.913 euros par l'émission, au prix de 2,25 euros l'une (prime d'émission incluse) de 647.942 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 euro l'une, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 1.457.869 euros (3<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale du 9 janvier 2015).

15 juillet 2015 :

- le conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 9 janvier 2015 et a décidé de procéder à l'attribution de 22.500 options de souscription d'actions, permettant chacune la souscription d'une action de la Société, au prix de 2,66 euros l'une, prime d'émission incluse, au profit de trois salariés d'Implanet America, Inc ;
- le conseil d'administration a fait usage de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 16<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 9 janvier 2015 et a décidé de procéder à l'émission, au prix de 0,29 euro l'un, de 44.699 bons de souscription d'actions, permettant chacun la souscription d'une action de la Société, au prix de 2,89 euros l'une, prime d'émission incluse, au profit d'un administrateur indépendant et de quatre consultants.

12 octobre 2015 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 24 juin 2015 et a décidé de procéder à l'émission, à titre gratuit, de 100 bons d'émission, susceptibles de donner lieu à l'émission de 100 obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 1 million d'euros, au profit de L1 European Healthcare Opportunities Fund, dans les conditions décrites à la section 21.1.4.5. du présent Document de Référence.

Chaque fois que requis, les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

#### 21.1.6. Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

#### 21.1.7. Evolution du capital social

##### 21.1.7.1. Tableau d'évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Ce tableau retrace l'évolution du capital social au cours des trois derniers exercices.

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission brute	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
23/03/2011	Augmentation de capital	1.048.154 €	324.927,74 €	1.048.154	26.020.212	1 €	26.020.212 €
05/04/2011	Augmentation de capital	1.106.870 €	343.129,70 €	1.106.870	27.127.082	1 €	27.127.082 €
03/10/2011	Augmentation de capital	2.428.955 €	-	2.428.955	29.556.037	1 €	29.556.037 €
19/07/2013	Augmentation de capital	3 €	-	3	29.556.040	1 €	29.556.040 €
19/07/2013	Réduction de capital	(25.122.634) €	-	-	29.556.040	0,15 €	4.433.406 €
19/07/2013	Regroupement des actions par 10	-	-	-	2.955.604	1,50 €	4.433.406 €
19/11/2013	Augmentation du capital par voie d'offre au public	2.555.556 €	9.711.118,80 €	1.703.704	4.659.308	1,50 €	6.988.962 €
19/11/2013	Augmentation de capital (option de surallocation)	383.322,50 €	1.456.663,50 €	255.555	4.914.863	1,50 €	7.372.294,50 €
19/11/2013	Conversion d'obligations convertibles en actions et	726.988,50 €	3.730.905,95 €	484.659	5.399.522	1,50 €	8.099.283 €

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission brute	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
	remboursement d'obligations remboursables en actions						
18/02/2015	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	6.479.424 €	3.239.712 €	4.319.616	9.719.138	1.50 €	14.578.707 €
13/03/2015	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (clause d'extension)	971.913 €	485 956,50 €	647.942	10.367.080	1.50 €	15.550.620 €
29/12/2015	Conversion d'obligations convertibles en actions	336.778,50	123.221,50	224.519	10.591.599	1,50 €	15.887.398,50 €
24/03/2016	Conversion d'obligations convertibles en actions	217.279,50	22.720,50	144.853	10.736.452	1,50 €	16.104.678 €

### 21.1.7.2. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	Situation au 31 décembre 2013		Situation au 31 décembre 2014		Situation au 31 décembre 2015	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
<b>Fondateurs et investisseurs historiques</b>	<b>492.186</b>	<b>9,12 %</b>	<b>450.440</b>	<b>8,34 %</b>	<b>193.189</b>	<b>1,82%</b>
<b>Autres Investisseurs</b>	<b>90.578</b>	<b>1,68 %</b>	<b>90.474</b>	<b>1,68 %</b>	<b>86.056</b>	<b>0,81%</b>
<b>Investisseurs financiers</b>	<b>2.937.835</b>	<b>54,41%</b>	<b>2.473.271</b>	<b>45,81%</b>	<b>1.873.616</b>	<b>17,69%</b>
Seventure	366.763	6,79 %	336.763	6,24 %	391.013	3,69%
Cofa Invest	153.388	2,84 %	153.388	2,84 %	0	0 %
Auriga	578.403	10,71%	555.657	10,29%	0	0 %
Edrip*	644.004	11,93%	644.004	11,93%	644.004	6,08%
Leilani Investments Partner	138.455	2,56 %	138.455	2,56 %	139.219	1,31%
CM-CIC **	412.818	7,65 %	-	-	-	-
Wellington**	644.004	11,93%	644.004	11,93%	644.004	6,08%
Autres investisseurs	-	-	1.000	0,02%	55.376	0,52%
<b>Titres au porteur***</b>	<b>1.878.923</b>	<b>34,80%</b>	<b>2.385.337</b>	<b>44,18%</b>	<b>8.438.738</b>	<b>79,67%</b>
<b>Total</b>	<b>5.399.522</b>	<b>100 %</b>	<b>5.399.522</b>	<b>100 %</b>	<b>10.591.599</b>	<b>100 %</b>

\* Conversion au porteur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

\*\* Conversion au porteur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

\*\*\* Sans tenir compte des participations au porteur d'Edrip et Wellington figurant ci-dessus.

### 21.1.7.3. Répartition du capital et des droits de vote à la Date du Document de référence

Se reporter au paragraphe figurant au paragraphe 18.1.

#### **21.1.7.4. Evolution du titre – risque de variation de cours**

Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 7,20 euros.

Au cours de l'exercice 2015, le cours de bourse a atteint son niveau le plus haut le 3 mars 2015 à 4,94 euros et son plus bas niveau les 14 et 18 décembre 2015 à 2,00 euros. Au 31 décembre 2015, le titre a clôturé à 2,29 euros.

Sur les premiers mois de l'exercice 2016, le titre est passé de 2,29 euros à 1,48 euros le 27 avril 2016, cours de clôture du jour précédant la date d'enregistrement du présent document de référence, faisant ainsi ressortir la capitalisation boursière de la Société à un montant d'environ 15,89 millions euros.

## **21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS**

### **21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)**

---

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, la conception, la fabrication et la commercialisation de tout type d'implants et matériels chirurgicaux, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et notamment la concession de licences de fabrication et de distribution et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ; la participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

### **21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction**

---

#### **21.2.2.1. Conseil d'administration**

##### **A. Composition du conseil d'administration (article 11 des statuts)**

La Société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur



les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

#### **B. Censeurs (article 15 des statuts)**

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder cinq, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

### **C. Réunion du conseil d'administration (article 12 des statuts)**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil peuvent valablement convoquer le conseil. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Un règlement intérieur éventuellement adopté par le conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, par lettre, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout moyen de télétransmission, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

### **D. Pouvoirs du conseil d'administration (article 13 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait

que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

#### **21.2.2.2. Direction générale (article 14 des statuts)**

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la Société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

### **21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

---

#### **21.2.3.1. Formes des titres (article 7 des statuts)**

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales. Les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

#### **21.2.3.2. Droits de vote (extrait de l'article 9 des statuts)**

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires en date du 24 juin 2015 a décidé de ne pas instaurer de droit de vote double et a confirmé la règle selon laquelle une action de la Société donne droit en assemblée générale à une seule voix.

#### **21.2.3.3. Droits aux dividendes et profits (extrait de l'article 9 des statuts)**

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions, qu'elles soient ou non de préférence, ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5 %) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L. 232-12 du code de commerce, peut accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

#### **21.2.3.4. Droit préférentiel de souscription**

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

#### **21.2.3.5. Limitation des droits de vote**

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

#### **21.2.3.6. Titres au porteur identifiables**

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires,

ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

#### **21.2.3.7. Rachat par la Société de ses propres actions**

Se référer au paragraphe 21.1.3

#### **21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires**

---

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

#### **21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires**

---

##### **A. Tenue des assemblées (article 19 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième (2<sup>ème</sup>) jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes à chaque fois dans les conditions prévues par la loi et les règlements :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation ;
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de l'assemblée.

#### **B. Pouvoirs des assemblées (article 19 des statuts)**

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

##### **21.2.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

---

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

##### **21.2.7. Franchissements de seuils statutaires**

---

Néant.

##### **21.2.8. Conditions particulières régissant les modifications du capital**

---

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

## 22. CONTRATS IMPORTANTS

### 22.1. CONTRATS DE DISTRIBUTION ET CONTRATS CONCLUS AVEC DES AGENTS COMMERCIAUX

#### *Atlantis Diffusion*

La Société a conclu avec la société Atlantis Diffusion (société de droit monégasque) un contrat de distribution non-exclusive aux termes duquel Atlantis Diffusion distribue certains produits de la Société (implants prothétiques et implants d'ostéosynthèse) sur le territoire français, par le biais d'un réseau d'agents commerciaux et également en faisant usage de son réseau de distribution propre. Ce contrat en date du 30 janvier 2015 est conclu pour une durée initiale courant jusqu'au 31 décembre 2016. La Société dispose d'un droit de résiliation unilatérale avec un préavis de 30 jours si Atlantis Diffusion commet un manquement grave à ses obligations contractuelles (notamment, si elle n'atteint pas au cours d'une année donnée le seuil minimum de commandes défini au contrat ou si elle fait l'objet d'un changement de contrôle). En cas de résiliation du contrat, Atlantis Diffusion (i) peut imposer à la Société de lui racheter son stock de produits à son prix d'achat initial pour autant que les produits concernés soient dans leur état d'origine et toujours commercialisés par la Société ou (ii) décider de conserver ledit stock en faisant son affaire de son écoulement. Atlantis Diffusion ne peut céder tout ou partie du contrat qu'avec l'accord préalable écrit de la Société.

#### *Targmed Comércio*

La Société a conclu avec la société Targmed Comércio e Importação de produtos Medicos e Hospitalares Ltda (société de droit brésilien) (« **Targmed Comércio** ») un contrat de distribution exclusive aux termes duquel ce dernier distribue certains produits de la Société (implants prothétiques, implants d'ostéosynthèse et implants du rachis) sur le territoire brésilien, par le biais d'un réseau d'agents commerciaux et également en faisant usage de son réseau de distribution propre. Ce contrat en date du 8 avril 2014, a été conclu pour une durée initiale courant jusqu'au 31 décembre 2016 renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée additionnelle de deux ans. Le contrat prévoit l'interdiction pour Targmed Comércio (i) de commercialiser sur le territoire brésilien des produits concurrents à ceux de la Société et (ii) de vendre des produits de la Société en dehors du territoire brésilien, étant précisé que dans l'hypothèse où Targmed Comércio contreviendrait à cette dernière obligation, ce dernier devra s'acquitter d'une pénalité égale à trois fois le montant de la facture correspondante. La Société dispose d'un droit de résiliation unilatérale avec un préavis de 30 jours si Targmed Comércio commet un manquement grave à ses obligations contractuelles (notamment, si elle n'atteint pas au cours d'une année donnée le seuil minimum de commandes défini au contrat, si elle vend des produits en dehors du territoire ou si elle fait l'objet d'un changement de contrôle). Targmed Comércio peut en ce qui la concerne résilier le contrat de manière unilatérale avec un préavis de 30 jours dans l'hypothèse où la Société ne respecterait pas l'engagement d'exclusivité consenti à Targmed Comércio pour le territoire du Brésil. En cas de résiliation du contrat, Targmed Comércio (i) peut imposer à la Société de lui racheter son stock de produits à son prix d'achat initial pour autant que les produits concernés soient dans leur état d'origine et toujours commercialisés par la Société ou (ii) décider de conserver ledit stock en faisant son affaire de son écoulement. Targmed Comércio ne peut céder tout ou partie du contrat qu'avec l'accord préalable écrit de la Société.

#### *Spine Enthusiast LLC*

La filiale de droit américain de la Société, Implanet America Inc., a conclu avec 30 sociétés de droit américain des contrats d'agents commerciaux relatifs à la vente de Jazz et de l'ensemble de la gamme Implanet Spine System sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique. Chacun de ces contrats,



dont les termes sont très proches, a pour objet la vente exclusive par le cocontractant concerné de Jazz et de l'ensemble de la gamme Implanet Spine System dans un ou plusieurs Etats américains donnés. Chaque partenaire commercial s'engage sur un volume minimum de ventes dont la non réalisation autorise Implanet America Inc. à résilier le contrat de façon anticipée.

A titre d'exemple, Implanet America Inc. a conclu avec la société Spine Enthusiast LLC (société de droit américain) un contrat de vente exclusive de produits aux termes duquel Spine Enthusiast LLC distribue Jazz et l'ensemble de la gamme Implanet Spine System sur le territoire de l'Etat de Floride. Ce contrat a été conclu le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment par chacune des parties, sous réserve d'un préavis de 60 jours. Implanet America Inc. dispose en outre d'un droit de résiliation unilatérale avec un préavis de 7 jours si Spine Enthusiast LLC fait l'objet d'un changement de contrôle ou encore s'il n'atteint pas au minimum 75% des objectifs de vente prévus au contrat. Implanet America Inc. dispose également d'un droit de résiliation unilatérale dans l'hypothèse où elle serait acquise par un tiers qui ne souhaiterait pas poursuivre les relations contractuelles avec Spine Enthusiast LLC. Dans ce cas de figure, Implanet America Inc. devra s'acquitter, si l'ancienneté des relations contractuelles entre les parties est supérieure à deux ans, d'une indemnité de résiliation égale à 12 mois de commissions. Spine Enthusiast LLC dispose également d'un droit de résiliation unilatérale avec un préavis de 30 jours dans l'hypothèse où il considérerait, à sa seule discrétion, que l'exécution du contrat constitue par ailleurs une violation de l'un quelconque des contrats qui le lie avec la société Stryker Corporation ou l'une des filiales de cette dernière.

## **22.2. CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE**

La Société a conclu avec trois sous-traitants les contrats suivants dont les termes sont très proches :

- Contrat de sous-traitance conclu le 1<sup>er</sup> août 2013 avec la société Cousin Biotech relatif à la fabrication de la branche textile de Jazz ;
- Contrat de sous-traitance conclu le 25 août 2014 avec la société Etablissements Coulot Décolletage relatif à la fabrication des implants métalliques de Jazz; et
- Contrat de sous-traitance conclu le 22 mai 2014 avec la société In'tech Medical relatif à la fabrication de l'instrumentation de Jazz.

A titre d'exemple, la Société a conclu avec la société Cousin Biotech un contrat de sous-traitance relatif à la fabrication de Jazz. Ce contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013 pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de douze mois. La Société dispose d'un droit de résiliation unilatérale, sous réserve d'un préavis de six mois, en cas de changement d'actionnaire majoritaire ou de changement de direction de Cousin Biotech ou encore de cession par cette dernière d'une partie substantielle de son fonds de commerce. Cousin Biotech dispose également d'un droit de résiliation unilatérale, sous réserve d'un préavis de 12 mois, en cas de désaccord des parties sur toute modification des prix et/ou délais qui serait rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques ou du cahier des charges de la Société. En cas de non-respect des délais de livraison, Cousin Biotech est redevable de pénalités fixées en fonction du montant de la commande considérée.

La Société, en tant que fabricant au sens de la directive 93/42/CE, est responsable des dommages causés à autrui résultant, notamment, du non respect des exigences de sécurité de cette directive et

garantit par conséquent Cousin Biotech contre tout recours de tiers à ce titre. Cousin Biotech demeure en revanche responsable (et garantit donc la Société à ce titre) des dommages liés à un manquement à ses obligations de bonne fabrication ou aux exigences qui lui incombent au titre de la directive 93/42/CE en sa qualité de sous-traitant. Cousin Biotech garantit également le respect des normes américaines lors du processus de fabrication.

## **22.3. FINANCEMENT PAR EMPRUNT OBLIGATAIRE AUPRES DE KREOS CAPITAL IV (UK) LTD.**

### **22.3.1. Le contexte**

---

Le 19 juillet 2013 la Société a conclu un *venture loan agreement* avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD tenant lieu de contrat cadre organisant la souscription d'un emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros par KREOS CAPITAL IV (UK) LTD, l'émission de bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD et le nantissement du fonds de commerce de la Société au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD.

Ces différentes opérations ont été réalisées ainsi qu'il suit :

- l'emprunt obligataire de 5.000.000 d'euros par voie d'émission de 5.000.000 d'obligations (non convertibles) d'une valeur nominale de 1 euro l'une au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD a été décidé par le conseil d'administration de la Société le 19 juillet 2013 et intégralement souscrit par KREOS CAPITAL IV (UK) LTD le 24 juillet 2013,
- l'émission à titre gratuit de 65.000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD a été décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, et
- le nantissement du fonds de commerce de la Société a été consenti le 19 juillet 2013.

Le 16 avril 2015, la Société et KREOS CAPITAL IV (UK) LTD ont conclu un avenant au *venture loan agreement* en date du 19 juillet 2013 aux termes duquel les parties ont décidé le rééchelonnement de l'emprunt obligataire susvisé dans les termes suivants :

- la durée du contrat est portée de 36 à 54 mois ;
- la mensualité constante (capital et intérêts) est réduite de 190.735,43€ à 94.160,22€ ; et
- le taux d'intérêt annuel est maintenu à 11,5%.

(se reporter à la section 22.3.3 du Document de référence pour plus de précisions quant aux caractéristiques de l'emprunt obligataire à la suite dudit rééchelonnement).

En contrepartie de ce rééchelonnement de l'emprunt obligataire, le conseil d'administration de la Société du 24 juin 2015, agissant sur délégation consentie le même jour par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société, a décidé l'émission de 18.473 bons de souscription d'actions au profit de la société KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD, étant précisé que les termes de ces BSA sont en substance identiques à ceux émis par la Société le 19 juillet 2013 à l'exception de leur prix d'exercice égal à 2,91 euros par action.

### 22.3.2. Le Venture Loan Agreement

---

Ce contrat cadre conclu entre la Société et la société KREOS CAPITAL IV (UK) LTD (« **Kreos** ») le 19 juillet 2013, tel que modifié par avenant en date du 16 avril 2015, définit les règles régissant les relations entre la Société et Kreos pendant la durée de l'emprunt obligataire.

Aux termes de ce protocole, la Société a pris un certain nombre d'engagements, notamment financiers.

Ainsi, la Société s'est notamment engagée :

- (i) à ne pas contracter un endettement financier supérieur à 2.500.000 euros autre que (a) l'emprunt obligataire souscrit auprès de Kreos (b) les dettes d'exploitation relevant du besoin en fonds de roulement, (c) les avances reçues d'OSEO (ou toute autre aide ou avance faite par des organismes publics), (d) l'émission d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ou encore, (e) les avances en compte courant d'actionnaires, sans obtenir l'autorisation de préalable de Kreos, et
- (ii) à ne procéder à aucun nantissement ou cession d'actifs à l'exception des cessions d'actifs effectuées dans le cours normal des affaires.

Le non-respect par la Société de ses engagements au titre de cet emprunt obligataire pourrait entraîner l'exigibilité anticipée de la totalité dudit emprunt obligataire.

Enfin, la Société a consenti à Kreos le droit de demander la nomination d'un censeur auprès du conseil d'administration.

### 22.3.3. Caractéristiques des obligations de Kreos

---

<u>Nombre :</u>	5.000.000
<u>Nominal des Obligations :</u>	5.000.000 euros
<u>Date d'émission :</u>	19 juillet 2013
<u>Date de souscription :</u>	24 juillet 2013
<u>Souscripteur :</u>	Kreos
<u>Date du premier amortissement :</u>	1 <sup>er</sup> janvier 2014
<u>Date de fin des amortissements :</u>	1 <sup>er</sup> décembre 2017*
<u>Périodicité des amortissements :</u>	mensuellement
<u>Montant des mensualités :</u>	94.160,22€ (capital et intérêts), à l'exception de la dernière mensualité d'un montant de 72.500€)*
<u>Taux d'intérêt :</u>	11,5 %

**Négociabilité :**

les obligations sont transférables uniquement au sein du groupe Kreos. Il est précisé en tant que de besoin que l'admission aux négociations des obligations de Kreos ne sera pas demandée.

*\*Tel que modifié par avenant au venture loan agreement en date du 16 avril 2015.*

***Restrictions d'utilisation***

Le produit de l'emprunt obligataire doit être affecté par la Société au financement de ses besoins en fonds de roulement.

***Cas d'exigibilité anticipée :***

Kreos pourra solliciter l'exigibilité anticipée de l'intégralité des sommes (capital et intérêts courus) dues au titre des obligations du protocole, notamment en cas de :

- défaut de paiement d'une somme quelconque à l'échéance,
- violation du protocole et des engagements pris à cet égard non régularisée dans les 10 jours ouvrés d'une notification de violation,
- défaut de la Société au titre d'un autre endettement financier,
- insolvabilité de la Société,
- transfert, directement ou indirectement, de plus de 66% du capital ou des droits de vote de la Société à un tiers non actionnaire,
- changement d'activité de la Société,
- violation des engagements pris au terme du Venture loan agreement, ou
- survenance de tout fait ou circonstance ayant pour conséquence ou susceptible d'avoir pour conséquence un coût net ou une perte nette pour la Société de plus de 500.000 euros en cumulé ou d'affecter significativement la capacité de la Société à rembourser l'emprunt obligataire, à laquelle il n'aurait pas pu être remédié par la Société ou ses actionnaires à l'expiration d'un délai de 20 jours ouvrés à compter de la notification de Kreos à la Société de la survenance d'un tel événement.

***Sûretés octroyées :***

Afin de garantir le remboursement de l'emprunt obligataire par la Société, cette dernière a consenti un nantissement sur la totalité de son fonds de commerce comprenant, en particulier, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle détenus et à détenir par la Société (brevets, dessins et modèles, noms de domaine, marques).

Cette sûreté a pour objet de garantir toutes les obligations de paiement de la Société, pour un montant nominal total de cinq millions d'euros (5.000.000 €), correspondant au montant de l'emprunt obligataire, augmenté de tous intérêts de retard, commissions, frais, indemnités et accessoires.

Cette sûreté pourra être mise en œuvre en cas de défaut de paiement, à sa date d'exigibilité, d'une somme quelconque due au titre de l'emprunt obligataire après qu'un expert désigné par les parties ou le président du tribunal de grande instance de Paris aura rendu un rapport sur la valorisation des droits de propriété intellectuelle.

La mise en œuvre de cette sureté (notamment en cas d'exigibilité anticipé de l'emprunt obligataire) entraînerait le transfert de propriété du fonds de commerce de la Société en ce compris l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle.

#### **Caractéristiques de 65.000 bons de souscription d'actions de la Société émis au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD**

L'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013 a émis à titre gratuit 65.000 bons de souscription d'actions de la Société au bénéfice de KREOS CAPITAL IV (Expert Fund) LTD. (les « **BSA<sub>Kreos</sub>** »)

Les **BSA<sub>Kreos</sub>** donnent le droit de souscrire 75.400 actions ordinaires de la Société d'une valeur de 1,50 euros l'une, à un prix par action égal à 6,20 euros.

Les **BSA<sub>Kreos</sub>** sont incessibles et intransmissibles à l'exception :

- (i) des cessions réalisées par la société Kreos Capital IV (Expert Fund) Limited au profit de toute entité (i) contrôlée directement ou indirectement au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par la société Kreos Capital IV (Expert Fund) Limited, ou (ii) contrôlant, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, la société Kreos Capital IV (Expert Fund) Limited ou (iii) faisant l'objet d'un contrôle commun, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec la société Kreos Capital IV (Expert Fund) Limited pendant la période où les **BSA<sub>Kreos</sub>** seront exerçables;
- (ii) d'un transfert au profit des Limited Partnerships qui le composent, dans le cas où la société Kreos Capital IV (Expert Fund) Limited viendrait à expirer pendant la durée de vie des **BSA<sub>Kreos</sub>**.

Les **BSA<sub>KREOS</sub>** seront exerçables jusqu'à (et expireront concomitamment à) la survenance du premier des deux événements suivants :

- (i) la réalisation d'une ou plusieurs cessions d'actions Implanet au résultat desquelles toute personne viendrait à détenir au moins quatre-vingt quinze pour cent (sur une base *pleinement diluée*) du capital par la Société, ou
- (ii) l'expiration d'un délai de cinq (5) années à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission aux négociations des **BSA<sub>Kreos</sub>** ne sera pas demandée.

#### **22.4. FINANCEMENT PAR EMISSION D'OCABSA AUPRES DE L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND**

Le 14 octobre 2015, la Société a conclu un contrat d'émission avec L1 European Healthcare Opportunities Fund (tel que modifié par avenants en date des 21 octobre 2015 et 24 mars 2016) assurant une source de financement potentielle d'un montant maximum de 5 M€, à la discrétion de la Société, sous certaines conditions usuelles, susceptible d'être majorée d'un montant équivalent

en cas d'exercice des bons de souscription d'actions attachés aux obligations à émettre dans ce cadre.

Les termes de ce financement sont plus amplement décrits à la section 10.1.4.2 du Document de référence.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac.

Le Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société ([www.implanet.com](http://www.implanet.com)) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société ([www.implanet.com](http://www.implanet.com)).



## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles Implanet détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux sections 7 « Organigramme » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société » du Document de référence.

## 26. ANNEXES

### 26.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

#### IMPLANET SA

**Société anonyme au capital de 16.104.678 euros**

**Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu,**

**Allée François Magendie, 33650 Martillac**

**493 845 341 RCS Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2015 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les termes de ce rapport, préparé par le management de la Société, ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mars 2016.

#### 1. Gouvernement d'entreprise

La direction de la Société est assurée par Ludovic Lastennet en qualité de directeur général.

Ludovic Lastennet a été nommé pour la première fois directeur général le 27 novembre 2012 pour une durée illimitée. Ludovic Lastennet est également salarié de la Société et occupe les fonctions de directeur commercial.

Monsieur Denis Saint-Denis, nommé en qualité de directeur général délégué le 15 octobre 2014, a démissionné de ses fonctions avec effet au 30 juin 2015.

Un règlement intérieur a été adopté par le conseil d'administration le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 afin de préciser notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et des comités et précise les règles de détermination de la rémunération de leurs membres.

Afin de se conformer aux exigences de l'article L.225-37 du code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code MiddleNext ») comme code de référence auquel elle entend se référer pour organiser sa gouvernance.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des différentes recommandations du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites suivantes et précise celles auxquelles la Société se conforme ou non.

Recommandations du code MiddleNext	Confomité	Non conformité
------------------------------------	-----------	-------------------

### I. Le pouvoir exécutif

R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social	X(1)	
R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 3 : Indemnités de départ	X	
R 4 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X(2)

### II. Le pouvoir de « surveillance »

R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 7 : Déontologie des membres du conseil	X	
R 8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants en sein du conseil	X	
R 9 : Choix des administrateurs	X	
R 10 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R 11 : Information des membres du conseil	X	
R 12 : Mise en place de comités	X	
R 13 : Réunions du conseil et des comités	X	
R 14 : Rémunération des administrateurs	X	
R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux de conseil	X(3)	

(1) Le conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour le directeur général et le directeur général délégué compte tenu de la taille de la Société et des fonctions techniques distinctes exercées par ces derniers au titre de leurs contrats de travail respectifs.

(2) A ce stade, la Société n'a pas assorti l'exercice des BSPCE attribués depuis son introduction en bourse à certains de ses dirigeants à des conditions de performance. La Société entend néanmoins respecter cette recommandation pour le futur dans l'hypothèse où des attributions d'instruments d'intéressement au bénéfice des dirigeants interviendraient.

(3) Le Conseil a mis en place en 2015 un outil permettant l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement

## 1.1 Composition du Conseil d'administration

En vertu des dispositions légales et statutaires, le conseil d'administration est composé de trois administrateurs au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de 3 ans et rééligibles au terme de leur mandat.

En cas de vacances, les administrateurs peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Au moins un des membres indépendants doit avoir des compétences particulières en matière financière ou comptable pour pouvoir être nommé au comité d'audit.

Le tableau qui suit décrit la composition du conseil d'administration tel que désigné par les assemblées générales du 5 février 2007, 31 mars 2010, 22 janvier 2013, 30 avril 2013, 19 novembre 2013 et 10 juin 2014 et les conseils d'administration du 24 mai 2007 et du 8 janvier 2014. Au 31 décembre 2015, le conseil d'administration de la Société était constitué de 7 administrateurs ainsi que d'un censeur. Ce dernier assiste aux séances du conseil d'administration et prend part aux délibérations avec voix consultative seulement.

Les mandats des administrateurs et du censeur arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, hormis celui de Paula Ness Speers qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2015, la Société a considéré qu'elle disposait en la personne de Paula Ness Speers, Brian Ennis et Jan Egberts de 3 administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où Paula Ness Speers, Brian Ennis et Jan Egberts :

- ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants de la Société ou d'une société de son Groupe et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années ;
- ne sont pas clients, fournisseurs ou banquiers significatifs de la Société, ou pour lesquels la Société ou son Groupe représenteraient une part significative de l'activité ;
- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ;
- n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des trois dernières années.

Suite à la nomination de Brian Ennis au poste de Président de Implanet America et de la conclusion d'un contrat de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce dernier n'est plus qualifié d'administrateur indépendant à compter de cette date.

A ce jour, les membres du conseil d'administration sont les suivants :

<b>Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Principale fonction dans la Société</b>
Jean Gérard Galvez	Administrateur	Président du conseil d'administration
Ludovic Lastennet	Administrateur	Directeur général et Directeur commercial
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Administrateur	
Rainer Strohmenger	Administrateur	
Jan Egberts	Administrateur indépendant	
Brian Ennis	Administrateur	
Paula Ness Speers	Administrateur indépendant	
Kreos Capital IV (UK) LTD représentée par Maurizio Petitbon	Censeur	

## **1.2 Missions du conseil d'administration**

Le conseil est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 11 à 13 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

Le conseil est chargé notamment :

- de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- de nommer le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux délégués et de fixer leur rémunération ;
- d'autoriser les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du code de commerce ;  
et,
- d'approuver le rapport du président du conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

## **1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, chaque membre du Conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président ou, le cas échéant, auprès de tout dirigeant de la Société (directeur général ou directeur général délégué).

Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président du Conseil et le directeur général.

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son Groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

Les membres du Conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel cinq (5) jours au moins avant chaque réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le Conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

La Société s'est conformée à la recommandation 15 du Code MiddleNext sur la mise en place d'une évaluation des travaux de conseil au cours de l'exercice 2015. En effet, elle a mis en place un outil permettant l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Il est prévu d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration, au moins une fois par an, l'évaluation annuelle de ses travaux. Cette évaluation prend la forme d'un questionnaire remis aux administrateurs.

#### 1.4 Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2015

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Directeur Général, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Au cours de l'exercice 2015, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à 11 reprises aux jours et mois listés ci-après. Le taux de participation de l'ensemble des membres (administrateurs et censeurs) était de 79,3 %.

Date du Conseil d'administration	Nombre de membres présents	Taux de participation
21 janvier 2015	Administrateurs : 8 Censeurs : 0	Administrateurs : 100 % Censeurs : 0 %
16 février 2015	Administrateurs : 7 Censeurs : 0	Administrateurs : 87,5 % Censeurs : 0 %
18 mars 2015	Administrateurs : 6 Censeurs : 0	Administrateurs : 75 % Censeurs : 0 %
8 avril 2015	Administrateurs : 8 Censeurs : 0	Administrateurs : 100 % Censeurs : 0 %
24 juin 2015	Administrateurs : 5 Censeurs : 0	Administrateurs : 71,4 % Censeurs : 0 %
15 juillet 2015	Administrateurs : 6 Censeurs : 0	Administrateurs : 85,7 % Censeurs : 0 %
15 septembre 2015	Administrateurs : 7 Censeurs : 0	Administrateurs : 100 % Censeurs : 0 %
25 septembre 2015	Administrateurs : 6 Censeurs : 0	Administrateurs : 85,7 % Censeurs : 0 %
12 octobre 2015	Administrateurs : 7 Censeurs : 0	Administrateurs : 100 % Censeurs : 0 %
3 novembre 2015	Administrateurs : 6 Censeurs : 0	Administrateurs : 85,7 % Censeurs : 0 %
29 décembre 2015	Administrateurs : 7 Censeurs : 0	Administrateurs : 100 % Censeurs : 0 %
<b>Moyenne des participations aux réunions du Conseil d'administration</b>	/	<b>Administrateurs : 90,1 % Censeurs : 0 %</b>

## 1.5 Comité d'audit

Le 8 janvier 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit pour une durée illimitée et de cesser de remplir lui-même le rôle de comité d'audit conformément aux dispositions du code de commerce.

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission par rapport à la Société, de façon indépendante vis-à-vis de la direction du Groupe.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A ce jour, les membres du comité d'audit sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski, administrateur ; et
- Jan Egberts, administrateur.

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).



Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

## 1.6 Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A ce jour, les membres du comité des rémunérations sont :

- Madame Paula Ness Speers NESS SPEERS, président du comité,
- Monsieur Jean-Gérard Galvez ; et
- Edmond de Rothschild Investment Partners, représentée par Monsieur Raphaël Wisniewski.

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
  - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
  - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et

- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité des rémunérations se réunit selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2014 et une fois au cours de l'exercice 2015.

### **1.7 Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux**

La Société applique l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et à celle des administrateurs non dirigeants.

Pour l'exercice 2015, concernant la partie variable de la rémunération du directeur général, les objectifs ont été fixés et approuvés par le Conseil d'administration sur recommandation du comité des rémunérations. Ces objectifs prenaient en compte notamment la croissance du chiffre d'affaires de la Société.

L'assemblée générale du 10 juin 2014 a décidé, sur proposition du conseil d'administration du 13 février 2014, d'allouer des jetons de présence à certains membres du conseil d'administration pour un montant de 1 500 € pour chaque séance du Conseil auxquelles ils assistent physiquement. Ceux-ci se répartissent comme suit :

- Jan Egberts : 4 500 €
- Brian Ennis : 6 000 €
- Paula Ness Speers : 7 500 €

Monsieur Ludovic Lastennet a conclu un contrat de travail avec la Société le 2 avril 2007. Lors du Conseil d'Administration du 27 Novembre 2012, Ludovic Lastennet a été nommé Directeur Général. Ses fonctions de Directeur Commercial salarié de la Société ont été maintenues par le Conseil d'Administration. Son contrat de travail inclut des indemnités relatives à une indemnité de non concurrence égale 6/10 de la rémunération perçue au cours des douze derniers mois précédents le départ.

## **1.8 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

L'article 19 des statuts prévoit les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

## **1.9 Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général dirige la Société et la représente auprès des tiers dans la limite de son objet social. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires et des limites apportées par le conseil d'administration.

Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

L'information préalable du conseil d'administration est requise pour les engagements en matière d'investissements, d'acquisitions et de désinvestissements, au-delà de 50 000 euros.

## **1.10 Mention de la publication des informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce**

Cf. section 16.6 du Document de Référence.

## **2. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société**

Pour la rédaction de cette partie de son rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour et publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

### **2.1 Principes généraux de gestion des risques**

#### **2.1.1 Définition**

Implanet poursuit la formalisation de sa démarche de gestion des risques.

Cette démarche vise à identifier l'ensemble des risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société. Elle a pour vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

### 2.1.2 Les objectifs de la gestion des risques

Implanet adopte la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des Marchés Financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

### 2.1.3 Composantes du dispositif de gestion des risques

Les facteurs de risques identifiés à ce jour par la Société sont présentés dans la section 4 du présent document de référence.

A ce jour, la Société a recensé les grandes familles de risques suivantes :

- Environnement concurrentiel ;
- Dépendance de la Société vis-à-vis de son réseau de vente ;
- Propriété intellectuelle ;
- Processus de fabrication ;
- Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits ;
- Risques financiers ;
- Risques juridiques liés notamment à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux, et aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours et à l'environnement réglementaire ;
- Organisation de la Société.

Une revue de ces risques est effectuée annuellement afin de mettre à jour ces risques avec les personnes directement concernées. L'objectif de cette revue est de formaliser la liste des actions à mettre en place pour les maîtriser ces risques, ainsi que d'évaluer leur efficacité.

## **2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne**

La gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités, processus et objectifs de l'entreprise et à définir les moyens permettant de maintenir ces risques à un niveau acceptable, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne.

Parallèlement, le dispositif de contrôle interne s'appuie notamment sur la gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser. Historiquement, la Société a élaboré et développé un dispositif de contrôle interne depuis l'origine de la Société, alors que la formalisation de la démarche de gestion des risques est plus récente. La Société s'engage maintenant dans une démarche d'articulation des deux dispositifs, qui vise notamment à identifier les modalités de contrôles dont doivent faire l'objet les processus clés de l'entreprise susceptibles d'être affectés par des risques analysés comme « majeurs ».

## 2.3 Principes généraux de contrôle interne

### 2.3.1 Définition

La Société a adopté la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et,
- d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Implanet a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

### 2.3.2 Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation claire des responsabilités, des référentiels, des ressources et des procédures mises en place. Depuis l'origine, la Société s'est dotée d'un système d'Assurance Qualité. Les processus de l'ensemble des domaines d'activité sont décrits par des procédures, des modes opératoires, des notices et des formulaires. Ces documents écrits retracent le déroulement des activités, définissent les moyens et les responsabilités des intervenants, précisent le savoir-faire de la Société et donnent des instructions précises pour effectuer une opération donnée.

L'ensemble des acteurs de la Société est impliqué dans le dispositif de contrôle interne.

#### *Procédures relatives aux processus opérationnels*

Toute la documentation relative au système de management de la qualité (SMQ) est enregistrée sur un intranet dédié qui permet d'optimiser l'accès aux documents et leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité (gestion du cycle de vie des documents). L'objectif poursuivi est une amélioration continue de la qualité, processus de fonctionnement de la Société et du Groupe, que ce soit les processus opérationnels, les processus de management ou les processus de support.

Le système d'assurance de qualité couvre les domaines suivants :

- Piloter l'entreprise
- Innover
- Manager la qualité
- Ecouter le client
- Développer et améliorer les produits
- Démontrer la proposition de valeur
- Vendre
- Réaliser le produit

- Gérer les moyens et ressources
- Acheter
- Homologuer

### Organisation du département comptable et financier

Le département comptable et financier est composé de quatre personnes dont le Directeur Financier.

La Société a mis en place l'organisation suivante pour limiter les risques en matière de gestion financière :

- La Direction générale de la Société et plus particulièrement le personnel de la Direction Financière ont le souci de l'amélioration du contrôle interne et intègrent les recommandations des auditeurs externes et du comité d'audit,
- La Société maintient une séparation en interne, entre la production et la supervision des états financiers et fait intervenir des experts indépendants pour l'évaluation de postes comptables complexes ;
- Un expert-comptable intervient pour vérifier les travaux semestriels et annuels, pour les comptes sociaux et les comptes présentés aux normes IFRS.
- La gestion de la paye est sous-traitée à un cabinet spécialisé indépendant.
- La tenue des comptes de la filiale Implanet America Inc. est confiée à un cabinet d'expertise comptable.

Les comptes, produits en interne, sont soumis pour revue aux Commissaires aux Comptes de la Société puis présenté au Comité d'Audit et débattu avec ce dernier. Ceci permet d'assurer une parfaite conformité des pratiques de la Société avec les normes françaises et internationales (IFRS) ainsi qu'une cohérence dans la présentation des comptes.

La Direction Financière reporte directement au Président du Conseil d'Administration.

### Processus budgétaire et « reporting mensuel »

En fin d'année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par la Direction financière et validé par la Direction générale. Ce budget est présenté au Conseil d'administration. Des revues budgétaires organisées périodiquement avec l'ensemble des responsables opérationnels permettent d'assurer une validation analytique des écritures et une revue de l'ensemble des dépenses.

Le système comptable mis en place par la Société repose sur les normes comptables françaises avec une différenciation des ventes par lignes de produits et une répartition des coûts par centre et par nature, ce qui permet d'avoir un suivi budgétaire très précis.

La Société établit un « reporting mensuel », incluant un compte d'exploitation, un bilan ainsi que des prévisions de trésorerie. Ces éléments sont présentés au comité de direction composé de Ludovic Lastennet (Directeur Général), David Dieumegard (Directeur Financier), Régis Le Couedic (Directeur Recherche et Développement et Directeur Affaires Cliniques & Scientifiques) et Franck Laporte (Directeur des Opérations).

A l'occasion de chaque conseil d'administration, un reporting est préparé par la direction financière à l'attention de la Direction générale et des administrateurs. Ce reporting est présenté et discuté périodiquement lors des séances du Conseil d'administration.

A la fin de chaque semestre, les équipes comptables mettent en œuvre une clôture des comptes consolidés des sociétés du Groupe.

#### Délégation de pouvoirs

Chaque responsable de centre de coûts dispose d'une délégation d'engagement de dépenses plafonnée, qui doit faire l'objet d'une approbation par la direction générale de la Société dès l'atteinte de ce seuil. Ces demandes d'achats sont ensuite rapprochées des factures et des bons de livraison pour les marchandises avant approbation pour paiement.

### **2.4 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne**

Depuis la création de la Société, la Direction générale a exercé un rôle moteur pour définir et impulser le dispositif de contrôle interne puis la gestion des risques.

La gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités, processus et objectifs de l'entreprise et à définir les moyens permettant de maintenir ces risques à un niveau acceptable, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne.

### **2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration**

En 2016, la Société va poursuivre l'adaptation et l'optimisation de son système de gestion des risques à son système d'information (SAP), et l'amélioration du suivi des plans d'action identifiés.

Le conseil d'administration approuve les termes du présent rapport qui sera présenté à l'assemblée générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

### **2.6 Représentation des femmes et des hommes au conseil d'administration**

Suite au départ d'un des administrateurs au cours de l'exercice 2015, COFA-Invest, représenté par Mme Marie-Hélène Plais, le conseil d'administration comprend une femme à ce jour.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la Société entend proposer à la prochaine assemblée générale la nomination d'une femme au mandat d'administrateur, en remplacement de Mme Marie-Hélène Plais.

---

**Le président du conseil d'administration**

## 26.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

«

**INKIPIO AUDIT**  
19, rue des Tuilliers  
69003 Lyon  
S.A.S. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2015

### **Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Implanet**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Implanet et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Paris-La Défense, le 31 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

INKIPIO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Clément Albrieux

Franck Sebag

Jean-Pierre Caton

»

## **1. Informations sociales et environnementales**

Ce rapport rend compte des données pour la société IMPLANET et sa filiale IMPLANET AMERICA pour les exercices 2014 et 2015. Pour les deux périodes, les données présentées représentent le cumul pour la société IMPLANET et sa filiale IMPLANET AMERICA (« le Groupe » ou IMPLANET).

### **1.1 Emploi et Informations sociales**

Le Groupe réalise des activités de recherche & développement et de commercialisation de dispositifs médicaux. A ce titre, son personnel est au cœur de son modèle économique. Pour motiver et fidéliser dans la durée l'ensemble de son Personnel Clé, le groupe a mis en place une politique de gestion de ses talents.

L'exercice 2015 a été marqué par la poursuite du développement commercial du Groupe sur ses activités stratégiques. Le chiffre d'affaires et la bonne performance générés sur 2015 sont la concrétisation de la forte montée en puissance de l'activité JAZZ aux États-Unis. L'intérêt suscité lors des participations actives aux récents congrès scientifiques internationaux de la SRS et du NASS prouve que l'adoption progressive de la technologie IMPLANET apporte des réponses innovantes aux différentes problématiques de la chirurgie du rachis, tant pour les chirurgiens que pour les patients. Le Groupe est aujourd'hui confiant quant à la poursuite de sa croissance, soutenue par un réservoir confortable de ressources financières et par l'obtention régulière d'autorisations de commercialisation sur les marchés les plus dynamiques au monde, notamment aux Etats-Unis et en Amérique Latine.

Ce développement commercial s'est réalisé grâce à une progression importante des effectifs de l'ordre de 9 % par rapport à l'exercice précédent, qui avait lui-même vu une progression de près de 26 % des effectifs.

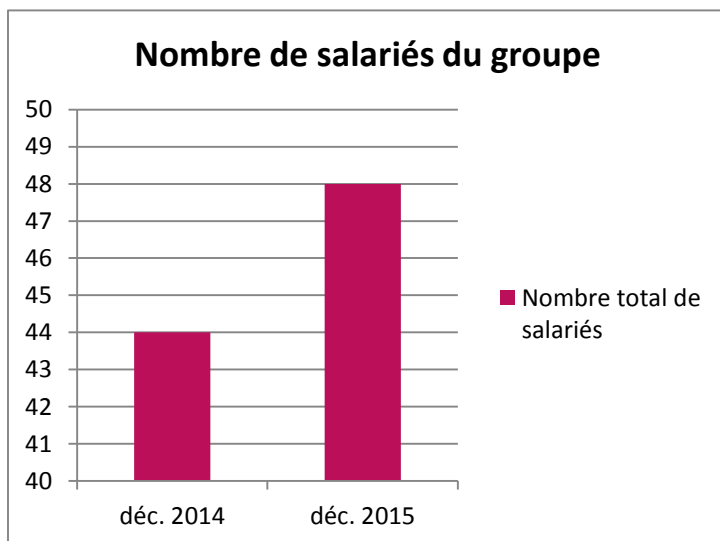
La politique de motivation et de fidélisation se concrétise par un taux de départ (départ hors CDD sur effectif net) peu élevé d'une façon générale. Le taux de départ étant de 8 % sur l'exercice 2015 (contre 5 % en 2014).

Les contrats de travail et de management conclus entre le Groupe et son Personnel Clé prévoient des engagements de confidentialité, de loyauté et de non-concurrence.

## a) Emploi :

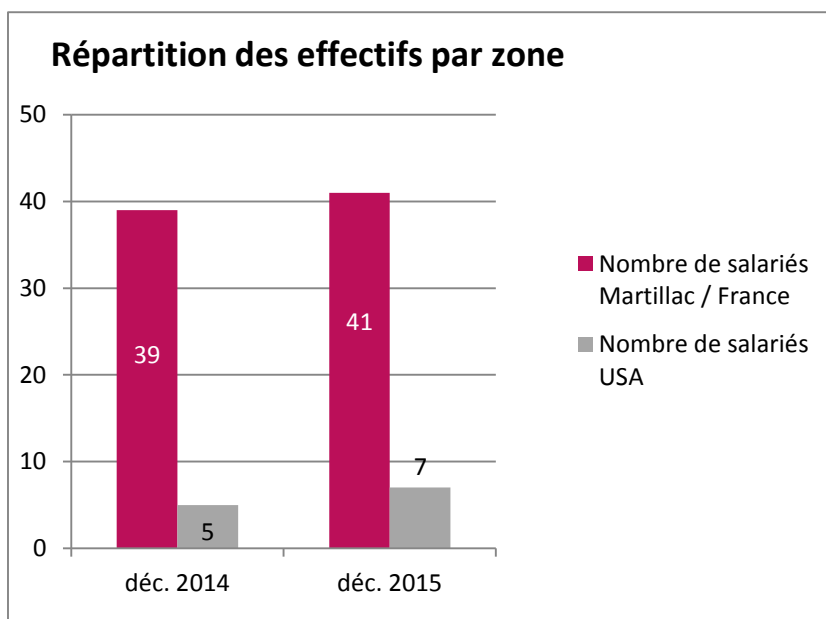
### Effectifs :

A fin décembre 2015, le Groupe affiche un fort dynamisme puisqu'il compte **48** salariés (à temps plein et à temps partiel) contre **44** à fin décembre 2014, soit une progression de ses effectifs d'environ 9 %. Parmi eux, **46** bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (39 en France et 7 aux USA) et 2 d'un contrat d'apprentissage. Il est à noter qu'aux USA, le contrat de base est le contrat à durée indéterminée. A fin décembre 2014, parmi les 44 salariés, 41 disposaient d'un CDI (36 en France et 5 aux USA), 1 d'un contrat à durée déterminée et 2 en contrat d'apprentissage. Le Groupe privilégie donc les emplois stables et durables pour assurer son développement.



### Répartition par implantation géographique :

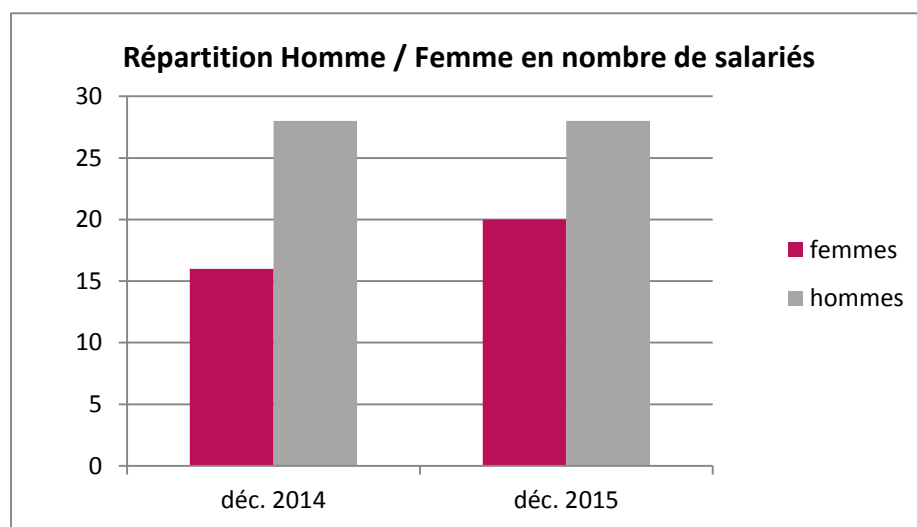
Les effectifs nets ont progressés de 2 postes aux USA et de 2 postes en France.



### **Répartition hommes / femmes :**

Au 31 décembre 2015, les femmes représentaient 42% des effectifs contractuels du groupe, cette proportion est en nette progression par rapport à l'année précédente (36%).

La répartition des collaborateurs par sexe se présente comme suit :



Le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche. Quelles que soient les catégories professionnelles, les modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, sont identiques pour les femmes et les hommes. Il en est de même pour l'accès à la formation.

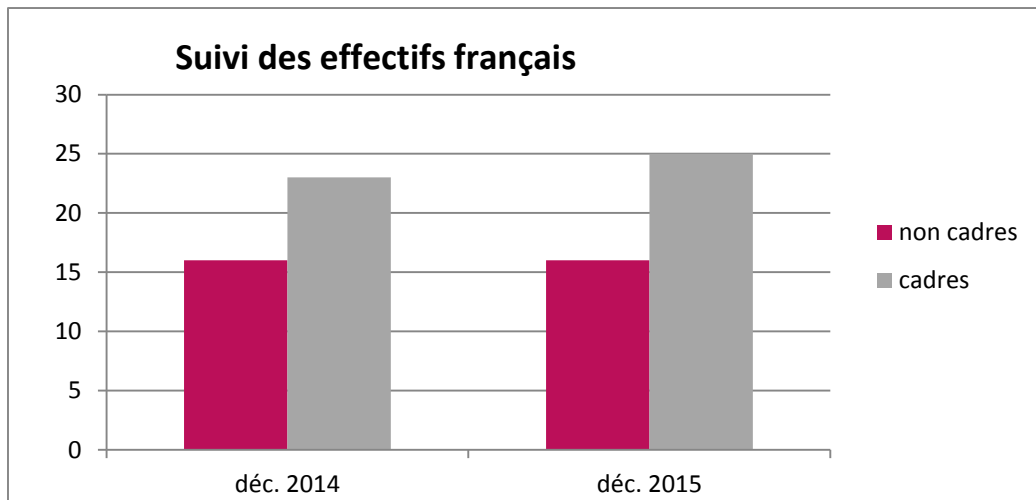
La répartition du conseil d'administration est détaillée ci-dessous dans la partie égalité de traitement. En 2014, une femme a été nommée administrateur indépendant, Mme Paula Ness Speers, dont l'essentiel de la carrière a été réalisé en conseil en stratégie santé. Elle a mené de nombreuses études d'envergure et missions d'optimisation de coûts et de stratégies de pénétration du marché de la santé aux États-Unis.

### **Compétence :**

Le Groupe emploie en France, à fin décembre 2015, 25 personnes titulaires de diplômes de degré supérieur ou équivalent à une licence, soit 64 % de son effectif global, contre 22 personnes à fin décembre 2014. Une personne est titulaire d'un doctorat. Ce personnel bénéficie d'une grande expérience dans le management de l'innovation technologique, le développement et la mise sur le marché des dispositifs et produits médicaux.

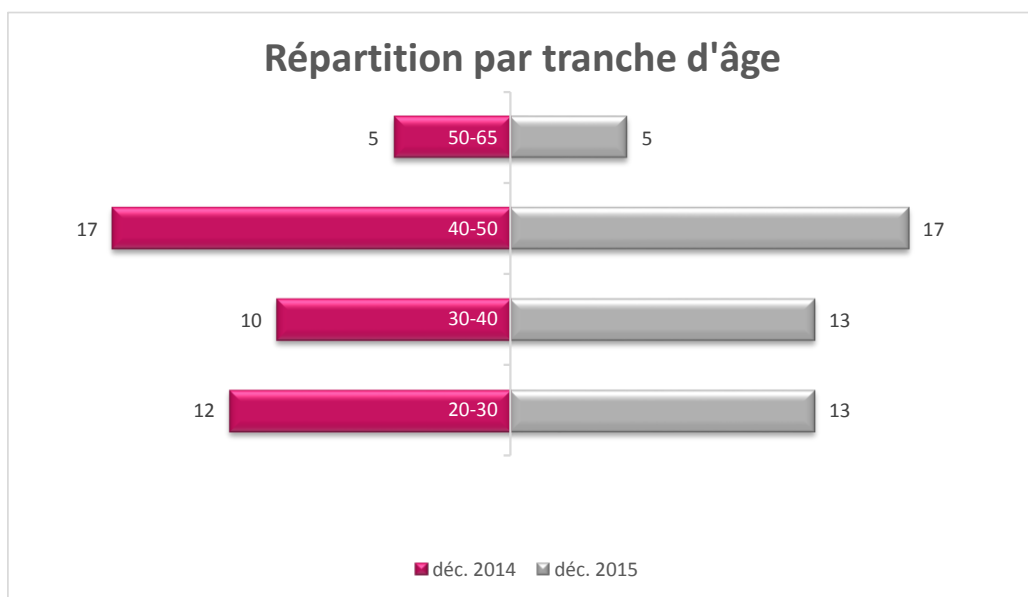
Sur l'exercice 2015, plus de 10 % des effectifs sont affectés directement aux opérations de recherche et développement, le reste du personnel exerçant des fonctions support comme ventes et marketing / administratifs / affaire – qualité & réglementaire / opération.

Le personnel se caractérise par un haut niveau de qualification : les cadres représentent 61 % de l'effectif français. Il est précisé que 4 personnes ont été affectées sur 2014 et 2015 à temps plein sur l'activité R&D, plus une personne en temps partiel soit 10 % des effectifs du Groupe.



### Âge :

Au 31 décembre 2015, l'âge moyen du personnel s'établit à 38 ans et demi, avec une ancienneté moyenne d'environ 4 ans, en progression de 5 mois par rapport à 2014.



Le Groupe a une répartition équilibrée de ses effectifs entre les jeunes professionnels et les salariés plus expérimentés.

### Mouvement d'effectif :

Sur la France, au cours de l'année 2015, le groupe a recruté 7 nouvelles personnes : 6 CDI et 1 CDD. Il y avait eu 9 entrées en 2014. Les principaux recrutements concernent les postes suivants :

- un directeur financier,
- un directeur des ventes Genou pour la France,

- un directeur des ventes Rachis pour la France,
- un chef de projets R&D.

Il y a eu 5 départs sur 2015, dont une fin de CDD. Le nombre de départ est stable par rapport à 2014, mais en 2014, il y avait eu 3 fins de CDD.

Le Groupe a ainsi créé en France 2 postes nets sur 2015 (soit une hausse de 5 % de son effectif) et 4 sur 2014 (soit une hausse de 11 %).

Sur 2015, le Groupe a recruté 3 personnes aux USA afin de continuer son développement sur ce marché stratégique et d'y renforcer son offre. Il y a également eu un départ sur 2015 aux USA. Sur 2014 et 2015, il a recruté des salariés sur l'ensemble du territoire nord-américain.

Les trois salariés recrutés sur 2015 occupent les postes suivants :

- Directeur des ventes pour la partie Ouest du pays ;
- Directeur des ventes pour l'Est des Etats-Unis ;
- Assistante commerciale.

Les recrutements aux USA sont donc dédiés au développement commercial devant permettre au Groupe de poursuivre et accélérer ses ventes sur le marché nord-américain.

### **Rémunérations:**

<b>Charges de personnel par exercice</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
En pourcentage de chiffre d'affaires	63,20%	53,25%
En pourcentage de charges opérationnelles	28,98%	26,67%
<b>Montant global en k€</b>	<b>4 205</b>	<b>3 748</b>

Les charges de personnel ont progressé de 12 % sur l'exercice 2015. Cette augmentation a été plus rapide que celle du chiffre d'affaires et que les charges opérationnelles du groupe. En effet les charges de personnel représentent 63 % du CA et 29 % des charges opérationnelles contre respectivement 53 % et 27 % sur l'exercice précédent.

Les niveaux de rémunérations des salariés sont uniquement basés sur les postes occupés par ces derniers. Il n'y a pas de différenciation salariale pratiquée par l'entreprise entre deux salariés occupant un même poste.

Les rémunérations accordées aux mandataires sociaux sont détaillées en note 24 de l'annexe aux comptes IFRS. Le Groupe continuant à se structurer et à se développer, ces rémunérations sont en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe a mis en place une politique de bonus individuels basés sur des critères quantitatifs et des critères qualitatifs. Les critères et le montant des bonus sont définis lors de l'entretien annuel des salariés en fonction des objectifs fixés aux salariés. Une synthèse est réalisée à la suite de la clôture de l'exercice afin de valider leurs atteintes et leurs attributions définitives. Les bonus commerciaux sont basés sur des objectifs de ventes. Pour les autres types de bonus, ces derniers sont basés sur des critères propres aux postes occupés par les différents salariés.

## b) Organisation du travail

En France, les contrats de travail des salariés sont soumis à la Convention collective de la métallurgie, la « Nationale » pour les cadres et celle de la « Gironde et Landes » pour les non-cadres.

Les cadres ont un temps de travail décompté en jours (forfait de 218 jours par an) et les non-cadres ont leur temps de travail décompté en heures. Pour ces derniers, la durée du travail effective est de 35 heures par semaine.

Les salariés non-cadres travaillant au-delà de cette amplitude horaire cumulent des heures supplémentaires. Ce recours aux heures supplémentaires reste très limité. IMPLANET propose à ses salariés de se faire payer ces heures supplémentaires ou de les récupérer. Sur l'exercice 2015, les non-cadres ont réalisé 37 heures supplémentaires soit environ 0,1 % des heures effectuées par les non-cadres (174 heures en 2014, soit environ 0,6 % des heures globales effectuées par les non-cadres) dont 6 ont été payées en 2015 (99 heures payées en 2014). Suite à une volonté de la direction, le volume d'heures supplémentaires a été limité sur 2015.

Aux Etats-Unis, les 3 salariés recrutés ont des contrats basés sur le droit du travail américain. Les 7 salariés américains sont employés par IMPLANET USA, INC. Leurs contrats de travail prévoient l'organisation du travail défini entre les deux parties en respect avec la législation américaine.

Le groupe emploie 38 personnes à temps plein et 3 personnes en temps partiel en France, ainsi que 7 personnes à temps plein aux USA. La Société IMPLANET a peu recours au travail intérimaire.

L'absentéisme reste limité au sein d'IMPLANET avec une baisse entre 2014 et 2015. En effet, le taux « jours absences en jours ouvrés / jours travaillés en jours ouvrés » est de 1.3 % sur 2015 pour l'ensemble des salariés malgré des écarts selon les différents services. Cet indicateur ne fait l'objet d'un suivi que pour les effectifs français.

	Opérations	R&D	Raqa	Sales	Marketing	G&A	TOTAL
total jours absences par service 2014	350	6	28	3	5	-	392
total jours absences par service 2015	51	-	39	16	1	10	117
ratio jours absences / jours ouvrés 2014	15,2%	0,4%	1,4%	0,4%	1,1%	0,0%	4,6%
ratio jours absences / jours ouvrés 2015	2,3%	0,0%	1,9%	1,2%	0,1%	0,6%	1,3%

Sur l'exercice 2014, ces chiffres sont impactés par l'absence d'une personne en maladie longue durée, qui était inapte à reprendre son poste. Cette personne est entrée en maladie le 29 juin 2013 et a été licenciée pour inaptitude physique à reprendre son poste fin décembre 2014. Si on retraite, ces chiffres de cette situation, le ratio d'absentéisme ressort à 1,7 % pour 2014.

Le suivi de l'absentéisme est réalisé sur la base des ETP (équivalents temps plein) en CDI sur chaque exercice concerné. Les personnels en CDD et les apprentis sont exclus de ce suivi ainsi que la direction générale pour lesquels, par ailleurs, aucune absence n'a été recensée sur 2014 et 2015.

## c) Relations sociales

Les relations sociales s'articulent autour des Instances Représentatives de la Société IMPLANET : les Délégués du Personnel.

La Société IMPLANET dispose de 4 délégués du personnel (2 titulaires représentatifs de chaque collège et 2 suppléants représentatifs de chaque collège) qui ont été élus en novembre 2012 pour une durée de 4 ans. Le prochain scrutin sera donc organisé fin 2016.

Les réunions des Délégués du Personnel se tiennent régulièrement selon les modalités légales. Les procès-verbaux sont diffusés au fur et à mesure de leur rédaction au personnel.

Le groupe estime avoir de bonnes relations avec son personnel. Il entretient un dialogue social constructif avec les représentants du personnel axé sur la transparence, la concertation et l'écoute. Ceci lui permet d'avoir un climat social sain. Il est à noter qu'aucun accord collectif n'a été signé sur 2014 et 2015.

#### **d) Santé et sécurité**

La sécurité du personnel et la gestion des conditions de travail sont des éléments fondamentaux pour le développement durable de l'entreprise. Le Groupe a effectué les déclarations obligatoires pour ses installations et dispose des agréments pour l'exercice de ses activités. Les contrôles et vérifications techniques des installations sont effectués selon la législation en vigueur. Le personnel dispose des habilitations et formations nécessaires à l'utilisation des équipements, et à l'Hygiène et la Sécurité.

En France, les contrats de prévoyance et de mutuelle proposés à ses salariés sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2016. Les salariés américains disposent de contrats d'assurance spécifiques.

Le règlement intérieur de la société IMPLANET synthétise les principales règles d'hygiène et de sécurité que les salariés doivent suivre. Elle a également établi en collaboration avec la médecine du travail un document unique d'évaluation des risques. Elle met ces éléments à disposition de l'ensemble de ses salariés.

La société IMPLANET prend en charge une visite médicale pour l'ensemble de son personnel, avec des fréquences différentes selon la nature du poste. La fréquence est définie en concertation avec le médecin du travail :

- les postes à risque ont une visite tous les ans,
- les autres tous les deux ans.

Au cours des années 2014 et 2015, le Groupe n'a recensé aucun incident ayant donné lieu à une qualification en Accident du Travail, tant au niveau de ses salariés, que des stagiaires, des apprentis et intérimaires qu'il accueille au sein de ses effectifs.

Aucune maladie professionnelle ou à caractère professionnel n'a été déclarée en 2015 et sur l'exercice précédent, tant au niveau de ses salariés, que des stagiaires, des apprentis et intérimaires qu'il accueille au sein de ses effectifs. Aucune incapacité permanente n'a été notifiée au Groupe pour cet exercice.

Le dernier rapport du médecin du travail datant du 22 novembre 2013 ne fait pas ressortir de risques majeurs pesant sur la sécurité et la santé des salariés de l'entreprise. Il donne quelques axes d'amélioration mais note principalement toutes les mesures déjà mises en place par la société IMPLANET dans ces domaines.

#### **e) Formation**

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des ressources humaines, avec pour objectif d'attirer et de fidéliser les meilleurs profils. Cela passe par une politique de rémunération volontariste et un budget formation adapté aux besoins de son activité et de ses salariés, ainsi qu'une volonté d'accompagnement des évolutions de carrières.

Le niveau de formation du personnel est élevé et le Groupe attache une importance particulière au maintien à haut niveau des connaissances et des compétences de chacun. Il valorise la formation en



mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Chaque année, les membres de l'entreprise expriment leur demande de formation lors d'un entretien individuel. Puis le plan de formation annuel est établi en fonction des axes jugés prioritaires. Le plan de formation est validé par la direction générale et la direction financière.

Pour l'exercice 2015, la Société IMPLANET avait planifié 28 formations, 22 ont été réalisées. Ces 22 formations ont représenté un total de 225 heures, ce volume est en retrait par rapport à celui de l'année dernière, mais reste très fortement supérieur à celui de 2013. Pour 2014, 13 formations ont été suivies sur les 26 prévues pour un total de 289.5 heures.

	2013	2014	2015
Nombre de formations prévues au plan	12	26	28
Nombre de formations réalisées par les salariés	9	13	22
Nombre d'heures de formations réalisées	101,5	289,5	225

Les axes de formation du personnel d'IMPLANET sont orientés vers la sécurité du patient. Ainsi, IMPLANET forme principalement le personnel des services « qualité » et « opérationnels » afin d'assurer une très grande qualité produit. Ces formations sont variées. Sur les deux derniers exercices, elles avaient pour thème des perfectionnements : sur la réglementation américaine / sur la biocompatibilité / sur des pro-logiciels ainsi que sur les gammes de produits.

Le Groupe met en place des programmes de formation interne « qualité » pour l'ensemble des nouveaux entrants. Un programme de formation est défini pour les nouveaux entrants en fonction du poste occupé par ces derniers. Les formations peuvent être suivies de manière physique pour les personnes rattachées au site de Martillac ou peuvent être suivies en ligne avec des explications par téléphone pour les salariés nord-américains.

Chaque nouvel entrant reçoit donc une série de formation « qualité » en lien avec le poste qu'il va occuper. Ces formations sont assurées par des salariés du service « qualité » de l'entreprise. Le cycle suivi par chaque salarié est synthétisé sur le document « formulaire et formation d'intégration » qui est conservé dans son dossier personnel.

Après chaque formation une fiche d'évaluation de formation interne est complétée afin d'indiquer le type de formation suivie, les objectifs et les résultats attendus et l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Pour les personnes du service « qualité », à la suite de ces formations, elles réalisent un test d'auto-évaluation permettant aux responsables du service « qualité » de juger des connaissances acquises.

#### **f) Egalité de traitement**

Du fait de ces effectifs actuels, le Groupe n'a pas d'obligation légale concernant ce thème autre que celle concernant la composition de son conseil d'administration. A ce titre, une femme siège au conseil d'administration au titre d'administrateur indépendant. Il est également à noter qu'une autre femme siégeait en 2014 au conseil d'administration en tant que représentant de COFA-INVEST.

Sur 2015, COFA-INVEST a démissionné de son mandat d'administrateur. Paula NEERS est toujours administrateur indépendante de la société. La société est en cours de recherche d'une administratrice.

Du point de vue du recrutement de nouveaux salariés, afin de lutter contre les discriminations à l'embauche, le Groupe a mis en place une procédure lui permettant d'effectuer une sélection objective basée sur les besoins liés aux postes à pourvoir. Afin de fixer ces objectifs, le Groupe réalise en amont des fiches de fonction et des fiches de recrutement. Les recrutements sont réalisés par le biais d'un cabinet de recrutement pour les postes de direction et en interne pour les autres postes.

Les fiches de fonction détaillent principalement les missions qui sont gérées et les compétences requises pour le poste. Ces fiches permettent de définir au préalable le niveau et le type de formation souhaités, le niveau d'expérience et les connaissances spécifiques demandés.

Les fiches de recrutement synthétisent les détails et les conditions du contrat proposé aux candidats. Elles présentent le mode de recrutement, le type de contrat, la durée et la rémunération attribuées pour le poste à pourvoir.

Ces fiches permettent d'assurer au sein du Groupe un processus de recrutement non discriminant et offrant les mêmes opportunités à tous les postulants.

## **1.2 Informations environnementales**

Du fait de son activité (recherche & développement et commercialisation de dispositifs médicaux), le Groupe considère que son impact environnemental est faible.

Ses activités ne comprennent ni production industrielle, ni distribution, donc ni utilisation de matière première, ni rejets significatifs dans l'environnement. Ses activités ne nécessitent pas l'emploi de gaz de ville, ni de gaz spéciaux. Elles ne génèrent aucune nuisance sonore particulière pour le personnel ou les personnes riveraines. Le Groupe estime que les rejets dans l'air liés à son activité ne sont pas significatifs et ont peu d'impact sur la qualité de l'air. Le détail des rejets de gaz à effet de serre liés aux déplacements en voiture et en avion sont indiqués ci-dessous.

Par ailleurs, le Groupe opère pour ses recherches dans un cadre réglementaire extrêmement contraint, auquel il se conforme. Le Groupe dispose de tous les agréments nécessaires à la conduite de ses activités.

Dans ce cadre, seuls les thèmes suivants ont été retenus comme pertinents et seront donc traités dans la suite du rapport :

- Politique générale en matière environnementale.
- Utilisation durable des ressources :
  - o Consommation énergétique ;
  - o Volume d'eau consommé annuellement.

Concernant les « adaptations au changement climatique », ce critère est jugé non pertinent par la société.

### **Pollution et gestion de déchets :**

Il est précisé que le groupe est locataire des locaux et bureaux qu'il occupe. Il n'est donc pas décisionnaire des installations mises en place qui pourraient avoir un impact en matière d'environnement et de développement durable. Toutefois lors de la construction de son deuxième bâtiment à MARTILLAC, le Groupe a opté en concertation avec le bailleur pour la construction d'un bâtiment à ossature en bois.

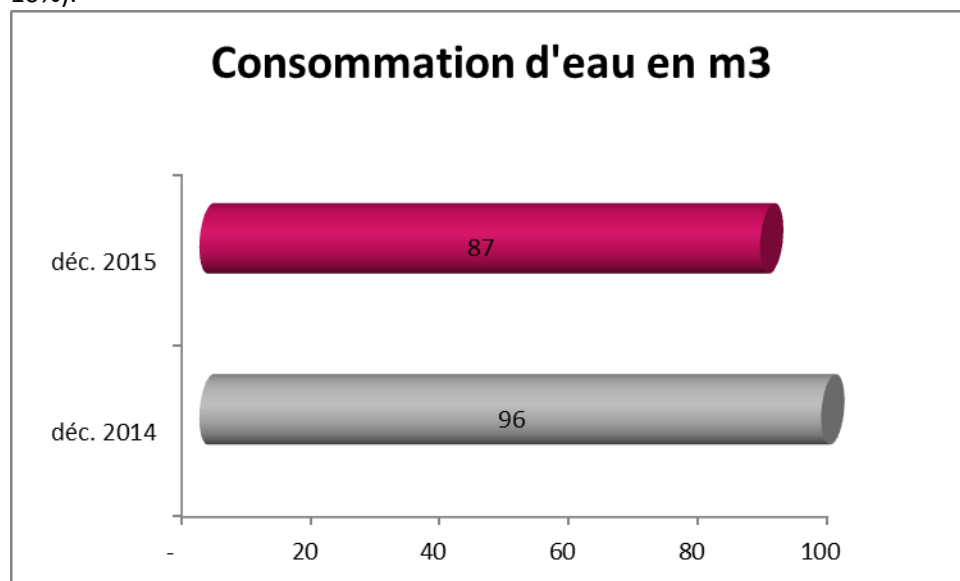
### **Les consommations en eau et en énergie :**

Les ressources naturelles et énergétiques ne sont pas inépuisables et le Groupe est soucieux de son empreinte énergétique. De ce fait, le Groupe apporte une grande vigilance à ne pas surconsommer les différentes ressources et énergies auxquelles il a accès.

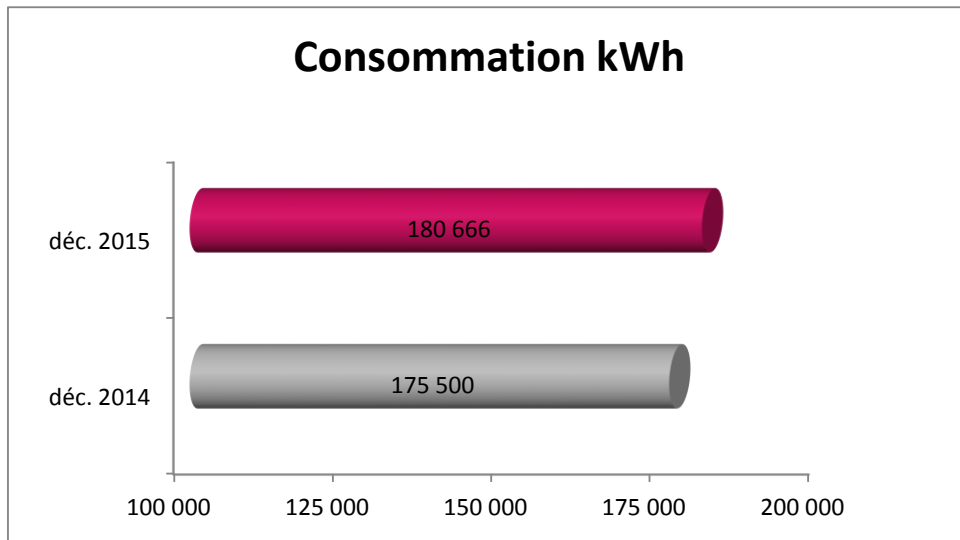
La société applique des principes de bon sens en termes de protection de l'environnement (gestes au quotidien d'économie d'énergie, concernant notamment l'éclairage des locaux).

La société emménagera dans des nouveaux locaux en 2016 suivant la réglementation thermique RT 2012, avec notamment des coefficients « Bbio » (besoin bioclimatique) et « Cep » (Coefficient d'énergie primaire) mesurant les performances énergétiques du bâtiment 30 % inférieures à la limite autorisée. Ce nouveau bâtiment répondra ainsi aux exigences de la RT 2012, avec le recours à des équipements énergétiques performants à haut rendement limitant les déperditions énergétiques.

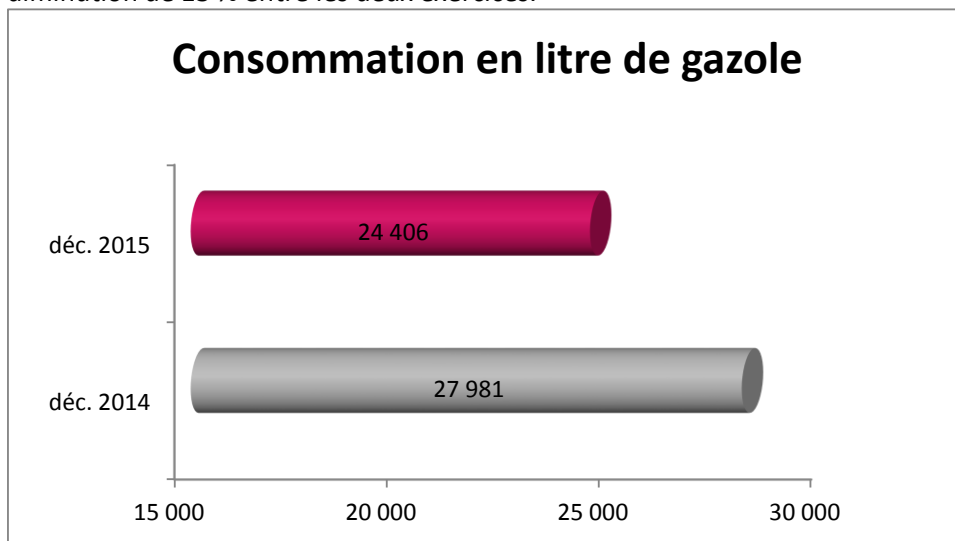
Les activités du Groupe sont peu consommatrices en termes de consommation d'eau. La consommation porte sur les besoins des collaborateurs : sanitaires, salle de repos et pour l'entretien des locaux. Elle reste inférieure à 100 m<sup>3</sup> sur 2015 et a sensiblement diminuée par rapport à 2014 (-10%).



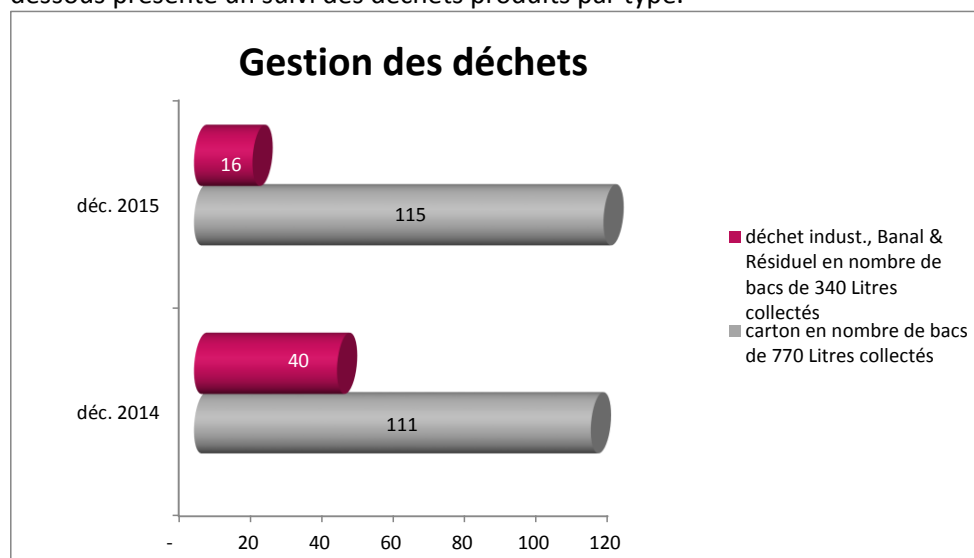
Compte tenu de son activité, sa consommation d'électricité reste limitée principalement à la consommation pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation et les consommations du matériel informatique. La variation est limitée à 3 % entre les deux exercices.



La consommation de gazole du Groupe, présentée ci-dessous, correspond aux consommations de gazole des véhicules de sociétés mises à la disposition des salariés. La consommation est en diminution de 13 % entre les deux exercices.



Le Groupe ne produisant pas directement, sa production de déchets reste limitée. Le schéma ci-dessous présente un suivi des déchets produits par type.



De plus, malgré un impact environnemental jugé faible, le Groupe a le souci de respecter l'environnement, et a lancé, à son niveau, les actions suivantes en matière de recyclage :

- le tri des plastiques et des bouchons,
- le tri des papiers et des cartons,
- le tri des cartouches d'encre, et
- le tri des piles.

Il a mis en place des contenants spécifiques pour chaque type de déchets. Puis, la Société fait appel à des sociétés spécialisées pour l'évacuation de ces déchets.

Concernant la mise au rebut des produits qu'il commercialise, le Groupe fait appel à un prestataire local spécifique spécialisé dans la gestion des déchets industriels banals, déchets d'équipements électriques et électroniques. Les mises au rebut sont réalisées par le Groupe sous constat d'huissiers.

Le prestataire sélectionné permet de valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Ce prestataire permet d'assurer le suivi et la traçabilité des flux de matériaux ainsi que l'élimination des déchets dans un centre de traitement habilité.

#### **Les consommations de papier:**

La consommation de papier reste limitée au sein d'IMPLANET, avec une consommation inférieure à 2 tonnes sur 2014 et sur 2015. La consommation de papier a diminué de 19 % entre 2014 et 2015.

	2014	2015
<i>nombre de ramettes A4 achetées</i>	620	504
<i>nombre de ramettes A3 achetées</i>	11	8
<b>estimation de consommation de papier en T</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>

#### **Les émissions de gaz à effet de serre :**

##### **Déplacements réalisés avec les véhicules utilisés par les salariés :**

Les employés du Groupe ont parcouru en voiture un nombre de kilomètres professionnels en baisse entre 2014 et 2015.

	déc. 2014	déc. 2015	var. en %
Rejets de gaz à effet de serre en teq CO <sub>2</sub>	42,8	41,6	-3%
Nombre de milliers Km parcourus	345	334	-3%

#### Déplacements réalisés en avions par les salariés :

Compte tenu de son développement international en cours, le groupe a été amené à réaliser un nombre significatif de voyages nationaux et internationaux en avion au cours de l'année 2014. Il a ainsi mis en place sur 2014 des critères de suivi de ses rejets de CO<sub>2</sub> occasionnés par ce type de déplacement. Ces critères ont également été suivis sur 2015.

	déc. 2014	déc. 2015	var. en %
Rejets de gaz à effet de serre en teq CO <sub>2</sub>	106,4	133,5	25%
Nombre de milliers Km parcourus	956	1 156	21%

Ces informations ont été estimées :

- pour les déplacements des salariés français à partir des données transmises par les agences de voyages ou les sites des compagnies aériennes qui ne tiennent compte que de l'impact de combustion carburant pour les vols ;

- pour les déplacements des salariés américains à partir des suivis internes des notes de frais, en réalisant un suivi extra-financier des vols. Les rejets de gaz à effet de serre en teq CO<sub>2</sub> le nombre de kilomètres parcourus a été calculé selon les mêmes critères que pour les salariés français. Le suivi a été réalisé au réel sur les trois premiers trimestres 2015, une estimation a été faite avec une projection de ces données pour le quatrième trimestre 2015.

On peut noter que ce type de déplacement reste significatif pour le groupe sur 2015, puisque les émissions de CO<sub>2</sub> occasionnées par les déplacements en avion représentent presque le tiers de ceux réalisés par les déplacements en voiture.

De plus, afin de limiter ses déplacements et leurs impacts sur l'environnement, le groupe essaie de recourir dès que cela est possible à des outils de visioconférence et de téléconférence. Afin de limiter le plus possible le nombre de trajets, le directeur général allonge la durée de ces séjours aux USA.

#### Déplacements réalisés en trains par les salariés :

Le groupe a décidé de suivre les déplacements réalisés en train à partir de 2015. Sur cet exercice, il a été ainsi parcouru environ 59 000 km, correspondant à 0.170 teq CO<sub>2</sub> de rejets de gaz à effet de serre, ce qui reste non significatif.

## **2) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

### **Politique Territoriale et Sociale d'IMPLANET**

IMPLANET a été créé en 2007 et emploie actuellement 48 personnes. En l'espace de 8 années, le Groupe a embauché du personnel qualifié et compétent, dont la plus grande partie vient de la région bordelaise. Les embauches en CDI sont privilégiées. Les CDD concernent les remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité.

Il a pour politique permanente le recrutement et la formation de jeunes. Chaque année, le Groupe intègre des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation et un certain nombre de stagiaires

dans le but de les former. Toutes les personnes qui suivent un stage d'un mois minimum perçoivent une indemnisation.

Le Groupe a le souci également d'aider à l'intégration des travailleurs handicapés dans l'économie et fait appel, pour cela, au service d'un établissement et services d'aide par le travail (ESAT) en faveur de l'insertion de personnes en situation de handicap. Sur 2014 et 2015, il a réalisé des commandes de fournitures auprès d'entreprises adaptées permettant de répondre partiellement à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Il réalise entre 2 et 3 commandes par an pour un montant total compris entre 4 et 5 k€.

La société n'a pas réalisé d'actions de mécénat ou de partenariat au cours des exercices 2014 et 2015.

### **Politique Qualité d'IMPLANET**

Le groupe a mis en place un plan de politique qualité pour 2015 / 2018 avec pour objectif :

**“Une vision moderne, socialement et économiquement responsable appliquée à la fourniture de produits et services destinés au monde de la santé”.**

IMPLANET consacre cette vision à tous les acteurs de la chaîne de soins : fabricants de produits de santé, établissements de soins, praticiens, personnel de bloc, organismes gestionnaires des budgets et dépenses de santé.

Grâce à l'écoute de ces acteurs et l'analyse en profondeur de leurs besoins, IMPLANET se concentre sur deux grandes familles de produits :

- Une gamme spécialisée d'implants dédiée à la chirurgie de la colonne vertébrale ; celle-ci est développée autour des implants à tresse offrant aux chirurgiens des solutions multiples et constituant une alternative de choix aux systèmes de fixation traditionnels, particulièrement dans le traitement des pathologies les plus complexes telles que la scoliose ;
- Une gamme d'implants dédiée à la chirurgie du genou.

Par cette approche éthique et professionnelle, IMPLANET recherche le plus haut niveau de qualité, de conformité réglementaire et de performance des produits tout en visant une qualité de service « first in class » auprès des acteurs de la chaîne logistique. A ce titre, cette politique s'applique à la filiale de distribution IMPLANET America.

C'est en étant concentré sur le développement, le suivi de vie des produits et l'optimisation des opérations internes et externes que cette offre est rendue possible dans le but de garantir la plus grande sécurité du patient.

IMPLANET a pour but de satisfaire ses clients et s'engage à mettre en place les moyens humains et matériels permettant d'atteindre et de pérenniser cette satisfaction dans le cadre d'une démarche structurée d'écoute et de contrôle continu.

IMPLANET organise et déploie ses activités, au moyen d'une exécution respectueuse des délais et processus, vers des objectifs ambitieux mais néanmoins mesurables et atteignables.

IMPLANET reconnaît également la primauté de l'engagement et de la compétence de ses personnels comme facteur de sa réussite. A ce titre, la curiosité, l'innovation, la participation et l'autonomie sont des valeurs essentielles de l'Entreprise.

IMPLANET et l'ensemble du Management, s'engage à être particulièrement attentif et réceptif aux besoins et suggestions des clients, personnels et fournisseurs, afin de constamment améliorer la qualité et la performance de nos produits et services pour le bénéfice mutuel de l'ensemble des acteurs de la communauté au sein de laquelle nous évoluons.

La Direction Générale est garante du respect et de l'application de ces principes ainsi que de leur adaptation permanente aux canons de l'industrie.

L'implication, l'engagement et la responsabilité de tous les membres de la société sont la clé de sa réussite et de leur avenir.

### **Protection de la biodiversité**

Ce critère est jugé non pertinent car l'évolution climatique mondiale et l'évolution de la biodiversité n'ont pas d'impacts directs sur les activités menées par le groupe.

### **Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs**

La santé et la sécurité des consommateurs sont au cœur de l'activité du groupe : développer des dispositifs et produits innovants pour tous, partout dans le monde. Dans le cadre de son activité de recherche et développement, le groupe est contraint de respecter les normes en vigueur (Bonnes Pratiques de Laboratoires, Good manufacturing Practice) ainsi que les réglementations instaurées par les instances en charge de la protection de la santé publique telles que l'European Union Agency (EMA) ou la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis.

Le groupe a pour préoccupation principale de fournir au marché des implants, à la qualité sans compromis et aux performances cliniques irréprochables pour les différents segments de la chirurgie orthopédique, comme le reflète la politique qualité IMPLANET basée sur la directive européenne 93/42/EEC relative aux équipements médicaux. IMPLANET est certifiée ISO 13485 et tous nos produits sont conformes à la norme CE.

Prenant en compte les évolutions du système de santé de chaque pays, l'équipe Marketing identifie un portefeuille de produits et services basé sur une analyse détaillée des caractéristiques socio-économiques, réglementaires, démographiques et culturelles. L'équipe R&D se concentre sur une conception d'implants scientifiquement et cliniquement éprouvés, en utilisant des matériaux de qualité, testés selon les normes les plus élevées en vigueur, associée à des instrumentations simples et conviviales. Nos groupes de travail, composés de chirurgiens, ingénieurs et chefs de produits expérimentés, travaillent en étroite collaboration pour offrir une gamme d'implants de haute qualité avec des spécifications reposant sur des bases scientifiques solides, pour répondre de manière adéquate aux besoins des professionnels de la santé et pour garantir la plus grande sécurité des patients.



En 2015, le groupe a poursuivi ses efforts en renforçant:

- Son développement sur les marchés Français et Nord-Américains adressés en direct depuis le siège de Martillac ou de sa filiale de distribution basée à Boston (USA)
- Sa présence commerciale sur l'ensemble de la zone Europe et Amérique latine.

Tout en continuant d'augmenter de façon significative le nombre de poses de JAZZ sur les marchés ouverts en 2014, les premières chirurgies ont été réalisées avec JAZZ au Royaume Uni, au Pérou et en fin d'année au Brésil, suite à l'obtention des autorisations réglementaires et douanières d'importation.

Le portefeuille de propriété industrielle d'Implanet continue de s'étoffer avec notamment la délivrance de brevets américains, européens et français concernant la gamme JAZZ.

Au niveau organisationnel, le groupe a poursuivi ces processus de certifications :

- Obtention de l'enregistrement 510(k) auprès de la FDA (Food and Drug Administration) pour les augmentations des gammes JAZZ et Implanet Spine System ainsi que pour la suppression de la mention de restriction d'utilisation de JAZZ avec le système ISS de la société. Ce dernier enregistrement ouvre grandement les perspectives d'utilisation de JAZZ ;
- Audits de Conformité du site de production de Martillac (Bordeaux) diligentés par l'ANVISA (Autorité réglementaire du Brésil) en janvier 2015 ainsi que par le LNE-GMED (Organisme Notifié Français) en octobre 2015. Ces Audits n'ont fait l'objet d'aucune remarque non-conformité.

**Tout au long de l'année 2015, Implanet a continué de démontrer l'efficacité et la sécurité de son implant JAZZ en chirurgie des scolioses de l'adolescent, par la publication régulière de résultats cliniques permettant la validation de sa stratégie de développement et d'innovation et par la publication d'une étude Economique permettant de démontrer que l'utilisation de JAZZ dans une construction Hybride, réduisait de façon significative le risque patient et le coût de la chirurgie.**

L'étude, menée par le Département de Chirurgie Pédiatrique Orthopédique de l'hôpital Robert Debré, rattaché à l'Université Paris Diderot, expose les résultats obtenus à l'aide de l'implant JAZZ dans le traitement chirurgical de la scoliose idiopathique de l'adolescent par translation postéromédiale et, plus particulièrement en matière de restauration des équilibres frontaux et sagittaux. Cette étude a été réalisée à partir d'un suivi à 24 mois d'une série consécutive de 20 patients.

Alain Meunier, Directeur Affaires Cliniques & Scientifiques d'Implanet, commente : « Ces résultats préliminaires d'une étude multicentrique majeure menée sur le système JAZZ confirment deux paramètres essentiels : efficacité clinique et sécurité patient. Pour Implanet, ces résultats valident d'un point de vue clinique le concept de bandes sous-lamaïres dans le traitement de la scoliose de l'adolescent ».

Le groupe recherchant une amélioration permanente de ses résultats, poursuit toujours ses études afin de proposer des réponses adaptées au secteur de la santé.

- Suivis cliniques après mise sur le marché du Jazz pour deux indications :

Scoliose idiopathique ou neurologique de l'adolescent : 3 centres (Purpan, Toulouse, Marseille, La Timone et Robert Debré, Paris). Actuellement deux white papers ont été écrits par l'équipe de Robert Debré décrivant leurs résultats cliniques à un an de recul. Ces white papers, complétés par celui de Toulouse feront l'objet de publications en 2016, les patients ayant un recul effectif de 2 ans.

Scoliose dégénérative du patient âgé : Etude monocentrique (Dr Cavagna, Clinique de la Porte de l'Orient, Lorient). Cette étude a pour but d'évaluer les résultats cliniques et les risques de complications dans le traitement de la scoliose dégénérative chez des patients âgés présentant de nombreuses comorbidités. Actuellement 21 patients ont été suivis avec un recul moyen de 30 mois et un white paper a été publié mi-2015.

- Etude Médico-Economique : Health Advances, consultant externe, a analysé les principaux facteurs de coûts hospitaliers de deux types de montages implantaires utilisés dans le traitement chirurgical de la scoliose de l'adolescent : d'une part des montages réalisés exclusivement à base de vis pédiculaires et, d'autre part, des montages hybrides composés de vis pédiculaires et de bandes sous-lamaïres. Les bénéfices patients suivants ont été constatés pour les montages hybrides utilisant JAZZ Band :

- réduction du nombre d'implants par cas ;
- diminution de la durée d'intervention ;
- diminution de la perte sanguine ;
- réduction de la durée d'hospitalisation.

L'étude a également révélé une diminution significative de l'exposition aux rayonnements pour le patient, le chirurgien et le personnel de bloc opératoire.

### **Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption**

Concernant les risques de corruption, le Groupe estime qu'il a mis en place les contrôles qui lui permettent de prévenir ce phénomène en s'appuyant sur un contrôle interne efficace. La séparation des tâches pour les règlements est un des moyens mis en place pour éviter les erreurs et détournements éventuels. Concernant la sélection des fournisseurs, des devis comparatifs sont systématiquement demandés dès l'atteinte de certains seuils de dépenses.

Dans le cadre de la loi Bertrand, suite à la promulgation du décret n° 2013-414 du 21 mai 2013 « relatif à la transparence des avantages accordés par les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire et cosmétique destinés à l'homme » et afin de satisfaire à ses obligations légales, la Société Implanet publie deux fois par an sur son site internet les montants et détails des avantages qu'elles octroient aux professionnels de la santé ainsi que l'intitulé du/des convention(s) qu'elle signe avec ces derniers.

Dans ce cadre pour les exercices 2014 & 2015, le groupe a rendu public sur son site internet, dans la rubrique « Déclaration de transparence », les informations suivantes :

- Nom / Prénom / Qualité / Adresse professionnelle / Pays / Spécialité / Numéro RPPS du professionnel de santé auquel elle a octroyé un avantage
- Date de signature de la convention / Type de convention (consultant, hospitalité ...) / Programme lié à la convention (dans le cadre des congrès),
- Montant exact de l'avantage en nature et Nature de l'avantage octroyé.

Pour l'année 2014, le Groupe a déclaré 43 k€ pour une quarantaine de professionnels de la santé. Pour le premier semestre 2015, elle a déclaré 33 k€ pour 33 professionnels de la santé.

Sur l'exercice 2015, pour la zone des Etats Unis d'Amérique, la société a également mis en place un processus de collecte et de synthèse des informations relatives aux dispositions du « sunshine act ».

#### **Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

IMPLANET a recours à la sous-traitance pour assurer la production des dispositifs médicaux qu'elle commercialise. L'ensemble des fournisseurs auprès desquels le Groupe se fournit pour la fabrication de ces dispositifs médicaux est dans l'UE. Ces fournisseurs s'approvisionnent eux-mêmes en matière premières auprès de fournisseurs européens ou américains respectant les obligations de traçabilité des produits.

Les achats de matières premières et marchandises sont réalisés auprès de fournisseurs et sous-traitants, le poids de ce poste dans le compte de résultat d'IMPLANET est significatif :

<b>Achat matières premières et marchandises par exercice</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
En pourcentage de charges opérationnelles	27,76%	29,17%
<b>Montant global en k€</b>	<b>4 070</b>	<b>4 100</b>

Le Groupe a mis en place une procédure de référencement et de suivi de ses fournisseurs. Il a ainsi formalisé les dispositions mises en place pour la sélection, l'évaluation et l'audit de ces fournisseurs.

Il n'a pas mis en place de critères spécifiques « RSE » dans la sélection de ces fournisseurs mais ses critères de sélection sont basés sur la capacité des fournisseurs à satisfaire aux exigences d'IMPLANET pouvant être relatives aux produits, procédures, procédés et équipements de fabrication, qualifications du personnel, systèmes de management de la qualité ou encore relatives aux délais.

Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs et les professionnels de la santé dans sa démarche d'entreprise responsable.

Ce mode opératoire s'applique à tous les fournisseurs pouvant avoir un impact sur la qualité du produit fini, conditionné, étiqueté et stérilisé sous la marque IMPLANET.

Par conséquent sont concernées les familles suivantes de fournisseurs :

- les fabricants (sous-traitance de fabrication, fabricant de produit fini, sous-traitant nettoyage, stérilisation...)
- les fournisseurs de composants (matière première, conditionnement, étiquetage)
- les fournisseurs de consommables de fabrication (outillage, abrasifs...)
- les prestataires de services ayant un impact sur la qualité du produit (laboratoire de contrôle, métrologie, entretien de l'environnement de travail spécifique ...)

Le Directeur Achats/Opérations et l'acheteur pilotent le référencement et le suivi des fabricants, fournisseurs de composants, de consommables de fabrication et prestataires de services ayant un impact sur la qualité du produit en collaboration avec les départements Qualité et R&D-Industrie.

Le processus de référencement se décompose en une phase de collecte de documentation et en une phase d'audit du fournisseur. Une fois ces étapes validées et le fournisseur référencé, l'acheteur poursuit le suivi et l'évaluation dudit fournisseur.

Afin de s'assurer de la qualité des prestations, le groupe formalise avec certains fournisseurs des contrats de sous-traitance afin de définir un cahier des charges, des prévisions de production, les prix et délais ainsi que la protection juridique des relations commerciales (liste des brevets actifs).

Les audits réalisés sur ces fournisseurs pour leur référencement et pour le maintien des relations commerciales sont axés sur :

- leur organisation interne en termes d'approvisionnement, de traçabilité et de fabrication,
- sur leur politique et management « qualité » et les éventuelles certifications obtenues,
- la maîtrise et le respect des exigences relatives aux dispositifs médicaux,
- les conditions d'hygiène et sécurité,
- la formation du personnel,
- le contrôle interne mis en place.

## Les indicateurs de la RSE du groupe IMPLANET exercice 2015

Grenelle 2 article 225		GRI 3.1.	Section
<b>Indications à reporter</b>			
Périmètre de reporting et intégration des entités significatives	Implanet et sa filiale Implanet America pour 2014 & 2015	3.5 à 3.11	1
<b>Informations sociales</b>			
<b>Emplois</b>			
Effectif total	<p>Descriptif : salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution ou suspendu à l'occasion de congés ou de maladie et ce, quelle que soit la nature de ce contrat</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par la Responsable Administratif et Financier ("RAF")</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Exclusion : les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas pris en compte (intérimaires, stagiaires, salariés appartenant à une entreprise extérieure)</p> <p>Spécificités : à répartir par sexe, âge, type de contrat, ancienneté et temps de travail (temps plein / temps partiel)</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 1	1.1.a)
Répartition des salariés par sexe	<p>Descriptif : à partir de l'effectif au 31 12 2014 &amp; 31 12 2015</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par la RAF</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Exclusion : cf. effectif total</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 1	1.1.a)
Répartition des salariés par âge	<p>Descriptif : moyenne d'âge et répartition par tranche d'âge établie à partir de l'effectif au 31 12 2014 &amp; au 31 12 2015</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par la RAF</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable et du personnel</p> <p>Exclusion : cf. effectif total</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 1	1.1.a)
Répartition des salariés par zone géographique	<p>Descriptif : Répartition des effectifs France et USA 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015.</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par la RAF</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable et du personnel</p> <p>Exclusion : cf. effectif total</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 1	1.1.a)
Embauches et départs	<p>Descriptif : embauche et départ sur 2014 et 2015 à distinguer par implantation géographique</p> <p>Modalités de collecte : fichier excel de suivi des motifs de départs : licenciements, démissions, ruptures conventionnelles, fins de périodes d'essais, départs à la retraite, décès.</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 2	1.1.a)
Rémunérations	<p>Descriptif : Charges de personnels, pourcentage du chiffre d'affaires et de charges opérationnelles.</p> <p>Modalités de collecte : à partir des charges de personnels indiquées en note 17, du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles des états financiers consolidés</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	EC1 & EC5	1.1.a)
Evolution des rémunérations	<p>Descriptif : comparatif des données ci-dessus</p> <p>Modalités de collecte : à partir des charges de personnels indiquées en note 17, du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles des états financiers consolidés</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	EC1 & EC5	1.1.a)
<b>Organisation du travail</b>			
Organisation du temps de travail	<p>Descriptif : selon la législation française du Code du travail et les modalités des contrats de travail des salariés en France / selon les dispositions convenues avec les salariés aux USA en respect du droit du travail américain.</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA	1.1.b)
Absentéisme	<p>Descriptif : répartition des effectifs français par service du nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution, à partir de l'effectif total au 31 12 2014 &amp; 31 12 2015</p> <p>Modalités de collecte : fichier excel de suivi extra-comptable</p> <p>Exclusion : les jours de congés payés, jours fériés et congés maternités. De même, les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas pris en compte (intérimaires, stagiaires, salariés appartenant à une entreprise extérieure). A titre indicatif, la société n'a pas recours aux intérimaires et elle n'a pas eu de cas d'absences recensés pour les apprentis et les stagiaires accueillis au sein de son effectif sur les exercices 2014 &amp; 2015.</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	LA 7	1.1.b)

Relations sociales			
Organisation du dialogue social	Descriptif : respect de la législation française en la matière, élection de délégué du personnel sur l'année 2012 (fin du mandat en novembre 2016) / réunions régulières des délégués du personnel (programmation mensuelle). Spécificités : 100% des salariés sont couverts par la convention collective Circuit de validation : information centralisée et contrôlé par la RAF	LA 4	1.1.c)
Bilan des accords collectifs	Descriptif : pas d'accords collectifs signés sur 2014 & 2015. Les contrats de prévoyance et de mutuelles ont été renouvelés sur décembre 2015. Election des délégués du personnel en 11/12, leur mandat dure quatre ans. Le prochain scrutin aura donc lieu fin 2016. Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 5	1.1.c)
Santé et sécurité			
Conditions de santé et de sécurité au travail	Descriptif : établissement et mise à disposition du personnel du règlement intérieur et du document unique d'évaluation des risques. Modalités de collecte : années 2014 & 2015 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 6 & LA 8	1.1.d)
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et sécurité au travail	Descriptif : élection de délégués du personnel sur l'année 2012. Il n'y a pas d'accords signés avec les délégués du personnel sur les trois dernières années. Modalités de collecte : année 2012 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 9	1.1.d)
Fréquence et gravité des accidents du travail	Descriptif : Le groupe n'a pas recensé d'accidents du travail sur 2014 & 2015, tant au niveau de ces salariés internes qu'au niveau des stagiaires, intérimaires ou alternants qui ont constitué son effectif sur les deux exercices.	LA 7	1.1.d)
Maladies professionnelles	Descriptif : Le groupe n'a pas recensé de maladies professionnelles déclarées au sein de l'entreprise sur les exercices 2014 & 2015, tant au niveau de ces salariés internes qu'au niveau des stagiaires, intérimaires ou alternants qui ont constitué son effectif sur les deux exercices.	LA 7	1.1.d)
Formation			
Politiques mises en œuvre en matière de formation	Descriptif : entretien annuel avec demande de formation => plan de formation établi, validé par la DG et la DAF. Suivi de la réalisation ou non des formations. Financement par aide régionale et par organisme de formation OPCALIM. Plan axé sur les formations de qualités. Chaque nouvel entrant bénéficie également de formations internes en lien avec les besoins de son poste, cf. descriptif dans le texte. Modalités de collecte : année 2014 & 2015 Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 11	1.1.e)
Nombre total d'heures de formation	Descriptif : Nombre de formations prévues, nombre de formations réalisées, heures réalisées. Modalités de collecte : année 2014 & 2015. Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 10	1.1.e)
Egalité de traitement			
Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	Descriptif : Du fait de ces effectifs actuels, le groupe n'a pas d'obligation légale concernant ce thème autre que celle concernant la répartition de son conseil d'administration. A ce titre, une femme siège au conseil d'administration au titre d'administrateur indépendant. Il est également à noter qu'une autre femme siégeait en 2014 au conseil d'administration en tant que représentant de COFA-INVEST. Sur 2015, COFA-INVEST a démissionné de son mandat d'administrateur. Paula NEERS est toujours administrateur indépendante de la société. La société est en cours de recherche d'une administratrice à nommer.	LA 14	1.1.f)
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Descriptif : recours à des prestataires spécifiques (CAT), nombre de prestations et dépenses Modalités de collecte : année 2014 & 2015 Système d'information utilisé : information issue de la comptabilité analytique Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 13	1.1.f)
Politique de lutte contre les discriminations	Descriptif : actions mises en œuvre pour insertion des jeunes (2 contrats d'apprentissage sur 2014 qui se sont poursuivis sur 2015 et accueil de stagiaires). Descriptif du processus de recrutement basé sur fiche de fonction (qualification et compétence recherchée) permettant de lutter contre toute forme de discrimination. Modalités de collecte : année 2014 & 2015 Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	LA 13	1.1.f) & 2
Promotions et respect des stipulations des conventions OIT			LA & HR
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Descriptif : respect de la législation française en la matière / Rédaction de PV de réunions des DP. Les prochaines élections des DP auront lieu fin 2016, au terme du mandat actuel Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	HR 5, LA 4 & LA 5	1.1.c)
Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	Descriptif : Recrutement des nouveaux salariés sur la base de process défini au préalable fixant les objectifs et les besoins liés au poste à pourvoir. Modalités de collecte : année 2014 & 2015. Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	HR 4, LA 13 & LA 14	1.1.f)
Elimination du travail forcé ou obligatoire	Exclusion : le Groupe ne recourant qu'à des contrats de travail français et américains, il respecte les règles du droit du travail français et américain qui excluent le travail forcé ou obligatoire. Les sous-traitants des produits commercialisés sont européens et américains et sont soumis aux mêmes exigences qu'IMPLANET.	HR 6 & HR 7	NA
Abolition effective du travail des enfants	Exclusion : le Groupe ne recourant qu'à des contrats de travail français et américains, il respecte les règles du droit du travail français et américain qui excluent le travail des enfants. Les sous-traitants des produits commercialisés sont européens et américains et sont soumis aux mêmes exigences qu'IMPLANET.	HR 6	NA

Informations environnementales			
Politique générale en matière environnementale			
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	Descriptif : Mesure spécifique : La société a conservé dans sa flotte 1 véhicule hybride. Modalités de collecte : suivi extra-comptable des contrats. Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF.	Approche managériale	1.2
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Descriptif : La société applique de simples principes de bon sens en termes de protection de l'environnement (gestes au quotidien d'économie d'énergie, concernant notamment l'éclairage des locaux).		NA
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Descriptif : La nature des activités du groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Le groupe ne consacre donc pas de moyens spécifiques à ce sujet.	EN 30	NA
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)	Descriptif : La nature des activités du groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Le groupe n'a aucune provision à son bilan concernant ces risques.	EN 20 & EC 2	NA
Pollution et gestion des déchets			
Mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Descriptif : le groupe n'est pas propriétaire de ses locaux et elle ne produit pas directement. Son impact est donc jugé non significatif sur les rejets dans l'air, l'utilisation d'eau et des sols. Pour son activité internationale, le groupe a recours aux moyens technologiques à sa disposition (conférence téléphonique, skype...) pour organiser de manière rationnelle ses échanges et limiter ses déplacements.	EN 22, EN 23, EN 24 & EN 26	1.2
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Descriptif : quantifier en tonnes la production de déchets de Groupe (papier et autres). Intervention de prestataires spécifiques dans le cadre de la mise au rebut des produits spécifiques vendus par le groupe. Pour la mise au rebut des produits qu'il commercialise, le groupe fait appel à un prestataire spécifique local en charge du traitement des déchets spécifiques et les mises au rebut sont faites sous constat d'huissier. Modalités de collecte : sur l'année civile 2014 & 2015 Source : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF	EN 22	1.2
Prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution spécifique à une activité	Descriptif : - pollution sonore jugée non significative. - pollution liée à l'activité du Groupe en terme de CO2 jugée non significative	EN 25	1.2
Utilisation durable des ressources			
Consommation d'eau	Descriptif : eau consommée en m3 Modalités de collecte : 12 mois équivalent à l'année civile 2014 & 2015 Source : factures Circuit de validation : contrôle de gestion et comptabilité Références documentaires : factures et tableau Excel	EN 8	1.2
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Jugée non applicable au regard de l'activité du groupe.	EN 8, EN 9, EN 10 & EN 21	NA
Consommation de matières premières	Descriptif : tout type de papier consommé en tonnes La société se fournit en matières premières auprès de fournisseurs européens ou américains, respectant les obligations de traçabilité. Modalités de collecte : sur l'année civile 2014 & 2015 Système d'information utilisé : fichier excel extra-comptable Circuit de validation : contrôle de gestion & comptabilité Références documentaires : factures et tableau Excel	EN 1	1.2
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	Descriptif : bonne pratique en usage pour réduire la consommation de papier, son tri et son recyclage Système d'information utilisé : divers services Circuit de validation : divers services	EN 10	1.2
Consommation d'énergie	Descriptif : consommation d'électricité en kWh, ou gasoil en litres Modalités de collecte : 12 mois équivalent à l'année civile 2014 & 2015 Système d'information utilisé : fichier excel de suivi extra-comptable Circuit de validation : contrôle de gestion et comptabilité Références documentaires : factures et fichier Excel	EN 3 & EN 4	1.2
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Descriptif : sites récents dont le groupe n'est pas propriétaire. La société applique de simples principes de bon sens en termes de protection de l'environnement (gestes au quotidien d'économie d'énergie, concernant notamment l'éclairage des locaux). La société emménagera dans des nouveaux locaux en 2016 suivant la réglementation thermique RT 2012, avec notamment des coefficients « Bbio » (besoin bioclimatique) et « Cep » (Coefficient d'énergie primaire) mesurant les performances énergétiques du bâtiment 30 % inférieures à la limite autorisée. Ce nouveau bâtiment répondra ainsi aux exigences de la RT 2012, avec le recours à des équipements énergétiques performants à haut rendement limitant les déperditions énergétiques.	EN 5, EN 6 & EN 7	1.2
Utilisation des sols	Critère jugée non pertinent au regard de l'activité du groupe.	EN 25	NA

Le changement climatique			
Rejets de gaz à effet de serre	<p>Descriptif : compte tenu de son développement international en cours, les salariés du groupe ont été amenés à réaliser de nombreux déplacements en avion au cours de cet exercice. Des critères de suivi concernant notamment les rejets de gaz à effet de serre liés à ces déplacements ont été mis en place sur l'exercice. Afin de limiter ses déplacements et leurs impacts sur l'environnement, le groupe essaie de recourir dès que cela est possible à des outils de visioconférence et de téléconférence.</p> <p>Modalités de collecte : année 2014 &amp; 2015</p> <p>Circuit de validation : information fournie par les agences de voyages, centralisée et contrôlée par la RAF.</p>	EN 16 à 20	1.2
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Critère jugé non pertinent au regard de l'activité du groupe.	EN 18 & EC 2	NA
Protection de la biodiversité			
Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité	Descriptif : ce critère est jugé non pertinent car l'évolution climatique mondiale et l'évolution de la biodiversité n'ont pas d'impacts directs sur les activités menées par le groupe.	EN 11 à 15	NA
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable			
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société			
En matière d'emploi et de développement régional	<p>Descriptif : nombre de création ou maintien d'emplois, distinction France et USA</p> <p>Modalités de collecte : année 2014 &amp; 2015</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la DAF.</p>	EC 8 & EC 9	1 & 2
Sur les populations riveraines ou locales	Descriptif : Pas d'actions spécifiques de la part du groupe.	EC 1 & EC 6	NA
Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société (NB: parties prenantes)			
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	<p>Descriptif : liste des actions auprès des clients et des actionnaires. Description de la nouvelle politique qualité 2015 / 2018.</p> <p>Modalités de collecte : année 2014 &amp; 2015</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	4.14 à 4.17	2
Actions de partenariat ou mécénat	Descriptif : Pas d'actions spécifiques de la part du groupe.	EC 1 & 4.11 à 4.13	NA
Sous-traitance et fournisseurs			
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	<p>Descriptif : Le groupe a recours à la sous-traitance pour assurer la production des dispositifs médicaux qu'elle commercialise. Il a un cycle d'approvisionnement court. La société se fournit en matière première auprès de fournisseurs européens ou américains, respectant les obligations de traçabilité. Une procédure de référencement est suivie par le groupe, afin que les fournisseurs sélectionnés suivent les critères qualité qu'il impose pour la production de ses produits. La sélection et le référencement des fournisseurs sont donc basées sur les critères "qualité" pouvant se recouper avec les critères RSE employés par le groupe (critères de qualité / traçabilité / hygiène et sécurité / formation). Afin de s'assurer du niveau de qualité de ses fournisseurs, le groupe réalise des audits basés sur des critères de qualité et de traçabilité de produits.</p> <p>cf. texte pour détails</p> <p>Circuit de validation : services achat</p> <p>Références documentaires : document interne</p>	EC 6, HR 2 & HR 5 à 7	2
Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants	<p>Descriptif : Achats de matières premières et marchandises, pourcentage de charges opérationnelles.</p> <p>Modalités de collecte : à partir des Achats de matières premières et marchandises indiqués en note 17, des charges opérationnelles des états financiers consolidés</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies et du personnel</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	3.6 & 4.14	2
Loyauté des pratiques			
Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	<p>Descriptif : liste des actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption</p> <p>Déclaration CNOM + Mise en place du processus déclaratif dans le cadre des obligations du SUNSHINE ACT pour 2015.</p> <p>Modalités de collecte : actions en cours sur l'année 2014 &amp; 2015</p> <p>Source : information centralisée et contrôlée par la RAF</p>	SO 2 à 4, SO 7 & SO 8	2
Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs	<p>Descriptif : Charte qualité mise à jour sur l'exercice par le groupe et descriptif de l'activité par le service qualité (certification ISO 13485 / produits normes CE / homologation US 510 K pour le produit Jazz : certification et audit FDA)</p> <p>Sur 2015, homologation FDA de l'utilisation du produit Jazz avec l'ensemble des systèmes de fixation du marché) + audit de renouvellement sur ISO 13485 sur 11/15</p> <p>La société a lancé une étude clinique en collaboration avec l'université de l'OHIO visant à renforcer la valeur médicale de JAZZ Band dans le traitement de l'arthrodèse thoracique et lombaire instrumentée.</p> <p>Source : services R&amp;D / qualité</p> <p>Circuit de validation : services qualité &gt; Direction Générale</p> <p>Références documentaires : document interne</p>	PR 1 & PR 2	2
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Exclusion : le rayon d'action et d'engagement du Groupe se limite au territoire français et aux pays occidentaux où les droits de l'homme sont respectés. Les sous-traitants des produits commercialisés sont européens et sont soumis aux mêmes exigences qu'IMPLANET.	HR	NA



## **26.4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

### **« Implanet**

Exercice clos le 31 décembre 2015

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Implanet, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le Bilan RSE du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures (ci-après les « Référentiels ») disponibles sur demande au siège de la société.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre novembre 2015 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions concernées, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>2</sup>:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de la société Implanet, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 24 mars 2016

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky  
Associé développement durable

Bruno Perrin  
Associé